

# DIGITHÈQUE

## Université libre de Bruxelles

---

LIBERT Marc, "Vie quotidienne des couvents féminins de Bruxelles au siècle des Lumières (1754-1787)" in *Etudes sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Volume hors-série 9, Editions de l'Université de Bruxelles, 1999.

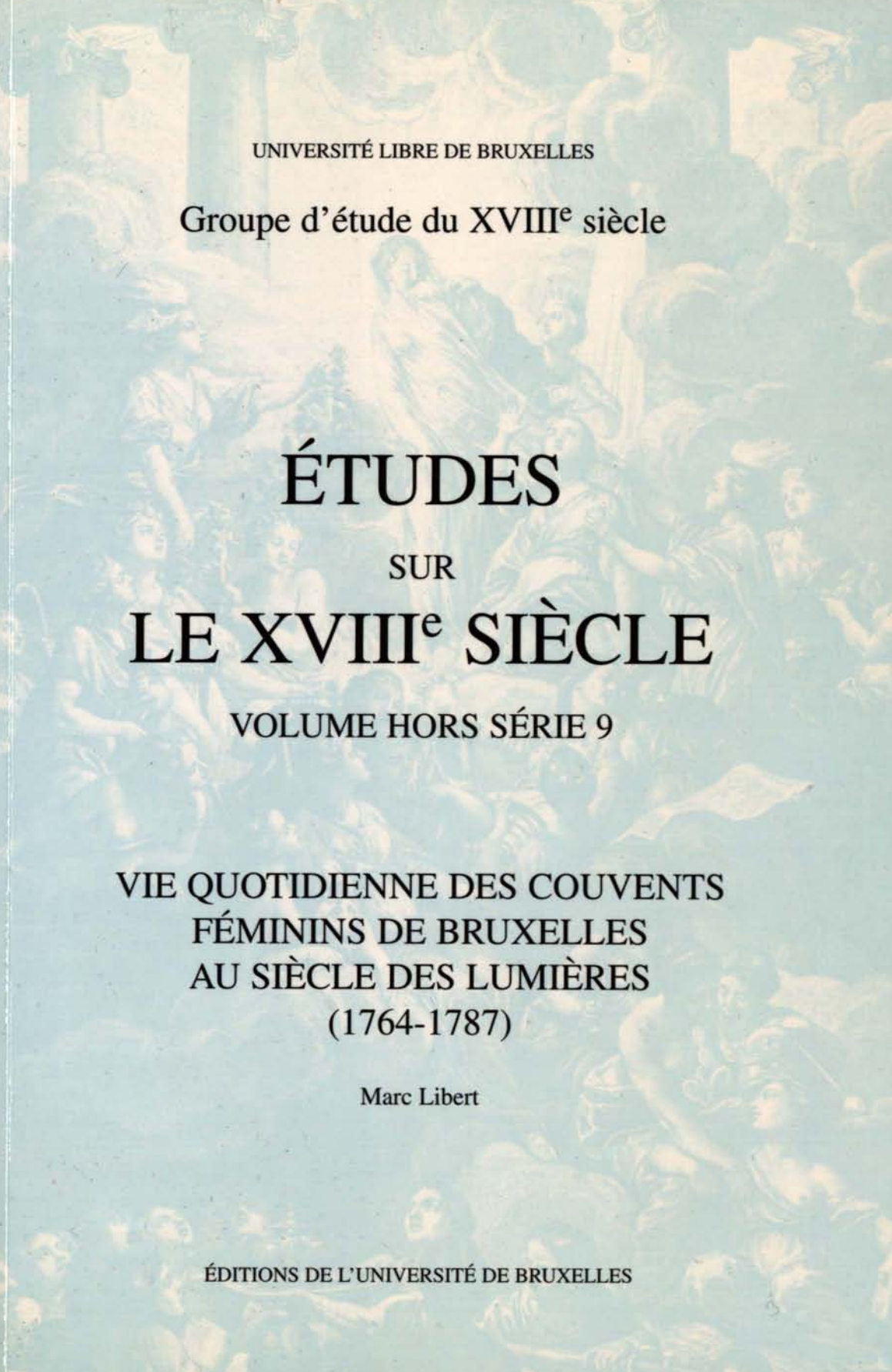
---

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par les  
**Editions de l'Université de Bruxelles**  
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site  
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle

ÉTUDES  
SUR  
LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

VOLUME HORS SÉRIE 9

VIE QUOTIDIENNE DES COUVENTS  
FÉMININS DE BRUXELLES  
AU SIÈCLE DES LUMIÈRES  
(1764-1787)

Marc Libert

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES



80

« à cor et à cri je demande le cloître »

Andréa DE NERCIAT, *Le doctorat impromptu*

à Isabelle, Milena et Fanny

**GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE**

*Directeur* : R. Mortier

*Secrétaire* : H. Hasquin

*Pour tous renseignements*, écrire à M. Hasquin

Faculté de Philosophie et Lettres

Université Libre de Bruxelles

Avenue F.D. Roosevelt 50 - 1050 Bruxelles

**ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES**

Avenue Paul Héger 26 - 1000 Bruxelles – Belgique

VIE QUOTIDIENNE DES COUVENTS  
FÉMININS DE BRUXELLES  
AU SIÈCLE DES LUMIÈRES  
(1764-1787)

## Dans la même collection

- Les préoccupations économiques et sociales des philosophes,  
littérateurs et artistes au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1976  
Bruxelles au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1977
- L'influence française dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté  
de Liège au temps de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, 1980  
L'Europe et les révolutions (1770-1800), 1980  
La noblesse belge au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1982  
Idéologies de la noblesse, 1984
- Une famille noble de hauts fonctionnaires : les Neny, 1985  
Le livre à Liège et à Bruxelles au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1987  
Unité et diversité de l'empire des Habsbourg  
à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1988
- Deux aspects contestés de la politique révolutionnaire en Belgique :  
langue et culte, 1989
- Fêtes et musiques révolutionnaires : Grétry et Gossec, 1990  
Rocaille. Rococo, 1991
- Musiques et spectacles à Bruxelles au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1992  
Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas  
autrichiens (1744-1780), Michèle Galand, 1993
- Patrice-François de Neny (1716-1784). Portrait d'un homme d'Etat,  
Bruno Bernard, 1993  
Retour au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1995
- Autour du père Castel et du clavecin oculaire, 1995  
Jean-François Vonck (1743-1792), 1996  
Parcs, jardins et forêts au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1997  
Topographie du plaisir sous la Régence, 1998

## *Hors série*

- La tolérance civile, édité par Roland Crahay, 1982
- Les origines françaises de l'antimaçonnisme, Jacques Lemaire, 1985  
L'homme des lumières et la découverte de l'Autre,  
édité par Daniel Droixhe et Pol-P. Gossiaux, 1985  
Morale et vertu, édité par Henri Plard, 1986
- Emmanuel de Croÿ (1718-1784). Itinéraire intellectuel et réussite nobiliaire  
au siècle des Lumières, Marie-Pierre Dion, 1987
- La Révolution liégeoise de 1789 vue par les historiens belges  
(de 1805 à nos jours), Philippe Raxhon, 1989
- Les savants et la politique à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle,  
édité par Gisèle Van de Vyver et Jacques Reisse, 1990
- La sécularisation des œuvres d'art dans le Brabant (1773-1842).  
La création du musée de Bruxelles, Christophe Loir, 1998

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle

ÉTUDES  
SUR  
LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

VOLUME HORS SÉRIE 9

VIE QUOTIDIENNE DES COUVENTS  
FÉMININS DE BRUXELLES  
AU SIÈCLE DES LUMIÈRES  
(1764-1787)

Marc Libert

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES



Publié avec l'aide de la Commission communautaire française

ISBN 2-8004-1216-X

D/1999/0171/12

© 1999 by Editions de l'Université de Bruxelles  
Avenue Paul Héger 26 - 1000 Bruxelles (Belgique)  
Imprimé en Belgique

# Remerciements

Ce travail constitue une synthèse remaniée d'une thèse de doctorat présentée à l'Université Libre de Bruxelles sous la direction du professeur Hervé Hasquin.

Que le soutien sans faille et les remarques constructives dont il m'a fait profiter trouvent ici les marques de mes sincères remerciements.

Les professeurs de l'ULB Claire Billen et Jean-Jacques Heirwegh ainsi que Frank Daelemans, de la Bibliothèque Royale de Belgique, et André Tihon, professeur aux Facultés Universitaires Saint-Louis, m'ont également assuré une écoute entière et des encouragements toujours renouvelés.

L'approche du monde médical m'a été facilitée grâce à l'aide du professeur D. Gourevitch, directeur d'Etudes à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris; du professeur T. Appelboom, directeur du Musée de la Médecine de l'ULB, ainsi que de mademoiselle Ch. Bluart, attachée au Musée de la Médecine de l'ULB.

L'approche informatique de mon étude n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse et efficace de Jean-Louis Slachmuylder, qu'il en soit chaleureusement remercié.

Que mes amis et collègues Michèle Galand, Sylvie Lefebvre, Brigitte Mahoux, Anne Vandenbulcke, François Antoine, Bruno Bernard, Christophe Canon, Thierry Delplancq, Alexis D'Hautcourt, Marc D'Hoore, Jean-Paul Mahoux et Didier Putman reçoivent également l'expression de toute ma gratitude pour leurs encouragements et leur soutien.

Mes pensées vont aussi à l'ensemble de mes proches; ma maman, Jean-Louis, Philippe, mon papa, Yvonne, Raoul et la famille Defgnée.



# Abréviations

AAM	Archives de l'Archevêché de Malines
ABB	<i>Archives et Bibliothèques de Belgique</i>
ACAM	<i>Annales du Cercle Archéologique de Mons</i>
ACHSBA	<i>Annales du Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts</i>
AEB	Archives Ecclésiastiques de Brabant
AGN	<i>Algemene Geschiedenis der Nederlanden</i>
AGR	Archives Générales du Royaume
ANB	<i>Annuaire de la Noblesse belge</i>
Annales E.S.C.	<i>Annales. Economie Société Civilisation</i>
ASAN	<i>Annales de la Société Archéologique de Namur</i>
ASBHH	<i>Annales de la Société Belge d'Histoire des Hôpitaux et de la santé publique</i>
ASRAB	<i>Annales de la Société Royale Archéologique de Bruxelles</i>
AVB	Archives de la Ville de Bruxelles
BB	Brussel Brigيتين
BCBHP	<i>Bulletin du Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie</i>
BL	Brussel Lorreinen
BN	<i>Biographie Nationale</i>
CC	Chambre des Comptes
CCOC	Chambre des Comptes; papiers des Officiers Comptables
CF	Conseil des Finances
CGG	Conseil de Gouvernement Général
CP	Conseil Privé
CPAB	Chancellerie Autrichienne des Pays-Bas
CR	comité de la Caisse de Religion
EB	Etats de Brabant
M	Mechliniensia
NBN	<i>Nouvelle Biographie Nationale</i>
NGB	Notariat Général de Brabant
OFB	Office Fiscal de Brabant
RBPH	<i>Revue Belge de Philologie et d'Histoire</i>
ROPBA	<i>Recueil des Ordonnances des Pays-Bas Autrichiens</i>



# Introduction

La vie conventuelle est plurielle. L'historien peut y trouver nombre de pistes de recherches et, d'emblée, la vie spirituelle, l'engagement social (enseignement, soins aux malades) ou la problématique de la vocation appellent les questions<sup>1</sup>.

Loin des ors de l'autel, de l'apostolat et de la quiétude du recueillement, nous avons préféré considérer la vie dans les couvents à l'aune d'activités non exclusivement monastiques. Manger, se vêtir, lire, se meubler ou apprécier l'art sont autant de faits que partagent le monde et le cloître, sans les vivre nécessairement de manière identique.

L'intérêt d'un tel rapprochement est, lui aussi, multiple. Appréhender la réalité conventuelle uniquement par ce qui fonde solennellement sa distinction d'avec la vie laïque — la consécration et la règle — ne peut aboutir à la connaître qu'incomplètement, comme on « connaît » un groupe humain organisé par la seule étude des textes proclamant les principes qui le fondent et les lois qui le règlent.

L'étude matérielle de la vie conventuelle ne devrait pas être indifférente à qui s'intéresse au monachisme en tant que fait spirituel; elle peut s'avérer nécessaire à qui veut l'étudier comme fait sociologique; elle ne peut manquer de s'imposer à l'historien étudiant la vie matérielle dans son ensemble à toute époque où l'institution monastique a un poids social significatif.

Les deux tiers des cloîtres de la capitale des Pays-Bas autrichiens étaient féminins. Nous avons donc préféré étudier des maisons de femmes afin d'approcher la réalité du plus grand nombre. Cette approche essentiellement féminine n'est toutefois pas dictée par l'ambition de contribuer à l'historiographie féminine en tant que telle; c'est surtout la volonté d'étudier un groupe homogène permettant d'éviter que des différences ou des oppositions génériques n'interfèrent dans les résultats de nos comparaisons qui a présidé à notre choix. Les quelques réflexions que nous proposerons néanmoins sur le statut de la religieuse en tant que femme au sein de la société d'Ancien Régime ne devront être considérées que comme des incitations à des recherches à venir. Quant aux congrégations masculines, elles ne sont pas pour autant exclues de notre recherche, mais elles y apparaîtront davantage à travers la bibliographie ou par quelques coups de sonde archivistique.

Nous avons volontairement restreint notre étude à la ville de Bruxelles afin de travailler dans un environnement commun aux différentes institutions envisagées. Notre analyse s'est en outre concentrée sur deux monastères en raison de l'absence de bibliographie relative au monde conventuel bruxellois. Cette carence nous imposait en effet, pour connaître l'histoire et le contexte social des maisons, de faire porter notre enquête sur une période bien antérieure à celle que vise notre étude. Notre choix s'est assez rapidement porté sur le couvent des brigittines et sur celui de la congrégation de Notre-Dame dites les lorraines, dont la modestie nous paraît fort représentative de la réalité conventuelle bruxelloise et nous autorisera à tout le moins à connaître la situation d'aisance minimale des couvents de la capitale.

Les raisons sociales des deux cloîtres étaient différentes : les brigittines constituaient une communauté contemplative, les lorraines étaient enseignantes. Un rapide coup d'œil sur les possessions immobilières des deux maisons met en lumière des situations divergentes fort intéressantes pour l'analyse : les brigittines étaient propriétaires de plusieurs maisons en ville et de quelques terrains hors les murs alors que les lorraines ne possédaient que les bâtiments de leur couvent<sup>2</sup>. Ces observations nous permettront d'inscrire nos interrogations dans une perspective globale.

Il nous a également semblé important de choisir des congrégations présentant suffisamment de points communs pour que leur comparaison soit valide. Fondées au XVII<sup>e</sup> siècle, comme un tiers des monastères bruxellois, les deux maisons étaient donc contemporaines et avaient traversé les mêmes événements. Installés dans deux quartiers différents, les deux cloîtres dépendaient cependant tous deux de la paroisse de Notre-Dame de la Chapelle et n'étaient distants que de quelques rues. Enfin, les brigittines et les lorraines ne bénéficiaient pas de l'immunité, un point commun supplémentaire d'autant plus important qu'elles dépendaient directement de la même autorité : l'archevêque de Malines.

Sur le plan chronologique, nous avons circonscrit notre analyse aux années 1764 à 1787, c'est-à-dire de la fin de la Guerre de Sept Ans à la « petite révolution » de 1787 qui annonçait les bouleversements qui allaient secouer nos régions durant plusieurs années. Il s'agit, soulignons-le, d'une période relativement favorable au plan économique et stable du point de vue social.

Les comptes des communautés nous serviront de guide dans notre recherche et l'abondance d'informations qu'ils recèlent explique que nous ayons limité l'examen approfondi à ces deux seules maisons.

L'absence de sources comptables indispensables pour aborder de telles préoccupations au sujet de la majorité de la population nous a empêché de mener des investigations dans cette direction, mais nous tâcherons cependant de les esquisser au travers des réalités que nous aurons retracées pour les couvents. Les résultats que nous obtiendrons pourront ainsi être doublement interprétés : à l'aune du monde régulier et du monde séculier.

Les économes des cloîtres indiquaient rarement si la date attachée à une dépense déterminée correspondait au moment de la livraison du produit ou à celui du paiement, lequel pouvait avoir lieu quelques jours mais aussi plusieurs années après. Cette particularité qui empêche toute ventilation annuelle exclut du même coup une analyse relevant de l'histoire économique.

Si cette approche ne peut être envisagée fructueusement, les registres comptables permettent pourtant de procéder à de riches investigations dans le cadre de l'histoire sociale. C'est ce biais que nous avons privilégié.

Nous nous attacherons ainsi à déterminer si les couvents participaient au mouvement de consommation qui se développa dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui amenait les individus à privilégier des objets plus fragiles mais plus facilement remplaçables du fait de l'augmentation de la production. De même, les monastères avaient-ils été gagnés par l'évolution mobilière et immobilière qui se traduisait par une spécialisation des objets et des pièces de l'habitat ?

L'aspect alimentaire attirera également notre attention et nous amènera à nous interroger sur la qualité des repas des religieuses, à voir jusqu'où elles s'en préoccupaient et à esquisser une image des tables conventuelles en examinant leur réceptivité aux spécificités de la cuisine française.

Les relations que les couvents entretenaient avec le monde médical seront aussi comparées avec la manière dont la population appréhendait la maladie et le recours aux soins.

Nous tâcherons également de nous représenter quelles populations incarnaient les deux institutions ainsi que leur profil sociologique. L'accent sera également mis sur ce qui relevait de l'hygiène, de l'ordre, de la réputation, du rapport à l'art et aux lettres. Bref, nous tâcherons d'embrasser l'ensemble des conditions de la vie quotidienne qui étaient communes aux populations régulières et séculières.

## 1. Les sources

La majorité des documents utilisés se trouvent dans le fonds des archives ecclésiastiques du Brabant aux Archives générales du Royaume et dans celui des archives des communautés aux Archives de l'Archevêché de Malines<sup>3</sup>. De nombreuses institutions d'Ancien Régime (Conseil privé, Conseil des finances, Chambre des comptes, comité de la Caisse de Religion, Conseil de gouvernement général, Etats de Brabant, Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, Notariat général de Brabant) appelaient également l'investigation. Les démarches que nous avons effectuées pour savoir si des documents concernant les deux communautés figuraient dans d'autres dépôts d'archives en Belgique ou à l'étranger se sont avérées vaines<sup>4</sup>.

Le fonds des archives ecclésiastiques du Brabant est sans conteste le plus riche d'informations et regroupe de nombreux documents concernant l'histoire des communautés mais aussi des papiers relatifs à leur gestion après leur suppression<sup>5</sup>. L'essentiel de nos analyses a été établi sur la base des comptes des deux maisons, nous nous attacherons donc à les présenter plus en détail ainsi que les déclarations de biens fournies au gouvernement en 1787.

Les brigittines devaient tenir un registre comptable pour chacune des trois étapes de contrôle imposées par la règle de l'ordre. L'économe devait d'abord inscrire les recettes et les dépenses journalières de la communauté dans un registre. Tous les trois mois, elle devait rendre compte de sa gestion à un conseil de religieuses composé de l'abbesse et des quatre choristes les plus anciennes. Enfin, tous les deux, trois ou quatre ans, l'archevêque de Malines vérifiait les comptes de la communauté par l'intermédiaire de trois commissaires<sup>6</sup>. Les registres soumis à l'approbation archiépiscopale comprenaient également les comptes des autres officières du couvent



(l'abbesse, la responsable de la cave et la sacristine) qui étaient éventuellement appelées à manier de l'argent dans le cadre de leur charge. Ce n'est pourtant qu'à partir de 1777 qu'ils furent intégrés dans les documents soumis aux commissaires de l'archevêque. A partir de cette date également, ce contrôle prit un rythme bisannuel permanent<sup>7</sup>. Théoriquement, les revenus en nature devaient également être inscrits dans ces livres.

Nous avons effectué notre enquête à partir des cahiers journaliers de l'économe et des comptes soumis à l'approbation de l'archevêque. Nous avons par contre délaissé les comptes trimestriels, conservés en petit nombre, qui contenaient des informations redondantes par rapport aux comptes quotidiens<sup>8</sup>.

Les registres tenus quotidiennement sont incontestablement les plus précieux en raison de la plus grande précision avec laquelle ils nous délivrent des informations. La période 1764 à 1784 est couverte par cinq registres dont la qualité des informations fournies est inégale. Tous étaient rédigés en néerlandais ou plus précisément dans un dialecte proche du bruxellois.

Le premier registre concerne les dépenses de ménage effectuées entre 1763 et 1774<sup>9</sup>. Il fut tenu par l'économe Victoria de Medina jusqu'en 1773, puis par la nouvelle économe du couvent, Maria Amelia van Coeckelbergh. L'économe n'inscrivait que la somme totale payée à chaque fournisseur au cours d'une année.

Les quatre autres registres concernent les années 1777-1778, 1779-1780, 1781-1782 et 1782-1783 et furent tous rédigés en néerlandais par l'économe van Coeckelbergh<sup>10</sup>. Ils sont beaucoup plus précis que le registre précédent, quant aux variétés des produits achetés ou vendus, et au sujet de la régularité avec laquelle le couvent faisait appel à un fournisseur. En général, les recettes précédaient les dépenses. Les deux parties se départageaient en un certain nombre de rubriques qui n'étaient jamais sanctionnées par un total intermédiaire.

Les religieuses du Saint-Sauveur soumettaient également leurs comptes à des commissaires désignés par l'archevêque. Il s'agissait à chaque fois de l'archiprêtre de la ville de Bruxelles, du confesseur et du directeur spirituel de la communauté. Cette comptabilité a été presque totalement conservée depuis la fondation du couvent jusqu'à l'année 1780 et comprend 41 registres<sup>11</sup>. Ils étaient tous rédigés en double exemplaire dont un seul était visé par les contrôleurs. Une présentation du compte était inscrite sur la première page du registre, détaillant les noms de l'abbesse et des témoins, les années que couvrait le registre et la date à laquelle il était soumis au contrôle. Celui-ci avait lieu quelques semaines ou plusieurs mois après la date de clôture effective du compte. Dans les marges, les auditeurs inscrivaient leur approbation en regard des différents articles de recette et de dépense. Le compte était partagé en deux parties, la première concernant les recettes et la seconde les dépenses. Chacune d'entre elles était également composée de différentes rubriques clôturées par un total intermédiaire. Ces rubriques correspondaient à celles que nous avons mentionnées à propos des registres quotidiens. Après avoir présenté les deux parties, l'on procédait à la somme des totaux intermédiaires des recettes et des dépenses ainsi qu'à la balance finale. Les religieuses faisaient également suivre ces informations de renseignements relatifs à des dépenses ou recettes extraordinaires qu'elles ne faisaient pas figurer dans la balance finale. Ces quelques pages supplémentaires étaient également visées par les auditeurs aux comptes. Elles pouvaient reprendre des opérations financières « blan-

ches », qui correspondaient par exemple au réinvestissement dans une rente de même valeur d'un capital de rente récupéré par le couvent. Dans ces pages notées « pour mémoire », les religieuses inscrivaient également leurs dettes. Cette pratique avait pour conséquence que la balance des paiements du couvent était présentée comme équilibrée alors qu'un endettement important pouvait exister. Les brigittines ne cachaient pourtant rien de leur situation puisque toutes ces informations étaient soumises aux commissaires de l'archevêque.

Les brigittines ont également tenu un livre dans lequel elles reprenaient l'ensemble de leurs revenus de 1775 à 1784<sup>12</sup>. Nous ignorons si d'autres registres de cette nature avaient été tenus auparavant. L'économe Maria Amelia van Coeckelbergh compléta ce livre initialement prévu pour les revenus fixes, mais qui reprit également, dès 1777, les recettes que la communauté tirait des aumônes, des revenus de la sacristie, de la vente des vins et des produits confectionnés par les religieuses. Après la suppression du couvent, l'économe chargé de gérer les biens de la communauté dissoute continua d'inscrire les recettes dans ce registre jusqu'en 1792. Un registre du même type que le précédent, reprenant les rentes passives du couvent, c'est-à-dire les rentes et les cens dont il devait s'acquitter<sup>13</sup> couvre les années 1775 à 1783 et a également été tenu par la sœur van Coeckelbergh. Ces deux documents nous ont permis de vérifier la qualité des informations contenues dans les registres quotidiens et dans ceux soumis à l'approbation archiépiscopale, mais aussi de compléter les lacunes éventuelles que nous avons pu constater.

D'une manière plus précise, nous avons pu dresser l'état financier de la communauté des brigittines à partir des archives suivantes. Les années 1764 à 1774 ont été reconstituées à l'aide du manuel de dépenses de ménage et des comptes rendus à l'archevêque. Les années 1775 et 1776 n'ont pu être étudiées qu'au départ des comptes de l'archevêque. Les six premiers mois de l'année 1777 ont été reconstitués sur base des informations provenant du registre remis à l'autorité archiépiscopale et les six derniers mois ainsi que la totalité de l'année 1778 grâce au manuel quotidien de dépenses et de recettes. Les années 1779 à 1782 ont été étudiées à partir des registres tenus quotidiennement par l'économe. Nous avons pu reconstituer les revenus de l'année 1783 grâce au registre général des recettes tenu par les religieuses. Par contre, les dépenses de cette année-là ne nous sont connues que pour les trois premiers mois ainsi que pour l'ensemble des dépenses fixes que le couvent devait honorer. Enfin, pour les quelques mois d'activités que le couvent connut avant sa suppression en 1784, nous avons opéré de la même manière que pour les mois qui nous étaient peu connus en 1783. L'ensemble de ces informations ont été confrontées aux indications fournies par les registres de recettes et de rentes passives tenus par les religieuses entre 1775 et 1784. Cependant, étant donné l'imprécision des comptes des années 1783 et 1784, nous bornerons notre analyse aux années 1764 à 1782<sup>14</sup>.

Des divergences apparaissent lorsque l'on compare les résultats que nous avons obtenus à ceux que proposent les comptes soumis à l'archevêque. Elles peuvent être le fruit d'erreurs de transcription de l'économe ou d'erreurs de calcul. Elles sont aussi liées aux conditions dans lesquelles les comptes étaient contrôlés par les auditeurs mandatés par l'archevêque de Malines. Nous avons écrit ci-dessus que ces vérifications pouvaient avoir lieu plusieurs mois après la date de clôture des comptes. Or, la pratique de l'achat à crédit était assez courante dans le cas du couvent des brigittines

et le recouvrement de ces achats s'effectuaient pour la plupart dans le courant de l'année qui suivait la livraison du produit ou la prestation du service demandé. De cette manière, plusieurs paiements pouvaient par exemple être effectués en 1779 pour des services rendus en 1778. S'ils étaient réalisés avant que le contrôle des comptes de l'année précédente n'ait lieu, ils y étaient intégrés. En d'autres termes, les comptes soumis à l'approbation de l'archevêque pouvaient comprendre des règlements qui n'avaient pas eu lieu durant cette période et ceux-ci étaient donc renseignés deux fois dans deux sources différentes. Cependant, afin de ne pas indiquer dans deux comptes archiépiscopaux différents une même dépense, l'économe indiquait en regard dans la marge du registre des dépenses quotidiennes si elle avait noté cette dépense dans le précédent compte de l'archevêque<sup>15</sup>. Enfin, des divergences peuvent apparaître car les comptes soumis à l'approbation de l'archevêque connaissaient toujours un solde positif ou négatif qui était reporté dans le compte suivant. Ainsi, par exemple, le compte présenté pour les années 1763 à 1766 s'étant soldé par un bénéfice de 44 florins 6 sous, l'économe reporta cette somme comme premier article des recettes du couvent dans le registre concernant les années 1767 à 1770<sup>16</sup>. Cette pratique compréhensible dans le chef des religieuses qui présentaient toujours leurs comptes comme des entités fermées, nous aurait toutefois amené à compter deux fois certains revenus ou dépenses si nous n'y avions pris garde.

La comptabilité des lorraines comprenait deux registres rédigés en français. Le premier concernait les recettes du couvent et couvrait une période de juin 1694 à avril 1700 et une autre de janvier 1764 à juin 1787<sup>17</sup>. Les revenus étaient partagés en rubriques signalées par des cavaliers. Le second registre de comptes comprend les dépenses du cloître et couvre la période de janvier 1764 à juin 1787<sup>18</sup>. Il comprenait également différentes rubriques mais celles-ci ne furent pas toujours respectées par les économes et des informations relatives à un même type de dépense furent souvent consignées de manière éparse dans le livre. Les registres furent complétés par l'économe Victoire van der Stegen de janvier 1764 à septembre 1778 et d'octobre 1781 à juin 1787. L'économe et supérieure Xavier de Beelen Bertholff s'en chargea d'octobre 1778 à septembre 1781. L'économe van der Stegen se contentait le plus souvent de noter la nature et la somme correspondant à un service ou un achat.

La règle de la congrégation Notre-Dame contraignait les moniales à tenir une comptabilité claire et à la soumettre à leur supérieur hiérarchique. En outre, en 1766, le Conseil privé avait invité les religieuses à faire contrôler leurs comptes par des commissaires de l'archevêque. Ces deux recommandations ne furent toutefois jamais mises en pratique<sup>19</sup>.

Nous disposons de moyens moins étendus que dans le cas des brigittines pour contrôler la véracité des comptes des lorraines. Les problèmes financiers du monastère amenèrent les religieuses à effectuer plusieurs démarches auprès des autorités pour obtenir de l'aide et il leur arriva alors de présenter un état de leurs finances fort instructif pour nos confrontations<sup>20</sup>. D'autres sources plus éparées (correspondance, ...) ou des fonds d'archives en rapport direct avec un type précis de revenu (par exemple, les archives des Etats de Brabant à propos du paiement de l'impôt sur le vingtième denier) nous ont également permis de contrôler les comptes des lorraines.

Nous pouvons distinguer les revenus et dépenses fixes et ceux qui étaient plus irréguliers. Les premiers invitent davantage à l'omission que les seconds et peuvent

aisément être contrôlés. En effet, étant donné le désordre avec lequel les économes tenaient leurs registres, il est envisageable qu'elles n'aient noté qu'épisodiquement des recettes ou des débours réguliers. Il est même beaucoup plus probable qu'elles inscrivaient surtout les recettes fixes non perçues pour marquer le caractère inhabituel de ce type de situation et pour ne pas oublier de réclamer leur versement. Par contre, les recettes et dépenses qui n'étaient pas fixes<sup>21</sup> étaient vraisemblablement notées avec plus de précision. En effet, le cloître devait se prémunir contre la malhonnêteté éventuelle des fournisseurs qui auraient pu exiger deux fois certains paiements. De même, au niveau des recettes, inscrire scrupuleusement les sommes versées par les pensionnaires et les séculières servait de garantie aux deux parties : le cloître savait à qui réclamer des arriérés et les hôtes du monastère étaient assurés de ne pas payer deux fois le même service.

Par ses édits des 22 et 27 mai 1786, l'empereur Joseph II exigeait un dénombrement général des biens du clergé des Pays-Bas autrichiens qui s'effectua l'année suivante<sup>22</sup>. Plusieurs auteurs ont déjà insisté sur le caractère approximatif de nombreuses déclarations à propos de l'estimation des revenus et des charges de certaines communautés régulières<sup>23</sup>, mais sans jamais pouvoir établir le pourcentage de fraude qu'elles recèlent.

Nous nous sommes penché sur les documents disponibles de toutes les communautés bruxelloises, tant masculines que féminines. L'abbaye de La Cambre est la seule institution à propos de laquelle nous avons pu comparer les données de la déclaration de 1787 avec des pièces comptables indépendantes. Le fonds des archives ecclésiastiques de Brabant comprend en effet un registre de compte des biens et revenus de l'abbaye pour les années 1783-1784 ainsi que deux documents moins précis pour les années 1781-1782 et 1785-1786<sup>24</sup>. La confrontation de ces deux sources montre que les religieuses avaient présenté aux fonctionnaires de la Caisse de Religion une situation qui gonflait exagérément l'importance des dépenses d'entretien. Le chiffre rond qu'elles proposaient pour les frais de bâtiment laissait d'ailleurs présager une manipulation possible des données. En réalité, les moniales consacraient près de deux fois moins d'argent à leur entretien que ce qu'elles avaient déclaré<sup>25</sup>. Nous soulignerons également que la fraude n'était pas décelable au premier abord puisque les modifications ne concernaient que des postes intermédiaires des dépenses et ne se répercutaient pas dans la somme totale de celles-ci.

Dix des onze couvents<sup>26</sup> pour lesquels nous ne disposons pas d'autres sources que les déclarations de 1787 proposent une balance déficitaire. L'étude de l'endettement des communautés en 1787 nous permet pourtant de constater que seulement deux de ces dix communautés reconnaissaient avoir des dettes ce qui permet de conclure avec J.-J. Heirwegh que « le pourcentage de fraude, d'omission et d'approximation ne peut être précisé »<sup>27</sup>. Cela nous conduit également à insister sur la prudence avec laquelle il faut utiliser ces documents.

## **2. La monnaie, les unités de mesure et le vocabulaire**

Les comptes des deux communautés étaient présentés en argent courant de Brabant et les capitaux des différentes rentes dont elles bénéficiaient en argent de change. L'époque moderne a vu coexister un cours légal (argent de change) et un cours effectif (argent courant). Pour éviter la prolifération de monnaies étrangères d'un cours plus

faible que les pièces frappées dans nos provinces, on fixa définitivement en 1749 (mais le système existait déjà depuis 1714 au moins) le rapport entre l'argent de change et l'argent courant de sept à six, c'est-à-dire que pour six florins de change on pouvait obtenir sept florins courant. Ce système persista jusqu'en 1794<sup>28</sup>.

Les lorraines présentaient leurs comptes en florins, sous et liards et les brigittines en florins, patards et gros. Un florin valait vingt sous ou patards et un sou valait quatre liards ou trois gros. Par souci d'uniformisation, nous présenterons les comptes en florins, sous<sup>29</sup> et deniers courant (un florin valant vingt sous et un sou comprenant douze deniers)<sup>30</sup>.

Nous n'avons pas rencontré de problème majeur au sujet de la conversion des anciennes mesures de capacité en unités modernes. En effet, chaque fois que nous avons pu effectuer une analyse quantitative, nous avons été confronté à des unités élémentaires : la livre (0,4677 kg), le tonneau de bière (130,02 litres), l'aime de vin (130,02 litres), le pot (1,354 litre) et la pinte de brandevin (0,677 litre), la rasière de seigle ou de froment (48,76 litres) et le sac de sel (243,79 litres)<sup>31</sup>.

Les problèmes de vocabulaire ont tous été résolus par le recours à de nombreux dictionnaires de langue néerlandaise et de patois<sup>32</sup>.

### 3. Le recours à l'informatique

De nombreux domaines de la recherche historique font aujourd'hui l'objet d'investigations où l'ordinateur s'avère un outil précieux<sup>33</sup>. Cependant, l'informatique ne doit pas être perçue comme une panacée et son utilisation ne remplacera jamais la réflexion et l'analyse des données. Dépouiller des documents d'archive à l'aide d'un ordinateur nécessite une connaissance préalable assez approfondie de la source. Il convient en effet de créer une grille d'analyse en adéquation avec les documents et pas de chercher à adapter les sources à un logiciel préexistant. La standardisation réclamée par certains historiens, qui permettrait d'éviter une certaine dispersion des investigations et une meilleure comparaison des résultats obtenus, n'est pas applicable à tous les types de sources et il serait absurde, vu la rapidité des découvertes en matière informatique, d'appeler à privilégier un logiciel déterminé.

Le dépouillement de données par ordinateur peut s'avérer plus long et de manière générale il est rarement plus rapide que la saisie manuelle, mais c'est lors du traitement que la machine prouve toute son efficacité : non seulement les calculs arithmétiques ne sont jamais entachés d'erreur, mais outre la rapidité d'exécution et la faculté de trier les informations selon n'importe quel critère, le recours à l'informatique permet de gagner un temps considérable lors de la transformation des données brutes en ensembles cohérents et analysables<sup>34</sup>.

L'encodage des revenus et des dépenses repris dans les différents registres comptables des communautés a été effectué selon deux grilles de dépouillement distinctes élaborées sous le logiciel D BASE III<sup>35</sup>. Nous avons veillé à encoder les produits qui faisaient l'objet de débours ou de recettes dans une relation hiérarchique à trois niveaux. Un exemple illustrera mieux notre propos : un achat de viande de bœuf était repris sous les codes suivants, viande de bœuf (code élémentaire), viande (code générique inférieur) et aliment (code générique supérieur). Ce système nous a donc permis d'analyser un même produit selon trois angles d'approche de précision variable différents. Une base de données interne associée au code élémentaire dispensait en outre

l'enregistrement d'une même relation après sa première apparition et permettait ensuite de n'encoder que le code élémentaire pour voir s'afficher automatiquement les codes correspondants. Les recettes en nature ou en espèce se distinguaient par un opérateur logique qui bloquait automatiquement dans le premier cas l'accès au champ relatif à la somme engrangée et permit lors de l'exploitation une distinction rapide des deux types de revenus. Lorsque nous connaissions l'unité de mesure d'un produit acheté ou vendu, une base de données interne permettait d'en connaître aussitôt la conversion dans l'unité moderne correspondante. De même, le prix unitaire d'une denrée était confronté à la quantité correspondante et le coût total était aussitôt calculé, ce qui nous permettait de vérifier si les religieuses avaient commis des erreurs. Une présentation des fournisseurs ou débiteurs en fonction de leur nom de famille, de leur prénom et de leur profession nous a également permis d'approcher l'univers des livreurs et des bienfaiteurs des cloîtres grâce à un tri rapide de ces trois types d'information. Enfin, plusieurs champs de caractère étaient réservés aux références d'archives, aux dates et à des remarques éventuelles.

L'encodage de l'ensemble des informations contenues dans les registres de comptes des deux couvents a nécessité la création de plus de 18 000 fiches qui ont constitué l'essentiel des données nécessaires à notre recherche.

## Notes

<sup>1</sup> Nous nous contenterons de signaler trois ouvrages d'importance relatifs à ces sujets pour nos régions : P. ANNAERT, *Vie religieuse féminine et éducation entre Somme et Rhin. Les Ursulines et leurs collèges aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat inédite, UCL, Bruxelles, 1990. 6 vol. ; M.-E. MONTULET-HENNEAU, *Les cisterciennes du pays mosan. Moniales et vie contemplative à l'époque moderne*, Bruxelles-Rome, 1990 ; J. OCKELEY, *De gasthuiszusters en hun ziekenzorg in het aartsbisdom Mechelen in de 17<sup>e</sup> en de 18<sup>e</sup> eeuw*, Bruxelles, 1992, 2 vol.

<sup>2</sup> L. JANSSENS et L. DANCKAERT, « La grande propriété immobilière et son évolution », A. SMOLAR-MEYNART et J. STENGERS (dir.), *La région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, Liège, 1989, pp. 196-211.

<sup>3</sup> A. D'HOOP, *Inventaire général des archives ecclésiastiques de Brabant*, Bruxelles, 1929, t. IV ; C. VAN DE WIEL, « Birginitessen te Brussel van 1623 tot 1784 », *Ons Geestelijk Erf*, Anvers, 1982, t. 56, pp. 175-183 ; Id., *Brussel Lorreinen*, AAM (inventaire manuscrit).

<sup>4</sup> Les archives de la Ville de Bruxelles ne comprennent que deux documents de peu d'importance concernant les lorraines et nous n'avons trouvé aucune représentation des couvents dans le fonds iconographique. Les archives des couvents d'Hoboken et de Termonde conservées aux archives de l'Etat à Gand ne comprennent pas de documents concernant la maison de Bruxelles. De même, les archives de la congrégation de Notre-Dame en Belgique et en France ne contiennent aucun document concernant la maison de Bruxelles. (Nous devons adresser ici tous nos remerciements à sœur Paule Sagot de l'abbaye au Bois de Paris, à sœur Françoise Wichard de la Maison Alix le Clerc d'Epinal et à madame Marie France Jacops pour leur obligeance à répondre à nos questions. Nous remercions tout particulièrement sœur Edith Pirard du monastère du Berlaymont à Waterloo qui nous a ouvert les archives de cette communauté).

<sup>5</sup> AGR, AEB, n° 12384-12509, 13033-13078, 13459-13496.

<sup>6</sup> *La règle révélée et prescrite par la bouche propre et sacrée de Jesus Christ a sa bien aimée épouse sainte Birgitte Princesse de Nericie en Suede*, Douay, 1648, pp. 138-139.

<sup>7</sup> Décret de l'archevêque du 4 juin 1777, articles 35-39. AAM, BB, n° 4.

<sup>8</sup> Seuls les deux derniers trimestres de 1777, l'année 1778 et les trois premiers trimestres de 1781 ont été conservés. AGR, AEB, n° 12503.

<sup>9</sup> Id., n° 12464.

<sup>10</sup> Id., n° 12465, 12469-12471.

<sup>11</sup> Id., n° 12472-12502.

<sup>12</sup> Id., n° 12459.

<sup>13</sup> Id., n° 12468.

<sup>14</sup> Id., n° 12459, 12464, 12465, 12468-12471, 12496-12500.

<sup>15</sup> Par exemple, le 19 mai 1779 les brigittines acquittèrent une facture du pharmacien Gilson pour des produits livrés en 1777 et 1778 et équivalant à 75 florins 12 sous. Dans la marge du registre, en regard de cette annotation l'indication suivante était inscrite : « *dient geweten dat dese quittansie de groote rekeninge gepasseert is van het jaer 1778* ». Cela signifie que cette dépense avait été inscrite dans le compte de l'archevêque des années 1777-1778 bien qu'elle ait été payée en 1779. Le compte de l'archevêque incriminé avait d'ailleurs été soumis à l'audition des commissaires de l'archevêque le 15 juin 1779, soit un mois après que les religieuses aient réglé la facture en question. Id., n° 12470, p. 73 ; n° 12501.

<sup>16</sup> Id., n° 12496 ; n° 12497, p. 2.

<sup>17</sup> Id., n° 13075.

<sup>18</sup> Id., n° 13076.

<sup>19</sup> *La règle de Saint Augustin a l'usage des religieuses de son ordre dites de la Congrégation de Notre-Dame*, Nancy, 1647, pp. 316-322 ; AGR, CP, n° 516, f° 64r-65r.

<sup>20</sup> Trois documents de ce type nous sont parvenus : le premier date de 1769 lors de la demande d'aide que les lorraines présentèrent au Conseil des finances ; le second date de 1781 et s'inscrit dans le cadre de la préparation des suppressions voulues par Joseph II et le troisième est l'inventaire des biens du couvent dressé au moment de sa suppression par l'administrateur Cattoir. AGR, Office Fiscal du Conseil de Brabant, n° 1209 ; AEB, n° 13077 ; CR, n° 190 ; AAM, BL, n° 7.

<sup>21</sup> Nous voulons parler des recettes et dépenses dont le montant n'était fixé par aucun accord préalable. Ainsi, l'achat de viande était certainement régulier mais les sommes concernées variaient d'une livraison à l'autre et nous ne les considérerons pas comme des dépenses fixes.

<sup>22</sup> Au sujet de la chronologie de ces dispositions et du zèle du clergé à fournir les renseignements demandés, le lecteur se référera fructueusement aux ouvrages suivants : G. DE SCHEPPER, *La réorganisation des paroisses et la suppression des couvents dans les Pays-Bas autrichiens sous le règne de Joseph II*, Louvain-Bruxelles, 1942 ; A. DIERKENS, *Les déclarations des biens du clergé régulier et séculier des Pays-Bas autrichiens (1786-1787)*, Bruxelles, 1980 ; J. LAENEN, « Etude sur la Suppression des Couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant », *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, Anvers, 1905, LVII, 5<sup>e</sup> série, t. VII, pp. 343-464.

<sup>23</sup> J.-J. Hoebanx et J.-J. Heirwegh conviennent tous deux d'approximations possibles mais sans en estimer l'ampleur et F. Antoine démontre fort adroitement que les fonctionnaires du régime autrichien étaient parfaitement au courant des approximations que contenaient les déclarations. J.-J. HOEBANX, « Note sur la déclaration des biens et revenus du clergé brabançon de 1787 », *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, Bruxelles, 1968, pp. 442-443 ; J.-J. HEIRWEGH, « La situation de l'abbaye à la fin de l'Ancien Régime », G. DESPY et A. DIERKENS (dir.), *L'abbaye de Forest des origines à sa suppression (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, à paraître ; F. ANTOINE, *La vente des biens nationaux dans le département de la Dyle*, Bruxelles, 1997, pp. 47-49 ; P. ANNAERT, « Les finances des monastères d'ursulines aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Le cas des Pays-Bas méridionaux », E. PUT, M.J. MARINUS et H. STORME (éd.), *Geloven in het verleden. Studies over het godsdienstig leven in de vroegmoderne tijd, aangeboden aan Michel Cloet*, Louvain 1996, pp. 253-269 ; Cl. BRUNEEL, « Le coût de l'entretien des religieux et religieuses des Pays-Bas autrichiens en 1787 », Id., pp. 285-299.

<sup>24</sup> AGR, AEB, n° 5779.

<sup>25</sup> Elles avaient déclaré que l'entretien représentait 61% de leurs dépenses alors qu'il n'en représentait que 31%. Id., AEB, n° 5779 ; CC, n° 46889.

<sup>26</sup> Il s'agit de tous les monastères masculins et des communautés féminines de Sainte-Gertrude et des sœurs noires.

<sup>27</sup> Id., CC, n° 46890 ; J.-J. HEIRWEGH, « La situation (...) ».

<sup>28</sup> A. DE WITTE, « Le double Système de la Monnaie de change et de la Monnaie courante aux Pays-Bas Autrichiens au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses partisans et ses adversaires », *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, Amsterdam, 1907, t. 15, p. 135 ; H. VAN WERVEKE, « Monnaie de compte et monnaie réelle », *RBPH*, 1934, t. XIII, pp. 143-144.

<sup>29</sup> Nous avons préféré le terme « sou » à « patard » bien qu'historiquement ce soit la seconde dénomination qui devrait être employée en Brabant (les sous caractérisant la monnaie de Flandre). Cependant, nous avons voulu rester proche des termes utilisés par le couvent francophone des lorraines et de plus la synonymie « sol/patard » était attestée dès 1751 dans des ordonnances gouvernementales : « (...) les anciens patards ou pièces d'un sol (...) ». Ordonnance du 9 février 1751. J. DE LE COURT (éd.), *ROPBA*, Bruxelles, 1890, t. VII, 3<sup>e</sup> série, 1751-1755, p. 6.

<sup>30</sup> A propos des rapports entre les différentes monnaies : E. AERTS, « Quelques réflexions sur les comptes du Duché de Brabant au bas moyen âge », *ABB*, Bruxelles, 1982, t. LIII, p. 173 ; H. DOURSTHER, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes contenant des tables des monnaies de tous les pays*, Amsterdam, 1965, p. 308.

<sup>31</sup> H. DOURSTHER, *Dictionnaire (...)* ; « Drooghe ende Natte Maten ghelyck de selve ghemeten ende ghebruyckt worden binnen de Stadt Brussel, ende hare Vryheydt », *Eigen Schoon en de Brubander*, 1913, 3<sup>e</sup> année, pp. 120-125 ; P. VANDEWALLE, *Oude maten, gewichten en muntstelsels in Vlaanderen, Brabant en Limburg*, Ostende, 1984.

<sup>32</sup> L.L. DE BO, *Westvlaamsch idoticon*, Gand, 1892 ; L.W. SCHUERMANS, *Algemeen vlaamsch idoticon*, Louvain, 1865-1870 ; K. STALLAERT, *Glossarium van verouderde rechtstermen, kunstwoorden en andere uitdrukkingen uit vlaamsche, brabantse en limburgsche oorkonden*, Leiden, 1890, 3 t. ; E. VERWIJ et J. VERDAM, *Middelnederlandsch woordenboek*, 's Gravenhage, 1882-1941, 11 t. ; A. WEUNEN et J. VAN BAKEL, *Voorlopige inleiding op het woordenboek van de brabantse dialecten*, Assen, 1967 ; Id., *Woordenboek van de brabantse dialecten*, Assen, 1967-1992, 2 parties, 12 fascicules ; *Woordenboek der Nederlandsche Taal*, 's Gravenhage-Leiden, 1882-1988, 24 t. + suppl.

<sup>33</sup> Qu'il s'agisse de cartographie historique, d'études démographiques ou de reconstitutions cadastrales pour ne citer que quelques-unes d'entre elles. P. DENLEY et D. HOPKIN (éd.), *History and Computing*, Manchester, 1987 ; J. SMETS (éd.), *Histoire et informatique*, Montpellier, 1992.

<sup>34</sup> O. BOONSTRA, « De computer als hulpmiddel bij historische onderzoek », *Trend of toekomst, het gebruik van de computer in de geschiedwetenschap*, Nimègue, 1985, pp. 7-13 ; O. BOONSTRA, L. BREURE et P. DOORN, *Historische informatiekunde. Inleiding tot het gebruik van de computer bij de historische studies*, Hilversum, 1990 ; K.H. JARAUSCH, « Some Reflections on Coding », M. THALLER (dir.), *Datenbanken und datenverwaltungssystem als werkzeuge historischer forschung*, Göttingen, 1986, pp. 175-178 ; M. OVERTON, « A Computer Management System for Probate Inventories », *History and computing*, Hilversum, 1995, t. 7, n° 3, pp. 135-142.

<sup>35</sup> L'approche informatique n'aurait pas été possible sans l'efficacité et la disponibilité de l'analyste de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Libre de Bruxelles Jean-Louis Slachmuylder, qu'il trouve ici l'expression de toute notre gratitude.





# Approche historique et sociologique

## 1. La vie religieuse conventuelle à Bruxelles et dans les Pays-Bas autrichiens<sup>1</sup>

Durant le moyen âge, la vie religieuse bruxelloise était placée sous l'autorité de l'archevêque de Reims et du métropolitain de Cambrai. Le 12 mai 1559, le pape Paul IV réorganisa le découpage épiscopal des Pays-Bas espagnols en trois archevêchés et quatorze évêchés. Parmi eux l'archevêché de Malines vit le jour et obtint la primauté sur les archevêchés de Cambrai et d'Utrecht. Un décret archiépiscopal du 20 décembre 1596 organisa le diocèse en onze doyennés dont Bruxelles faisait partie et ce dernier fut scindé en deux doyennés au XVIII<sup>e</sup> siècle.

A l'origine, la ville de Bruxelles ne comportait qu'une seule paroisse, celle de Saint-Michel-et-Gudule, et ce n'est qu'en 1210 que la chapelle de Notre-Dame fut érigée en paroisse autonome. Les chapelles de Sainte-Catherine au XV<sup>e</sup>, de Saint-Gery au XVI<sup>e</sup> et de Saint-Jacques, de Saint-Nicolas et de Notre-Dame du Finistère au XVII<sup>e</sup> siècle reçurent le même statut et la ville comptait donc sept paroisses au Siècle des Lumières.

Les premiers couvents masculins et féminins s'installèrent à l'intérieur de la cité au XIII<sup>e</sup> siècle, mais d'autres maisons étaient implantées aux alentours de la ville depuis le XI<sup>e</sup> siècle. Leur nombre ainsi que celui des associations pieuses s'accrurent avec le temps. Les nouvelles fondations connurent une véritable explosion au XVII<sup>e</sup> siècle où pas moins de onze congrégations furent alors créées, dont les brigittines en 1623 et les chanoinesses de Notre-Dame de Saint-Augustin en 1643. Cette véritable efflorescence était commune à la majorité des villes de nos régions et de l'Europe catholique et s'inscrit dans le vaste mouvement de renouveau de l'Eglise au XVII<sup>e</sup> siècle. Au Siècle des Lumières, Bruxelles comptait en ses murs trente-trois communautés religieuses<sup>2</sup> (dont vingt et une féminines) qui, en 1769, occupaient 10,1% de la superficie totale de la ville.

Le nombre de religieux conventuels représentait 1,9% (dont 52% de femmes) de la population bruxelloise en 1755 et 1,3% (dont 59% de femmes) en 1784. La population des communautés religieuses brabançonnaises diminua fortement durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et ce, surtout dans les communautés féminines. A Bruxelles, par contre, si le nombre de moines connut également une très forte diminution, on

peut constater une faible augmentation de la population des religieuses. En 1787, un couvent féminin de nos régions abritait 22 personnes en moyenne. A la même époque, les lorraines étaient 13 et les brigittines comptaient 18 membres lors de leur suppression en 1784.

Les décisions de l'impératrice Marie-Thérèse et de l'empereur Joseph II à l'égard des congrégations religieuses visèrent surtout à réduire leur puissance économique. Pour limiter l'extension des propriétés ecclésiastiques, le pouvoir imposait à tout établissement de mainmorte l'obtention d'une autorisation royale et de lettres d'amortissements pour acquérir un bien immeuble. De nombreuses acquisitions étaient pourtant demeurées non amorties et pour mettre un terme à ces abus, l'impératrice promulgua une ordonnance le 15 septembre 1753<sup>3</sup>. Ce décret imposait la vente dans un délai d'un an des biens non amortis et rappelait la nécessité pour les établissements de mainmorte d'obtenir une autorisation pour l'acquisition de biens immeubles. L'ordonnance interdisait également d'octroyer à ces institutions des legs en argent supérieurs à 500 florins. Un adoucissement à l'édit fut toutefois apporté en 1755, quand les autorités accordèrent un amortissement général des biens non amortis qui avaient été acquis dans le passé.

Le 13 mai 1771<sup>4</sup>, le gouvernement publia une ordonnance qui interdisait aux ordres religieux de réclamer une dot en argent ou en nature lors de l'admission de postulants dans leur congrégation. Il était cependant permis aux nouveaux religieux de bénéficier d'une pension personnelle qui ne pouvait excéder 50 florins. Le 18 avril 1772<sup>5</sup>, un nouveau décret fixa à 25 ans l'âge minimum requis pour pouvoir prêter des vœux de religion. Le 2 septembre de l'année suivante, en conformité avec la bulle pontificale de suppression de l'ordre du 21 juin précédent, Marie-Thérèse ordonna la suppression des couvents de jésuites de nos régions.

Le 17 mars 1783<sup>6</sup>, un édit promulgué par Joseph II décréta la suppression de 126 maisons religieuses considérées comme inutiles dans l'ensemble des Pays-Bas autrichiens. Les biens des couvents supprimés devaient être gérés par le Comité de la Caisse de Religion qui était notamment chargé du paiement des pensions des religieux supprimés. Au total, 163 cloîtres (40 couvents masculins, 121 couvents féminins et deux abbayes) furent supprimés entre 1783 et 1787.

## **2. Le couvent des brigittines**

### ***1. L'ordre du Saint-Sauveur. Origine et historique***

L'ordre du Saint-Sauveur fut fondé par Brigitte de Suède<sup>7</sup> en 1346. Il s'agit originellement d'un ordre féminin au côté duquel vivait une petite communauté masculine. Il devait comprendre 60 religieuses et 25 religieux réunis sous la direction de l'abbesse. Cet ordre contemplatif était consacré au culte spécial de la Passion du Sauveur et de la Compassion de Marie. Les relations entre moines et religieuses devaient se limiter aux exercices du culte et à la réception des sacrements et seules les moniales devaient respecter la clôture.

La règle fut approuvée par le pape Urbain V en juin 1370 et l'ordre fut confirmé par Urbain VI le 3 septembre 1378. Les deux communautés devaient participer à l'élection des deux supérieurs. Cette structure, qui ressemble à celle des monastères doubles, fut interdite par le pape Martin V en 1422 pour les nouvelles fondations. En 1435, sous le pontificat d'Eugène IV, une solution définitive fut approuvée et les prê-

tres ne furent plus dès lors que des pasteurs individuels résidant dans le voisinage des moniales sans constituer une communauté collégiale<sup>8</sup>.

En 1515, l'ordre comptait 27 maisons. L'évolution religieuse de la Suède sous le règne de Gustave Vasa sonna le glas du monastère de Vadstena qui fut pillé en 1540. Les maisons brigittines des pays gagnés par la Réforme furent fermées elles aussi. De nombreux monastères de l'ordre du Saint-Sauveur furent fondés durant le dix-septième siècle.

C'est à la même époque que deux nouvelles branches de l'ordre apparurent: une branche masculine, les *Fratres novissimi Brigittini*, fondée dans nos régions et approuvée par le pape Grégoire XV (1621-1623), et les *brigittines de la Récollection* établies en Espagne par Marine Escobar vers 1600.

En 1958, il existait encore dix maisons suivant la règle originale. Une nouvelle branche, l'ordre du Saint-Sauveur, fondée à Rome en 1911 par Elisabeth Hesselblad, a restauré le monastère de Vadstena et comptait six maisons en 1957. Aujourd'hui, l'ordre du Saint-Sauveur se consacre à des missions extérieures et comptait 232 religieuses en 1979<sup>9</sup>.

Le monastère dit Maria-Troon installé à Termonde en 1466 fut le premier qui vit le jour dans nos régions. Il s'agit d'un monastère-fille de la maison de Rosmalen près de Bois-le-Duc. Celle-ci était une abbaye double fondée en 1434 et portait le nom Mariënwater. Cette maison était située dans la partie du Brabant septentrional sous autorité des Provinces Unies et, en 1652, les religieux de « Mariënwater » durent quitter le couvent et s'installèrent à Hoboken. Entre-temps, les religieuses de Termonde avaient fondé la maison de Bruxelles en 1623. Les trois maisons de l'ordre installées dans nos régions sous l'Ancien Régime furent supprimées en 1784 en application des décisions de Joseph II. Aujourd'hui, il n'existe plus aucune maison de brigittines en Belgique<sup>10</sup>.

## 2. Organisation d'un couvent de brigittines

Les communautés de brigittines ne bénéficiaient pas de l'immunité et dépendaient de l'évêque de leur diocèse. Celui-ci réglait les conflits éventuels, contrôlait les comptes des couvents et supervisait les élections des abbesses et des prieures.

L'abbesse était élue à vie par l'ensemble des religieuses de chœur<sup>11</sup>. Son pouvoir était tempéré par la réunion hebdomadaire des choristes en chapitre et par la soumission due à l'évêque<sup>12</sup>.

La prieure était élue par l'ensemble des religieuses de chœur pour un terme de trois années. Elle devait seconder l'abbesse et la remplacer en cas de maladie ou de décès<sup>13</sup>.

Les autres officières du couvent étaient nommées directement par l'abbesse pour un mandat qui durait vraisemblablement trois ans.

L'économe gérait les comptes du couvent<sup>14</sup>.

La sacristine veillait à l'entretien des vêtements et des ornements liturgiques et avait théoriquement trois autres religieuses sous ses ordres<sup>15</sup>.

Selon le règlement, le soin de la cave était confié à deux moniales et recouvrait deux domaines distincts : d'une part, l'achat et la vente du vin, ainsi que sa distribution pour le culte, la cuisine ou les récréations des sœurs ; d'autre part, la gestion des travaux manuels réalisés dans le couvent<sup>16</sup>.

La sœur infirmière devait secourir les malades et veiller à ce que le matériel médical soit en bon état<sup>17</sup>.

La religieuse chargée de la cuisine était aidée d'une ou de plusieurs sœurs converses.

Il y avait théoriquement deux portières. Elles étaient chargées d'ouvrir les portes aux personnes qui avaient obtenu l'autorisation d'entrer dans la clôture et elles recevaient les produits livrés par les fournisseurs<sup>18</sup>.

Les religieuses devaient observer le silence et vivaient cloîtrées<sup>19</sup>.

Les moniales se levaient vers quatre heures du matin en été (cinq heures en hiver), pour se rendre directement à l'office de prime. Ensuite, elles prenaient leur collation matinale au réfectoire. Les repas ne devaient pas excéder une demi-heure et devaient se dérouler en silence. Après la collation matinale, les religieuses s'employaient aux occupations qui leur étaient dévolues (travail manuel, domestique, office). Le reste de la journée s'articulait entre les deux repas vers quatorze heures trente et dix-neuf heures trente, et les principaux offices : vêpres à quinze heures, complies à dix-huit heures. Les religieuses se couchaient vers vingt ou vingt et une heures et se relevaient peu avant minuit pour célébrer les matines<sup>20</sup>.

Les brigittines portaient une chemise de bure blanche sur laquelle elles endossaient un vêtement à capuchon gris. Elles portaient également une guimpe blanche qu'elles couvraient d'un voile noir sur lequel elles fixaient une couronne de toile blanche maintenue par cinq pièces de draps rouges<sup>21</sup>.

### 3. *La maison de Bruxelles*

Le couvent de la Compassion de Marie fut fondé par les religieuses de Termonde et ouvrit ses portes à Bruxelles le 9 octobre 1623. L'archevêque de Malines Boonen (1621-1655) et l'infante Isabelle avaient insisté sur la nécessité pour le nouveau couvent de disposer de revenus suffisants pour entretenir six religieuses<sup>22</sup>.

Barbara Tasse, qui avait déjà exercé cette fonction dans le monastère de Termonde de 1604 à 1623, fut la première abbesse. Après deux déménagements, la communauté s'installa définitivement au coin de la rue Buckborre et de la rue d'Argent en 1643. Huit ans plus tard, elles sollicitèrent vainement l'autorisation de fonder une autre maison de leur ordre à Bruxelles<sup>23</sup>.

La communauté fut marquée par la vie exemplaire de Julienne de Thulden (1626-1654) et peut-être abrita-t-elle des adeptes du jansénisme entre 1654 et 1689<sup>24</sup>.

Sous la direction de l'abbesse Barbara Tasse la population connut une augmentation sensible et le couvent se dota d'un ensemble de bâtiments où la communauté allait vivre jusqu'à sa suppression plus d'un siècle plus tard.

La vie du cloître sous la direction de Catharina de Meester, élue en 1656, fut essentiellement marquée par les importants travaux engagés pour l'érection de la nouvelle église.

La construction du couvent semble s'être achevée au plus tard en 1655 et l'église fut bénie le 30 mars 1667. L'ensemble des travaux était estimé par les religieuses en 1671 à un montant de 51 187 florins<sup>25</sup>.

Joanna Vander Borght devint la troisième abbesse du couvent en 1672. Anna Brigitta Zeti endossa la charge en 1687 jusqu'en 1708 et Lutgarde Fighé lui succéda jusqu'en 1723.

Lors du bombardement de la ville de Bruxelles par l'artillerie du maréchal de Villeroy au mois d'août 1695, les religieuses perdirent la tour de leur église et d'autres bâtiments du couvent subirent également des dégâts. La communauté ne figure cependant pas parmi les couvents qui avaient été le plus touchés<sup>26</sup>.

Les fluctuations régulières des finances du couvent entre 1637 et 1668 s'expliquent surtout par les déménagements et les investissements consentis lors de la construction des nouveaux bâtiments. Entre 1671 et 1687, la communauté remboursa un lourd endettement contracté lors des travaux de construction et parvint toujours à présenter des comptes bénéficiaires, malgré un tassement des revenus des rentes et des loyers. Les comptes soumis au contrôle de l'archevêque durant les années 1691 à 1722 présentent tous un bilan légèrement positif et le couvent ne semble donc pas avoir souffert sur le plan financier du bombardement de 1695, ni de la période troublée de la guerre de succession d'Espagne (1701-1714)<sup>27</sup>.

Lors de sa fondation, la communauté comptait six religieuses et connut ensuite un accroissement continu qui culmina à 53 religieuses en 1671<sup>28</sup>.

Joanna Rosa Corry fut abbesse de 1723 à 1731 et Jeanne Marie Derveau de 1731 à 1766.

Le 3 août 1724, l'archevêque d'Alsace-Boussu (1716-1759) effectua une visite de la communauté qui rend compte de quelques problèmes disciplinaires<sup>29</sup>.

Les comptes du couvent furent relativement équilibrés de 1723 à 1746. Dès 1747, la communauté dut contracter de lourdes dettes et ce n'est qu'en 1759 qu'elle retrouva une situation financière saine. La guerre de Succession d'Autriche (1744-1748) avait sans doute joué un rôle d'accélérateur dans la détérioration des finances du couvent<sup>30</sup>.

En 1736, le cloître ne comptait plus que 15 religieuses. La situation s'améliora par la suite et en 1755 il y avait 27 sœurs dans le monastère<sup>31</sup>.

En 1766, la sœur Van de Nesse fut élue à la tête de la communauté qu'elle dirigea jusqu'à la suppression de 1784.

Pour accroître quelque peu leurs revenus, les moniales envisagèrent d'accueillir une pensionnaire dans leurs murs durant les années 1769-1771 et passèrent un accord avec la douairière de feu le conseiller et maître de la Chambre des comptes d'Aubertin en ce sens<sup>32</sup>. Avant de répondre, l'archevêque de Franckenberg (1759-1801) se fit exposer les arguments positifs et négatifs de ce projet ; huit religieuses se prononcèrent contre et six y furent favorables. Le prélat s'opposa donc au projet qui avait amené de fortes dissensions dans la communauté.

En 1774, les religieuses organisèrent une collecte publique afin de pouvoir réparer la tour de l'église qui avait été endommagée lors du bombardement de 1695 mais n'entamèrent jamais les travaux<sup>33</sup>.

Durant le mois de mai 1777, le couvent accueillit la visite de l'archevêque<sup>34</sup>. Ces visites étaient plutôt rares et si les archevêques du XVII<sup>e</sup> siècle se livraient assez souvent à cet exercice, le cardinal de Franckenberg ne le pratiquait que dans des cas importants. Sa venue témoigne donc de la gravité des faits qu'il voulait corriger.

La règle, la clôture et le silence n'étaient pas respectés. En outre, la désunion régnait et l'abbesse était en conflit ouvert avec la prieure Joanna Willems. Celle-ci était accusée d'avoir constitué un groupe de contestataires avec les sœurs Proost et Ghijs. De nombreuses sœurs se plaignaient de la mauvaise qualité de la nourriture et une gestion peu rigoureuse fut également reprochée à l'abbesse et à l'économe. Du-

rant les années 1775-1776, une délégation des Etats de Hollande, venue pour des raisons que nous ignorons, pénétra dans la clôture sans autorisation. Presque toutes les religieuses relatèrent que des parents de différentes moniales s'étaient introduits à plus d'une reprise dans la laverie du couvent et y auraient même dansé avec des sœurs.

Par contre, seule la sœur Willems déclara que l'on avait surpris l'économe et le maître de chant couchés ensemble dans la sacristie. C'est encore elle ainsi que les sœurs Proost et Ghijs qui reprochèrent certaines assiduités du notaire Heermu qui se rendait et mangeait trop souvent au parloir en compagnie de l'économe. Elles accusèrent aussi la sœur Gonzales de vol. L'ensemble des allégations portées par ces trois religieuses était mensonger.

L'archevêque rendit vainement un décret pour remédier aux manquements constatés<sup>35</sup>.

Joanna Willems fut toujours à la base des problèmes que connut le couvent durant les années suivantes<sup>36</sup>. Une semaine seulement après la visite archiépiscope, elle adressa une missive accusant l'abbesse et l'économe de mal gérer la communauté et de boire. Elle reprit également les insinuations concernant le notaire en insistant sur les ragots colportés à ce sujet dans le voisinage. Toutes les lettres qu'elle envoya en 1778 et 1779 faisaient état des mêmes griefs.

En avril 1780, la communauté se divisa à nouveau à propos de l'acceptation d'une candidate au noviciat. Une nouvelle fronde menée par la sœur Willems contre l'abbesse empoisonna un peu plus encore l'atmosphère et le calme ne revint que dans le courant de l'année suivante.

En 1764, la communauté dut contracter de nouvelles dettes et dix ans plus tard, certaines religieuses consentirent un prêt de 1 685 florins au couvent pour éponger les dettes les plus criantes. Les brigittines veillèrent toutefois à épargner leur patrimoine en réinvestissant les capitaux qu'elles récupéraient et en améliorant leur parc immobilier par la construction ou la rénovation. Manifestement, en dépit d'une gestion raisonnable et d'un patrimoine immobilier non négligeable<sup>37</sup>, les moniales de l'ordre du Saint-Sauveur ne pouvaient pas vivre autrement qu'en s'endettant car les frais que demandait l'entretien de leurs maisons ainsi que le nombre élevé de rentes qui étaient affectées à des célébrations de messes réduisaient d'emblée leurs revenus.

En 1764, le monastère ne comptait plus que 25 membres. Par la suite, l'érosion se fit de manière continue et, en 1784, la communauté ne se composait plus que de 18 personnes<sup>38</sup>. Après la suppression, une petite minorité de religieuses garda des contacts étroits (d'aucunes s'instituèrent mutuellement légataires), mais cela ne s'accompagna pas d'une tentative de vie en commun.

Le monastère fut compris parmi les couvents inutiles à supprimer selon l'ordonnance de Joseph II du 17 mars 1783. Le 3 avril 1784, les gouverneurs généraux signèrent la dépêche qui prononçait la suppression du couvent que les religieuses durent quitter le 30 juin<sup>39</sup>.

Les bâtiments du couvent connurent de nombreuses affectations (école, caserne, dépôt de vivre et de fourrage, prison, boucherie, bureau de tri postal,...). A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le site fut abandonné et ce n'est qu'entre 1964 et 1975 (malgré un projet déjà élaboré en 1922!) que l'église fut entièrement restaurée. Elle sert aujourd'hui de salle à vocation culturelle et fait partie du patrimoine immobilier de la ville de Bruxelles. Les autres bâtiments du couvent furent rasés dans les années 1970 pour permettre

la construction de plusieurs immeubles de logements sociaux<sup>40</sup>. Seule l'église témoigne donc encore aujourd'hui de la présence des brigittines à Bruxelles durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

### 3. Le couvent de Notre-Dame des lorraines

#### 1. *La congrégation de Notre-Dame. Origine et historique*

La congrégation de Notre-Dame fut fondée en Lorraine par saint Pierre Fourier<sup>41</sup> et la bienheureuse Alix le Clerc<sup>42</sup>. A la Noël de l'année 1597, Alix le Clerc et trois autres demoiselles se regroupèrent avec l'intention de fonder une congrégation nouvelle qui se vouerait à l'enseignement gratuit des jeunes filles.

En 1603, le cardinal de Lorraine, légat du pape, approuva cette congrégation qui essaima rapidement. En février 1615, une bulle délivrée par le pape Paul V confirma la congrégation, permettant l'érection des maisons en monastères, mais n'autorisant encore que l'instruction de pensionnaires. En octobre 1616, une nouvelle bulle permit également l'enseignement des jeunes filles externes. La mère Alix passa alors plusieurs mois chez les ursulines de Paris afin d'y apprendre leur méthode d'enseignement des jeunes externes. Pierre Fourier acheva la rédaction des constitutions de la congrégation et en obtint confirmation et approbation de l'évêque de Toul au mois de mars de l'année suivante<sup>43</sup>.

En 1628, la congrégation reçut une nouvelle bulle signée du pape Urbain VIII qui accordait aux religieuses l'approbation définitive de leurs écoles et le droit d'émettre un quatrième vœu pour se consacrer à l'enseignement. Elle leur imposait cependant le respect de la clôture, récusant ainsi la volonté de leur fondateur qui désirait la reconnaissance de maisons non fermées. Les religieuses prirent alors le titre de chanoinesses régulières de Saint-Augustin et passèrent sous l'autorité des chanoines de Notre-Sauveur<sup>44</sup>.

A la veille de la Révolution française, l'ordre était fort de 84 monastères dont la plupart se situaient en France, mais des fondations avaient également eu lieu dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Hongrie. Trois maisons avaient été créées dans nos régions: à Luxembourg (1627), à Bruxelles (1643) et à Diest (1647) (ce couvent fut supprimé en 1698 suite à des difficultés d'ordre financier et spirituel)<sup>45</sup>. Toutes les maisons françaises de la congrégation ainsi que le monastère de Luxembourg, le seul de nos régions encore en activité, furent supprimées lors de la Révolution. Dès 1803, des refondations eurent lieu, et en 1901, la congrégation comptait à nouveau 31 couvents en activité, dont un à Jupille (province de Liège) créé en 1878.

En 1910, l'Union de Jupille regroupa les filiales du monastère de Jupille auxquelles le monastère de Berlaymont de Bruxelles vint s'ajouter en 1939. L'Union Romaine, regroupant un grand nombre de maisons de différents pays, fut reconnue en 1931. En 1959, les deux unions et les cinq monastères d'Allemagne et d'Autriche se regroupèrent dans une confédération, puis le 4 avril 1963, une fusion promulguée par Rome plaça sous un seul généralat l'Union de Jupille et l'Union Romaine. En 1979, l'union des chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin de la congrégation de Notre-Dame comptait 1 009 religieuses et se vouait à l'enseignement et aux missions extérieures. La vicairerie de Belgique de l'union compte aujourd'hui sept maisons et 63 religieuses<sup>46</sup>.



## 2. *Organisation d'un couvent de la congrégation de Notre-Dame*

Les moniales enseignaient gratuitement à des écolières externes, mais tenaient également un pensionnat qui recevait des pensionnaires et des demi-pensionnaires payantes. Ces dernières assistaient aux mêmes cours que les précédentes dans des classes séparées des écolières externes, logeaient également au couvent (dans un dortoir ou une chambre particulière isolée des religieuses) mais n'y dînaient pas. Les moniales s'engageaient à les instruire dans la foi catholique, à lire, à écrire et à « travailler es ouvrages honestes utiles et propres a des filles bien nées »<sup>47</sup>. Les sœurs accueillait aussi en pension des dames soucieuses de se retirer du monde sans pour autant prendre l'habit religieux. On les désignait dans la maison de Bruxelles sous le nom de « dames séculières »<sup>48</sup>.

La communauté se composait de religieuses de chœur et de sœurs converses dont le nombre n'était pas limité.

La supérieure était élue par les religieuses de chœur pour un terme de trois ans. Aucune décision ne pouvait être prise sans son accord et elle ne pouvait rien conclure d'important sans consulter l'une des conseillères ou l'ensemble du chapitre. L'assistante de la supérieure, comme l'ensemble des autres officières, était nommée par la supérieure pour un mandat de trois ans. Son rôle était de seconder la supérieure dans toutes ses tâches et de présider la communauté en son absence. Les conseillères étaient choisies par le chapitre, auprès duquel elles étaient garantes de la bonne marche des affaires. L'économe était chargée de s'occuper de la comptabilité du monastère. L'infirmière devait entretenir l'infirmerie et le matériel médical. La sacristine avait en charge l'entretien des objets et vêtements liturgiques, ainsi que la préparation des offices<sup>49</sup>.

Les religieuses devaient observer le silence à l'église, dans leurs cellules, au réfectoire et depuis les dernières prières du soir jusqu'après l'office de prime du lendemain matin. Elles étaient cloîtrées<sup>50</sup>.

Les religieuses devaient se lever à quatre heures. Une demi-heure plus tard, elles se retrouvaient au chœur pour y dire quelques prières. A cinq heures, elles célébraient matines et ensuite récitaient prime. Les religieuses attachées à l'enseignement pouvaient quitter l'office après les matines. Après prime jusqu'à sept heures, les moniales devaient ranger leur cellule, méditer ou lire un ouvrage d'édification spirituelle. A sept heures, toutes devaient se rendre à la messe. Au sortir de celle-ci, les enseignantes se rendaient dans les classes où les leçons se donnaient jusqu'à dix heures. Les autres religieuses devaient travailler à l'ouvrage ou vaquer aux différentes tâches que nécessitait leur office jusqu'à dix heures. A ce moment, chacune se retirait dans sa cellule pour y lire ou dire quelque prière particulière et une demi-heure plus tard elles allaient dîner au réfectoire<sup>51</sup>. Le dîner terminé les sœurs avaient droit à une récréation où elles pouvaient parler et s'amuser ensemble. A midi, elles se rendaient à l'office pour y dire les nonnes et les litanies de Notre-Dame. Ensuite, chacune se retirait dans sa cellule jusqu'à treize heures. Elles se rendaient alors à l'ouvrage où elles devaient travailler jusqu'aux vêpres, à quinze heures. Les enseignantes devaient réciter leurs vêpres entre treize et treize heures trente, moment où elles retournaient en classe jusqu'à seize heures. Après les vêpres, les moniales devaient se consacrer aux charges qui leur avaient été confiées. A dix-sept heures, elles se retrouvaient dans le chœur pour célébrer les complies. A dix-huit heures, elles se rendaient au réfectoire pour le souper que

suivait une récréation jusqu'à dix-neuf heures trente. Les moniales disposaient alors d'une demi-heure pour lire, écrire ou entrer en prière. A vingt heures, elles se dirigeaient vers le chœur pour y réciter les litanies et devaient toutes être couchées pour vingt heures quarante-cinq au plus tard<sup>52</sup>.

Les religieuses de chœur portaient une robe de serge noire descendant jusqu'au sol et fermée sous le cou. Leur tête devait être couverte d'un voile de toile blanche sur lequel était cousu un autre voile d'étamine noire un peu plus long qui descendait sur les épaules. En outre, elles devaient porter un bandeau de toile blanche sur le front ainsi qu'une guimpe blanche qui devait leur couvrir les oreilles, le menton et les épaules. Les novices et les converses portaient les mêmes vêtements que les choristes mais leur voile devait être totalement blanc<sup>53</sup>.

### 3. *La maison de Bruxelles*

En 1635, la supérieure et deux religieuses du couvent de Saint-Nicolas-de-Port (Lorraine) rejoignirent Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, qui s'était réfugiée à Gand un an auparavant. Elles la suivirent à Bruxelles où, rejointes par d'autres religieuses de leur couvent d'origine, elles enseignèrent dès 1640. La fondation juridique d'une maison de la congrégation ne fut cependant autorisée par les Etats de Brabant que le 14 janvier 1649 et ne fut acceptée par le chapitre de Sainte-Gudule que le 13 janvier 1653. Ce n'est que le 12 avril 1660 que l'archevêque de Malines Creusen (1657-1666) apporta sa permission à la création du couvent des lorraines, nom sous lequel les religieuses étaient le plus communément appelées<sup>54</sup>.

Vers 1655, la majorité des religieuses originaires de Saint-Nicolas quittèrent Bruxelles pour aller s'installer à Paris, sous la protection de la maison de Lorraine et des sœurs originaires de Luxembourg constituèrent alors l'essentiel de la communauté bruxelloise<sup>55</sup>.

La première supérieure du couvent, Françoise Frische, fut élue en 1650 et exerça cette fonction jusqu'en 1675, puis à nouveau de 1678 à 1682. Agnès Renckendael occupa le poste de 1675 à 1678 et de 1692 à 1694 et Françoise Englebert dirigea la communauté de 1683 à 1692. De 1694 à 1697, c'est Josèphe Feller qui fut supérieure du couvent et Euphrosine Remy lui succéda de 1697 à 1700.

En 1664, après deux déménagements, les religieuses s'installèrent définitivement dans la rue de Rollebeek et en 1682, elles obtinrent l'autorisation de construire une chapelle qui jouxtait leur couvent mais dont la façade donnait au bas de la place du Sablon<sup>56</sup>.

En 1666, le couvent de Notre-Dame des Anges à Valenciennes manifesta son désir de s'unir à la congrégation de Notre-Dame et devint maison-fille du monastère de Bruxelles<sup>57</sup>.

La direction de la mère Englebert fut marquée par des problèmes de discipline et en 1685, elle se vit adjoindre une auxiliaire chargée de contrôler ses décisions<sup>58</sup>.

En 1698, la communauté de Bruxelles ne paraît pas avoir donné suite à la demande de remplacement de moniales que la communauté de Diest lui avait adressée lors de sa dispersion<sup>59</sup>.

Durant le XVII<sup>e</sup> siècle, le couvent connut une situation financière équilibrée. Il dut contracter quelques dettes lors de la construction de son église, mais elles furent rapidement remboursées. Durant la période 1700-1722, la communauté paraît avoir

rencontré des difficultés financières notamment à cause de la guerre de Succession d'Espagne pendant laquelle les pensionnaires avaient quitté le monastère<sup>60</sup>.

En 1643, la communauté comptait sept religieuses et elle ne connut qu'une augmentation très limitée durant plus de vingt ans. Un accroissement plus rapide se manifesta dès les années 1670 et en 1692, on dénombrait 18 sœurs dans le couvent<sup>61</sup>.

Séraphine Nicaise dirigea la communauté de 1734 à 1746, année au cours de laquelle Claire de Onate lui succéda pour un seul mandat de trois ans puis la sœur Nicaise retrouva la fonction de supérieure jusqu'en 1766. Joséphine Henault dirigea le couvent de 1766 à 1778 et de 1781 jusqu'à sa suppression, mais, à cause de ses problèmes de santé, l'économe van der Stegen dirigea de fait la communauté durant les dernières années. Xavier Rose de Beelen Bertholff exerça les charges de supérieure et d'économe de 1778 à 1781<sup>62</sup>.

En 1724, la communauté ne comptait plus que treize religieuses. Le recrutement connut une intensité plus importante au tournant des années trente et quarante et en 1755, le couvent abritait 18 religieuses, 2 domestiques, 19 pensionnaires et séculières qu'accompagnaient 6 caméristes et une jeune fille placée par Robyns, un bienfaiteur du couvent<sup>63</sup>.

En 1769, le couvent se composait de dix-huit religieuses et accueillait environ quarante pensionnaires. Entre 1764 et 1787, il n'y eut que sept admissions à cause d'une interdiction d'accueillir des novices décrétée le 28 juin 1769 par l'archevêque de Malines. Seule l'amélioration financière du début des années 1770 poussa le gouvernement à autoriser l'accueil de quelques jeunes religieuses, mais l'interdiction ne fut jamais levée malgré les tentatives d'infléchir cette décision. En 1781, il ne restait plus que 14 religieuses et lors de la suppression, on ne dénombra que 13 sœurs dans le monastère<sup>64</sup>.

Entre 1764 et 1787, le couvent accueillit 249 pensionnaires, 45 demi-pensionnaires et 42 séculières, soit 336 personnes. Annuellement l'on pouvait dénombrier en moyenne 27 à 28 pensionnaires, quatre demi-pensionnaires et dix séculières. L'évolution du peuplement du pensionnat des lorraines fut assez fluctuante, mais 1772 constitue une année charnière puisqu'après cette date le nombre de pensionnaires connut une diminution progressive et à partir de 1783 il chuta d'une manière irrémédiable. Le nombre de demi-pensionnaires variait également beaucoup et certaines années le couvent n'en accueillait aucune. Le cas des séculières était beaucoup plus stable, même si leur présence diminua très légèrement après 1780<sup>65</sup>.

La première période que la mère Nicaise passa à la tête du couvent fut émaillée de problèmes disciplinaires causés par la sœur Sabine de Chanclos. Le changement de supérieure ne mit pas fin aux problèmes et en 1747 le désordre semble avoir pris plus d'ampleur encore. L'archevêque rendit alors une visite au couvent qui ne procura pourtant qu'une accalmie de quelques jours puisque la supérieure rétablit les sœurs punies dans leurs fonctions et que ces dernières recommencèrent aussitôt leur commerce illicite. La sœur de Chanclos et la sœur Marie Ursule Roger, responsables de la sacristie, vendaient en effet les linges et ornements de l'église pour pouvoir se procurer du vin<sup>66</sup>. Elles furent finalement écartées de cet office et ne semblent plus avoir provoqué de conflits par la suite.

En 1752, il s'avéra que la sœur Célestine 't Kint faisait chercher du vin à l'extérieur du couvent à l'insu de la supérieure depuis plus d'un an. En mai, une scène

s'était déroulée au parloir « qui designoit plus tot une maison de debauges qu'une maison religieuse (...) où tous étaient ivres au point que l'on a du reconduire les visiteurs chez eux et que la religieuse au lieu de se retirer a attaquer la supérieure »<sup>67</sup>. Les achats de la sœur 't Kint ne se limitèrent pas là, et elle avait aussi acquis du thé, du café, du genièvre, du brandevin, une poupée, des bracelets, des huîtres, des mouchoirs et des travaux de broderie. L'archevêque l'obligea à demander pardon à genoux en plein chapitre et à effectuer une retraite de huit jours dans sa cellule. Le 15 novembre 1753, la sœur 't Kint demanda à être changée de couvent et quelques jours plus tard elle fut transférée au couvent des dames blanches à Vilvorde où elle séjourna deux ans et neuf mois. De retour chez les lorraines, elle ne fit plus parler d'elle qu'au travers de demandes de levée du décret qui l'empêchait de se rendre au parloir, mais en 1772, la supérieure Joséphine Henault demanda à l'archevêque, pour éviter de nouveaux troubles, l'autorisation de lui donner chaque jour une tasse d'eau de vie car elle ne s'était pas encore « convertie [de] la boison »<sup>68</sup>.

En 1771, la communauté entra en conflit avec le prêtre chargé de célébrer la messe quotidienne dans l'église du couvent. Celui-ci se plaignait que l'économe lui avait interdit de la dire alors qu'il en avait eu collation dix ans auparavant<sup>69</sup>.

En 1774, une amie, madame de Fraye<sup>70</sup>, prévint les religieuses que la suppression du couvent risquait d'être évoquée si elles ne régulaient pas la trop grande permissivité laissée aux séculières de recevoir des hommes dans leurs chambres et d'avoir trop souvent accès au parloir. L'archevêque adressa alors rapidement un décret aux lorraines qui les enjoignait de mieux respecter les règles de la clôture<sup>71</sup>.

L'année suivante, l'emprise des confesseurs fut telle, que les religieuses contestèrent l'autorité de la supérieure et qu'elles déclaraient devoir obéir au confesseur ordinaire. La règle prévoyant le contraire, le calme se rétablit<sup>72</sup>.

En 1781, une dispute éclata entre une religieuse de chœur, Séraphine Pastiel, et une sœur converse, Rosalie Alix Chentinne. La première accusa la seconde de l'avoir insultée, de se livrer à la boisson et de posséder des biens. La sœur Chentinne avoua avoir traité la choriste Pastiel de « putin ou d'enfant de putin » et en demanda pardon à la communauté réunie en chapitre. Elle fut obligée d'observer une retraite de huit jours dans une chambre du couvent mais ne s'y soumit qu'avec beaucoup de mauvaise grâce. Cette affaire avait réellement partagé la communauté en deux camps ; les converses et quelques sœurs de chœur soutenant Chentinne et d'autres sœurs de chœur appuyant Pastiel. L'entente ne régnait donc pas toujours entre les converses et les choristes et la sœur Chentinne elle-même reconnaissait que « les sœurs (converses) sont pour l'ouvrage de la maison », mais déplorait qu'il était « bien dure en faisant bien leur ouvrage d'être traitée de serveuse »<sup>73</sup>.

Enfin, en 1783, une autre affaire vint ternir l'image du couvent. La comtesse de Coronini avait loué un quartier pour elle et une domestique qui ne vint jamais. La supérieure mit donc à sa disposition une sœur converse qui dut essuyer des injures du comte et de la comtesse, cette dernière ayant même tenté de mettre le feu au couvent. Le mari, frustré de n'avoir pas récupéré l'argent qu'il avait engagé, aurait alors rôdé avec des soldats autour du monastère<sup>74</sup>.

En 1743, les religieuses achetèrent une maison rue de la Paille, à côté de leur église afin d'y installer les dames séculières qui résidaient au couvent. Le coût des travaux fut plus élevé que prévu et le couvent dut recourir plusieurs fois à l'emprunt entre 1747 et 1750<sup>75</sup>.

Le 14 mars 1750, les religieuses bénéficièrent du testament de Martin Robyns qui leur allouait une rente annuelle en échange de la célébration de plusieurs messes anniversaires pour le repos de son âme et de celles des membres de sa famille. Chaque religieuse devait en outre recevoir à l'occasion de l'un de ces offices une demi-pinte de vin et une portion particulière laissée à la discrétion de la supérieure en guise de récréation. De plus, les religieuses devaient s'occuper sa vie durant d'une « maure »<sup>76</sup>. Nous ignorons si cette personne était une domestique de Martin Robyns, l'engagement de domestiques de couleur étant particulièrement en vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle, ou s'il s'agissait d'une ancienne esclave dont le testateur voulait assurer le salut. Les deux phénomènes n'étaient en tout cas pas rares à l'époque<sup>77</sup>.

La situation financière ne s'améliora pas durant les années qui suivirent et, en 1756, la communauté dut contracter deux nouveaux emprunts<sup>78</sup>.

En janvier 1764, les dettes s'élevaient à 34 604 florins et, pour tenter d'apurer leur situation financière, les religieuses contractèrent un nouvel emprunt<sup>79</sup>. La même année, elles durent faire face à un procès intenté par le poissonnier Jean Rombaut qui leur réclamait le solde des livraisons effectuées en 1762 et 1763<sup>80</sup>. Après plus d'un an d'arguties et de mises en doute systématiques de ce qu'avancait le plaignant, les lorraines furent contraintes de rembourser une somme forfaitaire de 1 200 florins. En 1764, elles avaient également été obligées par le Conseil de Brabant de rembourser un capital emprunté en 1756. L'accumulation de dettes et le nombre de débiteurs mécontents amenèrent les lorraines à se tourner vers le gouvernement pour obtenir des aides. Le Conseil des finances proposa alors d'unir le couvent à une abbaye opulente et de prendre également l'avis du Conseil privé qui prôna la solution suivante en enjoignant l'archevêque de la faire appliquer : « s'abstenir de faire aucune dépense inutile et superflue, dépense dont on dit dans le public qu'elles sont sujettes, de redoubler de soin que le temporel soit administré avec la plus grande économie qu'il se pourra avec ordre aux commissaires (à l'audition de leurs comptes envoyés par l'archevêque) d'y veiller attentivement »<sup>81</sup>.

Les religieuses du couvent des lorraines adressèrent une autre requête au Conseil des finances en mars 1766 pour être exemptées des droits d'entrée des ardoises de Fumay qui devaient servir à réparer le toit de leur maison qui avait été abîmé lors d'un orage particulièrement violent en 1763<sup>82</sup>. Cette anecdote dépeint la lenteur de la communauté à apporter les réfections nécessaires et si sa situation financière ne lui permettait pas d'agir avec toute la célérité voulue, le temps perdu ne fit qu'augmenter l'état de délabrement de la toiture.

En 1769, les religieuses adressèrent au Conseil privé une demande d'autorisation d'effectuer une quête pour pouvoir faire réparer les bâtiments qui abritaient leurs classes publiques. Le Conseil proposa au gouverneur général Charles de Lorraine d'éconduire la demande des sœurs et, étant donné leur situation financière délicate, de « supprimer ce monastère, et d'en incorporer les religieuses ainsi que les revenus à quelqu'autre couvent du même ordre, ou un ordre approchant »<sup>83</sup>, conformément aux prescriptions du concile de Trente. Interrogé, l'archevêque de Malines conseilla d'interdire l'admission de novices au couvent des lorraines et d'attendre que le nombre de sœurs diminue de moitié. Ainsi, tablant sur le remboursement des dettes, il serait alors possible, avec le produit de la vente des biens meubles et immeubles, d'indemniser les couvents dans lesquels les religieuses restantes seraient incorporées. Il demandait

malgré tout d'accorder les lettres de quête aux lorraines pour leur permettre d'effectuer les travaux nécessaires et de pouvoir contenter leurs créanciers. Le gouverneur général Charles de Lorraine accepta ces conditions<sup>84</sup>.

En 1771, la communauté remboursa les capitaux de deux emprunts et en 1772, la supérieure Henault annonça à l'archevêque que les frais de réparation du bâtiment abritant les classes avaient été entièrement honorés. Le couvent connut durant quelques années une plus grande solvabilité mais dut contracter deux nouveaux emprunts dès 1774<sup>85</sup>.

La direction de la sœur de Beelen entre 1778 et 1781 fut bénéfique et les revenus du couvent augmentèrent. Cependant, elle ne réduisit les dettes de la communauté que partiellement<sup>86</sup>.

Le retour du tandem Henault — van der Stegen à la tête du couvent n'apporta pas le redressement nécessaire. En 1782, les dettes du monastère montaient à 16 000 florins et leur bâtiment menaçait ruine. En 1786, avec un endettement de plus de 27 000 florins, les sœurs s'adressèrent à la commission ecclésiastique du Conseil de gouvernement général pour obtenir « des secours ou leur suppression »<sup>87</sup>. Celle-ci fut décidée par l'empereur Joseph II le 30 décembre de la même année et, le 23 mars 1787, des commissaires impériaux vinrent l'annoncer aux religieuses<sup>88</sup>.

La communauté ne fut jamais rétablie et il ne semble pas y avoir eu de volonté de la part des anciennes religieuses de rester proches ou de retrouver, à trois exceptions près, une vie communautaire.

Après la suppression, les bâtiments du couvent connurent des utilisations multiples (dépôt, école, conseil de guerre, ...). Des immeubles de rapport construits dans les premières années de ce siècle occupent aujourd'hui l'emplacement du couvent dans la rue de Rollebeek et les autres bâtiments situés dans la rue de la Paille et sur le Sablon ont été démolis lors de la construction de la rue Lebeau<sup>89</sup>.

## **4. Statut social de la population des couvents**

### **1. Evolution du recrutement**

La population des couvents des brigittines et des lorraines diminua fortement durant la période 1764-1784/1787. Ce tassement est en contradiction avec la situation rencontrée dans les autres congrégations féminines de Bruxelles entre 1755 et 1783. Les couvents masculins avaient par contre connu une diminution sensible de leurs effectifs, tout comme les couvents féminins dans l'ensemble du duché de Brabant. En France, le recrutement dans les communautés féminines subissait également un recul, du moins à Annecy et dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon<sup>90</sup>. Atypique à Bruxelles, la situation des brigittines et des lorraines correspond cependant à une tendance largement partagée ailleurs.

### **2. Origine géographique des religieuses**

Au moins 25% des novices des deux communautés étaient natives de Bruxelles. Le lieu d'origine de 57% des brigittines était distant de la capitale de moins de vingt kilomètres et les lorraines provenaient à 58% d'un cercle de quarante kilomètres de rayon autour de la ville.

En outre, ces dernières connaissaient une renommée beaucoup plus étendue puisque 13% de leur population était originaire de régions éloignées du monastère de plus de cent kilomètres, ce qui ne fut jamais le cas chez les brigittines.

Le duché de Brabant représentait la principale région d'origine des brigittines (68%) et des lorraines (49%). Le Hainaut (13%) et la Flandre (13%) apportaient ensuite plusieurs novices à la congrégation de Notre-Dame, alors que chez les brigittines seul le Hainaut (14%) contribuait à renforcer la population du cloître d'une manière significative.

Le Luxembourg, le Namurois, l'Autriche et la France pour les lorraines ; la seigneurie de Malines<sup>91</sup> et la France pour les brigittines n'apportèrent ensuite qu'une seule religieuse aux couvents.

Les lorraines présentes au couvent entre 1764 et 1787 provenaient de sept régions différentes. L'ancienneté des professions de trois sœurs d'origine étrangère permet toutefois de préciser que la zone de recrutement fut réduite aux seules régions du Brabant, du Hainaut, de Flandre et de Namur pendant plus de cinquante ans.

Chez les brigittines, un recrutement exclusivement brabançon dura pendant près de quarante ans.

Dans les deux monastères, les régions de recrutement étaient aussi diversifiées pour les choristes que ce que nous avons remarqué à propos des populations totales. La situation des converses présente un aspect différent : les lorraines ne recrutaient des converses qu'en Brabant et en Flandre et chez les brigittines, seules des Brabançonnaises étaient accueillies.

Dans la plupart des autres couvents bruxellois, l'enracinement régional était plus marqué encore. Les apostolines et les sœurs noires comptaient entre 80 à 90% de religieuses originaires du Brabant ou de proches localités du Hainaut et de Flandre. De même, 82% des hospitalières de Saint-Jean et près de 69% des ursulines étaient brabançonnaises entre 1760 et 1794. Chez les lorraines comme chez les ursulines, les visitandines ou les religieuses du Berlaymont, on trouvait pourtant de nombreuses moniales originaires d'autres régions des Pays-Bas autrichiens. Cette plus grande diversité était peut-être caractéristique des ordres enseignants<sup>92</sup>.

L'approche du recrutement sur le plan diocésain met en valeur des situations fort similaires de celles observées au point de vue régional. Le recrutement au sein de l'archevêché de Malines était majoritaire dans les deux monastères où il présente les mêmes proportions qu'à propos du duché de Brabant. La situation chez les ursulines de Bruxelles répond à un constat similaire. De même, les couvents féminins des évêchés d'Auxerre, de Langres et de Dijon présentaient les mêmes caractéristiques<sup>93</sup>.

Selon les mêmes proportions que pour le Brabant, le diocèse de Malines était également la première région pourvoyeuse de choristes des brigittines et des lorraines.

La situation des converses était légèrement différente. Les sœurs de Sainte-Brigitte étaient toutes issues du diocèse de Malines comme en ce qui concerne le duché de Brabant, alors que dans le couvent des lorraines elles provenaient uniquement du diocèse de Malines mais de deux principautés différentes.

Cinquante-neuf moniales fréquentèrent les deux maisons entre 1764 et 1787. Les cinquante-deux religieuses dont nous avons pu localiser le lieu de naissance étaient originaires de trente-deux localités différentes. Plus précisément, deux villes et deux villages se partageaient vingt-quatre novices, alors que les vingt-huit autres provenaient d'autant d'endroits différents. La fixation autour de quelques localités était donc relativement faible puisque plus de la moitié des villes ou villages rencontrés n'ont apporté qu'une seule recrue aux monastères.

Les cités apportaient beaucoup plus de novices que les villages puisque seize religieuses venaient de Bruxelles, quatre de Mons, deux de Pamel et deux d'Anderlecht. Les effectifs bruxellois témoignent de la bonne implantation des deux couvents dans la ville. Quatre brigittines étaient aussi issues des villages d'Anderlecht et de Pamel et proportionnellement, ces recrues représentaient peut-être un ancrage plus considérable que dans le cas bruxellois. En effet, le fait qu'un village à faible densité de population procure par deux fois une novice au même couvent est beaucoup plus significatif de la renommée de cette maison auprès de la population locale.

Les brigittines et les lorraines accueillaient respectivement 32% et 29% de postulantes originaires de Bruxelles. Dans la même ville, la population qui entra dans le cloître des ursulines entre 1760 et 1794 comptait 62,5% de Bruxelloises et les religieuses de l'hôpital Saint-Jean provenaient à 59% de Bruxelles entre 1751 et 1800. L'apport local n'était donc pas aussi important dans le cas des brigittines et des lorraines où il était fort proche du recrutement des sœurs noires et des visitandines qui n'accueillaient chacune que 30% et 29% de Bruxelloises<sup>94</sup>.

Sur les vingt-sept lorraines dont nous connaissons le lieu d'origine, neuf venaient de la campagne et dix-huit étaient des citadines. Parmi celles-ci, l'on comptait huit Bruxelloises quand les dix autres recrues venaient toutes d'une ville différente. L'implantation urbaine était donc majoritaire et les novices de Bruxelles en constituaient la part la plus importante. Ce constat est peut-être caractéristique des couvents de la congrégation de Notre-Dame car 43% des effectifs du couvent de Nancy était originaire de cette ville<sup>95</sup>. En ce qui concerne la maison de Bruxelles, cela signifie également que dans les régions extérieures au Brabant, le rayonnement et la renommée du couvent avaient été davantage perçus dans les villes que dans l'inter-pays. En outre, les choristes étaient en majorité des citadines alors que les converses étaient essentiellement d'origine rurale.

La population de la maison de Sainte-Brigitte se composait de quinze citadines et de dix campagnardes. Toutes les citadines et trois campagnardes étaient choristes alors que toutes les converses étaient d'origine rurale.

L'hôpital Saint-Jean de Bruxelles accueillait au minimum près de 60% de citadines parmi ses novices. Chez les ursulines, la totalité des nouvelles recrues arrivées entre 1760 et 1794 venaient de la ville. Le caractère urbain du recrutement des brigittines et des lorraines était moins marqué. Les situations variaient donc fortement selon les congrégations.

Entre 1760 et 1794, les ursulines de Mons accueillaient près de 86% de citadines et celles de Tournai 80%. Dans les trois monastères de l'ordre de la Visitation installés à Paris les maisons de la rue Saint-Antoine et du faubourg Saint-Jacques accueillirent durant le XVIII<sup>e</sup> siècle 72% et 76% de novices originaires de la ville alors que le couvent de la rue du Bac n'en reçut que 31%. De même, entre 1724 et 1792, les visitandines d'Annecy en Savoie étaient originaires de cette ville dans une proportion de 44%<sup>96</sup>. Les maisons d'une même congrégation ne connaissaient donc pas de pratiques de recrutement similaires.

Les ursulines accueillies dans le monastère de Bruxelles entre 1760 et 1794 venaient toutes de la ville, tant les choristes que les converses. Les choristes étaient donc toujours majoritairement voire exclusivement des citadines, mais la situation des converses différait selon le couvent. Elles pouvaient être soit exclusivement des



campagnardes, soit exclusivement d'origine urbaine, soit encore venir majoritairement du monde rural. Cette dernière présentation correspondait d'ailleurs au recrutement classique des sœurs converses en France à la même époque. De la même manière, l'origine des religieuses de chœur des monastères que nous avons étudiés répond à la situation observée par Dominique Dinet dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon ou par Marie-Thérèse Notter à propos du carmel de Blois<sup>97</sup>.

### 3. *Origine sociale des religieuses*

Nous pensons avoir évité les dangers de la classification sociale qui peut s'avérer arbitraire, simpliste ou au contraire tellement détaillée qu'elle rend la lecture des résultats impossible. D'autre part, l'étrécissement de l'échantillon nous empêchera de nous lancer dans des considérations très pointues. En outre, il était impossible d'effectuer des recherches biographiques approfondies à propos des familles des religieuses car elles s'avèrent longues, semées d'embûches et, pour la plupart des familles concernées, encore totalement inexistantes<sup>98</sup>.

#### 1. *Nobles et roturières*

Les lorraines comptaient seulement deux nobles<sup>99</sup> pour vingt-cinq roturières et aucune brigittine n'était issue de la noblesse. Le couvent des ursulines de Bruxelles accueillait 47% de postulantes d'origine noble jusqu'en 1759, mais elles ne représentaient plus que 19% de la population du couvent à la fin du siècle<sup>100</sup>.

Les deux moniales d'origine noble au monastère de Notre-Dame étaient évidemment religieuses de chœur, l'une avait prononcé ses vœux en 1721 et l'autre en 1746, ce qui signifie que le couvent n'accueillit plus de noble durant les quarante et une dernières années de son existence. L'interdiction de 1769 d'encore accepter des novices avait sans aucun doute découragé les postulantes. Il n'y avait en effet aucun renom à espérer pour une famille noble de voir l'une de ses filles prendre le voile dans ce monastère voué à la suppression. En outre, les problèmes de discipline qui secouèrent la communauté entre 1743 et 1752, en 1774 et en 1781 ne servirent certainement pas l'image de marque du couvent auprès de la population et durent détourner plus d'une famille, noble de surcroît, d'y faire accepter l'une de ses enfants.

Les familles des deux religieuses ne figuraient pas non plus parmi les plus nobles de nos régions. La fonction de drossard de Brabant qu'exerçait le comte van der Stegen et le poste de surintendant du domaine de Mariemont dévolu au baron de Chanclos n'étaient pas des fonctions que l'on attribuait à des personnes issues de la petite noblesse, mais ces deux personnages n'appartenaient pas non plus aux cercles les plus huppés de la noblesse des Pays-Bas. Ces derniers faisaient d'ailleurs entrer leurs enfants dans les chapitres nobles ou dans des monastères où l'on n'acceptait que des novices pouvant justifier d'un certain nombre de quartiers de noblesse.

#### 2. *Origine socio-professionnelle*

Le tableau I rend compte de la forte implantation de filles d'officiers et de marchands dans le couvent des lorraines. Les brigittines provenaient surtout des milieux des fermiers, des officiers et des marchands.

*Tableau 1*  
*Origine socio-professionnelle des familles des religieuses dans les couvents*  
*des brigittines et des lorraines*

<i>Brigittines</i>		<i>Origine socio-professionnelle</i>	<i>Lorraines</i>	
<i>nombre</i>	<i>%</i>		<i>nombre</i>	<i>%</i>
3	11	artisan	4	13
1	3,5	divers	1	3
7	25	fermier/censier	2	6,5
1	3,5	gens de maison	1	3
4	14	inconnu	4	13
5	18	marchand	6	19,5
-	-	militaire	4	13
6	21,5	officier public	9	29
1	3,5	profession libérale	-	-
28	100		23	100

La physionomie du recrutement des choristes laisse paraître de fortes similitudes entre les deux maisons où les filles d'officiers publics et de marchands étaient les plus nombreuses. La situation des converses était par contre plus hétérogène chez les sœurs de la congrégation de Notre-Dame où les trois quarts des recrues provenaient de quatre groupes sociaux différents (artisan, fermier, marchand ou officier public). L'importance des filles de fermiers parmi les brigittines s'explique par le fait que la majorité des converses venaient de la campagne.

Entre 1764 et 1784/1787, la plupart des novices des deux communautés étaient issues du monde marchand. Chez les lorraines, la moitié des filles de militaires avaient été accueillies après 1764, ce qui réduit l'importance de ce groupe socio-professionnel avant cette date. La disparition dans les deux monastères de postulantes originaires de familles d'officiers publics témoigne également d'une évolution sensible. Une certaine continuité semble par contre avoir caractérisé l'évolution du recrutement des converses de la rue de Rollebeek qui étaient toutes issues de groupes socio-professionnels différents.

Les officiers publics pouvaient dépendre d'une institution centrale du gouvernement, d'une institution provinciale ou d'une collectivité urbaine (institution locale)<sup>101</sup>. Les pères de cinq religieuses du couvent des lorraines dépendaient d'une institution centrale alors que le cas ne se présente qu'une seule fois chez les brigittines. En outre, les charges des parents des lorraines étaient plus prestigieuses. Parmi les officiers provinciaux, les parents des moniales de la congrégation de Notre-Dame étaient également mieux représentés et les dots apportées par ces sœurs y étaient plus élevées<sup>102</sup>.

Aucun des deux couvents n'accueillit de novice provenant d'une famille membre des autorités communales ou des lignages bruxellois<sup>103</sup>.

Tous les pères des lorraines qui exerçaient une carrière militaire étaient officiers, mais ne possédaient pas de grades élevés. Bien qu'inférieures à celles des filles les mieux dotées issues du milieu des officiers publics, les dots qu'apportaient les filles de ces soldats n'étaient cependant pas négligeables (c. 1 500 florins en moyenne).

En abordant le monde des marchands nous retrouvons un milieu qui procurait des recrues aux deux monastères. Nous ne pourrions nous baser que sur le montant des

dots pour tenter d'estimer le niveau de fortune des familles de ces religieuses. Comment pourrions-nous en effet déterminer qu'un épicier jouissait de revenus plus élevés qu'un mercier sans disposer de plus d'informations que le seul nom de sa profession? Nous ignorons par exemple si certains d'entre eux exerçaient une charge quelconque au sein de leur corporation. Toutefois, il apparaît que les novices des deux monastères jouissaient d'un niveau d'aisance similaire. En outre, les sommes déboursées étaient équivalentes à celles produites par les filles de militaires et les milieux sociaux visés étaient donc proches.

Les dots des religieuses des deux couvents issues du groupe des artisans sont presque équivalentes (c. 1 200 florins). Seules celles des sœurs converses présentent des montants bien inférieurs. Les sommes apportées par les novices étaient en outre fort proches de celles fournies par les filles de marchands. Une certaine continuité dans le recrutement apparaît donc en fonction du niveau de fortune des parents des futures moniales. Ainsi, deux axes sous-tendaient le recrutement sur le plan social ; le premier s'articulait autour de certains groupes socio-professionnels et le second s'énonçait à partir du train de vie des familles des religieuses.

Seule une brigittine était fille de notaire et sa dot de 1 100 florins s'inscrit dans la même moyenne que celle des filles d'artisans.

La catégorie des fermiers et des censiers est tout aussi difficile à analyser que celles des marchands ou des artisans car elle recouvre des réalités qui peuvent être très éloignées les unes des autres. La seule religieuse pour laquelle aucune équivoque ne semble possible est la converse du couvent des brigittines Maria Catharina Huyghens dont le père était vraisemblablement ouvrier agricole, c'est-à-dire qu'il n'était ni propriétaire, ni détenteur d'une fortune personnelle considérable<sup>104</sup>. Au reste, le niveau social des novices issues de familles de fermiers présente des caractéristiques partagées et les choristes y appartenaient à une strate sociale plus aisée que les converses<sup>105</sup>.

L'expression « gens de maison » recouvre les individus qui faisaient partie de la « maison » d'un noble, c'est-à-dire qu'ils étaient employés par celui-ci sans pour autant être des domestiques au sens le plus étroit. Elle est relativement peu représentée au sein des deux couvents et c'est celui des lorraines qui accueillit la recrue la plus riche<sup>106</sup>. Néanmoins, les maisons dans lesquelles évoluait chacun des pères des deux religieuses étaient relativement proches sur le plan social.

Le père de la religieuse de chœur du couvent des lorraines Lambert était bourgeois. Ce terme recouvre une notion relevant à la fois d'un aspect juridique et social et un individu pouvait être bourgeois de sa ville sans connaître un niveau social bien différent de celui du menu peuple<sup>107</sup>. Le montant de la dot (1 000 florins) laisse cependant supposer que cette novice provenait d'un milieu social proche de celui de certains marchands, artisans ou militaires parmi les plus modestes dont les filles avaient rejoint le même couvent.

Le père de la brigittine Antoinette Aldegonde Tressoigne est présenté comme brasseur et manufacturier de cuivre. Nous ignorons quelle était sa fonction principale. La dot de cette religieuse est équivalente à celle apportée en moyenne par les filles d'artisans dans ce même couvent et le milieu dont elle provenait devait en être relativement proche.

Le vœu de pauvreté qu'avaient prêté les religieuses avait subi un léger adoucissement, et il leur était permis de disposer d'une « rente de douceur » grâce à laquelle elles pouvaient effectuer de menues dépenses afin d'améliorer leur condition<sup>108</sup>. Les religieuses n'usaient toutefois pas de ces revenus uniquement dans ce sens. En 1774, certaines brigittines se cotisèrent et prêtèrent de l'argent au couvent pour rembourser les dettes les plus criantes<sup>109</sup>. En outre, nous avons remarqué à plusieurs reprises que des moniales de Sainte-Brigitte faisaient également des dons à leur couvent<sup>110</sup>. L'économiste des lorraines Victoire van der Stegen paya également les gages d'une garde-malade pour veiller une pensionnaire<sup>111</sup>. Nous ignorons cependant la part moyenne que chaque moniale réservait à l'aumône.

Chez les sépulcrines de Bouvignes, cette rente annuelle variait entre 30 et 50 florins et chez leurs consœurs installées dans la principauté de Liège elle oscillait entre 100 et 200 florins au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>112</sup>. Une choriste de l'ordre du Saint-Sauveur recevait en moyenne 20 florins 18 sous et une converse 13 florins 6 sous. Chez les lorraines, une religieuse de chœur bénéficiait de 74 florins 18 sous et une converse de 12 florins. Les religieuses de ces deux maisons pouvaient donc prétendre à des rentes de douceur d'un montant raisonnable.

En outre, ces petits profits étaient l'apanage d'un peu moins d'un tiers de l'ensemble des religieuses et la perception de ce revenu était moins exclusivement réservé aux religieuses de chœur dans le couvent du Saint-Sauveur.

#### **4. *Origine socio-géographique des pensionnaires et des séculières***

Le couvent des lorraines accueillait en moyenne 27 à 28 pensionnaires par an, alors que le cloître de Notre-Dame de Nancy ne recevait en moyenne que 19 pensionnaires. Cette situation est cependant inférieure à ce que nous pouvons rencontrer dans la majorité des couvents d'ursulines de nos régions et de celui de Bruxelles en particulier. Seules les ursulines de Liège proposaient une situation moins florissante que celle des lorraines puisqu'elles n'accueillaient que 14 pensionnaires en 1767 et seulement huit en 1791<sup>113</sup>. Le couvent de la congrégation de Notre-Dame semblait donc fort en retrait par rapport à d'autres monastères enseignants au point de vue de l'accueil des internes, ce qui témoigne de sa plus faible audience auprès de la population mais aussi peut-être de la moins bonne qualité de son enseignement et par conséquent de sa réputation.

##### **1. *Les pensionnaires et les demi-pensionnaires*** <sup>114</sup>

Nous connaissons l'origine géographique de 45 pensionnaires et de quatre demi-pensionnaires. Les premières provenaient d'Angleterre (18), d'Anvers (9), de Gand (7), d'Alost (5), de Bruxelles (3), de Termonde (1) et de Bruges (1). Les demi-pensionnaires arrivaient d'Angleterre (3), des Provinces-Unies (1) et de Bruxelles (1). Les demoiselles originaires d'Angleterre restaient des exceptions malgré leur présence relativement importante au sein de notre estimation. La nationalité de ces hôtes était sans doute systématiquement mentionnée par l'économiste en raison de son caractère exceptionnel. Pour cette raison nous ne pensons pas que d'autres Anglaises furent accueillies dans le pensionnat. Nous pouvons donc imaginer que, de la même manière, l'on mentionnait sans doute systématiquement le lieu d'origine des jeunes filles

qui ne venaient pas de Bruxelles et, *a contrario*, que le nombre de jeunes Bruxelloises qui fréquentèrent l'internat fut bien plus élevé que celui que nous connaissons.

La présence d'Anglaises dans le pensionnat n'était pas nécessairement due à la réputation que l'enseignement prodigué par les lorraines pouvait connaître outre-Manche. Chaque fois que nous connaissons les conditions d'entrée d'une de ces jeunes filles, la demande était effectuée par des personnes originaires des Pays-Bas et que l'on retrouve parmi les alliés du monastère. Ce sont donc eux qui influençaient leurs correspondants anglais dans leur choix. Il est également intéressant de souligner que ce sont surtout des intérêts financiers qui motivaient l'indispensable acceptation de l'archevêque<sup>15</sup>.

L'origine géographique des pensionnaires démontre que l'implantation était brabançonne et flamandaise et qu'aucune demoiselle ne provenait d'une autre province. Si nous considérons que le lieu d'origine n'était mentionné que lorsqu'il s'agissait d'une autre ville que Bruxelles, on compterait 47 jeunes filles extérieures à la ville, soit près de 19% de la population totale du pensionnat ; ce qui témoignerait d'une bonne renommée de l'enseignement prodigué par les religieuses.

Parmi les pensionnaires dont nous savons l'origine socio-professionnelle nous rencontrons des jeunes filles dont les pères exerçaient des offices publics (amman de la ville de Gand, bailli de la ville de Gand, drossard de Brabant, receveur de Sottegem, receveur de la ville d'Alost, chambellan de l'empereur, conseiller du Conseil privé<sup>16</sup>). D'autres étaient issues de familles de militaires (Baghsan, de Coenens, de Voglesang et Ernst<sup>17</sup>). Certaines étaient les filles de fournisseurs du couvent (Mosselman) ou de créditeurs auxquels le monastère devait de l'argent. Nous ne sommes en mesure de déterminer s'il existait un rapport direct entre les religieuses et les pensionnaires que dans un cas ; lorsque le comte van der Stegen, drossard de Brabant, et frère de la religieuse de chœur Victoire van der Stegen, fit entrer ses filles au pensionnat du couvent. Au vu des charges de certains des parents des pensionnaires, nous pouvons en déduire que l'enseignement prodigué dans ce monastère devait être de qualité. Si tel n'avait pas été le cas, pourquoi des fonctionnaires aussi éminents que l'amman et le bailli général de la ville de Gand auraient-ils envoyé leurs enfants dans une école située à Bruxelles ?

Le coût de la pension était de 180 à 220 florins par an, soit l'équivalent du revenu annuel d'une famille ouvrière<sup>18</sup>. Pour une demi-pension, la récipiendaire devait payer annuellement une somme de 80 à 100 florins. L'accès au pensionnat était donc sans conteste réservé à une certaine élite. Malgré tout il était des internes plus privilégiées qui pouvaient bénéficier de services supplémentaires susceptibles de leur ménager plus de confort. Ceux-ci consistaient en la location d'un quartier afin de ne pas dormir en dortoir, en l'assistance d'une femme de chambre voire d'une gouvernante, en la location de matériel et en la prestation de certains services (blanchissage et location du linge de lit et de table, location de meubles, ...) <sup>19</sup>. Onze des dix-huit Anglaises qui étaient accueillies au couvent avaient recours à un ou plusieurs de ces services. Par décision archiépiscopale, certaines d'entre elles étaient contraintes de loger séparément des autres pensionnaires avec qui elles ne pouvaient que suivre les cours<sup>20</sup>. L'éloignement explique également en partie de tels choix, il aurait ainsi été plus onéreux d'acheminer des meubles depuis l'Angleterre ou d'en acheter à Bruxelles que

d'en louer pour la durée de leur séjour en internat. C'est donc autant par nécessité que par recherche de confort que ces pensionnaires faisaient appel à ces services.

Au total, 62 internes, soit 25% des pensionnaires, bénéficiaient d'au moins un des services supplémentaires proposés par le cloître. Même s'il s'agissait d'une population privilégiée, la grande majorité des pensionnaires ne se permettait pas plus de frais que le strict nécessaire. Nous ne sommes donc pas en présence des plus grosses fortunes du pays, car si tel avait été le cas, le nombre de services supplémentaires aurait sans doute été plus élevé.

## 2. *Les dames séculières*<sup>121</sup>

Tous les lieux d'origine que nous avons rencontrés pour les séculières (Angleterre, Bruxelles, Malines et Gand) existaient également pour les pensionnaires et le renom du couvent ne semble donc pas s'être limité à la qualité de son enseignement.

L'origine sociale des séculières du couvent était plus marquée que celle des pensionnaires : dix-huit d'entre elles étaient nobles dont quinze portaient un titre.

Parmi celles dont nous avons pu partiellement dévoiler la biographie, cinq étaient apparentées à des officiers publics, deux avaient des liens avec des militaires et trois parmi les nobles titrées vivaient apparemment sans exercer une charge quelconque.

Le montant des pensions était le même que pour les pensionnaires, soit une somme de 200 à 220 florins par an et les mêmes services (location de meubles, de linge, ...) pouvaient également être rendus aux séculières à des prix équivalents. 57% des dames louaient un quartier lorsqu'elles se retiraient au couvent. Ce taux relativement élevé peut s'expliquer par le fait que ces personnes passaient sans doute de plus longues périodes au couvent que les pensionnaires. En outre, la retraite pouvait représenter un choix de vie alors que l'internat ne constituait qu'un passage. Enfin, les séculières disposaient sans doute de plus de moyens que des demoiselles en âge de scolarité et la vieillesse pouvait également justifier le besoin d'un plus grand confort. Toutefois, les séculières qui passaient leurs jours au couvent en commun représentaient malgré tout près de 43% de l'ensemble de cette population. Le recours aux services d'une femme de chambre était légèrement plus fréquent que la location d'un quartier puisque près de 60% des séculières en usaient. Par contre, l'appel à la prestation de services annexes était très faible.

## 5. *Les domestiques*

La principale raison qui justifiait l'appel à des bras extérieurs pour s'acquitter de certaines tâches ménagères réside surtout dans la nature de l'objet social des cloîtres. Les filles de Sainte-Brigitte pouvaient s'acquitter de leurs dévotions tout en veillant au bon entretien de leur couvent et elles n'engagèrent donc jamais de domestiques. Les lorraines par contre devaient assumer les charges d'enseignement en plus des dévotions et de l'entretien. Il est donc assez logique qu'elles aient cherché à se faire aider. En outre, même sans faire appel à des serviteurs extérieurs au monastère, toutes les communautés disposaient de domestiques en la personne des convers ou converses dont la tâche essentielle était de s'occuper des travaux domestiques<sup>122</sup>.

Entre 1764 et 1787, le couvent des lorraines accueillit 51 domestiques dont 47 femmes<sup>123</sup>.

En 1796, la majorité des domestiques, tant masculins que féminins, qui travaillaient à Bruxelles venaient de l'extérieur de la ville dans un rayon de 18 à 20 kilomètres. A Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, la majorité des domestiques provenaient également de la campagne et la part la plus forte était originaire du bassin parisien<sup>124</sup>. Nous pouvons donc supposer que la situation était similaire dans le couvent des lorraines.

Ce dernier accueillait en moyenne entre cinq et six domestiques par an, ce qui ne signifie pas que ces personnes travaillaient durant toute l'année. L'année 1769 durant laquelle la domesticité fut la plus nombreuse (dix personnes) correspond également à l'année où le nombre de pensionnaires fut le plus élevé. Parmi les serviteurs qui travaillèrent cette année-là, quatre ne travaillèrent que durant un mois au maximum. La mobilité apparaît évidente ainsi que la petitesse du personnel sur lequel la communauté pouvait réellement compter. L'année 1770 témoigne également d'un grand nombre de domestiques (neuf personnes) alors que la population du pensionnat fut une des plus faibles cette année-là. Les évolutions du nombre de pensionnaires et de domestiques n'étaient donc pas liées. En outre, la communauté conventuelle fut contrainte en 1770 d'engager une femme de ménage « faute de servantes »<sup>125</sup>. Cette anecdote rend non seulement compte de ce que le nombre de serviteurs pouvait s'avérer insuffisant mais aussi de la difficulté que rencontraient les moniales pour engager des domestiques.

Les grands écarts entre les situations des domestiques ayant travaillé durant peu de temps au couvent et ceux qui y restèrent plusieurs années expliquent le peu de pertinence de la moyenne arithmétique. D'après celle-ci, le monastère gardait un serviteur entre 21 et 22 mois en moyenne alors que 80% d'entre eux effectuaient un service moins long<sup>126</sup>.

La moitié des domestiques restaient au maximum durant sept mois au service du monastère. Dans plus de 44% des cas leur présence n'excédait pas trois mois, plus d'un serviteur sur cinq quittait son service au plus tard après un mois d'activité, près de six sur dix partaient avant un an et un peu moins de 15% travaillaient plus de deux ans. L'importante mobilité du personnel se situait dans les mêmes proportions que celles constatées à la même époque pour Lyon et Paris et la situation du couvent des lorraines épousait donc tout à fait les caractéristiques de la mobilité ancillaire en milieu urbain<sup>127</sup>. Cependant les quatre domestiques qui étaient toujours au service du couvent lors de sa suppression en 1787 étaient employés par la communauté depuis seize mois au minimum et une certaine stabilisation de la population ancillaire paraissait donc se faire jour. Ce type de phénomène n'était d'ailleurs pas tellement nouveau puisqu'à Lyon à la même époque certains maîtres élaborèrent de véritables stratégies pour diminuer la mobilité excessive de leurs domestiques<sup>128</sup>. Prêter des intentions similaires aux lorraines nous paraît cependant pour le moins audacieux car le maintien des mêmes serviteurs durant de plus longues périodes peut aussi s'expliquer par des raisons conjoncturelles. Quelle qu'ait pu être l'importance du mouvement favorable à une plus grande stabilisation de la mobilité ancillaire, il est intéressant de constater que celle-ci perdurerait durant une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle, du moins à Bruxelles et dans le cas des domestiques les moins qualifiés<sup>129</sup>.

L'échantillon sur lequel nous nous pencherons pour étudier les raisons des nombreux départs des serviteurs compte 29 individus. Parmi eux, 21 quittèrent le monastère de leur propre initiative, sept furent congédiés et le dernier décéda. L'im-

portance des « démissions » se rencontre également à Lyon alors que dans la campagne anglaise elles ne représentent qu'un peu moins de la moitié des départs<sup>130</sup>. L'exemple du couvent de Notre-Dame correspondrait ainsi davantage à une caractéristique propre au monde ancillaire en milieu urbain. La mobilité des domestiques ne semble donc pas devoir trouver son origine dans une sévérité excessive de la part des moniales ou dans une trop grande légèreté des serviteurs qui aurait poussé les religieuses à recourir à des mesures radicales. Les raisons qui motivaient les départs volontaires nous échappent et nous nous contenterons de proposer quelques hypothèses. L'âge pouvait être un facteur de départ, tout comme le travail trop astreignant. Les serviteurs envisageaient peut-être de se placer ailleurs et de trouver de meilleures conditions de travail ou la possibilité d'exercer une charge plus prestigieuse. Enfin, il est possible que, dans le cas de domestiques originaires de la campagne par exemple, le départ corresponde à un retour au « pays » ou à un mariage<sup>131</sup>.

L'immense majorité de femmes parmi les domestiques ne doit pas vraiment nous étonner dans un monastère féminin. Cette situation tranche toutefois au regard de l'exemple parisien où la représentativité masculine était de 54%<sup>132</sup>. Les hommes étaient engagés pour des tâches spécifiques (jardinier, sacristain, commissionnaire), mais nous ignorons si l'embauche des femmes était également limitée à certaines fonctions<sup>133</sup>.

Les contrats oraux réduisent fortement la possibilité de cerner l'ensemble des conditions de vie des domestiques. Nous ne savons pas s'ils étaient engagés pour une durée déterminée et si une période d'essai était prévue. Par contre, chacune des parties pouvait mettre fin à tout moment à leur collaboration. Les serviteurs, tant féminins que masculins, logeaient au couvent et y étaient selon toute vraisemblance également nourris<sup>134</sup>. Lors de leur embauche, les domestiques touchaient une « prime d'engagement » de quatorze sous. Les gages étaient variables et seul le sacristain Jean Reghem s'était vu attribuer un salaire sur une base quotidienne et non annuelle. Il est assez délicat de déterminer le salaire moyen pratiqué au couvent car nous ne connaissons pas le montant des émoluments de plus de la moitié du personnel que nous avons recensé ; les proportions que nous allons analyser ont donc été calculées à partir d'un échantillon de trois hommes et de 22 femmes. La majorité des domestiques (56%) gagnaient 31 florins 10 sous par an, 20% recevaient 42 florins et 16% des serviteurs touchaient annuellement 21 florins. Le salaire de 52 florins 10 sous annuels semblait fort marginalisé puisqu'une seule personne en bénéficiait. Le montant de ces gages ne paraît pas très élevé pour l'époque puisqu'un ouvrier non qualifié pouvait espérer gagner dans les conditions les meilleures environ 112 florins par an. Cependant, les domestiques du couvent disposaient du gîte, du couvert, du chauffage et de l'éclairage, ce qui signifie qu'ils n'avaient pas à se soucier de dépenses qui constituaient au moins 80% du budget d'une famille ouvrière de cinq personnes dont trois membres travaillaient. Si l'on considère que le revenu total d'une telle famille était d'environ 200 florins par an<sup>135</sup>, elle en dépensait donc au moins 160 pour se nourrir et se loger et il ne lui restait que 40 florins pour faire face à d'autres dépenses (achat de vêtements, ...). Un domestique des lorraines disposait d'environ 31 florins pour ces mêmes frais et bénéficiait donc d'un pouvoir d'achat supérieur. La relative aisance des domestiques par rapport à leurs contemporains est également attestée à Paris à la même époque<sup>136</sup>.



Il n'était pas rare que les domestiques doivent attendre durant de longues périodes avant de percevoir tout ou partie de leurs gains. Le cas le plus révélateur est celui du sacristain Jean-Louis Culens qui ne perçut le montant de ses émoluments des années 1762 et 1763 que le 8 septembre 1765<sup>137</sup>. Ce phénomène était tout à fait courant dans la société d'Ancien Régime et nous devons ici encore souligner le parallèle entre l'attitude observée dans le cloître et dans le siècle<sup>138</sup>.

## 5. Les monastères et le monde

### 1. *Le respect de la règle*

#### 1. *Le respect de la clôture*

La pratique de la clôture n'avait été imposée à toutes les religieuses qu'en 1298 par le pape Boniface VIII. Le cinquième décret de la XXV<sup>e</sup> session du concile de Trente renouvellera cette constitution et tentera de rétablir ou même d'introduire la clôture dans les monastères où elle n'avait pas ou peu été appliquée. Seules des autorisations délivrées par les supérieurs des congrégations pouvaient permettre à certaines personnes d'entrer dans la clôture d'un couvent ou éventuellement à des religieuses d'en sortir. La notion de clôture visait primitivement à constituer une protection entre les religieuses et le monde, mais rapidement elle devint « une fin en soi, le sacrifice suprême d'une personne acceptant de se reclure en un monastère devenu prison »<sup>139</sup>.

Les couvents des lorraines et des brigittines étaient soumis à une stricte clôture mais bénéficiaient également d'autorisations qui permettaient à certaines personnes d'y entrer. Ces permissions étaient délivrées par l'archevêque de Malines. Dans les deux cas, le confesseur venu assister une mourante, les médecins ou chirurgiens appelés au chevet d'un malade ainsi que les ouvriers qui devaient effectuer des travaux à l'intérieur du cloître étaient autorisés à pénétrer dans la clôture. Les conditions qui accompagnaient ces permissions étaient assez sévères puisque ces individus, guidés par une religieuse, étaient tenus à se rendre directement à l'endroit où leur service les appelait en suivant le chemin le plus court et, leur travail terminé, ils devaient sans traîner quitter le couvent par le même chemin<sup>140</sup>. Pour des raisons médicales graves, les religieuses pouvaient obtenir la permission de sortir du couvent comme ce fut le cas de la brigittine Ghijs en 1781<sup>141</sup>. Chez les lorraines une converse pouvait également obtenir une autorisation de l'archevêque pour quitter la clôture afin d'effectuer des achats pour la communauté<sup>142</sup>. Jamais une telle autorisation ne fut délivrée aux brigittines. Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame pouvaient également faire entrer les maîtres des pensionnaires ainsi que les domestiques des dames séculières pour transporter « les charges au dessus de la portée d'une fille de chambre »<sup>143</sup>. Les dames séculières et les pensionnaires pouvaient en outre bénéficier d'autorisations spéciales limitées dans le temps pour recevoir la visite de leurs proches ou de leur homme de confiance, mais elles devaient toujours obéir aux mêmes conditions que celles qui régissaient les permissions plus générales<sup>144</sup>. Si elles ne disposaient pas d'autorisations de ce type, les pensionnaires et les dames séculières ne pouvaient rencontrer leurs visiteurs qu'au parloir comme les religieuses<sup>145</sup>.

Malgré toutes ces mesures, le respect de la clôture ne semble pas avoir été particulièrement suivi dans les couvents des lorraines et des brigittines et, souvent, cette attitude s'accompagnait de désordres disciplinaires importants. En 1683 par exemple,

la supérieure de la maison des lorraines se plaignit de l'indiscipline des religieuses mais également des allées et venues trop fréquentes des parents de certaines pensionnaires.

Chez les brigittines, les problèmes qui provoquèrent la visite de l'archevêque en 1777 relevaient partiellement d'un non-respect de la clôture<sup>146</sup>.

Le couvent de la congrégation de Notre-Dame connut des problèmes similaires que la présence de pensionnaires et de dames séculières rendait assurément plus fréquents. Le laxisme affiché en 1774 à l'égard des séculières lui valut une fâcheuse réputation<sup>147</sup> et eut des conséquences directes sur l'évolution de la population du pensionnat. Alors que l'on comptait 31 internes en 1774, le cloître en accueillit seulement 25 l'année suivante et il fallut attendre 1778 pour retrouver le même taux d'accueil qu'au moment où sa réputation avait été ternie. La bonne observation de la règle pouvait donc en partie contribuer à garantir la réputation du cloître au sein de la cité et une trop grande permissivité pouvait s'avérer particulièrement néfaste.

L'implantation d'un monastère en milieu rural pouvait justifier une plus grande licence à l'égard de l'imperméabilité de la clôture. Les cisterciennes du pays de Liège et des Pays-Bas connaissaient ainsi une plus grande souplesse dans l'application de ce règlement sans qu'aucun scandale ne soit venu émailler la vie de leurs communautés du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>148</sup>.

## 2. *Les dissensions internes*

Les problèmes de discipline, si l'écho de ceux-ci parvenait au-delà des murs des couvents, pouvaient également contribuer à noircir leur image dans le public. Le scandale qui éclata en 1774 chez les lorraines fut suivi d'une diminution du nombre de pensionnaires pendant quelques années et la santé financière du couvent pouvait souffrir de tels désordres.

Les brigittines se divisèrent durant les années 1769-1771 au sujet de l'accueil d'une dame séculière en pension dans le cloître. Des dissensions plus importantes éclatèrent durant les années qui suivirent et il fallut attendre 1781 pour voir le calme revenir au sein de la communauté.

Chez les lorraines, les dissensions pouvaient éclater non seulement au sein de la communauté des religieuses, mais aussi parmi les pensionnaires, les dames séculières ou encore entre certains membres de ces différents groupes. Du fait des plus nombreux rapports entre ce monastère et la société civile, les désordres internes éventuels bénéficiaient d'un écho plus retentissant que s'ils s'étaient déroulés dans un cloître contemplatif. Lors du conflit qui opposa en 1781 la sœur converse Chentinne et la religieuse de chœur Pastiel, l'origine sociale joua également un rôle important. Chentinne était d'origine modeste, alors que la sœur Pastiel était d'extraction suffisamment élevée pour que son frère, venant tout exprès de Vienne, soit reçu plusieurs fois par l'archevêque de Malines<sup>149</sup>.

Comme Dominique Dinot, nous devons reconnaître que « les vœux ne faisaient pas disparaître miraculeusement l'esprit de chicane ou le caractère impossible de certains profès »<sup>150</sup>. Ces querelles devaient en tout cas nuire grandement à la réputation des monastères. De plus, même si la durée d'un conflit pouvait être relativement limitée, on peut se demander combien de temps était nécessaire pour que la vie de la communauté retrouve tout son calme. Prenons encore pour exemple la sœur

Chentinne qui se plaignait plus d'un an après les faits de se voir reprocher certaines de ses attitudes passées<sup>151</sup>.

Il faut signaler que les dérèglements n'étaient pas uniquement le fait du clergé régulier, le clergé séculier commettait également des délits mais leur nombre diminua fortement après 1720<sup>152</sup>. Si une telle courbe caractérisait également le clergé régulier, nous serions en présence d'éléments quelque peu exceptionnels dans le climat de l'époque. Les jugements rendus par les officialités ne peuvent toutefois pas nous renseigner sur la question. De nombreux couvents féminins bénéficiaient de l'immunité et échappaient à ce type de juridiction. De plus, toutes les affaires n'étaient pas évoquées devant le tribunal<sup>153</sup>, mais la gravité des dissensions présentées ici ne permet toutefois pas de conclure à un grand calme dans les couvents durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## 2. *L'assistance des séculiers aux cultes*

Nous ignorons si la célébration de cultes publics chez les brigittines et les lorraines étaient quotidiens, comme chez les visitandines de Paris<sup>154</sup>, ou encore l'affluence que connaissaient ces manifestations. Elles existaient néanmoins et contribuaient à asseoir l'image des communautés dans la ville. Outre les offices habituels, les religieuses de Sainte-Brigitte vendaient des concessions dans leur église et y célébraient des enterrements<sup>155</sup>. Leur nombre réduit peut être interprété comme une manifestation d'une certaine déchristianisation<sup>156</sup>. Toutefois, la pratique d'enfouissements chez les brigittines témoigne également du fait que ce monastère bénéficiait encore d'un certain renom sur le plan spirituel au contraire de celui des lorraines où aucun ensevelissement ne fut pratiqué durant les années 1764-1787.

## 3. *Les fournisseurs*

Le peu de renseignements relatif au monde des marchands à Bruxelles rend l'estimation de leur importance relativement délicate. De plus, à moins de se lancer dans des recherches généalogiques fastidieuses, nous ne disposons que des renseignements délivrés par les archives des couvents. En outre, le nom des fournisseurs était rarement mentionné dans les registres de comptes. L'ensemble des remarques que nous serons amené à formuler permettra donc davantage de constituer des hypothèses que de dresser un tableau complet de la situation.

Au couvent des lorraines, les contrats passés avec les principaux fournisseurs étaient oraux. Nous ignorons s'ils portaient sur une durée déterminée. Dans ces conventions, les parties s'accordaient sur les dates de livraisons, le prix des produits et les conditions de paiement<sup>157</sup>. Pour les gros travaux à effectuer aux bâtiments, il semble que les ouvriers fournissaient un devis préalable et que les religieuses choisissaient ensuite l'offre la plus intéressante<sup>158</sup>.

Chez les lorraines nous avons relevé cinq fournisseurs présents au service du cloître durant au moins vingt ans, sept eurent des relations commerciales durant un nombre d'années s'étalant entre dix et vingt ans et sept autres travaillèrent avec la communauté pendant cinq à dix ans<sup>159</sup>. Les fournisseurs de produits alimentaires semblaient les plus attachés au couvent. Ils constituaient en effet les deux tiers des fournisseurs qui servirent le couvent durant cinq ans ou plus. La livraison des produits n'était cependant pas entièrement aux mains de fournisseurs uniques. Ainsi, malgré le

fait que le marchand de beurre Lambrechts livra le couvent des lorraines de 1766 à 1787 sans discontinuer, la communauté acheta du beurre à un certain Leemans en 1784. De même, les frères Mosselman vendirent de la viande de bœuf, de veau et de mouton durant plus de 15 années jusqu'en 1779. Cela n'empêcha pas les lorraines d'acquérir de la viande de bœuf et de veau de 1764 à 1767 auprès du boucher Sophie ou d'avoir recours au boucher Sweerts pour obtenir de la viande de bœuf entre 1766 et 1769<sup>160</sup>.

Chez les brigittines, le grand laconisme des registres de comptes pour les dix premières années que nous avons étudiées ne nous a pas permis d'identifier de longues périodes de contacts avec les fournisseurs. Nous connaissons malgré tout trois fournisseurs qui travaillèrent avec le cloître durant plus de dix ans : le maître de chant de Greve célébra des messes durant quarante-quatre ans dans l'église du couvent, le boulanger De Laet fut en contact avec la communauté durant dix-neuf années et le tonnelier Fremineur travailla pour le couvent pendant onze ans<sup>161</sup>. Les périodes d'activité que la communauté entretenait avec onze autres fournisseurs variaient de trois à huit ans<sup>162</sup>. Au total, neuf fournisseurs apportaient des provisions de bouche. Comme chez les lorraines ils semblaient donc être plus souvent présents durant de longues périodes.

Dans les deux couvents, les religieuses avaient toujours recours aux services d'un même notaire. François Xavier Jacobi<sup>163</sup> conseilla le couvent des lorraines durant 17 ans au minimum, tandis que Martin Joseph Heermu<sup>164</sup> éclaira les brigittines de ses avis de 1774 à 1784. Les lorraines ne passèrent que cinq actes notariés quand les brigittines en enregistrèrent vingt-trois, dont seize étaient des contrats de location de leurs différents biens<sup>165</sup>. Malgré une réelle importance de l'action du notaire Heermu auprès des brigittines, celles-ci passaient également des actes notariés auprès d'autres tabellions. Cette apparente diversité ne peut toutefois pas être interprétée de la même manière que pour les autres fournisseurs car ces actes n'étaient pas établis à l'initiative des brigittines<sup>166</sup>. Nous devons également ajouter que les liens de parenté ne constituaient pas un motif suffisant pour avoir recours aux services d'un notaire particulier puisque les brigittines ne conclurent qu'un seul acte devant maître Ghijs dont la fille était religieuse dans leur couvent<sup>167</sup>.

La présence de notaires attirés ne doit pas étonner car un monastère avait tout intérêt à pouvoir compter sur les services d'une personne connaissant toutes les caractéristiques de la maison et avait tout à craindre de changer de notaire à plusieurs reprises et de s'exposer ainsi à des conseils moins avisés.

Les motivations qui justifiaient le recours à un fournisseur étaient multiples. Les prix plus avantageux représentaient sans doute une raison non négligeable, mais le choix pouvait aussi avoir lieu suite aux recommandations d'un ami ou d'un parent d'une des religieuses<sup>168</sup>. Le fournisseur pouvait aussi appartenir à la famille de l'une des moniales<sup>169</sup>. Nous avons cependant constaté dans le cas du notaire Ghijs que de telles relations n'étaient pas systématiques. Les liens de parenté pouvaient également exister entre les fournisseurs et permettre ainsi plus facilement à un marchand dont un parent était déjà lié à une communauté de bénéficier à son tour de cette clientèle<sup>170</sup>. De même, en proposant une soumission commune, deux membres d'une même famille pouvaient espérer obtenir un contrat au détriment de fournisseurs isolés<sup>171</sup>.

Les relations entre les fournisseurs et les monastères n'étaient pas toujours exemptes de heurts. Ceux-ci pouvaient même conduire les deux parties à s'expliquer devant le tribunal, comme lorsque les lorraines furent opposées au poissonnier Rombaut en 1764. Une telle affaire nuisait bien entendu à la renommée du couvent et les religieuses en étaient d'ailleurs parfaitement conscientes<sup>172</sup>. Ce type de situation était cependant tout à fait exceptionnel puisqu'il s'agit du seul procès que nous ayons rencontré pour les deux couvents durant la période 1764-1784/1787. Les difficultés rencontrées pour régler un fournisseur n'étaient pourtant pas rares et à plus d'une reprise nous avons pu constater l'endettement parfois assez lourd que connaissaient les deux communautés durant ces années. Dans ces conditions, soit les créanciers prenaient patience, soit ils acceptaient un accommodement pour récupérer leur argent. C'est cette deuxième solution que choisit le boucher Mosselman dont les moniales de la congrégation de Notre-Dame accueillirent une des filles comme pensionnaire et déduisirent le montant de sa pension du total des sommes dues à son père<sup>173</sup>. Ce type d'arrangement était garant d'une plus grande tranquillité pour les communautés conventuelles et limitait les atteintes à leur réputation. L'existence de dettes ternissait l'image d'un monastère, mais la possibilité de les régler à l'amiable leur permettait également de prouver la confiance dont ils jouissaient encore aux yeux de leurs créanciers et de redorer quelque peu leur lustre aux yeux du public.

La consultation d'une liste des principaux commerçants de Bruxelles établie en 1771 à la demande du Conseil des finances par les officiers principaux des douanes de Bruxelles nous a permis de retrouver trois fournisseurs du couvent des lorraines<sup>174</sup> : les négociants en vins J. J. Seghers et E. Adam et l'épicier A. Pierson. Les importateurs de vin ne constituent certes pas les plus puissants qui soient repris dans la liste, mais ils n'en étaient pas moins des acteurs importants du commerce bruxellois. D'autre part, nous avons identifié trois autres fournisseurs du couvent parmi les pourvoyeurs du gouverneur général des Pays-Bas autrichiens Charles de Lorraine<sup>175</sup>. Il s'agit du boucher Jérôme Mosselman, du poissonnier Michiels et du négociant en vins E. Adam. En outre, nous savons que Jérôme Mosselman avait exercé des activités importantes au sein du magistrat de la ville de Bruxelles<sup>176</sup> et que les brasseurs qui livraient la bière de la maison de la rue de Rollebeek étaient tous réputés<sup>177</sup>. Il apparaît donc clairement que le monastère de la congrégation de Notre-Dame faisait appel à des fournisseurs de renom pour son approvisionnement, mais nous sommes dans l'impossibilité d'en estimer le nombre. Néanmoins, leur présence chez les lorraines et l'absence totale de fournisseurs de ce type chez les brigittines suffit pour affirmer que les deux cloîtres se procuraient des produits en obéissant à des critères de valeur différents. Sans imaginer que les religieuses de Sainte-Brigitte ne se souciaient pas de la qualité des aliments qu'elles achetaient, il paraît incontestable qu'elles ne recherchaient pas des produits dignes de la table des princes. D'autre part, les lorraines étaient peut-être contraintes de proposer une table pourvue d'aliments de qualité pour satisfaire les désirs de leurs pensionnaires ou pour leur proposer des repas équivalents à ceux que les demoiselles auraient pu goûter chez elles.

#### **4. Les réseaux de relations sociales des couvents** <sup>178</sup>

Sociologiquement, nous distinguons quatre catégories de bienfaiteurs : des communautés religieuses régulières, des membres du clergé séculier, des institutions

publiques et des particuliers. Les lorraines reçurent des dons des abbayes brabançonnaises d’Afflighem, de Coudenberg, de Forest, de Grand-Bigard, de Grimbergen, de La Cambre, de Parc, de Villers, du prieuré de Val-Duchesse, ainsi que de l’abbaye flamande de Ninove. L’évêque de Gand<sup>179</sup> était le seul religieux séculier qui fit des dons aux lorraines. Le cloître de l’ordre du Saint-Sauveur faisait l’objet des sollicitudes des abbayes brabançonnaises de Forest, de Kortenberg, de La Cambre, du prieuré de Val-Duchesse ainsi que du monastère des chartreux de Bruxelles. Au sein du clergé séculier, les brigittines reçurent des présents de prêtres qui célébraient des messes au couvent, de leur directeur spirituel et de leur confesseur<sup>180</sup>. Le magistrat de la ville de Bruxelles ainsi que les Etats de Brabant offrirent de l’argent aux deux institutions et les brigittines reçurent également des dons des administrateurs de la gestion du canal de Willebroek à Bruxelles.

Certains des particuliers qui apportèrent leur soutien aux lorraines étaient manifestement beaucoup plus puissants que ceux que nous avons rencontrés auprès des brigittines. La supérieure du couvent Xavier Rose de Beelen Bertholff se targuait en effet en 1781 de bénéficier du soutien de ses frères<sup>181</sup>, mais surtout du prince de Kaunitz, le chancelier de Cour et d’Etat, ainsi que de celui de la princesse de Gavre<sup>182</sup>. Nous avons déjà vu ci-dessus que madame de Fraye avait pris à cœur de prévenir le couvent lorsque des bruits de suppression couraient à son égard dans les cercles gouvernementaux suite au scandale que le non-respect de la clôture avait causé en 1774. Brunon-Joseph Sanchez de Aguilar apparaît également comme un allié des lorraines<sup>183</sup>. Le général de Growestyn fit également des présents aux religieuses et les informa du danger de suppression qui pesait sur elles en 1769<sup>184</sup>. Enfin, madame De Rouveroy<sup>185</sup>, retirée dans un quartier du couvent, consentit deux prêts importants à la communauté en 1774 et couvra la supérieure sur son testament<sup>186</sup>. L’abbé Mann fit également un don au couvent en 1781, mais nous ignorons si nous pouvons le compter parmi ses bienfaiteurs habituels<sup>187</sup>. Les dons pouvaient encore provenir des religieuses elles-mêmes ainsi que des pensionnaires ou de leurs parents<sup>188</sup>.

Chez les brigittines, nous ignorons l’identité de la majorité des particuliers qui faisaient bénéficier le couvent de leurs largesses. Sans doute la plupart étaient-ils des habitants du voisinage, mais nous ne pouvons proposer cette interprétation qu’à titre d’hypothèse. La seule personne d’origine noble qui fit des dons au couvent est la baronne Alexandrine-Louise d’Overschie de Wisbecq<sup>189</sup>. Cette dernière était apparentée à la baronne d’Overschie de Neerische qui se retira avec ses deux filles au couvent des lorraines. Nous n’avons cependant trouvé trace d’aucun contact entre les deux familles et l’un des deux cloîtres, chacune restant cantonnée à « son » institution. Le notaire Heernu n’apparaît jamais comme un donateur du couvent mais il travaillait néanmoins gratuitement à son service. Les religieuses recevaient également des dons de certains de leurs locataires<sup>190</sup> et n’hésitaient pas non plus à aider elles-mêmes leur maison par de petites donations<sup>191</sup>. Certaines d’entre elles apportèrent même une somme considérable pour apurer les dettes du couvent les plus criantes en 1771-1774<sup>192</sup>. La famille des moniales se manifestait aussi par des dons en nature ou en argent<sup>193</sup>. Les filles de Sainte-Brigitte faisaient également des dons à certains de leurs bienfaiteurs qui les en remerciaient généralement en leur envoyant de l’argent.

## 6. Conclusions

Les couvents des brigitines et des lorraines apparaissent parmi les plus modestes de la capitale des Pays-Bas autrichiens. La diminution constante de leur population durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle est révélatrice à cet égard puisqu'elles étaient les seules maisons féminines bruxelloises à connaître ce phénomène. Leurs finances étaient précaires et l'on peut s'interroger sur la viabilité de certaines maisons religieuses fondées dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle. La congrégation de Notre-Dame paraît même avoir été particulièrement peu attentive à doter suffisamment ses fondations puisque les couvents de Diest et de Bruxelles furent tous deux supprimés à cause de leur mauvaise situation financière.

Des querelles sérieuses troublèrent la quiétude des deux monastères entre 1750 et 1780 mais il ne faudrait pas croire que ce type de situation était exceptionnel. Sans doute, les conflits qui secouèrent le couvent des brigitines furent-ils relativement longs, mais des accrochages ne pouvaient pas être totalement absents de ces sociétés recluses. Les religieuses se tournaient peut-être en effet avec la même ferveur vers le cloître mais elles ne choisissaient pas celles qui deviendraient leurs compagnes leur vie durant.

Il est également intéressant de signaler que les manquements conventuels (prévarication, vol, débauche sexuelle, ...) représentés par les romanciers libertins sont les mêmes que ceux contenus dans les propos mensongers de la brigitine Willems en 1777. Les religieuses véhiculaient donc également certains stéréotypes négatifs relatifs à la vie conventuelle qui faisaient vraisemblablement partie de l'imaginaire commun à l'ensemble de la population. Les exercices spirituels ne parvenaient donc pas toujours à vaincre ces clichés ; peut-être même les stimulaient-ils tant il est vrai qu'à force de rappeler des interdits assez stricts on éveille parfois plus d'intérêt à leur égard qu'il n'en existait initialement.

L'étendue des zones de recrutement des couvents urbains variait de l'un à l'autre. Par contre, tous ces cloîtres étaient caractérisés par un très large enracinement citadin. La majorité des religieuses étaient en effet originaires de la ville et seules quelques converses venaient de la campagne. L'absence de campagnardes parmi les religieuses de chœur est malgré tout relativement étonnante car rien n'interdisait aux filles de riches fermiers d'entrer en religion dans un couvent urbain.

L'origine sociale des religieuses variait également selon le monastère. Toutefois, il apparaît qu'une certaine démocratisation frappait de nombreux couvents urbains dans l'ensemble de nos régions mais aussi en Blésois, en Bourgogne et en Suisse<sup>194</sup>. Ainsi, assistait-on chez les ursulines à un recul de la haute bourgeoisie et à une importance croissante de la moyenne bourgeoisie qui s'accompagnait de l'apparition de postulantes originaires de familles d'agriculteurs et d'artisans.

Les caractéristiques de l'embauche de domestiques dans les monastères féminins étaient les mêmes que chez les particuliers. Nous avons ainsi pu constater une grande mobilité du personnel ancillaire. De même, les conditions de vie des serviteurs correspondaient à la majorité des caractéristiques du genre : absence de soucis matériels majeurs (gîte et couvert garantis), pouvoir d'achat relativement élevé et retard dans la perception des émoluments. Nous pensons que l'ensemble de ces parallélismes étaient dus à l'origine sociale des religieuses. En effet, la présence de domesticité dans une maison privée reflétait une certaine aisance que l'on peut estimer avoir existé

dans la plupart des familles des religieuses du couvent des lorraines. Manifestement, les sœurs reproduisaient donc les mêmes attitudes à l'égard du personnel ancillaire du couvent que celles observées dans leur enfance et aucune influence monacale n'était venue infléchir cette tendance.

La meilleure situation sociale de certains couvents justifie sans doute le recours aux services de fournisseurs huppés, mais ceux-ci ne bénéficiaient pourtant jamais de situation monopolistique. Les couvents pouvaient être aussi mauvais payeurs que des particuliers et les fournisseurs réagissaient alors de manière identique, en recherchant une solution judiciaire, un accord à l'amiable ou en faisant preuve de patience. En définitive, les cloîtres obéissaient aux mêmes attitudes vis-à-vis des fournisseurs que des particuliers, comme dans leurs rapports avec les domestiques et ne paraissent pas avoir été marqués par des pratiques exclusivement conventuelles.

## Notes

<sup>1</sup> Pour rédiger cette rapide synthèse, nous nous sommes basé sur les ouvrages suivants : G.A.M. ABBINK, *Handboek van de kerkgeschiedenis. IV. De kerk ten tijde van het vorstelijk absolutisme en de verlichting (17<sup>e</sup> en 18<sup>e</sup> eeuw)*, Nimègue-Utrecht, 1965 ; R.C. BLITZ, « The Religious Reforms of Joseph II (1780-1790) and their Economic Significance », *The Journal of European Economic History*, Rome, 1989, vol. 18, n° 3, pp. 583-594 ; G. DE SCHEPPER, « Marie-Thérèse et Joseph II. Leur politique à l'égard des maisons religieuses dans les Pays-Bas », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1939, n° 35, pp. 509-529 ; Id., *La réorganisation des paroisses et la suppression des couvents dans les Pays-Bas autrichiens sous le règne de Joseph II*, Louvain-Bruxelles, 1942 ; L. JANSSENS et L. DANCKAERT, « La grande propriété immobilière et son évolution », A. SMOLAR-MEYNART et J. STENGERS (dir.), *La région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, Liège, 1989, pp. 196-211 ; L. JANSSENS, « L'implantation des couvents », A. SMOLAR-MEYNART et J. STENGERS, *La région (...)*, pp. 146-159 ; R. KOERPERICH, *Les Lois sur la Mainmorte dans les Pays-Bas catholiques. Etude sur l'édit du 15 septembre 1753, ses précédents et son exécution*, Louvain, 1922 ; J. LAENEN, « Etude sur la Suppression des Couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant », *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, Anvers, 1905, LVII, 5<sup>e</sup> série, t. VII, pp. 343-464 ; Id., *Introduction à l'Histoire Paroissiale du Diocèse de Malines. Les Institutions*, Bruxelles, 1924 ; Id., *Kerkelijk en godsdienstig Brabant vanaf het begin der IV<sup>e</sup> tot de XVI<sup>e</sup> eeuw of Voorgeschiedenis van het Aartsbisdom Mechelen*, Anvers, 1935-1936, 2 vol. ; J. LEFEVRE, « Le prélude de la suppression des abbayes par Joseph II. 1781-1782 », *Analecta Praemonstratensia*, 1927, t. 3, pp. 113-124 ; P. LEFEVRE, *L'organisation ecclésiastique de la Ville de Bruxelles au Moyen Age*, Louvain, 1942 ; DOM R. LEMOINE, *Le monde des religieux. Tome XV. L'époque moderne. 1563-1789*, Paris, s.d. ; E. PERSOONS, « De reguliere clerus : een statistische benadering », *AGN*, 1980, t. 9, pp. 389-395 ; A. TIHON, « Les religieuses en Belgique du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Approche statistique », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1976, t. VII, pp. 1-54 ; A. VANDENBULCKE, « Comité de la Caisse de Religion (1783-1787) », E. AERTS, M. BAELDE, H. COPPENS, H. DE SCHEPPER, H. SOLY, A.K.L. THUIS, K. VAN HONACKER (éd.), *Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois (1482-1795)*, Bruxelles, 1995, t. 2, pp. 746-753.



<sup>2</sup> Après la suppression des jésuites en 1773, il ne restait plus à Bruxelles que trente-deux couvents.

<sup>3</sup> J. DE LE COURT (éd.), *R.O.P.B.A.*, Bruxelles, 1890, t. VII, 3<sup>e</sup> série, 1751-1755, pp. 256-261.

<sup>4</sup> Id., 1901, t. X, 3<sup>e</sup> série, 1770-1774, pp. 146-159.

<sup>5</sup> Id., pp. 249-250.

<sup>6</sup> P. VERHAEGEN (éd.), *R.O.P.B.A.*, Bruxelles, 1910, t. XII, 3<sup>e</sup> série, 1781-1786, pp. 255-258.

<sup>7</sup> Brigitte (1303-1373) était issue d'une famille alliée à la maison régnante en Suède. Elle perdit son mari en 1344 et s'attacha alors à créer un ordre nouveau dont le premier monastère fut fondé à Vadstena en 1346. Elle mourut à Rome le 23 juillet 1373 et sa fille Catherine œuvra au développement de l'ordre. Brigitte fut canonisée le 7 octobre 1391 par le pape Boniface XI. K. ADALSTEN, *De heilige Birgitta van Zweden. Mystieke en ordestichteres*, Bruges, 1960 ; *Birgitta van Zweden 1303-1373. 600 jaar kunst en cultuur van haar kloosterorde*, Tentoonstelling. Museum voor Religieuze Kunst, Uden, 22 maart-25 mei 1986 ; P. DEBONGNIE, « Brigitte de Suède (Sainte) », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, 1938, t. 10, col. 719-728 ; H. JAGERSTAD, « Birgitta », *Lexikon für Theologie und Kirche*, Fribourg, 1958, t. 2, col. 486 ; F. VERNET, « Brigitte de Suède », *Dictionnaire de Spiritualité*, Paris, 1937, t. 1, col. 1943-1958.

<sup>8</sup> T. NYBERG, *Birgittinische Klostergründungen des Mittelalters*, Leiden, 1965 ; Id., « Rapports entre religieux et religieuses dans l'ordre du Saint-Sauveur », *Les religieuses dans le cloître et dans le monde (...)*, Saint-Etienne, 1994, pp. 337-377 ; P. DEBONGNIE, « Brigittins, Brigittines, Ordre du Saint-Sauveur », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 1938, t. 10, col. 728-731 ; H. JAGERSTAD, « Birgittenorden », *Lexikon für Theologie (...)*, t. 2, col. 486-487 ; M. HEIMBUCHER, *Die Order und Kongregationen des Katholische Kirche*, t. 1, 1933, pp. 620-625.

<sup>9</sup> P. DEBONGNIE, « Brigittins, Brigittines (...) », col.728-731 ; H. JAGERSTAD, « Birgittenorden » (...), col. 486-487 ; M. HEIMBUCHER, *Die Orden (...)*, pp. 620-625 ; G. LE BRAS (dir.), *Les ordres religieux actifs, la vie et l'art*, Paris, 1979-1980, t. 2, p. 779.

<sup>10</sup> Les sœurs durent quitter Mariënwater en 1713 et s'installèrent à Uden qui faisait partie à l'époque de la principauté de Liège. Leur nouvelle maison prit le nom de Maria-Refugie ou Maria-Toevlucht. *Birgitta van Zweden (...)*, pp. 6-17 ; H. DIERICKX, *Geschiedenis van Hoboken. Evolutie van plattelandsgemeente tot industrieel centrum (1100-1950)*, Anvers, 1954, pp. 90-97 ; P.D. KUYL, *Hoboken en zijn wonderdadjig kruisbeeld alsmede eene beschrijving van het voormalig klooster der P.P. Birgittijnen*, Anvers, 1866, pp. 185-192 ; L. PEE, « Het dubbel klooster der heilige Brigitta of « Maria-Troon » te Dendermonde », *Oudheidkundige Kring van het Land van Dendermonde. Gedenkschriften*, 1978-1979, série 4:4, pp. 211-314 ; U. SANDER-OLSEN, « Arbejdspraksis og arbejdssetos i birgittinernes nonnekonvent », *Odense University Studies in History and Social Sciences*, Odense, 1991, t. 150, pp. 329-348 ; Id., « Handschriften en boeken uit het birgittinessenklooster Maria Troon te Dendermonde », *Ons Geestelijk Erf*, 1990, t. 64, pp. 389-394 ; Id., « Schilderijen uit het birgittijnenklooster », *Hobuecken 1135*, Hoboken, 1990, t. 5, n° 1, p. 19 ; *Annuaire catholique de Belgique*, Bruxelles, 1994.

<sup>11</sup> La religieuse de chœur, ou choriste, avait le droit de s'asseoir dans le chœur de l'église lors des offices. Elle participait à la gestion de sa communauté et avait une voix délibérative lors des réunions capitulaires. Elle était donc une religieuse à part entière au contraire des sœurs converses qui ne bénéficiaient pas de ces droits.

<sup>12</sup> *La règle révélée et prescrite par la bouche propre et sacrée de Jesus Christ a sa bien aimée épouse sainte Birgitta Princesse de Nericie en Suede*, Douay, 1648, pp. 66-68. *Brigitte de Suède, Révélations, Prologue et Règle conventuelle du Saint Sauveur copiées par Rubens (F.J.)*, s.l., 1679, pp. 117-118.

<sup>13</sup> *Brigitte de Suède (...)*, pp. 86-90.

<sup>14</sup> *La règle révélée (...)*, pp. 138-139.

<sup>15</sup> *Brigitte de Suède (...)*, pp. 196-197 ; AGR, AEB, n° 12459.

<sup>16</sup> Ces travaux consistaient dans le couvent de Bruxelles en la préparation de confitures, la réalisation de chapelets et des travaux de dentelle. *Brigitte de Suède (...)*, p. 195 ; AGR, AEB, n° 12471.

<sup>17</sup> *Brigitte de Suède (...)*, pp. 198-199.

<sup>18</sup> *Brigitte de Suède (...)*, pp. 193-195.

<sup>19</sup> *La règle révélée (...)*, pp. 25-29, 97-99 ; *Brigitte de Suède (...)*, pp. 112-113.

<sup>20</sup> *La règle révélée (...)*, pp. 91-93 ; *Brigitte de Suède (...)*, pp. 96-102 ; G. REYNES, *Couvents de femmes (...)*, pp. 97-98.

<sup>21</sup> Ces pièces figuraient les cinq plaies de la crucifixion. *La règle révélée (...)*, pp. 18, 21 ; R.P. HELYOT, *Dictionnaire des ordres religieux ou histoire des ordres monastiques, religieux et militaires et des congrégations*

gations séculières de l'un et l'autre sexe, qui ont été établies jusqu'à présent, Paris, 1858, t. I, col. 489-490 + ill. 108-109.

<sup>22</sup> AAM, BB, n° 1 ; AGR, AEB, n° 12384, 12386.

<sup>23</sup> AAM, BB, n° 13.

<sup>24</sup> E. JACQUES, « L'abbaye de La Cambre, les Brigittines et le monastère de Port-Royal », *Cahiers bruxellois*, 1971-1972, t. XV-XVI, pp. 9-17 ; F.M. STEELE, *The story of the Bridgettines*, Londres, 1910, pp. 137-139.

<sup>25</sup> AAM, BB, n° 7 ; G. DES MAREZ, *Guide illustré de Bruxelles. Monuments civils et religieux*, Bruxelles, 1979 (éd. mise à jour et complétée par A. Rousseau), p. 142.

<sup>26</sup> M. CULOT, E. HENNAUT, M. DE MANET et C. MIEROP, *Le bombardement de Bruxelles par Louis XIV et la reconstruction qui s'en suivit 1695-1700*, Bruxelles, 1992, p. 97.

<sup>27</sup> AGR, AEB, n° 12472-12485.

<sup>28</sup> Nous ignorons l'état de la population de 1672 à 1723. AAM, BB, n° 1, 4.

<sup>29</sup> AAM, BB, n° 4.

<sup>30</sup> AGR, AEB, n° 12486-12495.

<sup>31</sup> AGR, EB, n° 409 ; AAM, BB, n° 4.

<sup>32</sup> AAM, BB, n° 18.

<sup>33</sup> AGR, AEB, n° 12459, pp. 401-402.

<sup>34</sup> AAM, BB, n° 4, 15.

<sup>35</sup> AAM, M, n° 184, f° 325v-330r ; BB, n° 4.

<sup>36</sup> AAM, BB, n° 4, 9.

<sup>37</sup> Les brigittines possédaient douze maisons et deux jardins dans Bruxelles ainsi que cinq terrains situés dans les paroisses de Dworp, Laeken, Merchtem et Uccle. AGR, AEB, n° 12504.

<sup>38</sup> AAM, BB, n° 3, 4, 18 ; AGR, AEB, n° 12505.

<sup>39</sup> Contrairement à ce que propose Laenen, il ne s'agit pas des brigittines de Malines où il n'existait d'ailleurs aucun couvent de cette congrégation. J. LAENEN, « Etude (...) », p. 376 ; AGR, AEB, n° 12506 ; CR, n° 365.

<sup>40</sup> AGR, AEB, n° 12392 ; CR, n° 45 ; CGG, n° 1379 ; Correspondance administrative de la chambre des comptes réformée, n° 1998 ; A. HENNE et A. WALTERS, *Histoire (...)*, t. IV, p. 92 ; G. DES MAREZ, *Guide illustré (...)*, pp. 143-144 ; J. D'OSTA, *Dictionnaire historique (...)*, p. 58.

<sup>41</sup> Pierre Fourier (1565-1640) entra chez les chanoines réguliers de Lorraine en 1585 et devint curé de Mattaincourt (Vosges) en 1597. Sa réputation de conseiller se répandit rapidement dans toute la Lorraine et il disposa d'une grande influence sur la famille régnante de ce duché. Il s'inscrit au premier plan de la réforme catholique en Lorraine, fonda la congrégation Notre-Dame en 1598 avec l'aide d'Alix le Clerc et réforma l'ordre des chanoines de Lorraine, dont il était membre, entre 1622 et 1628. Cet ordre prit alors le nom de chanoines réguliers de Notre Sauveur. Béatifié le 10 janvier 1630, Pierre Fourier fut canonisé le 27 mai 1897. H. DERREAL, *Un missionnaire de la Contre-Réforme, Saint Pierre Fourier et l'Institution de la Congrégation de Notre-Dame*, Paris, 1965 ; *Notices sur Saint Pierre Fourier, curé de Mattaincourt (Vosges), Instituteur de la Congrégation de Notre-Dame ; et Aperçu sur diverses fondations, en particulier celle du Cateau-Cambrésis*, Bruxelles, 1897 ; P. SAGOT, « Pierre Fourier (saint) », *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire*, Paris 1986, t. XII, vol. 2, col. 1590-1600.

<sup>42</sup> Alix le Clerc (1576-1622) naquit dans une famille aisée de Remiremont (Vosges). Elle mena tout d'abord une vie mondaine avant de se tourner vers la vie religieuse aux alentours de sa vingtième année. Pierre Fourier devint son guide spirituel et ils fondèrent ensemble la congrégation de Notre-Dame. Alix le Clerc fut béatifiée le 4 mai 1947. E. RENARD, *La Mère Alix le Clerc. Première Religieuse de la Congrégation de Notre-Dame (1576-1622)*, Paris, 1935 ; P. SAGOT, « Pierre Fourier (saint) » (...), col. 1592-1594.

<sup>43</sup> H. DERREAL, « Des pièces d'institution des « chanoinesses régulières de Saint-Augustin de la congrégation de Notre-Dame » aux archives du Royaume de Belgique », *Revue d'histoire de l'église de France*, Paris, 1956, t. XLII, n° 138, pp. 55-62 ; Id., *Un missionnaire (...)*, pp. 141-261 ; M. HEIMBUCHER, *Die Orden (...)*, pp. 461-463 ; R.P. HELYOT, *Dictionnaire (...)*, 1858, t. I, col. 1090-1092 ; M. SAUVAGE, « Ordres enseignants », *Dictionnaire de spiritualité (...)*, 1982, t. XI, col. 887-889.

<sup>44</sup> C'est cependant l'archevêque de Malines qui était le supérieur de la communauté de Bruxelles. H. DERREAL, *Un missionnaire (...)*, p. 368 ; AAM, BL, n° 10.

<sup>45</sup> P. PIEYNS-RIGO, « Couvent de Notre-Dame de Lorraine, à Diest », *Monasticon belge. t. IV. Province de Brabant*, Liège, 1971, vol. 5, p. 1373-1375 ; E. RENARD, *La Mère Alix (...)*, pp. 508-510 ; J. THILL (abbé), « La congrégation de Notre-Dame à Luxembourg. 1627-1927 », *Publications de la section Historique de*

*l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, Luxembourg, 1926, t. LXI, p. 334 ; F.J. RAYMAEKERS, *Historische oogslag op het voormalige klooster der Lorreinoezen te Diest*, Bruxelles, 1863.

<sup>46</sup> G. LE BRAS (dir.), *Les ordres religieux actifs la vie et l'art*, Paris, 1979-1980, t. 2, p. 751 ; *Notice sur saint Pierre Fourier* (...), pp. 91-95 ; *Religieuses de la congrégation de Notre-Dame chanoinesses régulières de saint-Augustin*, Paris, 1926, pp. 114-116 ; E. RENARD, *La Mère Alix* (...), pp. 510-511.

<sup>47</sup> M.-E. AUBRY, « La congrégation de Notre-Dame à Nancy et l'éducation des filles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de l'Est*, 1974, 5<sup>e</sup> série, 26<sup>e</sup> année, p. 3.

<sup>48</sup> M. DE VROEDE, *Religieuses et béguines enseignantes dans les Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Louvain, 1996, p. 9 ; AGR, AEB, n° 13075.

<sup>49</sup> *La règle de saint Augustin* (...), pp. 238-268, 292-312, 316-322, 359-376.

<sup>50</sup> *La règle de saint Augustin* (...), pp. 25, 73-91.

<sup>51</sup> Nous pouvons nous interroger sur la réalité de l'absence de petit déjeuner dans les monastères établis dans nos régions.

<sup>52</sup> « L'ordre domestique qui se gardera le long du iour dans les Maisons de la Congrégation », *La règle de saint Augustin* (...), pp. 224-233.

<sup>53</sup> *La règle de saint Augustin* (...), pp. 92-101 ; R.P. HELYOT, *Dictionnaire* (...), t. I, col. 1093.

<sup>54</sup> AGR, AEB, n° 13036, 13037 ; Conseil d'Etat et de Régence, n° 371, pièce 72 ; M.-A. KLEIN, « La Congrégation Notre-Dame à Saint-Nicolas-de-Port, 1605-1792 », *Le Pays Lorrain*, 1983, t. 64, n° 2, pp. 99-100.

<sup>55</sup> J. THILL (Abbé), « La congrégation (...) », p. 349.

<sup>56</sup> AGR, AEB, n° 13062 ; Archives de la Ville de Bruxelles, liasse 796, n° 20.

<sup>57</sup> AGR, AEB, n° 13054.

<sup>58</sup> AAM, BL, n° 3 ; AGR, AEB, n° 13067 ; CR, n° 375.

<sup>59</sup> P. PIEYNS-RIGO, « Couvent (...) Diest », p. 1375.

<sup>60</sup> AAM, BL, n° 6 ; AGR, AEB, n° 13076 ; Conseil d'Etat et de Régence, n° 371, pièce 72.

<sup>61</sup> AAM, BL, n° 3. Visites archiépiscopales de 1683, 1689 et 1692. La communauté comptait bien 16 membres en 1683 et 17 en 1689 et pas 13 et 11 comme le propose P. PIEYNS-RIGO, « Couvent de Notre-Dame de Lorraine, à Bruxelles », *Monasticon belge. t. IV. Province de Brabant*, Liège, 1971, vol. 5, p. 1366.

<sup>62</sup> Durant la période 1700 à 1734, nous savons seulement que Dorotheë l'Escure dirigea la communauté de 1722 à 1725. AAM, BL, n° 3, 12, 15 et 16.

<sup>63</sup> AGR, Etats de Brabant, carton n° 409 ; AAM, BL, n° 3.4.

<sup>64</sup> AAM, BL, n° 7, 12 ; AGR, OFB, n° 1209 ; CCOC, n° 876 ; CAPB, n° 509, D 107, R1, n° 67 ; CR, n° 375.

<sup>65</sup> AGR, AEB, n° 13076.

<sup>66</sup> Lettre de la sœur Victoire van der Stegen à l'archevêque, 7 mai 1747. Ibid.

<sup>67</sup> Lettre de la sœur Joséphine Henault à l'archevêque, 9 mai 1752. Ibid.

<sup>68</sup> Lettre de la sœur Joséphine Henault à l'archevêque, 17 août 1772. Id., n° 3, 5.

<sup>69</sup> AAM, BL, n° 11.

<sup>70</sup> Dymphne-Catherine-Joseph van der Kun (1725 - 1793) était l'épouse de Nicolas-François de Fraye (1734 - ?) dont le père avait été lieutenant forestier de Brabant et qui était membre d'un lignage bruxellois. ANB, Bruxelles, 1879, pp. 141-143.

<sup>71</sup> AAM, BL, n° 12 ; M, Registre 53, f°62r-v.

<sup>72</sup> AAM, BL, n° 12.

<sup>73</sup> Id., n° 5.

<sup>74</sup> Id., n° 12.

<sup>75</sup> AGR, AEB, n° 13069, 13074 ; AAM, BL, n° 5, 7.

<sup>76</sup> Mentionnée sous l'appellation « naigre » dans le dénombrement de Bruxelles de 1755, elle fut aussi désignée comme étant « indienne » AAM, BL, n° 7 ; AGR, AEB, n° 13060 ; EB, n° 409.

<sup>77</sup> Cl. PETITFRERE, *L'œil du maître. Maîtres et serviteurs, de l'époque classique au romantisme*, Bruxelles, 1986, pp. 43-46 ; M. SONNET, *L'éducation des filles au temps des lumières*, Paris, 1987, pp. 183-184.

<sup>78</sup> AGR, AEB, n° 13074.

<sup>79</sup> AAM, BL, n° 7 ; AGR, AEB, n° 13074.

<sup>80</sup> Id., n° 13049.

<sup>81</sup> Id., CF, n° 680, f°240v ; n° 685, f°115r ; n° 686, f°56r ; CP, n° 27, f°183v ; n° 28, f°168r-v ; n° 455, f°255r-256v ; n° 516, f°64r-65r.

<sup>82</sup> AGR, CF, n° 686, f°43r ; n° 2620.

<sup>83</sup> AGR, CP, n° 30, f°183r ; n° 461, f°139r-143r.

<sup>84</sup> Le produit de la quête s'éleva à 2532 florins et l'impératrice fit charité de 50 ducats (297 florins et 10 sous) AAM, BL, n° 7, 12 ; AGR, CP, n° 461, f°360r-367v ; CAPB, n° 293, n° 472, dépêche d'office, D. 96, L.2.

<sup>85</sup> AGR, AEB, n° 13074 ; AAM, BL, n° 12.

<sup>86</sup> AGR, AEB, n° 13072 ; AAM, BL, n° 16.

<sup>87</sup> AGR, Conseil de Gouvernement Général, n° 2612, f°38v-40r.

<sup>88</sup> Id., n° 311, f°587v-588v ; AAM, BL, n° 7.

<sup>89</sup> AGR, Administration Centrale du Département de la Dyle, n° 2179. An IV-an V ; CF, n° 8233 ; CCG, n° 1584 ; CR, n° 375 ; G. DES MAREZ, *Guide illustré (...)*, p. 145 ; A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire (...)*, t. 4, p. 34 ; *Le patrimoine monumental de la Belgique*, Liège, 1994, vol. 1, t. C, pp. 210, 213-214. P. PIEVNS-RIGO, « Couvent (...) Bruxelles », p. 1371.

<sup>90</sup> R. DEVOS, *Les visitandines d'Annecy aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Annecy, 1973, pp. 73-86 ; D. DINET, « Le recrutement des réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s). Un bilan », *Histoire Economie et Société*, Paris, 1986, t. 5, n° 4, p. 511 ; E. PERSOONS, « De reguliere clerus (...) », pp. 391-392 ; A. TIRON, « Les religieuses (...) », p. 19.

<sup>91</sup> Enclavée dans le Brabant et plus proche de Bruxelles que certaines villes brabançonnes, la seigneurie de Malines ne constitue pas véritablement un lieu d'origine fort différent du duché de Brabant.

<sup>92</sup> P. ANNAERT, *Les ursulines au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Essai d'Analyse du recrutement de cinq monastères : Givet, Mons, Namur, Bruxelles et Tournai*, Louvain-la-Neuve, mémoire inédit, 1981, vol. 3, p. 25 ; Id., *Vie religieuse féminine et éducation entre Somme et Rhin. Les Ursulines et leurs collèges aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat inédite, UCL, Bruxelles, 1990, vol. 4, p. 536 ; J. OCKELEY, *De gasthuiszusters en hun ziekenzorg in het aartsbisdom Mechelen in de 17<sup>de</sup> en de 18<sup>de</sup> eeuw*, Bruxelles, 1992, t. 1, p. 296.

<sup>93</sup> P. ANNAERT, *Les ursulines (...)*, vol. 3, p. 28 ; D. DINET, *Vocation et fidélité. Le recrutement des Réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>)*, Paris, 1988, p. 167.

<sup>94</sup> P. ANNAERT, *Les ursulines (...)*, vol. 3, p. 25 ; Id., *Vie religieuse (...)*, t. 1, p. 535 ; J. OCKELEY, *De gasthuiszusters (...)*, t. 1, p. 296.

<sup>95</sup> M.-E. AUBRY, « La congrégation (...) », p. 85.

<sup>96</sup> P. ANNAERT, *Les ursulines (...)*, vol. 3, p. 30 ; R. DEVOS, *Les visitandines (...)*, p. 90 ; M.-A. DUVIGNACQ-GLESSGEN, *L'ordre de la Visitation à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1994, p. 88.

<sup>97</sup> P. ANNAERT, *Les ursulines (...)*, vol. 3, p. 30 ; D. DINET, *Vocation (...)*, pp. 165-166 ; M.-Th. NOTTER, « Le carmel de Blois (1625-1790) essai de sociologie religieuse », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, mars 1978, t. 85, n° 1, pp. 55-56.

<sup>98</sup> Comme lors de l'approche géographique, nous ne pourrions véritablement déterminer si les couvents observaient une politique de recrutement que pour la période 1764 à 1787.

<sup>99</sup> Nous n'avons pas considéré que Xavier Rose de Beelen Berthoff était d'origine noble puisque son père n'obtint ses lettres d'anoblissement que le 2 août 1773, c'est-à-dire près de seize ans après que sa fille fut entrée au couvent. ANB, 1871, pp. 52-60.

<sup>100</sup> P. ANNAERT, *Vie religieuse (...)*, vol. 4, p. 552.

<sup>101</sup> Pour de plus amples informations au sujet de l'origine socio-professionnelle des parents des religieuses, se référer à notre thèse de doctorat inédite : M. LIBERT, *Habitudes alimentaires et pratique médicale dans deux couvents féminins bruxellois au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, ULB, 1997, t. I, pp. 87-92 ; t. II, pp. 11-40.

<sup>102</sup> Une novice de cette catégorie sociale apportait environ 2 000 florins de dot chez les lorraines contre 1 500 florins chez les brigittines.

<sup>103</sup> Précisons cependant que le frère de la religieuse de Notre-Dame Xavier Rose de Beelen Berthoff exerça la fonction d'ammann de la ville de Bruxelles mais qu'il n'y accéda qu'en 1788, soit un an après la suppression du cloître.

<sup>104</sup> Dans l'examen qui précède son entrée au couvent, la jeune recrue déclarait que son père était « boer » et « werzman ». La dot de cette religieuse était de 300 florins. AAM, BB, n° 3.

<sup>105</sup> La dot moyenne des choristes dépassait toujours les 1 000 florins alors que celle des converses avoisinait les 600 florins.

<sup>106</sup> La sœur Henault du couvent des lorraines apportait une dot de 2 000 florins alors que le montant de celle de la brigittine Proost était de 1 400 florins.

<sup>107</sup> R. DEVOS, *Les visitandines (...)*, p. 110.

<sup>108</sup> M. HERESWITHA, « Le monastère des Chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre à Bouvignes (1666-1797) », *ASAN*, Namur, 1970, t. 55, pp. 236-237.

<sup>109</sup> « Item brengt de vrouwe Rendante alhier voor memorie de somme van sestien hondert vijftientig guldens twelf en halven stuivers bij haer hier voren in ontfang gebrocht, ende bij haer ontfangen van haere Religieusen tot het betaalen der presante schulden dus alhier memorie ». *AGR, AEB*, n° 12498, p. 43.

<sup>110</sup> Ce fut par exemple le cas de sœur Maria Josepha Renot qui offrit 17 sous 6 deniers à la communauté en 1778. *Id.*, n° 12469, p. 51v.

<sup>111</sup> *Id.*, n° 13075.

<sup>112</sup> Le montant de ces rentes n'avait jamais excédé 50 florins au cours du siècle précédent. M. HERESWITHA, « Le monastère (...) », pp. 236-237 ; *Id.*, *De vrouwenkloosters van het heilig graf in het prinsbisdom Luik vanaf hun ontstaan tot aan de Fransche revolutie. 1480-1798*, Anvers-Louvain, 1941, p. 276.

<sup>113</sup> Les maisons de Mons, Valenciennes et Namur accueillait environ 30 à 35 pensionnaires durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. La maison de Tournai en comptait entre 60 et 75 alors que la maison d'Anvers accueillait seulement 25 internes et 8 demi-pensionnaires en 1787. A Bruxelles, on dénombrait 70 pensionnaires en 1776. P. ANNAERT, *Vie religieuse (...)*, vol. 5, pp. 747-748 ; M.-E. AUBRY, « La congrégation (...) », p. 89.

<sup>114</sup> Nous sommes parvenu à identifier 22 pensionnaires et nous disposons d'indications lacunaires à propos de 77 autres ; notre échantillon représente donc un peu moins de 50% de l'ensemble du nombre de pensionnaires. Nous n'avons pu identifier qu'une demi-pensionnaire et nous possédons des renseignements tenus à propos de quatre autres, ce qui représente au total un peu moins de 10% du nombre de demi-pensionnaires.

<sup>115</sup> La supérieure de la communauté avait d'ailleurs présenté sa requête sous cet angle : « nous avons quatre quartiers de dames qui ne sont point occupés, ce qui nous intéresse beaucoup ». Lettre du 28 mai 1771. *AAM, BL*, n° 12.

<sup>116</sup> Il s'agit respectivement de messieurs Berlaere de Trivières, Vilain XIII, van der Stegen, de Wapenaert, Vilain XIII seigneur de Welle, d'Overschie de Neerische, de Robiano et Plubeau. (Ces deux derniers étant conseillers du Conseil privé). *ANB*, 1851, p. 201 ; 1860, pp. 200-201 ; 1873, pp. 252-254 ; 1893, p. 185 ; 1899, I, pp. 140-141 ; *BN*, 1936-1938, t. 26, col. 742-749 ; GOETHALS, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du Royaume de Belgique*, Bruxelles, 1849, t. I, pp. 278-279.

<sup>117</sup> *AGR, AEB*, n° 13075.

<sup>118</sup> *AGR, AEB*, n° 13075 ; E. SCHOLLIERS, « Peilingen naar het consumptiepatroon in de preindustriële samenleving », J. HANNES (dir.), *Consumptiepatronen en prijsindices*, Acta van het colloquium op 14 en 15 maart 1980 te Brussel gehouden, Bruxelles, VUB, 1981, p. 18.

<sup>119</sup> *AGR, AEB*, n° 13075.

<sup>120</sup> « pourvu que vous les teniez (et surtout la gouvernante) en tout et partout, excepté en classe, exactement séparées des autres pensionnaires ». *AAM, BL*, n° 12.

<sup>121</sup> Nous avons pu identifier treize séculières qui s'étaient retirées au couvent et nous possédons des renseignements à propos de trois autres d'entre elles, soit 38% de la population des séculières.

<sup>122</sup> A propos de la condition des sœurs converses, voir notamment : P. ANNAERT, *Les collèges au féminin. Les Ursulines aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Namur, 1992, pp. 98-104.

<sup>123</sup> Nous ignorons la durée de l'activité de huit domestiques et pour sept autres d'entre eux nous connaissons seulement le nombre minimum de mois qu'ils passèrent au couvent. Nous ignorons également les causes du départ de 17 serviteurs et nous n'avons connaissance de l'origine géographique que d'un seul domestique.

<sup>124</sup> F. DAELEMANS et K. VAN HONACKER, « Het Brussels dienstpersoneel in 1796 », *Arbeid in veelvoud. Een huldboek voor Jan Craeybeckx en Etienne Scholliers*, Bruxelles, 1988, pp. 166-167 ; J. SABATIER, *Figaro et son maître. Maîtres et domestiques à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1984, p. 20.

<sup>125</sup> *AGR, AEB*, n° 13076.

<sup>126</sup> Notre échantillon se compose de 36 individus.

<sup>127</sup> Dans la campagne anglaise, la mobilité domestique était beaucoup plus importante puisque plus de 70% des serviteurs quittaient la ferme où ils travaillaient après un an. A. KUSSMAUL, *Servants in husbandry in early modern England*, Cambridge, 1981, pp. 51-52 ; J. SABATTIER, *Figaro (...)*, p. 27 ; O. ZELLER, « Rapports ancillaires et mobilité des domestiques à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire économie et société*, Paris, 1982, t. 11, n° 2, p. 250.

<sup>128</sup> C'est notamment en proposant des augmentations planifiées que les maîtres espéraient lutter contre la grande mobilité de leurs serviteurs. O. ZELLER, « Rapports ancillaires (...) », pp. 253-261.

<sup>129</sup> La condition d'infirmiers d'hôpital était en effet considérée comme la fonction domestique la plus basse. V. PIETTE, « Des « infirmières » avant les infirmières. Le personnel soignant laïque dans les hôpitaux bruxellois au 19<sup>e</sup> siècle », *Sextant*, Bruxelles, hiver 1994-1995, n° 3, p. 148.

<sup>130</sup> O. ZELLER, « Rapports ancillaires (...) », p. 253 ; A. KUSSMAUL, *Servants in husbandry (...)*, p. 55.

<sup>131</sup> Toutes ces raisons se retrouvent dans le chef des domestiques de la campagne anglaise. A. KUSSMAUL, *Servants in husbandry (...)*, p. 55.

<sup>132</sup> J. SABATTIER, *Figaro (...)*, p. 28.

<sup>133</sup> Sur un total de 44 domestiques féminines, nous avons relevé quatre servantes, trois servantes de cuisine, une fille de quartier, une couturière et nous ignorons la fonction des 35 autres employées. AGR, AEB, n° 13075.

<sup>134</sup> Tant en France qu'en Angleterre, il était fréquent que le domestique soit nourri par son maître, bien que cette pratique ne soit pas générale. J. J. HECHT, *The Domestic Servant Class in Eighteenth-Century England*, Londres, 1956, pp. 109-111 ; Cl. PETITFRERE, *L'œil du maître (...)*, pp. 66-68 ; AGR, CR, n° 375.

<sup>135</sup> E. SCHOLLERS, « Peilingen (...) », pp. 18-19 ; C. LIS et H. SOLY, *Te gek om los te lopen? Collocatie in de 18<sup>de</sup> eeuw*, Anvers 1990, p. 24.

<sup>136</sup> En outre, un domestique pouvait espérer des gratifications à la nouvelle année et le jour de sa fête. J. SABATTIER, *Figaro (...)*, pp. 25-26 ; Cl. PETITFRERE, *L'œil du maître (...)*, pp. 96-98.

<sup>137</sup> AGR, AEB, n° 13075.

<sup>138</sup> Cl. PETITFRERE, *L'œil du maître (...)*, pp. 92-96.

<sup>139</sup> E. LOPEZ, « Théorie et pratique de la clôture à l'époque moderne et contemporaine », *Les religieuses dans le cloître et dans le monde des origines à nos jours. Actes du 2<sup>e</sup> colloque international du CERCOR. Poitiers 29.9-2.10.1988*, Saint-Etienne, 1994, p. 559 ; J. D. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*, Paris, 1902, t. 33, col. 170-215 ; M.-E. MONTHULET-HENNEAU, « La clôture chez les cisterciennes du pays mosan : une porte entr'ouverte ... », *Les religieuses dans le cloître et dans le monde (...)*, p. 617, 631-632.

<sup>140</sup> AAM, BB, n° 4 ; BL, n° 12 ; M, registre 53, f°62v.

<sup>141</sup> Atteinte de tuberculose, elle put suivre une cure thermique de quatre mois à Aix-la-Chapelle. Id., BB, n° 9 ; M, n° 53, f° 209r-v.

<sup>142</sup> L'archevêque délivra une telle autorisation à la sœur Chentinne en 1777 afin qu'elle puisse « de temps à autre (...) faire les marchés, et autres affaires de la maison ». AAM, BL, n° 5.

<sup>143</sup> AAM, BL, n° 12.

<sup>144</sup> Le 7 avril 1769, la baronne de Waes obtint l'autorisation de recevoir son avocat dans sa chambre « sans qu'il puisse s'arrêter ailleurs » et pour une durée de trois semaines seulement. Le 15 août de la même année, monsieur de Heuvel put rendre visite à sa fille qui était malade « a condition qu'il se rende directement là où se trouvera sa dite fille, et qu'il en sortira pareillement à chaque fois, sans parcourir le reste de la clôture ». AAM, M, registre 52, f°199v. et 218r.

<sup>145</sup> Pour les membres de la famille proche les grilles du parloir pouvaient toutefois être ouvertes. AAM, M, registre 53, f°62v. Décret concernant la clôture des lorraines du 17 juin 1774.

<sup>146</sup> AAM, BB, n° 4.

<sup>147</sup> AAM, BL, n° 12.

<sup>148</sup> Certaines abbesses refusaient même d'imposer la formule « *sub clausura perpetua* » à leurs novices. M.-T. MONTHULET-HENNEAU, « La clôture (...) », p. 632.

<sup>149</sup> AAM, BL, n° 3, 5.

<sup>150</sup> D. DINET, *Vocation (...)*, p. 202.

<sup>151</sup> AAM, BL, n° 5.

<sup>152</sup> G. DEREGNAUCOURT, « Les déviances ecclésiastiques dans les anciens diocèses des Pays-Bas méridionaux aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : répression, ecclésiologie et pastorale », B. GARNOT (dir.), *Le clergé délinquant (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Dijon, 1985, p. 81.

<sup>153</sup> L'officialité de Bruxelles n'en jugea que deux et n'instruisit que deux enquêtes à propos de communautés féminines entre 1651 et 1750. J. DE BROUWER, *De kerkelijke rechtspraak en haar evolutie in de bisdommen Antwerpen, Gent en Mechelen tussen 1570 en 1795*, Tielt, 1971-1972, pp. 165, 172, tableau III.

<sup>154</sup> M.-A. DU VIGNACQ-GLESSGEN, *L'ordre de la Visitation (...)*, pp. 227-229.

<sup>155</sup> Nous n'avons trouvé mention que de deux enfouissements dans l'église en 1768 et 1778. AGR, AEB, n<sup>os</sup> 12497, p. 12 ; 12469, p. 54.

<sup>156</sup> M. VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les attitudes devant la mort d'après les clauses des testaments*, Paris 1973, pp. 189-193.

<sup>157</sup> AGR, AEB, n<sup>o</sup> 13049.

<sup>158</sup> Id., n<sup>o</sup> 13069.

<sup>159</sup> Il s'agit des fournisseurs suivants : Adan, marchand de vin (20 ans) ; Bulens, poissonnière de poisson frais (23 ans) ; Meeus, brasseur (plus de 24 ans) ; Lambrechts, marchand de beurre (22 ans) ; Pierson, épicier (20 ans) ; Bultin, menuisier (13 ans) ; De Neef, boulanger (19 ans) ; Maillard, marchand d'huile de lampe (13 ans) ; les deux frères Mosselman, bouchers de bœuf et de veau et mouton (plus de 15 ans) ; Papart, blanchisseur (11 ans) ; Seghers, marchand de vin (19 ans) ; les frères Jacques et Nicolas De Haes, bouchers de viande de bœuf et de veau et mouton (8 ans) ; Ingels, couvreur de tuile (9 ans) ; Jacobs, ardoisier (5 ans) ; van der Elst, plombier (8 ans) ; Nicasi, marchand de charbon (6 ans) et Poot, brasseur (5 ans). AGR, AEB, n<sup>os</sup> 13076 et 13078 ; CR, n<sup>o</sup> 375.

<sup>160</sup> AGR, AEB, n<sup>o</sup> 13076.

<sup>161</sup> J.-P. FELIX, « Le sort des orgues dans la province de Brabant (Belgique) suite aux suppressions de couvents par Joseph II (1783-1789) », A. DUNNING (dir.), *Visitatio Organorum - Feestbundel voor Marten Albert Vente, aangeboden ter gelegenheid van zijn 65<sup>e</sup> Verjaardag*, Buren, 1980, t. 1, pp. 151-152 ; AGR, AEB, n<sup>os</sup> 12464 ; 12470 ; 12471 ; 12499 ; 12500 et 12509.

<sup>162</sup> Il s'agit des fournisseurs suivants : Van Hamme, marchande de poisson salé (8 ans) ; les deux frères Van Daelen, bouchers de bœuf, de veau et de mouton (7 ans) ; Anne, marchand de vin (6 ans) ; l'horloger Carbijs (6 ans) ; le volailler De Haes (6 ans) ; Joannes Waterkijn qui transformait l'orge en malt (6 ans) ; le ramoneur Berge (5 ans) ; le vinaigrier Vande Venne (4 ans) ; le marchand de vin Van den Driessche (3 ans) et le maître de chant F. de Greve (3 ans). AGR, AEB, n<sup>os</sup> 12464 ; 12465 ; 12469 ; 12470 ; 12471 ; 12499 ; 12500 ; 12501 et 12509.

<sup>163</sup> François Xavier Jacobi était installé à Bruxelles et exerça ses activités notariales du 28 janvier 1755 au 17 janvier 1782. J.M. GYSELINCK et R. LAURENT, *Le notariat dans l'arrondissement de Bruxelles. Répertoire des minutes (depuis le XVI<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles, 1971, p. 77.

<sup>164</sup> Martin Joseph Heemu travaillait à Bruxelles et exerça du 29 mai 1769 au 24 septembre 1796. Id., p. 71.

<sup>165</sup> AGR, NGB, n<sup>os</sup> 6782, acte 144 ; 6798, actes 113, 124 et 134 ; 6799, acte 11 ; n<sup>os</sup> 8783, acte 62 ; 8784, actes 4, 9, 41, 88, 91, 93, 95 et 96 ; 8785, actes 41, 67 et 114 ; 8786, acte 22 ; 8787, actes 42 et 44 ; 8788, actes 30 et 99 ; 8789, acte 75 ; 8790, actes 90, 108 et 127 ; 8791, actes 23 et 24.

<sup>166</sup> Par exemple lors de la constitution de la rente que Lambert Marchant constitua au profit des brigittines en 1766, il passa son acte devant le notaire Jacobi. AGR, NGB, n<sup>o</sup> 6790, acte 83.

<sup>167</sup> Cet acte n'avait pas été établi à l'initiative des religieuses. Id., n<sup>o</sup> 5314, acte du 28 août 1769.

<sup>168</sup> Le poissonnier Rombaut se piquait de souligner que l'assistante de la communauté des lorraines Claire de Onate était d'autant plus satisfaite de ses services « que c'étoient ses parens qui lui avoient indiqué le suppliant ». AGR, AEB, n<sup>o</sup> 12049.

<sup>169</sup> Il ne serait ainsi pas improbable que le marchand de charbon Nicasi soit apparenté à la religieuse lorraine du même nom. Nous manquons cependant d'informations pour étayer cette hypothèse.

<sup>170</sup> Les bouchers De Haes étaient ainsi les frères de la poissonnière de poisson frais Bulens qui fournissait le couvent des lorraines de longue date quand ils obtinrent leur marché.

<sup>171</sup> Nous pensons plus particulièrement aux frères Mosselman, De Haes ou Van Daelen qui fournirent tous l'un des deux couvents en viandes de boucherie en étant capable de dominer parfaitement ce marché (viande de bœuf et viande de veau et mouton) là où un boucher isolé ne pouvait fournir qu'un seul type de viande.

<sup>172</sup> « elles esperent bien de pouvoir contenter un chacun [c'est-à-dire tous les fournisseurs auxquels elles doivent de l'argent] à la satisfaction de tous les intéressés et du public parmi lequel les expressions de plusieurs arrêts et autres semblables que l'on rencontre dans la conclusion du suppliant [le poissonnier Rombaut] répandent des bruits dont il auroit bien pu leur épargner le chagrin ». AGR, AEB, n<sup>o</sup> 13049.

<sup>173</sup> AGR, AEB, n° 13076.

<sup>174</sup> P. MOUREAUX, « Le grand commerce à Bruxelles en 1771 », *Etudes sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1977, t. V, pp. 44-48.

<sup>175</sup> AGR, Archives de la Maison de Charles de Lorraine, n° 110-112.

<sup>176</sup> Il avait été respectivement conseiller de la ville (1740-1744), receveur (1745-1746) et bourgmestre (1744, 1753, 1755-1757). A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville (...)*, t. 2, pp. 508-509 ; E. MEUWISSEN, *Les grandes fortunes du Brabant. Seigneurs de la terre, Capitaines d'industrie*, Ottignies, 1994, pp. 25, 29.

<sup>177</sup> Il s'agit des brasseurs Meeus, Powels et Poot. Nous devons adresser ici tous nos remerciements à madame de Keukeleire qui nous a fait part de ces informations. M. DE KEUKELEIRE, *La tradition brassicole bruxelloise (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)* (à paraître).

<sup>178</sup> L'économe du couvent des lorraines n'a inscrit les noms des donateurs dans son registre que durant les années 1764 à 1767 et nous ne disposons d'informations de ce type que pour les années 1777 à 1781 pour le couvent des brigittines. AGR, AEB, n° 12469-12471, 13075.

<sup>179</sup> Il s'agit de Maximilien-Antoine van der Noot qui occupa le siège épiscopal de Gand de 1742 à 1770. Il était originaire d'une famille noble de Bruxelles. Son épiscopat fut marqué par un respect de la tradition et par son intransigeance anti-janséniste. A. DE WINTER, « Maximiliaan Antoon van der Noot (1742-1770) », M. CLOET (dir.), *Het bisdom Gent (1559-1991). Vier eeuwen geschiedenis*, Gand, 1991, pp. 108-113.

<sup>180</sup> Il s'agit des prêtres Anne, Greyson et Ydens. AGR, AEB, n° 12470, pp. 39, 51, 52.

<sup>181</sup> Son frère aîné fut secrétaire ordinaire du Conseil de Brabant et greffier du Conseil des Domaines et Finances avant d'embrasser une carrière diplomatique et son second frère fut substitué procureur général du Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Un de ses trois frères consanguins fut religieux à Cologne et les deux autres exercèrent des offices publics dans les institutions centrales, provinciales et urbaines. *ANB*, 1872, pp. 52-60.

<sup>182</sup> Nous ignorons s'il s'agit de la veuve du prince Charles-Emmanuel de Gavre, gouverneur et souverain bailli du comté de Namur de 1739 à 1770 et grand maréchal de la cour de Bruxelles de 1759 à 1773 ou de l'épouse du prince François-Joseph de Gavre, fils du précédent qui lui succéda dans ces deux fonctions respectivement en 1770 et 1775. E. DE BORCHGRAVE, « Gavre », *BN*, 1880-1883, t. 7, col. 534-535.

<sup>183</sup> En 1764, alors jeune avocat au Conseil de Brabant, il avait défendu les religieuses dans le procès qui les opposait au poissonnier Rombaut. La même année, il servit de témoin lors du remboursement d'un emprunt effectué par les religieuses et ses cousines furent pensionnaires du couvent durant quelques années. Il occupa de nombreuses charges au sein des conseils collatéraux. AGR, AEB, n° 13075 ; T. KEGYES, *Brunon-Joseph Sanchez de Aguilar (1733-?)*, ULB, mémoire inédit, Bruxelles, 1984.

<sup>184</sup> Ayant assisté à un dîner où se trouvaient Charles de Lorraine, le comte de Cobenzl et le chef-président du Conseil privé de Neny, le comte de Growestyn fit part à la supérieure du couvent que l'on envisageait d'utiliser le produit de la quête qu'elles effectuaient pour diminuer leurs dettes et les supprimer ensuite. (Le comte de Growestyn fut aussi gouverneur de la ville d'Ostende). Lettre de la supérieure à l'archevêque du 28 septembre 1769. AAM, BL, n° 17.

<sup>185</sup> Elle était la veuve de Philippe Jacques De Rouveroy qui avait été drossard du quartier d'Arckel et wautmaître des bois de l'empereur du même quartier. Leur fille avait épousé François Joseph de Cordes, homme de chambre de l'empereur. AGR, NGB, n° 7938, acte 16.

<sup>186</sup> Id., n° 6798, actes 113, 124 et 134.

<sup>187</sup> AGR, AEB, n° 13075. Théodore Augustin Mann (Yorkshire, 1735 — Prague, 1809) se convertit au catholicisme en 1756 après avoir rompu avec sa famille. Un temps tenté par la carrière des armes, il entra dans les ordres dans la maison anglaise des chartreux de Nieuport. C'est surtout pour ses activités scientifiques que Mann est passé à la postérité. Il publia énormément, notamment dans les domaines de l'astronomie, des mathématiques et de la météorologie. Il fut nommé membre de l'académie des sciences de Bruxelles en 1774 et en devint le secrétaire en 1786. Il fut également membre de nombreuses sociétés savantes à l'étranger (Liège, Milan, Londres, ...). A.-F. RENARD, « Mann », *BN*, 1894-1895, t. 13, col. 343-355 ; L. DUFOUR, « Mann », *BN*, 1962, t. 31, col. 553-556.

<sup>188</sup> Comme par exemple les mères des pensionnaires Basen ou Beaudière ou les pensionnaires de Greve, d'Aspre, d'Huyse, Misson et Pfanzeldre. AGR, AEB, n° 13075.

<sup>189</sup> *ANB*, 1860, p. 198.



<sup>190</sup> Ainsi monsieur Offhuys qui louait un des jardins du couvent offrit des huîtres en 1777. AGR, AEB, n° 12469, p. 51.

<sup>191</sup> Les religieuses Angeline Ghijs, Joanne Willems et Marie Joseph Renot firent des dons à la communauté.

<sup>192</sup> AGR, AEB, n° 12498.

<sup>193</sup> En 1779, la nièce de l'abbesse offrit une somme d'argent au couvent et la famille de la sœur converse Barbara de Raedt fit à plusieurs reprises des dons alimentaires (carottes, pommes, ...). Id., n° 12470.

<sup>194</sup> P. ANNAERT, *Vie religieuse (...)*, vol. 4, pp. 567-568 ; D. DINET, *Vocation (...)*, pp. 174-181 ; M.-T. NOTTER, « Le carmel (...) », p. 58.

## Situation financière<sup>1</sup>

### 1. Le patrimoine

#### 1. *Les capitaux de rentes*

En 1764, les brigittines possédaient 48 274 florins et les lorraines un peu plus de 10 000 florins affectés à différentes rentes. Les ursulines, les annonciades et les chartreux de Bruxelles détenaient respectivement plus de 48 000, plus de 147 000 et plus de 81 000 florins de capitaux affectés à des rentes<sup>2</sup>. Les brigittines et les lorraines n'apparaissent donc pas comme les couvents de la capitale les mieux fondés.

Les rentes sont des redevances périodiques qui, à l'origine, étaient perpétuelles. Les rentes foncières étaient dues en contrepartie de l'aliénation d'un bien-fonds. Les rentes constituées consistaient en la perception par un crédentier d'une redevance périodique (garantie par un bien du débirentier) en échange d'un capital qu'il avait avancé. Originellement, le remboursement de ce capital était interdit mais il fut admis dès le XV<sup>e</sup> siècle. La rente constituée se substituait donc parfaitement au prêt à intérêt dont la pratique était interdite par l'Eglise et son caractère rachetable en fit l'un des instruments de crédit par excellence sous l'Ancien Régime. La rente constituée pouvait également prendre des accents particuliers comme dans le cas des rentes fondées ou des rentes viagères. Les rentes fondées consistaient en un legs d'une rente à une communauté religieuse en échange d'un certain nombre de messes (à la mémoire du donateur et/ou de sa famille) que les membres de la communauté bénéficiaire s'engageaient à célébrer. Elles étaient perpétuelles, au contraire des rentes viagères pour lesquelles le débirentier s'engageait à payer une redevance périodique jusqu'à la mort du crédentier<sup>3</sup>.

Les deux monastères bénéficiaient uniquement de revenus liés à des rentes constituées. Les brigittines disposaient de rentes à charge de la ville et du mont-de-piété de Bruxelles<sup>4</sup>, des Etats de Brabant, des Etats de Flandre, de l'administration du canal de Willebroeck<sup>5</sup> et de la banque de Vienne<sup>6</sup>. Celles dont bénéficiaient les lorraines étaient redevables par les Etats de Brabant, par les Domaines du Roi de France au quartier d'Aire et par la ville d'Arras<sup>7</sup>. Ce type d'affectation des capitaux des deux monastères était classique dans le chef des communautés religieuses de la capitale. Les deux couvents percevaient en outre les bénéfices de rentes à charge de particuliers et de rentes viagères.

La majorité de ces rentes étaient attachées à la fondation d'offices divins.

Les brigittines retouchèrent les capitaux de dix de leurs rentes entre 1764 et 1782. La somme totale récupérée montait à 17 723 florins 19 sous 4 deniers, soit plus de 36% de leur patrimoine. Elles réinvestirent 17 502 florins 12 sous 8 deniers sous forme de nouvelles rentes ou de prêts de sorte qu'en 1782 la somme totale de leurs capitaux de rente n'avait diminué que de 0,5%. En outre, elles avaient conservé le solde d'un capital recouvré en 1781 dans le but avoué de le réinvestir dans une nouvelle création ce qui démontre leur volonté de garantir l'intégrité de leur patrimoine. De même, le réinvestissement d'une partie de leurs capitaux sous forme de prêts leur permettait de mieux contrôler les revenus qu'elles en retiraient. En effet, elles pouvaient en réclamer un taux plus intéressant alors que celui des rentes constituées ne pouvait varier qu'à la baisse.

Une seule modification survint dans le patrimoine des lorraines, lorsqu'elles perdirent un peu plus de 1 100 florins, soit plus de 10% de leur capital, dans la faillite d'un de leurs débirentiers.

## 2. *Les biens immobiliers*

Les propriétés conventuelles des brigittines et des lorraines figuraient parmi les plus petites de la cité puisque seulement six cloîtres, tous féminins, étaient moins étendus qu'elles. Toutefois, la superficie de leurs bâtiments était inférieure à un hectare, comme c'était le cas de quatorze autres monastères bruxellois. Les chanoinesses de Saint-Augustin ne possédaient pas d'autre propriété que leur couvent, comme onze autres cloîtres bruxellois. Les religieuses de Sainte-Brigitte possédaient douze maisons et deux jardins dans la ville et parmi les vingt autres communautés également propriétaires huit seulement détenaient davantage de maisons et douze ne disposaient d'aucun jardin<sup>8</sup>.

## 2. *Les recettes*<sup>9</sup>

La nature des recettes des deux communautés paraît d'emblée fort contrastée. Les brigittines tiraient plus de 70% de leurs revenus de la perception de rentes diverses et des loyers de leurs maisons alors que le produit des pensions constituait 70% des recettes des lorraines. Des différences aussi importantes ne doivent pourtant pas nous étonner si l'on se réfère à l'objet social des deux couvents.

*Tableau II*  
*Revenu moyen annuel de différentes communautés féminines bruxelloises*

<i>Couvents féminins bruxellois</i> <sup>10</sup>	<i>Revenu moyen annuel</i>	<i>Population</i>	<i>Revenu moyen par religieuse</i>
Annonciades <sup>11</sup>	7 462	42	177
Apostolines	8 968	84	106
Brigittines	3 721	22	169
Lorraines	8 940	16	558
Sainte-Gertrude	4 653	12	387
Sœurs noires	4 715	39	120
Ursulines	12 593	27	466

<i>Abbayes proches de Bruxelles</i>	<i>Revenu moyen annuel</i>	<i>Population</i>	<i>Revenu moyen par religieuse</i>
Forest	72 611	37	1 962
La Cambre <sup>12</sup>	42 943	53	810

Les brigittines connaissaient le revenu moyen le plus faible, étaient le troisième couvent le moins peuplé et détenaient la cinquième place au sujet du revenu moyen par religieuse. Les lorraines occupaient le troisième rang sur le plan des recettes annuelles et étaient les premières en ce qui concerne le revenu moyen par religieuse, mais elles étaient également le deuxième cloître le moins peuplé. Les couvents urbains présentaient à tous points de vue une situation moins prospère que celle des abbayes de La Cambre et de Forest. Seules ces dernières pouvaient d'ailleurs soutenir la comparaison avec les abbayes membres des Etats de Brabant. Le revenu moyen annuel par religieux variait en effet entre 734 florins à l'abbaye de Dielegem et 4 577 florins chez les moines de Sainte-Gertrude de Louvain<sup>13</sup>.

### **1. Les rentes**

L'évolution des revenus que les sœurs de l'ordre du Saint-Sauveur tiraient de leurs différentes rentes baissa de 1764 à 1782. Les raisons en sont notamment imputables à la diminution de certains taux d'intérêt qui s'inscrit dans un phénomène général au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Les retards de paiement de certains débirentiers et surtout de l'administration du mont-de-piété de Bruxelles expliquent également la baisse de leurs bénéfiques. En 1782, cette institution devait en effet 4 394 florins 3 sous au monastère, soit une somme plus importante que l'ensemble de ses recettes moyennes annuelles.

La communauté des chanoinesses Notre-Dame de Saint-Augustin vit également diminuer les bénéfiques de ses rentes entre 1764 et 1786 à cause de l'irrégularité de certains débirentiers, de la banqueroute d'un de leurs débiteurs et de l'extinction de deux rentes viagères. En outre, elles ne cherchèrent à recouvrer les arriérés qui leur étaient dus qu'à partir des années 1780.

Seules les brigittines bénéficiaient des revenus de cens, une redevance périodique due en contrepartie de l'aliénation d'un bien-fonds, qui leur rapportait annuellement trois florins<sup>15</sup>.

### **2. Les locations**

Les revenus que les deux monastères tiraient de leurs loyers étaient très contrastés; chez les brigittines, qui possédaient plusieurs biens immobiliers, ils représentaient plus de 26% des recettes générales alors que chez les lorraines ils ne comptaient même pas pour 0,1% du total<sup>16</sup>.

En 1784, les religieuses de l'ordre de Sainte-Brigitte étaient propriétaires de cinq terrains situés en dehors de la ville (dans les paroisses de Dworp, Laeken, Merchtem (deux terrains) et Uccle) et détenaient également douze maisons et deux jardins dans la cité (dans les rues des Brigittines, des Visitandines (deux maisons), de la Navette (deux maisons), de la Place des Wallons (cinq maisons et deux jardins) et du Cornet (deux maisons))<sup>17</sup>. Hormis les deux derniers bâtiments, tous les autres immeubles se trouvaient dans le voisinage immédiat du couvent.

Les revenus qu'elles tirèrent de leurs loyers augmentèrent régulièrement durant la période étudiée. Si nous nous référons aux indices relatifs à ce produit, nous constatons qu'ils avaient presque doublé entre 1764 (indice 71) et 1782 (indice 132)<sup>18</sup>. La majorité des hausses étaient dues à une augmentation des loyers. Ces majorations s'inscrivent dans un phénomène de hausse générale des loyers à Bruxelles entre 1771 et 1797<sup>19</sup>. Les brigittines rencontrèrent peu de mauvais payeurs parmi leurs locataires et, quand l'un d'eux apparaissait, elles n'hésitaient pas à effectuer des réquisitions pour récupérer les sommes dues. Elles cherchèrent non seulement à accroître leur patrimoine immobilier, mais veillèrent aussi à entretenir leurs propriétés afin d'en tirer un meilleur profit. Cette volonté manifeste d'améliorer la qualité de leurs biens rejoint leur souci de conserver la totalité de leurs capitaux de rentes et participe de la même préoccupation à assurer une bonne gestion de leur patrimoine<sup>20</sup>.

Les revenus que les lorraines retiraient des locations étaient fort maigres. Elles ne possédaient en effet aucun terrain et aucun autre immeuble que ceux de leur église et de leur couvent<sup>21</sup>. Elles louèrent cependant la cave de leur église pour un montant annuel de sept florins<sup>22</sup>.

### 3. *Les demi-pensions et les pensions*

Les demi-pensionnaires assistaient aux mêmes cours que les pensionnaires, logeaient au couvent mais n'y dinaient pas<sup>23</sup>. Elles payaient annuellement 80 ou 100 florins<sup>24</sup>. Les bénéfices que les lorraines tirèrent de ces revenus évoluèrent bien sûr en fonction du nombre de demoiselles qui suivaient cette formule chaque année, mais ne connurent pas de réelle diminution sur l'ensemble de la période 1764-1786.

La rubrique « pension » comprend tous les types de revenus qui étaient liés aux pensionnaires et aux dames séculières car la manière dont ils étaient notés dans le registre des recettes par l'économiste nous a empêché de les isoler systématiquement<sup>25</sup>. Ces recettes pouvaient en effet être de différentes natures : les pensions complètes, les pensions de caméristes, la location d'un quartier garni ou non, le recours éventuel à un service de blanchissage ou la location de linge.

Les paiements s'effectuaient ordinairement au début ou à la fin de chaque trimestre. Le coût d'une pension pour une écolière revenait annuellement à 180 ou 200 florins en 1764 et à 200 ou 220 florins dix ans plus tard. Les dames séculières payèrent 200 à 220 florins durant toute la période. Les pensions des caméristes étaient équivalentes à celles de leurs maîtresses. Ces montants paraissent relativement élevés si nous les comparons aux prix en usage dans d'autres institutions enseignantes. Les sépulcrines de Bouvignes se contentaient de 60 florins par an. Les cisterciennes du Val-Benoît ou de la Paix-Dieu, dans la principauté de Liège, réclamaient annuellement de 80 à 120 florins<sup>26</sup>. Les apostolines de Gand et de Bruges tout comme les dames blanches de Tirlemont demandaient entre 90 et 100 florins et les ursulines ainsi que les religieuses des abbayes de La Cambre et de Forest obtenaient environ 150 florins de pension par an<sup>27</sup>.

L'ensemble des montants que nous venons d'énumérer démontre l'aisance des personnes qui plaçaient leur fille en pension ou qui se retiraient au couvent. Il fallait en effet déboursier 180 florins au minimum pour la pension annuelle d'une jeune fille, soit une somme équivalente aux gains annuels les plus favorables d'une famille ouvrière de quatre à cinq personnes dont trois travaillaient<sup>28</sup>.

Il est impossible de connaître les recettes émanant des pensions et des services annexes qui y étaient liés avec précision. Dès lors, nous pourrions difficilement apporter une analyse approfondie de leur évolution au cours de la période. La progression de la population des pensionnaires et des séculières ne pourra pas non plus être prise en compte puisque nous ne disposons à ce sujet que de chiffres annuels maximums<sup>29</sup>.

D'une manière générale, nous pouvons remarquer que les revenus que les lorraines tiraient des pensions diminuèrent de 1764 à 1768 avant de connaître une année de stabilisation. Les cinq années suivantes furent marquées par une hausse constante avec un pic en 1771. Cette année-là, les moniales perçurent en effet anticipativement le montant des pensions des trois filles d'une certaine Termeeren pour une durée d'un an et demi (soit une somme de 810 florins) et touchèrent également 590 florins de madame De Rouveroy, une séculière, pour différents services<sup>30</sup>. Peut-être les religieuses avaient-elles sollicité ces paiements importants pour rembourser les dettes contractées avant 1764.

Les années 1775 à 1777 subirent un nouveau recul malgré une augmentation de 10% du montant des pensions enregistrée l'année précédente et malgré le forfait de 1 000 florins réglé par mademoiselle Louis en 1775<sup>31</sup>. La période 1778-1781 fut caractérisée par une nette augmentation. C'est à ce moment que la sœur de Beelen dirigea la communauté, et sa gestion fut donc profitable au monastère. Dès 1782, les bénéficières que les moniales retiraient de leurs pensions diminuèrent quasi sans discontinuer jusqu'en 1786. Les sommes que les lorraines recevaient en paiement des pensions représentaient plus de 71% de l'ensemble de leurs revenus et, d'après nos estimations, les pensions comptaient pour près de 78% des recettes des ursulines de Bruxelles en 1787. Les deux maisons présentaient une structure de revenus très proche, principalement composée de revenus casuels et de ce fait fort fragile. La bonne santé du pensionnat influait donc de manière décisive sur la prospérité de ces cloîtres. Cette constatation ne se vérifie pas du tout si l'on observe les communautés parisiennes à la même époque; les ursulines et les moniales de la congrégation de Notre-Dame ne retiraient que 25,8% et 23% de recettes de leurs pensions et en moyenne ces revenus représentaient environ un quart de l'ensemble des ressources dans les couvents enseignants de la capitale française<sup>32</sup>. Ces derniers connaissaient donc une assise financière beaucoup plus stable puisque moins sujette aux aléas de revenus casuels. En outre, il est manifeste que les monastères d'ursulines et de Notre-Dame n'obéissaient pas tous à un même schéma commun à l'ensemble de leur ordre et que le type de recettes variait selon les maisons.

#### 4. *Les dots*

Les bénéficières que les deux communautés retirèrent des dots sont assez limités. Comme tous les monastères des Pays-Bas autrichiens, elles ne purent plus percevoir de dot dès 1771. L'impératrice Marie-Thérèse avait en effet fait promulguer une ordonnance qui interdisait aux ordres religieux de réclamer une dot, «soit en argent, soit en valeur», lors de l'admission de religieux dans leur congrégation. Cet édit permettait néanmoins aux nouveaux religieux de bénéficier d'une pension personnelle qui ne pouvait excéder 50 florins<sup>33</sup>.

Les lorraines furent en outre frappées d'un décret de l'archevêque de Malines du mois de mai 1769 qui leur interdisait d'encore accueillir des novices<sup>34</sup>.

Lorsqu'elles avaient lieu, les vêtures généraient un gros apport financier pour les couvents. Les lorraines reçurent ainsi 4 200 florins en 1768 lors de la prise de voile de trois novices, ce qui représentait près de 40% des recettes cette année-là. Chez les brigittines, les dots représentaient de 1768 à 1770 respectivement 5%, 19% et 10% des revenus engrangés. Chez les annonciades, durant la période 1764-1771, les dots représentaient en moyenne 20% des revenus et en 1787, différentes maisons incriminaient entre autres cette ordonnance pour justifier leur mauvaise santé financière<sup>35</sup>. Loin des implications politiques qui auraient pu motiver certains couvents à insister trop lourdement sur l'impact de cette mesure en 1787, les visitandines de Mons expliquaient déjà un siècle plus tôt l'importance des dots au sein de leurs revenus et démontraient également qu'elles leur permettaient de poser les bases d'une ébauche de budget prévisionnel<sup>36</sup>.

### 5. *Les emprunts*

Les emprunts répondaient à un manque pressant d'argent et rendent compte des situations de crises qui frappèrent les communautés. Ils comptaient pour près de 2% des recettes des brigittines et pour un peu plus de 5,5% des revenus des lorraines.

Le couvent de Sainte-Brigitte ne recourut qu'une seule fois à l'emprunt. En 1774, certaines religieuses de la communauté octroyèrent un prêt de 1 685 florins 12 sous 5 deniers à leur monastère<sup>37</sup>. Ce dernier bénéficia donc de conditions particulièrement favorables puisque cette avance était libre de tout intérêt.

Les lorraines avaient déjà fait appel à l'emprunt avant 1764. En 1774, madame De Rouveroy, une séculière qui vivait au couvent, leur avança 6 000 florins de change qu'elles utilisèrent pour rembourser une dette contractée auprès de Mosselman, leur boucher de veau et mouton<sup>38</sup>. L'année suivante, elles bénéficièrent également d'un prêt de 4 000 florins de change que leur avança l'écuyer Charles Joseph Caimo pour « satisfaire au remboursement d'une rente »<sup>39</sup>. Cette pratique ne fut pas bénéfique au couvent et sa situation financière s'en trouva détériorée. En effet, le crédit considérable que leur avait consenti leur boucher était sans intérêts au contraire des sommes empruntées à madame De Rouveroy. Le remboursement du capital ne constituait pas non plus une opération positive puisqu'un autre emprunt y avait été substitué. Les religieuses de la rue de Rollebeek se trouvaient donc dans une situation d'endettement plus lourde après avoir contracté ces différents emprunts.

### 6. *Les dons*

Les deux communautés bénéficiaient de dons en espèces dans des proportions assez semblables : les brigittines en tiraient près de 16% de leurs revenus et les lorraines 13%.

En 1774, le couvent de Sainte-Brigitte organisa une collecte publique afin d'entreprendre la reconstruction de la tour de leur église<sup>40</sup>. Deux années plus tard, la communauté se munit d'une nouvelle cloche et reçut un peu plus de 376 florins à cette occasion<sup>41</sup>. Enfin, à plusieurs reprises, les religieuses héritèrent de petites sommes d'argent.

En 1769, la quête pour pouvoir effectuer la rénovation de leurs classes publiques que les lorraines avaient organisée avec l'autorisation de Charles de Lorraine leur rapporta 2 532 florins 10 sous 2 deniers<sup>42</sup>. Elles héritèrent en 1780 de mademoiselle

Louis, une séculière retirée au couvent, d'une obligation à charge de la banque de Vienne d'un capital qu'elles encaissèrent sans chercher à bénéficier du revenu de cette rente<sup>43</sup>. Les moniales bénéficiaient également d'étrennes versées par certaines personnes (pensionnaires ou non).

Le caractère non comptable des dons en nature constitue la raison essentielle de leur quasi-absence des registres tenus par les communautés et seule la désignation de religieuses d'un zèle exemplaire pour compléter ces documents pouvait laisser espérer qu'ils soient inscrits de manière exhaustive.

Tous les dons en nature que nous avons rencontrés dans les deux communautés avaient vocation alimentaire. Ce sont en outre essentiellement d'autres communautés religieuses qui effectuaient ces libéralités. Parmi celles-ci, les abbayes de La Cambre et de Forest occupaient une place prédominante<sup>44</sup>. Les quelques particuliers qui firent des donations de ce type figurent également parmi les bienfaiteurs les plus importants des deux couvents. Le profil du donateur se dessine donc comme suit : s'il était occasionnel, il accordait une aumône sonnante et trébuchante et, s'il était davantage lié au cloître, il donnait tantôt de l'argent, tantôt un bienfait en nature.

## 7. *Les ventes*

Le produit des ventes effectuées par les brigittines représentait près de 3% de leurs recettes totales. Chez les lorraines, elles comptaient seulement pour 0,7% des revenus généraux et nous les avons comprises dans la rubrique « divers ».

Les brigittines possédaient une brasserie et vendaient la drêche qu'elles en retiraient. Ce produit était utilisé pour nourrir le bétail<sup>45</sup> et rapportait entre 20 et 35 florins par an. Elles achetaient également des vaches pour les faire abattre et elles en vendaient la graisse et la tête. Nous ignorons si ces ventes étaient régulières car nous n'en avons trouvé mention qu'à quelques reprises<sup>46</sup>. Les religieuses fabriquaient également de la dentelle, des chapelets en bois, des « ornements »<sup>47</sup>, des confitures, des tartes et des préparations à base de feuilles de rose en forme de gâteau<sup>48</sup> qu'elles écoulèrent ensuite. Elles n'hésitaient pas non plus à se défaire contre paiement d'objets dont elles n'avaient plus l'usage ou de matières premières qu'elles possédaient<sup>49</sup>. La vente de vin rapporta aussi aux religieuses de substantiels bénéfices<sup>50</sup>. Elles se défirent également de deux anneaux en or en 1782. Cette dernière vente était peut-être révélatrice des difficultés financières que connaissaient les moniales. En effet, nous savons qu'en 1732, pour faire face à un pressant besoin d'argent, elles avaient en vain demandé l'autorisation à l'archevêque de vendre certains bijoux qu'elles avaient reçus en aumône<sup>51</sup>. Enfin, en 1775, le monastère reçut plus de 200 florins du produit de la vente de plusieurs dizaines d'arbres qui se trouvaient sur ses terres d'Uccle et de Merchtem<sup>52</sup>.

Les lorraines eurent recours à des types de ventes relativement proches de celles pratiquées par les brigittines. Ainsi, elles achetaient des porcs pour les faire abattre et elles en vendaient la graisse<sup>53</sup>. Les religieuses de Notre-Dame tiraient aussi profit de la vente de vin qui leur rapportait des revenus importants<sup>54</sup>. Elles confectionnaient également de la dentelle mais nous ignorons si cette production était régulière et si elle procurait des revenus importants<sup>55</sup>. Enfin, la communauté de la rue de Rollebeek écoulait des produits dont elle n'avait plus l'usage ou qu'elle possédait de manière excédentaire<sup>56</sup>.



Les ventes ne constituaient pas un revenu majeur pour les deux communautés. Au contraire d'autres maisons, elles ne comptaient pas sur le produit de travaux manuels pour accroître considérablement leurs recettes. La fabrication de dentelle aurait ainsi pu leur procurer des revenus significatifs dans une ville où l'industrie dentellière était encore florissante. Les lorraines étaient sans doute trop accaparées par leurs tâches d'enseignement pour pouvoir se consacrer à ce type d'activités, mais dans le cas des brigittines, il s'agit manifestement d'un choix<sup>57</sup>.

### 8. *Les revenus du culte*

Nous n'avons rencontré ce type de revenus que chez les religieuses de Sainte-Brigitte<sup>58</sup> où ils ne représentaient qu'un peu moins de 1% des recettes totales.

Ils comprenaient les recettes de la sacristie, c'est-à-dire les revenus du blanchissage des linges de l'église Notre-Dame de la Chapelle<sup>59</sup>, l'acquisition de sépultures dans l'église du couvent<sup>60</sup> et la célébration d'obits. Ces derniers représentaient des sommes peu importantes car la presque totalité de ce type d'offices étaient affectés au revenu de rentes.

### 9. *Les divers*

Cette rubrique n'apparaît qu'auprès du couvent des lorraines. Nous avons déjà évoqué les revenus que les religieuses tiraient de locations et de ventes qui en constituent l'essentiel. Les autres rentrées diverses concernent notamment un repas que prit la sœur d'une dame séculière qui était venue lui rendre visite au couvent en 1764<sup>61</sup> ainsi que quelques revenus dont nous ignorons la nature.

### 3. *Les dépenses*<sup>62</sup>

Les économes des deux cloîtres obéissaient à une habitude d'écriture qui nous restreindra fortement dans notre analyse. En effet, elles n'inscrivaient que rarement si la date d'un paiement correspondait au moment de la livraison ou s'il s'agissait au contraire d'un règlement tardif. Nous nous pencherons donc uniquement sur les informations relatives à la vie matérielle que révèlent les comptes et sur l'importance relative de chacun des postes de dépenses.

#### 1. *Les dépenses alimentaires*

Nous entendons ici le terme «alimentaire» dans son acception la plus large; englobant à la fois l'achat de nourriture et de boisson. Les brigittines et les lorraines y consacraient respectivement près de 44% et plus de 56% de leurs dépenses.

*Tableau III*  
*Dépenses alimentaires des couvents des brigittines et des lorraines*

	<i>Brigittines</i> <i>1764-1782</i>	<i>%</i>	<i>Lorraines</i> <i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Aliment	22257-12-05	71,3	99236-00-09	86,561
Boisson	8388-01-10	27,0	15336-14-00	13,435
Divers <sup>63</sup>	534-02-09	1,7	4-11-06	0,004
Total	31179-17-00	100,0	114577-06-03	100,000

Etablir des comparaisons avec d'autres communautés conventuelles n'est pas chose aisée<sup>64</sup> ; quelques études permettent néanmoins certains rapprochements.

A Bruxelles, les riches-claires, une des communautés les mieux nanties de la capitale, déboursaient 33% de leurs dépenses<sup>65</sup> en frais de table durant les années 1730-1732. En 1783, 70% des achats des apostolines<sup>66</sup> concernaient l'alimentation et les annonciades<sup>67</sup> y consacraient près de 45% de leurs débours entre 1764 et 1783. Les bogards accordaient 53% de leurs dépenses pour s'alimenter dans les années 1780 et les cisterciennes de l'abbaye de La Cambre 21%<sup>68</sup>.

Les ursulines de Huy, religieuses privilégiées, consacraient un peu plus de 41% de leurs dépenses en frais de bouche entre 1732 et 1738. Chez les cisterciennes de la riche abbaye du Val-Benoît près de Liège, ces dépenses atteignaient près de 60% entre 1726 et 1735. Quant au collège des jésuites de Mons, dont les finances étaient déficitaires, on y usait 34% des dépenses en achat de nourriture entre 1750 et 1773<sup>69</sup>.

En Alsace, dans le collège huppé de Molsheim, l'on consacrait environ 80% des débours en achats alimentaires entre 1768 et 1787<sup>70</sup>.

La part laissée à l'alimentaire variait donc fortement d'une communauté à l'autre. Il ne faudrait pourtant pas uniquement incriminer le rang social des institutions pour justifier ces disparités. En effet, à travers tous les exemples cités, ce sont les riches-claires de Bruxelles et les jésuites de Mons qui consacraient la portion la plus faible de leurs dépenses à l'achat de nourriture et de boisson alors que ces cloîtres connaissaient des fortunes fort contrastées. Les riches-claires bénéficiaient d'une importante auto-consommation, ce qui peut expliquer pourquoi leurs débours alimentaires étaient aussi modestes. Les jésuites devaient faire face à des dépenses immobilières importantes<sup>71</sup> et consacraient par conséquent moins d'argent à l'achat de nourriture.

La proportion des dépenses alimentaires des riches-claires de Bruxelles et des ursulines de Huy rend compte d'une répartition que nous pourrions qualifier de plus classique. Ces monastères plus aisés consacraient en effet un pourcentage moins important de leurs débours à l'achat de nourriture. Cette constatation correspond à l'énoncé de la première loi d'Engel qui propose que la part des dépenses consacrée à l'alimentation augmente de façon absolue, mais diminue de façon relative à mesure que croît le revenu<sup>72</sup>. Cette loi ne correspond pourtant pas du tout aux réalités conventuelles si l'on considère les cas du Val-Benoît et de Molsheim qui, plus fortunés que les ursulines et les riches-claires, consacraient une part beaucoup plus importante de leurs dépenses à la nourriture. Le cas du Val-Benoît est d'autant plus un contre-exemple qu'il bénéficiait d'une autoconsommation importante mais qu'il consacrait malgré tout 60% de ses dépenses en frais de bouche.

A la fin de l'Ancien Régime, une famille ouvrière de quatre à cinq personnes dont trois travaillaient pouvait espérer gagner environ 200 florins par an<sup>73</sup>. Cette même famille consacrait entre 70% et 80% de son budget en achat de nourriture, soit 140 à 160 florins et utilisait par conséquent environ 30 florins pour nourrir chacun de ses membres pendant un an. Les moniales du couvent de Sainte-Brigitte connaissaient donc une consommation annuelle 2,4 fois plus importante que chaque membre de cette famille ouvrière et l'on dépensait pour une personne chez les lorraines 2,8 fois ce que la famille achetait pour chacun de ses membres.

## 2. Les bâtiments

Les brigittines consacraient 23% de leurs débours à des frais relatifs aux bâtiments conventuels ou aux propriétés qu'elles possédaient. Chez les lorraines, ce type de dépenses représentait à peine plus de 2% des contributions totales.

*Tableau IV*  
*Dépenses de «bâtiment» des couvents des brigittines et des lorraines*

	<i>Brigittines</i> <i>1764-1782</i>	<i>%</i>	<i>Lorraines</i> <i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Bâtiments	16144-14-03	98,4	4400-06-00	95,5
Jardin	247-13-03	1,5	130-11-00	2,8
Ramonage	21-18-06	0,1	78-01-03	1,7
Total	16414-06-00	100,0	4609-00-03	100,0

L'investissement le plus important effectué par les brigittines concerne les transformations apportées à une de leurs maisons de la rue des Visitandines en 1772<sup>74</sup>. Il représente près de 29% des dépenses totales de «bâtiment». Son importance laisse supposer que les travaux consistèrent en une véritable reconstruction de la maison.

Les religieuses de Sainte-Brigitte avaient également fait bâtir une maison quelques années auparavant dans la rue des Brigittines, à côté du lavoir du couvent<sup>75</sup>. Durant l'été 1776, elles firent des rénovations dans une maison qu'elles possédaient rue de la Place des Wallons<sup>76</sup> et entreprirent des travaux de réfection dans une autre maison de l'impasse de la rue de la Place des Wallons en 1778<sup>77</sup>. Nous ignorons les montants déboursés lors de ces trois chantiers car l'économiste n'inscrivait que rarement la nature des travaux réalisés et ne précisait jamais dans quels bâtiments ils avaient été effectués. Il apparaît cependant que les quatre chantiers de construction ou de rénovation ouverts par les brigittines entre 1764 et 1782 représentaient la majorité des débours repris dans la rubrique «bâtiment» du tableau général des dépenses du couvent.

Les lorraines ne possédaient pas autant de propriétés que les brigittines et il est donc assez logique qu'elles n'aient consacré qu'une faible part de leurs dépenses en rénovation et en construction. En 1766, elles entreprirent de réparer leur toiture qui avait été endommagée lors d'un orage trois ans auparavant. En 1769, c'est le bâtiment abritant les classes qui menaçait ruine et les moniales obtinrent l'autorisation d'organiser une quête pour récolter l'argent nécessaire à sa réfection. Ce n'est pourtant qu'en 1772 et 1773, ainsi que durant les années 1775 et 1776, que des dépenses importantes qui pourraient concerner ces travaux apparaissent dans la comptabilité du monastère. Cette situation nous conduit à évoquer trois hypothèses : soit les travaux furent retardés, soit ils eurent lieu dès 1769 mais leurs maîtres d'œuvre furent payés plusieurs années après, soit le début des travaux et la rétribution des différents corps de métier connurent un retard important. Dans tous les cas de figure, le manque d'argent constitue la raison principale de cet état de fait.

Avec 44% des débours de la rubrique «bâtiment», la réparation des toitures fut le principal objet des travaux réalisés au monastère de Notre-Dame.

Le jardin du couvent de l'ordre du Saint-Sauveur comprenait quelques arbres fruitiers. Les moniales possédaient aussi six plants de lauriers<sup>78</sup>, mais nous ignorons si elles cultivaient un potager. Tous les ans, un jardinier était employé durant vingt à trente jours<sup>79</sup>, ce qui témoigne de la petitesse du jardin mais surtout d'un nombre de plantations limité.

Les religieuses de Notre-Dame possédaient quelques arbres fruitiers<sup>80</sup> et entretenaient un potager<sup>81</sup>. Comme leur propriété n'était pas très étendue, elles ne durent pas retirer de grandes quantités de légumes de ces plantations. Elles se contentèrent de faire appel à un jardinier extérieur quelques jours par an entre 1764 et 1768. Ensuite, les sœurs employèrent un jardinier à demeure et, dès 1771, elles réduisirent les frais que représentait cette fonction en chargeant leur sacristain d'assurer également l'entretien du jardin. La possibilité de cumuler les deux fonctions témoigne ainsi de la probable piètre production des plantations conventuelles.

Le laconisme avec lequel les économistes des deux couvents mentionnaient l'exécution des travaux de ramonage nous a empêché de déterminer s'ils étaient effectués avec régularité et si toutes les cheminées étaient nettoyées à chaque fois<sup>82</sup>.

### 3. Les rentes

Le paiement des rentes équivalait pour les brigittines à près de 3% de leurs dépenses totales alors qu'il représentait un peu moins de 3,5% de l'ensemble des débours consentis par les lorraines.

*Tableau V*  
*Dépenses de rentes des couvents des brigittines et des lorraines*

	<i>Brigittines</i> <i>1764-1782</i>	<i>%</i>	<i>Lorraines</i> <i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Cens	209-09-09	9,9	25-03-06	0,4
Remboursements d'emprunts	1335-12-05	63,2	0-00-00	0,0
Rentes	568-13-00	26,9	6709-14-04	99,6
Total	2113-15-02	100,0	6734-17-10	100,0

#### 1. Les remboursements d'emprunts

Les brigittines ne recoururent qu'une seule fois à l'emprunt, quand elles contractèrent un prêt sans intérêts auprès de certaines des membres de la communauté. L'essentiel en fut remboursé en trois ans<sup>83</sup>. Elles démontrèrent ainsi une grande rapidité à restituer une somme importante et cette attitude confirme la réputation de bonnes gestionnaires dont nous avons déjà pu constater des manifestations à plusieurs reprises.

Les lorraines ne réalisèrent aucun remboursement des emprunts qu'elles avaient contractés entre 1764 et 1786. Les seules opérations de ce genre qu'elles consentirent concernaient des emprunts contractés avant 1764 et nous les avons repris sous la rubrique «remboursement» qui concerne le paiement des dettes antérieures à cette date.

## 2. *Les rentes*<sup>84</sup>

Les brigittines avaient trois rentes à leur charge en 1764. La première était affectée à la chapelle Sainte-Croix de l'église Notre-Dame de la Chapelle<sup>85</sup>.

La seconde rente, dont le capital fut remboursé en 1781, était due aux pères dominicains de Bruxelles<sup>86</sup>. Enfin, elles restèrent débitrices d'une rente au couvent Sainte-Elisabeth au Mont-Sion de Bruxelles<sup>87</sup> jusqu'à leur suppression.

En 1775, elles commencèrent à payer une rente viagère à la sœur Gonzales en remboursement du prêt consenti au cloître l'année précédente<sup>88</sup>.

Les moniales de Sainte-Brigitte diminuèrent donc à deux reprises les charges que représentait le paiement de leurs rentes passives. Toutefois, elles ne purent éviter d'en contracter une nouvelle lorsqu'elles rencontrèrent de lourds problèmes financiers.

Les lorraines possédaient plusieurs canons de rente à leur passif qui étaient tous attachés à des emprunts. En 1764, elles devaient en honorer cinq dont un sous forme de rente viagère auprès du frère Morin, un carme déchaussé<sup>89</sup>. Dès le mois de juin, les religieuses remboursèrent le capital d'un emprunt qu'elles avaient contracté auprès des sœurs Quickelbergh.

En 1765, elles n'étaient donc plus redevables que des intérêts de quatre rentes. La première était attachée à un emprunt effectué auprès d'une certaine demoiselle Everard dont elles remboursèrent le capital en 1771. La même année, elles remboursèrent également l'argent prêté par le négociant Karte. Les religieuses étaient redevables d'une troisième rente à un certain Baclé qu'elles remboursèrent en 1775.

En 1774, elles contractèrent deux nouveaux emprunts auprès de madame De Rouveroy et, l'année suivante, elles empruntèrent de l'argent à l'écuyer Caimo.

Comme nous l'avions remarqué lors de l'analyse de leurs recettes, la contraction de ces emprunts greva leur dépenses puisqu'elles durent verser dès 1776 une somme annuelle de plus de 359 florins pour payer les intérêts, soit près du double de ce qu'elles payaient deux ans auparavant. Les tentatives qu'elles réalisèrent dès 1764 pour diminuer leurs charges ne furent donc pas couronnées de succès.

## 3. *Les cens*<sup>90</sup>

Les deux couvents devaient payer des cens pour les terrains occupés par leurs bâtiments conventuels et leur église. Les brigittines en étaient également redevables pour quelques-unes de leurs autres propriétés.

Ces dernières ne manifestèrent pas un zèle exemplaire pour honorer ces échéances mais tentèrent malgré tout de régler leur dû puisque pour l'ensemble de la période elles en acquittèrent plus de 98%<sup>91</sup>.

Les lorraines ne furent pas plus promptes à honorer ces redevances qui étaient grevées de plusieurs termes impayés lors de leur suppression<sup>92</sup>.

## 4. *Les remboursements*

Cette rubrique comprend les remboursements des dettes que les communautés avaient contractées avant 1764<sup>93</sup>. Chez les lorraines, elles montaient à 34 604 florins 13 sous et se composaient de livraisons impayées (80%) et d'emprunts (20%)<sup>94</sup>. La lourdeur de cet endettement explique l'importance de son remboursement (16%) par rapport à l'ensemble des dépenses du cloître entre 1764 et 1786. Les dettes des brigittines étaient de 1 408 florins 16 sous qui correspondaient à trente-trois années de

vingtièmes impayés. Leur remboursement partiel représenta à peine plus de 1% des dépenses du couvent entre 1764 et 1782<sup>95</sup>.

Les chanoinesses de Saint-Augustin ne parvinrent pas à rembourser l'ensemble de ces dettes et lors de la suppression du cloître, elles étaient encore redevables de 421 florins 5 sous. Les remboursements qu'elles effectuèrent ne furent en outre pas très réguliers.

Certains fournisseurs leur accordèrent des rabais sur les sommes qu'elles leur devaient et peut-être usèrent-ils de cette pratique pour avoir la certitude de récupérer au moins une partie de leur créance. Elles utilisèrent également leur fonction d'enseignantes pour rembourser certaines de leurs dettes. C'est ainsi qu'elles accueillirent dans leur pensionnat une des filles du boucher de veau et mouton Mosselman, déduisant le montant de sa pension de la somme qu'elles devaient à son père<sup>96</sup>.

Elles effectuèrent aussi des remboursements suite à la pression de certains fournisseurs. Ainsi, elles ne réglèrent l'argent qu'elles devaient au poissonnier Rombaut qu'après que celui-ci ait obtenu gain de cause dans le procès qu'il leur avait intenté pour récupérer sa créance<sup>97</sup>. D'autres créanciers semblent avoir eu une attitude plus sereine. Le brasseur Meeus livra ainsi les religieuses durant toute la période bien que la dette due en 1764 ne fût toujours pas entièrement réglée en 1787.

La raison principale qui paraît cependant avoir poussé les lorraines à rembourser leurs dettes réside dans l'interdiction d'accueillir des novices dont elles étaient frappées depuis 1769. La qualité de leur enseignement, la fréquentation de leur pensionnat et par conséquent leurs rentrées d'argent se ressentaient de cette décision.

Elles arguèrent ainsi de leur capacité à réduire leurs dettes et de la meilleure santé financière de l'institution pour soutenir en 1772 une demande de suppression du décret. L'interdiction ne fut pas levée mais elles obtinrent néanmoins l'autorisation d'accueillir deux novices<sup>98</sup>. Cette autorisation leur permit également de contracter les emprunts de 1774 et 1775 grâce auxquels elles remboursèrent plus de 38% de leurs dettes. Ces dépenses ne furent pourtant pas bénéfiques pour les finances du couvent puisqu'elles provoquèrent un nouvel endettement.

## 5. Le culte

Les frais de culte étaient deux fois plus importants chez les brigittines que chez les lorraines mais étaient également les plus lourds parmi les communautés féminines bruxelloises. Par contre, de nombreux couvents masculins, aptes à célébrer des offices, étaient plus chargés qu'elles<sup>99</sup>.

*Tableau VI*  
*Dépenses de culte des couvents des brigittines et des lorraines*

	<i>Brigittines</i> <i>1764-1782</i>	<i>%</i>	<i>Lorraines</i> <i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Divers	941-13-06	9,6	390-00-00	3,7
Fondations pieuses	4773-18-01	48,5	4807-00-00	45,4
Gages	4120-00-00	41,9	5405-00-00	50,9
Total	9835-11-07	100,0	10602-00-00	100,0

En 1764, les brigittines devaient faire célébrer 1 053 offices par an en rapport avec trente fondations pieuses et deux ans plus tard, le nombre de messes passa à 1 059 et celui des fondations à 31. Les religieuses bénéficiaient toutefois de «réductions» du nombre de certains offices autorisées par l'archevêque comme ce fut le cas en 1777<sup>100</sup>.

Elles devaient aussi veiller à ce que deux lampes brûlent perpétuellement dans leur église et devaient verser une somme de 50 florins par an à un confesseur, prêtre oratorien<sup>101</sup>.

Les moniales de Sainte-Brigitte auraient dû payer un total de 10 287 florins 15 sous pour l'ensemble de ces fondations durant la période 1764-1782<sup>102</sup>. Elles en déboursèrent pourtant moins de la moitié. Nous pensons que cette situation était due à une certaine largesse des prêtres officiants qui ne réclamaient pas la totalité de leurs émoluments.

La plupart des fondations que devaient assumer les brigittines étaient relativement anciennes. Les deux plus récentes dataient en effet de 1750 et de 1766, ce qui témoigne de l'important désaveu de la population pour ce type de pratiques durant la seconde moitié du Siècle des Lumières<sup>103</sup>. Ce désintérêt était déjà marqué en France au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles où une certaine méfiance s'était fait jour à l'égard de « ces formes de banqueroute spirituelle »<sup>104</sup> dont les charges s'avéraient à terme trop lourdes pour les congrégations religieuses.

Les lorraines devaient faire célébrer 418 messes par an et les revenus des deux rentes qui y étaient affectées suffisaient pour les honorer<sup>105</sup>.

Les moniales de l'ordre du Saint-Sauveur payèrent annuellement 200 florins de 1764 à 1766, puis 220 florins à leur directeur de conscience.

Chez les lorraines, en 1787, le confesseur et le chapelain percevaient respectivement 35 et 200 florins par an.

Les deux communautés célébraient certains offices en musique. Les brigittines se contentaient de célébrations chantées puisque leur règle leur interdisait l'usage d'instruments de musique. Un maître de chant et sa troupe venaient à l'occasion des fêtes de sainte Brigitte et de sainte Catherine<sup>106</sup>. Quant aux lorraines, elles faisaient accompagner certains offices par un organiste<sup>107</sup>.

Les brigittines dépensaient plusieurs dizaines de florins par an pour se procurer des hosties et des cierges. Nous ignorons la part réservée à ces achats par les sœurs de Notre-Dame.

Les sœurs de Sainte-Brigitte achetèrent des rideaux pour le chœur, un chandelier pour leur église, des chapelets et un rosaire<sup>108</sup>. Elles dépensaient également environ dix florins par an pour décorer l'église sans doute à l'occasion des fêtes de sainte Brigitte et de sainte Catherine.

Enfin, les religieuses des deux couvent n'achetèrent aucun vêtement liturgique. Les listes des ornements d'église dressées lors de la suppression des monastères laissent entrevoir une certaine modestie. Les lorraines possédaient vingt-deux pièces en argent dont la plus précieuse était «une remontrance d'argent avec un cercle garni de diamants à laquelle est attaché une chaîne de perles entrelassée d'une petite chaîne d'or, quelques grenades et deux pendants d'oreil contenant quelques diamans»<sup>109</sup>. Les moniales de Sainte-Brigitte possédaient cinquante-cinq objets liturgiques en argent ou contenant des pièces d'argent dont les plus précieuses consistaient en une remon-

trance à laquelle étaient attachées «deux roses de pendant d'oreilles et cinq pendant d'oreilles garnis de quelques perles et diamans», «une petite main d'argent au bout d'un petit baton pour designer l'évangile» et «un crucifix de cristal avec quelques garnitures en argent»<sup>110</sup>. Les deux communautés détenaient également plusieurs vêtements liturgiques (chasubles, étoles, ...) ainsi que du linge (pour recouvrir les autels par exemple)<sup>111</sup>. L'ensemble des argenteries fut amené à la Monnaie par l'administrateur des biens des couvents et la majorité des vêtements furent distribués à d'autres couvents ou à des curés de paroisses, conformément aux directives du Comité de la Caisse de Religion<sup>112</sup>.

## 6. Le chauffage

Les brigittines et les lorraines consacraient respectivement 5% et 6% de l'ensemble de leurs achats pour se chauffer<sup>113</sup>.

*Tableau VII*  
*Dépenses totales de chauffage des couvents des brigittines et des lorraines*

	<i>Brigittines</i> <i>1764-1782</i>	<i>%</i>	<i>Lorraines</i> <i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Bois	1173-01-00	28,5	5954-10-06	47,0
Charbon de bois	1638-12-06	39,5	3097-07-03	24,5
Divers	142-05-00	3,5	591-03-03	4,5
Houille	1186-16-00	28,5	3033-01-00	24,0
Total	4140-10-06	100,0	12676-02-00	100,0

Sous la rubrique divers de ce tableau nous avons repris les achats d'allumettes, de certains combustibles<sup>114</sup>, le coût du transport des combustibles et celui du fendage des bûches. L'acquisition d'allumettes soufrées<sup>115</sup> était relativement peu coûteuse ; les brigittines ne dépensèrent en effet que 1 florin 16 sous 6 deniers durant l'ensemble de la période pour en acheter plus de 9 kilos.

Les deux cloîtres étaient chauffés au moyen de bois<sup>116</sup>, de charbon de bois<sup>117</sup> ou de houille. Si l'on observe le tableau VII, il apparaît qu'ils ne recouraient pas à ces combustibles dans les mêmes proportions.

Le coût du chauffage était élevé à Bruxelles à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le bois était le combustible le plus cher. Les brigittines paraissent en conséquence avoir opéré un choix judicieux en employant essentiellement du charbon de bois dont les qualités calorifiques étaient plus grandes et le prix moins élevé. Elles utilisaient principalement la houille pour leur brasserie. Les lorraines restaient plus attachées au bois. La houille était notamment employée pour chauffer le réfectoire et la classe des pensionnaires. Les grandes qualités calorifiques du charbon de terre étaient déjà connues dès le début du Siècle des Lumières et les religieuses de Notre-Dame y avaient peut-être recours pour cette raison<sup>118</sup>.

Nous ignorons le nombre de cheminées dont disposaient les deux monastères. Construits avant 1720, leurs bâtiments étaient certainement pourvus de cheminées de vastes proportions munies d'un large conduit à la verticale dont le rendement calorifique était faible et le tirage de piètre qualité.



D'un apport calorifique supérieur et d'une moindre consommation, le poêle constituait une nette amélioration des conditions de chauffage. Présent en Suisse et en Allemagne dès le XVI<sup>e</sup> siècle, il était «fort commun» à Bruxelles à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>119</sup>. Les brigittines en possédaient un dans la seconde chambre de l'infirmierie des sœurs converses<sup>120</sup>. L'inventaire du mobilier du couvent des lorraines dressé en 1787 renseigne la présence d'une étuve à houille dans le réfectoire des religieuses et dans celui des pensionnaires, d'un poêle à houille dans la classe des pensionnaires et d'une étuve à bois dans les parloirs<sup>121</sup>. En outre, cinq choristes emmenèrent des poêles à bois en fonte ou en faïence lors de leur départ.

Les religieuses des deux communautés emportèrent chacune deux draps de lit en laine et une couverture qui constituaient vraisemblablement les seuls remparts contre le froid dont elles disposaient dans leurs cellules.

Il y avait également plusieurs écrans dans les cloîtres. Ceux-ci n'avaient pas qu'une fonction décorative; ils servaient à prévenir des courants d'air et à retenir la chaleur diffusée par l'âtre ou le poêle. Les quelques rideaux mentionnés dans les listes de biens que les sœurs emmenèrent répondaient au même souci de lutter contre la déperdition de chaleur dans les pièces, de même que la tapisserie composée de dix tableaux attachés ensemble qui se trouvait dans le réfectoire du couvent des lorraines<sup>122</sup>.

## 7. Le mobilier

Les dépenses consacrées à l'achat ou à l'entretien du mobilier couvraient un peu moins de 1,5% de l'ensemble des débours chez les brigittines et seulement 0,5% chez les lorraines<sup>123</sup>.

*Tableau VIII*  
*Dépenses de mobilier des couvents des brigittines et des lorraines*

	<i>Brigittines</i> <i>1764-1782</i>	<i>%</i>	<i>Lorraines</i> <i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Mobilier	1376-04-02	100	249-04-00	88
Vaisselle	0-00-00	0	33-16-00	12
Total	1376-04-02	100	283-00-00	100

### 1. Le mobilier

Les achats de meubles ne participaient pas d'une volonté délibérée d'embellissement des monastères. Il est d'ailleurs assez compréhensible que dans le chef de communautés religieuses ces débours aient eu essentiellement vocation utilitaire.

Les inventaires mobiliers dressés lors de la suppression des cloîtres auraient dû nous permettre de connaître leur situation matérielle à un moment précis et les comptes d'en évaluer l'évolution. Le caractère lacunaire des inventaires nous a empêché de mener une telle analyse. Nous ne pourrions pas non plus proposer une étude du mobilier en fonction des pièces dans lesquelles il se trouvait, ni nous attarder en considérations approfondies relatives aux matériaux ou aux couleurs utilisés.

Les religieuses disposaient dans les deux couvents d'une literie assez rudimentaire composée d'un boit de lit, d'une paillasse<sup>124</sup>, d'un ou deux matelas de laine<sup>125</sup>,

d'un traversin de toile, parfois d'un oreiller de plumes, d'une ou deux couvertures de laine et de draps. Ces descriptions correspondent parfaitement à ce que prescrivaient les règles des deux ordres en la matière<sup>126</sup>. En outre, il n'existait apparemment pas de différence entre le lit des choristes et celui des converses.

Ce respect de la règle procurait aux religieuses un confort relatif. En effet, à une exception près<sup>127</sup>, nous n'avons rencontré nulle trace de couches garnies de rideaux garantissant une bonne protection contre la froidure des nuits d'hiver et qui étaient assez répandues dans le Paris aisé du XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment chez les prêtres<sup>128</sup>. Par contre, les pensionnaires des lorraines dormaient dans des lits à tentures de toile<sup>129</sup>. La literie des moniales bruxelloises était pourtant meilleure que celle des laboureurs du pays vannetais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et elles pouvaient même prétendre à un confort assez proche de celui des recteurs vannetais ou des curés du Haut-Maine<sup>130</sup>.

Les autres types de meubles dont disposaient les couvents nous sont moins bien connus. En 1784, les brigittines possédaient 19 tables, 73 chaises, 51 armoires, un coffre, un scriban, cinq fauteuils, plusieurs bancs et une horloge. En 1787, les lorraines disposaient de plus de 34 tables, de 139 chaises, de plus de 40 armoires, d'une table de nuit, d'un pupitre, de quatre pendules, d'un réveil, de quatre prie-Dieu, de cinq coffres, d'un clavecin, d'un fauteuil, d'une garde-robe, de deux commodes et de six bancs<sup>131</sup>.

Durant l'ensemble de la période que nous étudions, les achats de meubles furent inexistant chez les brigittines et les chanoinesses de la rue de Rollebeek se contentèrent des acquisitions suivantes : dix-huit chaises (1772); une garde-robe, une table, neuf chaises et une armoire (1779); une petite garde-robe (1782); une table (1783) et une garde-robe, une table et deux commodes (1785).

Les chaises utilisées dans les monastères étaient en bois, en jonc, couvertes de cuir d'Espagne ou de drap de couleur. Les chaises de jonc étaient majoritaires chez les brigittines. Dans le cas des lorraines, nous connaissons seulement le matériau de six sièges «de rosseaux»<sup>132</sup> et de seize chaises en cuir d'Espagne. La pléthore de chaises ne doit pas étonner, elles encombraient tous les intérieurs parisiens et genevois au XVIII<sup>e</sup> siècle quel que soit le niveau de fortune des ménages étudiés. Par contre, dans les maisons d'un village du Vexin le nombre de chaises était moins important et diminuait à mesure que l'on descendait l'échelle sociale<sup>133</sup>. Les religieuses bruxelloises participaient donc d'une pratique essentiellement citadine.

Les chaises d'Espagne avaient été particulièrement prisées par la noblesse et la riche bourgeoisie bruxelloise au XVII<sup>e</sup> siècle, mais, malgré une diffusion encore importante, elles furent fortement concurrencées par le mobilier français dans le courant du siècle suivant<sup>134</sup>. Ce type de sièges était relativement peu présent dans les deux couvents et chez les lorraines, elles étaient en mauvais état<sup>135</sup>. Il nous paraît fort improbable que ces situations aient été le résultat d'une volonté de suivre la mode et les couvents disposaient sans doute de ces sièges en raison de leur grande diffusion et de leur démocratisation durant le Siècle des Lumières.

Jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la majorité des intérieurs parisiens comprenaient un ou plusieurs coffres pour seuls espaces de rangement. Ensuite, l'armoire s'y substitua peu à peu pour s'imposer définitivement dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>136</sup>. Ces meubles étaient nombreux dans les deux couvents où les coffres avaient quasiment disparu et les deux communautés paraissent avoir suivi à cet égard l'évolution géné-

rale de l'ameublement. Les lorraines disposaient également de meubles de rangement plus spécifiques (commode, bibliothèque, garde-robe), mais nous ignorons dans quelle mesure ce mobilier plus spécialisé n'était pas uniquement réservé aux chambres louées meublées. Si cette hypothèse se vérifiait, cela signifierait que les moniales garantissaient un confort raisonnable à leurs hôtes tout en observant pour elles-mêmes un certain dénuement fort compatible avec leur condition.

Le pupitre, le bureau et le clavecin qui se trouvaient chez les religieuses de Notre-Dame étaient directement liés à leur fonction d'enseignantes. La tenue des registres de comptes explique pourquoi les brigittines détenaient un scriban<sup>137</sup>.

Les deux communautés possédaient également des instruments à mesurer le temps<sup>138</sup>. Les pendules constituaient un objet très répandu au XVIII<sup>e</sup> siècle et jouaient un rôle ornemental important<sup>139</sup>. La présence de séculières dans le monastère des lorraines peut expliquer la présence de ces objets dans le cloître quand de simples horloges auraient sans doute été plus en accord avec la modestie monacale comme chez les brigittines.

Les deux monastères possédaient également de nombreux paniers en osier<sup>140</sup> qui, s'il ne peuvent pas à proprement parler être assimilés à du mobilier, n'en constituaient pas moins des espaces de rangement utiles.

## 2. *La préparation des repas*

La cheminée était le véritable centre nerveux de la cuisine. La présence d'une crémaillère n'est attestée dans aucun des deux intérieurs, pas plus que celle d'un trépied<sup>141</sup>. Nous ignorons donc si comme à Chartres et à Paris, les religieuses avaient suivi l'évolution qui vit le trépied se substituer progressivement à la crémaillère dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>142</sup>. Seules les lorraines semblaient posséder des réchauds<sup>143</sup>, ce qui dénote de leur part d'une meilleure connaissance des nouvelles techniques culinaires. Ces instruments permettaient en effet à la cuisinière de travailler debout et non plus assise ou accroupie devant l'âtre.

La cuisson par ébullition était pratiquée dans les couvents, comme en témoigne la présence de chaudrons et de poissonnières. Les tourtières rendent compte de l'existence de la cuisson en pâte dans les deux communautés. Les religieuses avaient peut-être aussi recours à un procédé médiéval qui consistait à cuire les pâtés dans l'âtre dans une marmite sous laquelle et sur le couvercle de laquelle on avait placé des braises<sup>144</sup>. La cuisson à la flamme n'était pas négligée non plus puisque les deux monastères effectuaient des grillades au moyen de poêles de différentes tailles ainsi que de grils. Chez les lorraines en outre on notait en 1787 la possession d'une «broche de fer», et la réparation du tournebroche en 1769 laisse entrevoir que ce cloître disposait d'un matériel perfectionné pour rôtir les viandes<sup>145</sup>. L'emploi du tournebroche se généralisa à Paris dès le XVII<sup>e</sup> siècle, mais sa diffusion resta limitée aux foyers fortunés<sup>146</sup>. Les religieuses de Notre-Dame utilisaient donc des ustensiles réservés à une certaine élite.

La batterie de cuisine des lorraines était presque exclusivement de cuivre rouge et les brigittines disposaient d'objets en cuivre jaune. Le cuivre rouge était le matériau le plus cher. Sa présence chez les religieuses de la rue de Rollebeek témoigne également d'une plus grande qualité des ustensiles employés dans ce monastère. Les deux couvents en possédaient également en fer blanc. Les brigittines dépensèrent environ 25%

de leurs dépenses mobilières auprès du ferblantier, ce qui laisse supposer que le matériel en fer blanc était relativement nombreux<sup>147</sup>.

Les deux cloîtres utilisaient des casseroles pour cuire les œufs, des coquemars, des poissonnières, et d'autres objets dont l'utilisation était spécifique. En d'autres termes, elles employaient un matériel diversifié et plus directement approprié aux différentes étapes de la préparation culinaire. Cette situation correspond à l'évolution de la composition des batteries de cuisine durant le XVIII<sup>e</sup> siècle et la prédominance du cuivre dans les deux cloîtres permet de leur reconnaître un statut social aisé<sup>148</sup>.

Les lorraines employaient également «un grand chaudron de fer qui est maconne à coté de la cheminée»<sup>149</sup> dans lequel elles faisaient vraisemblablement leur vaisselle<sup>150</sup>. Les chanoinesses de Saint-Augustin préparaient leur pain dans la boulangerie dans laquelle se trouvaient en 1787 une armoire, un bac et un blutoir. Nous n'avons aucun détail au sujet des ustensiles qui se trouvaient dans la brasserie du couvent de Sainte-Brigitte, mais le matériel y était complet<sup>151</sup>. Les dépenses d'entretien de la brasserie étaient surtout redevables au tonnelier à qui les brigittines consacrèrent plus de 25% de leurs dépenses totales en mobilier. Hormis la cuisine, les deux communautés ne disposaient donc pas de nombreuses pièces spécialement affectées aux préparations culinaires, mais elles y détenaient les ustensiles appropriés et veillaient à leur maintien en état.

### 3. *La vaisselle*

Les inventaires dressés lors de la suppression des deux couvents ne renseignent qu'une vaisselle d'étain. Les brigittines possédaient ainsi un service en étain qui comprenait onze soupières de diverses tailles, 238 assiettes, quatre assiettes à poisson, 24 plats de différentes grandeurs, six poivrières, deux pots à vinaigre, un beurrier, sept pots à lait, six petites cuillères et quatre cuillères à huile. Les lorraines disposaient de 45 assiettes, vingt plats et seize écuelles d'étain ainsi que trois cruches «de terre». Dans les deux cas, les services se trouvaient dans la cuisine. Une telle uniformité au point de vue du matériau ne doit pas nous étonner<sup>152</sup>, mais elle rend compte d'une réalité tronquée.

Plusieurs religieuses du couvent de Notre-Dame emportèrent en effet avec elles des tasses en faïence ou en porcelaine. En outre, les comptes du monastère mentionnent l'achat d'assiettes de faïence, de «poteries», de plats en bois, mais également de couverts, de tasses, d'un sucrier, d'une théière, de deux bassins et d'une «eguiere»<sup>153</sup>.

L'acquisition de cette dernière pièce en 1785 est assez étrange. En effet, l'aiguière présidait au cérémonial du lavement des mains à une période où l'on mangeait essentiellement avec les doigts et la généralisation de l'usage de la fourchette contribua à son abandon vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au profit de la fontaine murale<sup>154</sup>. Les lorraines employaient donc encore ce système à une époque où il était complètement tombé en désuétude et quand l'emploi de la fourchette était attesté dans le couvent depuis au moins dix années. Elles ne respectaient donc pas l'étiquette au pied de la lettre ni pour elles, ni surtout pour leurs pensionnaires.

Dressé en septembre 1789, l'inventaire après-décès de Joanne Gonzales, une ancienne choriste du couvent des brigittines, mentionne des objets en porcelaine qu'elle avait vraisemblablement emmenés lors de la suppression du couvent. Cela signifie donc que ce dernier ne possédait pas que de la vaisselle d'étain<sup>155</sup>.

En 1660, les lorraines disposaient d'un service en argent dont seules une fourchette et une cuillère étaient mentionnées lors de la suppression du couvent. Nous ignorons si le service fut vendu pour permettre de faire face à certaines créances ou s'il avait été caché avant la venue de l'administrateur du couvent<sup>156</sup>. En 1784, les brigittines détenaient sept services, un plat et une cuillère en argent.

La verrerie n'était pas mentionnée dans les inventaires des deux monastères, mais les achats de verres et de carafes par les moniales de Notre-Dame démentent ce tableau un peu terne. La possession d'un pot à thé en cristal ainsi que de plusieurs verres à vin ou à bière par l'ancienne sœur Gonzales laisse également supposer que ce couvent n'était pas non plus démunie en la matière<sup>157</sup>.

Les deux communautés disposaient donc d'une vaisselle composée de matériaux divers, mais nous sommes dans l'impossibilité d'estimer leur importance relative<sup>158</sup>. Seules les lorraines effectuèrent quelques investissements pour renouveler leurs services durant la période qui nous occupe. Cependant, les dépenses les plus marquantes consistaient surtout en réparation d'objets en étain ou en aiguisage de couteaux et de hachoirs.

#### 4. *La décoration intérieure*

Les religieuses de Notre-Dame ne pouvaient pas posséder de miroir dans leur cellule, ni détenir «aucune peinture profane»<sup>159</sup>. La règle des brigittines ne comprend pas de telles précisions relatives à l'aménagement des cellules et du couvent en général.

Les murs des deux couvents étaient blanchis à la chaux<sup>160</sup>. Chez les lorraines, certaines chambres louées par des pensionnaires étaient tapissées de papier peint<sup>161</sup> ce qui confirme la différence de confort déjà constatée entre les cellules monacales et les quartiers des séculières. La tapisserie composée de plusieurs tableaux du réfectoire de ce monastère contribuait également à son agrément.

Au moment de sa suppression, le monastère de Sainte-Brigitte possédait plus de 110 tableaux dont plus de 76 à l'intérieur du cloître et celui des lorraines en comptait 66<sup>162</sup>. Aucune des deux communautés n'acquies de toile durant la période que nous étudions. En outre, les œuvres qu'elles possédaient ne brillaient pas d'une qualité exceptionnelle. Des descriptions de l'époque relatives aux œuvres picturales majeures se trouvant dans les églises et les couvents de Bruxelles ne mentionnent aucun tableau digne d'intérêt chez les lorraines et un seul chez les brigittines<sup>163</sup>. Ce témoignage d'une certaine pauvreté des œuvres détenues par les monastères n'était pas démentie par Guillaume Bosschaert<sup>164</sup> qui laissait même entendre en 1784 que l'ensemble des tableaux des couvents supprimés dans les Pays-Bas autrichiens et à Bruxelles en particulier était de qualité médiocre<sup>165</sup>. Parmi les toiles des deux monastères, il en isola seulement deux chez les brigittines pour être vendues avec les tableaux de première classe.

La première était placée sur le Maître-autel de l'église et représentait une piéta avec sainte Brigitte agenouillée à droite du Christ. Elle avait été peinte par Victor Janssens et était considérée comme son chef-d'œuvre<sup>166</sup>. Elle présentait un tel état de délabrement lors de la suppression du couvent que Bosschaert conseilla de la vendre avec les tableaux de second ordre plutôt que de la transporter au dépôt des tableaux de valeur<sup>167</sup>. Les religieuses de l'ordre du Saint-Sauveur n'apportaient donc pas une at-

tention particulière à la conservation de leurs tableaux. La possession de cette œuvre maîtresse peut laisser croire qu'à une époque elles furent sensibles aux charmes de la peinture, mais ce penchant artistique n'était plus de mise durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le second tableau, peint sur bois, était attribué à l'école de Rubens et représentait l'adoration des mages. Il fut vendu pour 25 florins à un certain Berthels en septembre 1785<sup>168</sup>.

L'attitude des religieuses s'inscrivait pleinement dans un mouvement commun à la majorité des maisons conventuelles bruxelloises durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>169</sup>.

Les tableaux des lorraines représentaient des scènes religieuses (Annonciation, descente de Croix, ...) (20), des portraits (des religieuses, un récollet, ...) (12), des paysages (8) ou «une histoire» (3)<sup>170</sup>. Les paysages et les forêts se trouvaient tous dans le réfectoire qui constituait donc à notre connaissance la seule pièce du couvent où des représentations profanes étaient exhibées.

## 8. La mercerie

L'importance de ces dépenses variait selon les communautés puisque les lorraines y consacraient 3% de leurs débours et les brigittines seulement 0,8%<sup>171</sup>.

*Tableau IX*  
*Dépenses de mercerie des couvents des brigittines et des lorraines*

	<i>Brigittines</i> <i>1764-1782</i>	<i>%</i>	<i>Lorraines</i> <i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Chaussures	80-09-00	11,4	1034-07-03	16,5
Couture	0-00-00	0,0	106-16-06	1,7
Mercerie	624-13-05	88,3	5074-02-06	81,3
Vêtements	1-19-00	0,3	28-15-06	0,5
Total	707-01-05	100,0	6244-01-09	100,0

Les costumes des choristes et des converses étaient prescrits par les règles des communautés et les moniales ne s'en écartaient pas<sup>172</sup>.

Les linges de corps dont disposaient les religieuses pouvaient être assez nombreux comme en témoigne le seul inventaire que nous connaissions et qui concerne la converse Boeckstal du couvent des lorraines<sup>173</sup>. L'essentiel de ce linge provenait sans doute du trousseau que les sœurs apportaient lors de leur prise de voile et explique le peu de débours des monastères dans ce domaine. La quantité de linges de corps que nous avons relevée est assez proche de ce que possédaient les ecclésiastiques séculiers de Brive à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous ignorons pourtant si, comme pour eux, elle résultait d'une augmentation depuis la fin du siècle précédent. La diversité des sous-vêtements se retrouve également chez les villageoises du Vexin où seules les plus pauvres paraissent plus démunies<sup>174</sup>. Elle rend compte d'un certain confort, mais aussi d'une meilleure hygiène puisque l'on pouvait en changer souvent<sup>175</sup>. Ce confort allié à la pudeur qui empêchait les religieuses de dormir nues leur évitait de contracter des maladies cutanées (gale, teigne) qui «n'étaient autrefois si communes que par le défaut de linge»<sup>176</sup>.

Les deux communautés achetaient rarement des vêtements confectionnés car elles pouvaient aisément les fabriquer elles-mêmes. Les lorraines en achetaient davantage car elles disposaient de moins de temps pour effectuer des travaux d'aiguille à cause de leurs tâches d'enseignement.

En 1764, les religieuses de Notre-Dame comptaient une couturière parmi leurs domestiques, mais elle quitta le couvent au début de l'année suivante. Les chanoinesse n'eurent ensuite recours qu'épisodiquement aux services d'une couturière extérieure afin d'en réduire les frais.

Les règles conventuelles prescrivaient aussi le type de souliers que les religieuses devaient porter<sup>177</sup>.

Les lorraines achetaient une paire de chaussures neuves par an pour chaque religieuse. Ces achats représentaient 62% des dépenses totales de cette rubrique. Les autres débours concernaient principalement la réparation de leurs souliers et l'achat de quelques paires de sabots. Les brigittines firent essentiellement effectuer des réparations à leurs chaussures et n'achetèrent que peu de nouvelles paires. Les prix de celles-ci étaient plus élevés que chez les moniales de la rue de Rollebeek et leur meilleure qualité explique donc pourquoi elles devaient moins souvent en changer. Un souci d'économie a également pu les guider. Nous pensons en outre que les lorraines achetaient des chaussures plus fréquemment en raison de la meilleure tenue qu'elles devaient présenter devant leurs élèves.

Le port de souliers assurait évidemment un plus grand confort de marche aux religieuses que celui auquel pouvaient prétendre les villageois du Vexin à la même époque. Pourtant, il ne constitue en rien une évolution dans une ville où, comme à Paris, toutes les femmes et la majorité des hommes étaient sans doute chaussés de souliers durant le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>178</sup>.

Les deux communautés achetaient de la toile, de la toile de sac, de la soie, du drap, de la siamoise et de la filoselle<sup>179</sup>. Les achats de draps et de toile étaient les plus importants en raison des obligations et de la modestie imposées par la règle à propos de leur costume<sup>180</sup>. Les toiles servaient également à la confection de nappes et de serviettes. Les deux monastères étaient donc manifestement imperméables aux séductions de la mode qui voyait triompher les étoffes plus légères (coton, soieries) au détriment du drap et des toiles grossières. Les coloris s'étaient également beaucoup diversifiés durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle où le noir, le gris, le brun et le blanc qui représentaient la totalité de la palette chromatique dans les couvents ne teintaient plus que la moitié des tissus dans le peuple<sup>181</sup>.

## 9. Le nettoyage

Tableau X

*Dépenses de nettoyage des couvents des brigittines et des lorraines*

	<i>Brigittines</i> 1764-1782	%	<i>Lorraines</i> 1764-1786	%
Blanchisserie	0-00-00	0,0	1821-13-04	66,3
Latrines	229-12-00	48,0	22-12-00	0,8
Nettoyage	53-08-06	11,2	153-02-03	5,6
Produits d'entretien	194-15-06	40,8	750-14-00	27,3
Total	477-16-00	100,0	2748-01-07	100,0

Les débours relatifs au nettoyage représentaient respectivement 1,3% et 0,5% des dépenses totales des lorraines et des brigittines<sup>182</sup>.

### 1. *La blanchisserie*

Le couvent des brigittines possédait une laverie où les religieuses pouvaient laver leur linge. La maison des lorraines comprenait également deux laveries. Cela ne empêchait pas d'avoir régulièrement recours aux services d'un blanchisseur et de lavandières. Ici encore il faut incriminer la lourdeur de leur charge d'enseignantes, mais aussi une masse de linge plus importante due à la nombreuse population du cloître pour comprendre cette attitude.

Les deux lavoirs des lorraines étaient munis d'«une douche de cuivre maçonnée dans la muraille»<sup>183</sup>. Nous ignorons comment fonctionnaient ces douches, mais leur maçonnerie indique qu'elles devaient être reliées par des tuyaux à une pompe située dans ou à l'extérieur de la pièce. Les brigittines possédaient au minimum cinq puits ou pompes<sup>184</sup>. Les deux monastères connaissaient donc une situation confortable, mais ne faisaient pas partie des rares privilégiés qui bénéficiaient de prises d'eau sur les conduites communales<sup>185</sup>.

### 2. *Les latrines*

Les brigittines consacrèrent 229 florins 12 sous pour la vidange de leurs latrines, soit 48% de l'ensemble des frais de nettoyage et 0,26% des débours généraux du monastère entre 1764 et 1782. Les registres de compte ne nous apprennent rien au sujet du nombre ou de l'emplacement des lieux d'aisances dans les couvents. Le plan du cloître des brigittines dressé en 1788 par le géomètre Culp en dénombre cinq, mais nous ignorons s'il les avait indiqués de manière exhaustive. La diversité des sommes engagées chaque année par les moniales prouve néanmoins que l'ensemble des latrines ne faisaient pas l'objet d'une vidange annuelle. Ce type d'intervention pouvait même être totalement délaissé pendant plusieurs années. Le seul plan du monastère des lorraines dont nous disposons représente le rez-de-chaussée d'une partie du couvent et mentionne l'existence de trois latrines<sup>186</sup>. Leur nombre total fut sans doute bien supérieur puisque certains quartiers loués étaient dotés de commodités.

Les religieuses de Sainte-Brigitte faisaient récurer leurs fosses d'aisances assez régulièrement alors que les moniales de Notre-Dame n'y faisaient procéder que de manière épisodique. L'attitude des brigittines correspond aux habitudes de curage de l'époque. Ainsi, à Paris, la vidange d'une fosse moyenne de 30 à 40 mètres cubes semblait devoir s'imposer tous les trois à quatre ans et l'opération courante ne consistait pas à vidanger «à vif fond» mais plutôt à alléger les fosses<sup>187</sup>. Les lorraines avaient vraisemblablement recours aux mêmes pratiques si l'on en juge par les sommes dépensées à ce sujet, mais elles le firent beaucoup moins souvent. Elles témoignaient donc là d'un moins grand souci d'hygiène.

### 3. *Le nettoyage*

Les frais de nettoyage concernaient le récurage de la vaisselle ou de l'église. Nous supposons qu'ils n'étaient mentionnés dans les comptes que lorsqu'ils avaient été effectués par des personnes extérieures aux monastères.

La majorité des dépenses effectuées dans ce cadre par les brigittines concernaient le salaire qu'elles payaient à la femme chargée de balayer la rue sur toute la longueur



des façades du couvent<sup>188</sup>. Cette dépense permettait aux religieuses de ne pas briser la clôture tout en respectant une ordonnance de police promulguée par le magistrat de la ville de Bruxelles. Cet édit concernait la propreté des rues et imposait notamment à chaque propriétaire de balayer la rue devant son bien trois fois par semaine. Il avait été publié en 1766 et ne fit pas l'objet d'un grand respect puisque le magistrat promulgua une autre ordonnance cinq ans plus tard qui fut elle-même publiée une seconde fois en 1774<sup>189</sup>. Ce n'est pourtant qu'en 1777 que les religieuses de Sainte-Brigitte respectèrent cette réglementation. Elles ne manifestèrent donc pas une grande rapidité à satisfaire aux dispositions légales. Nous ignorons si les lorraines respectaient la législation relative à la propreté des rues; elles n'engagèrent en tout cas jamais une personne particulière pour s'en occuper.

#### 4. *Les produits d'entretien*

Les deux communautés achetaient du bleu, de l'empois et du savon. Les deux premiers produits étaient utilisés dans les opérations de blanchissage des vêtements. Le savon pouvait indifféremment être employé pour nettoyer le sol ou les linges et représentait respectivement 96,6% et 99% des achats de cette catégorie chez les lorraines et les brigittines.

#### 10. *La médecine*

La médicalisation des couvents fait l'objet d'un chapitre particulier et nous ne nous intéresserons ici qu'à son importance sur le plan financier. Les dépenses médicales représentaient respectivement 1,4% et 1,9% des débours totaux effectués par les brigittines et les lorraines.

Il est toutefois délicat de se baser sur ces montants pour déterminer les habitudes des deux communautés face à la maladie car ils ne concernent pas l'ensemble des actes médicaux posés dans les couvents. En effet, ceux-ci avaient contracté d'importantes dettes vis-à-vis du corps médical et seule leur prise en considération permettra d'obtenir une vision plus juste de la situation.

*Tableau XI*  
*La «consommation» médicale des couvents des brigittines et des lorraines*

	<i>Brigittines</i> <i>1764-1782</i>	<i>%</i>	<i>Lorraines</i> <i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Apothicaire	814-12-09	48,8	1451-02-11	32,4
Chirurgien	137-14-00	8,2	317-09-07	7,1
Internement	0-00-00	0,0	2153-10-00	48,0
Médecin	380-01-06	22,8	556-17-00	12,5
Médecin/apothicaire	338-00-00	20,2	0-00-00	0,0
Total	1670-08-03	100,0	4478-19-06	100,0

Si nous excluons les débours relatifs à l'internement de la lorraine van den Moortel<sup>190</sup>, nous constatons que les proportions des différentes catégories sont fort proches dans les deux couvents<sup>191</sup>.

L'achat de remèdes résultait de l'absence de jardin médicinal dans les deux cloîtres et de l'obligation de se procurer tous les médicaments auprès des apothicaires.

Les communautés payaient davantage chez les médecins que chez les chirurgiens, mais cette situation provenait sans doute d'une plus grande modicité des honoraires de ces derniers. Le recours aux soins des différents agents du corps médical semblait enfin plus important durant les quelques années qui précédèrent la suppression des deux cloîtres. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait que les communautés étaient plus sensibles aux affections en raison de l'âge plus avancé des religieuses.

## 11. Les impôts

Au moyen âge, l'ensemble du clergé, séculier et régulier, était libre de toute forme d'impôt. Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle cette exemption fut battue en brèche et au Siècle des Lumières, aucun membre du clergé n'échappait totalement au paiement de taxes<sup>192</sup>. Le règlement de ces différentes impositions représentait un peu plus de 2% des dépenses totales des brigittines et 0,1% de celles des lorraines<sup>193</sup>.

*Tableau XII*  
*Impôts réglés par les couvents des brigittines et des lorraines*

	<i>Brigittines</i> <i>1764-1782</i>	<i>%</i>	<i>Lorraines</i> <i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Impôts indirects	113-17-01	12,3	82-13-06	31,5
Taxe réverbères	126-00-00	13,7	176-08-00	68,5
Vingtièmes	681-12-00	74,0	0-00-00	0,0
Total	921-09-01	100,0	259-01-06	100,0

### I. Les impôts indirects

Les impôts indirects étaient constitués des accises, des taxes sur la circulation des biens (péages) et du droit de scel. Les accises comprenaient principalement l'impôt dit des «quatre espèces de consommation» (mouture, bière, vin et viande) mais aussi quelques impositions accessoires. Les péages se levaient sur les routes, les canaux et à l'entrée des villes. En Brabant, le droit de scel frappait «les actes de procédure dont on se servait au Conseil de Brabant, dans les Conseils collatéraux et à la Chambre des comptes»<sup>194</sup>.

Les brigittines étaient exemptées de l'impôt sur les quatre espèces de consommation<sup>195</sup>. Les moniales de la rue de Rollebeek ne firent pas l'objet d'une telle libéralité, mais ne paraissent pas avoir payé cette imposition bien souvent. Elles ne réglèrent en effet que 1 florin 18 sous de droits sur la bière en 1776<sup>196</sup>. La ville de Bruxelles levait également de «petites accises» sur d'autres produits de consommation (vinaigre, poisson, sel, farine, ...), mais il semble que les deux communautés aient bénéficié de dispenses pour la majorité d'entre elles. Les lorraines ne payèrent en effet que des droits sur l'huile de table et sur le savon et seule l'imposition propre à ce dernier produit fut acquittée par les brigittines<sup>197</sup>.

Les deux communautés s'acquittèrent avec régularité du montant des accises sur le sel. Les exemptions dont elles faisaient manifestement l'objet n'avaient rien d'anormal étant donné la situation privilégiée de l'ensemble des communautés religieuses à ce sujet<sup>198</sup>.

## 2. *La taxe sur les réverbères*

L'éclairage public à Bruxelles ne fut instauré pour la première fois qu'en 1675. Cette première expérience d'illumination de la ville au moyen d'un millier de lanternes ne dura que quatre années et toutes les tentatives suivantes connurent une fin plus ou moins rapide. Une ordonnance de Marie-Thérèse de 1755, complétée par un placard du magistrat daté du 26 août de l'année suivante, imposa enfin le placement de lanternes sur de nombreux édifices de la cité. En 1770, le gouverneur-général Charles de Lorraine présenta aux édiles bruxellois un projet de remplacement des 3 000 lanternes par 1 300 becs de lampes à réverbères. Une répartition de la population en cinq classes et une taxe progressive qui plafonnait à 6 florins 6 sous par immeuble fut établie par le magistrat pour subvenir à l'entretien de ce nouveau système<sup>199</sup>.

Les brigittines et les lorraines devaient payer une double imposition de 6 florins 6 sous car elle frappait les églises et les couvents. Les deux communautés s'en acquittèrent de manière irrégulière mais ne connaissaient pas d'arriérés au moment de leur suppression.

## 3. *Les vingtièmes*

L'impôt sur le vingtième denier était perçu par les Etats de Brabant et constituait théoriquement un impôt direct sur le revenu. Il devait être considéré comme une taxe de quotité et une contribution personnelle, mais fut en réalité calculé sur la base d'un cadastre, établi en 1686, des immeubles que possédaient ou louaient les membres de la population<sup>200</sup>.

Le montant des vingtièmes dont les brigittines devaient s'acquitter annuellement était de 42 florins 12 sous. La somme attachée aux bâtiments de leur couvent montait à 30 florins. Elles n'étaient redevables que de 12 florins 12 sous pour leurs autres biens car leurs locataires en assumaient la majeure partie<sup>201</sup>. Tous les ans, les lorraines devaient avancer une somme de 153 florins<sup>202</sup> pour régler les vingtièmes affectés aux bâtiments de leur monastère. Les deux cloîtres connaissaient d'importants retards de paiement; en 1764, les religieuses de Sainte-Brigitte n'avaient plus réglé leur dû depuis 1732 et les lorraines connaissaient plus de 16 années d'impayés.

Les Etats de Brabant aidèrent les deux couvents à rembourser ces arriérés en appliquant la pratique suivante : ils répondaient favorablement à une demande d'aumône des sœurs à condition qu'elles s'engagent à payer l'équivalent d'une ou plusieurs années des taxes dont elles étaient redevables<sup>203</sup>. En outre, les dons octroyés étaient toujours présentés comme exceptionnels même s'ils se répétaient chaque année. Jamais les Etats ne délivrèrent une réduction directe de la taxe que devaient acquitter les sœurs. Cette attitude leur permettait de ne pas commettre le précédent d'une exemption pure et simple et de cette manière, de rester maître de l'impôt. Il est intéressant de signaler que l'attitude des Etats était plus contraignante à l'égard des brigittines pour qui les sommes avancées étaient également toujours supérieures aux montants à rembourser.

Les moniales ne payèrent pourtant pas les sommes dues d'une manière régulière, mais, en 1782, les brigittines avaient tout de même acquitté 75% des sommes qu'elles s'étaient engagées à rembourser depuis 1764<sup>204</sup>. Par contre, les religieuses de Notre-Dame parvinrent à payer presque totalement leurs dettes antérieures à 1764. Ce remboursement se fit pourtant au dépens des sommes qu'elles auraient dû payer du-

rant la période qui nous occupe et, lors de leur suppression, elles devaient l'équivalent d'un peu plus de 24 années d'imposition.

### 12. Les domestiques

Seul le monastère des lorraines employait du personnel ancillaire. Les brigitines avaient également recours à de l'aide extérieure pour accomplir certaines tâches (jardinier, balayeuse de rue ou sacristain), mais ces personnes ne peuvent pas être considérées comme des domestiques.

Nous avons constaté les similitudes entre le sort des gens de maison au service des lorraines et ceux engagés par des particuliers. Les gages des domestiques des lorraines représentaient 1,74% de leurs dépenses totales. Les montants qui étaient payés chaque année connaissaient de grandes variations en raison du nombre fluctuant de serviteurs qui fréquentaient le couvent. La pratique, courante chez les employeurs privés, qui consistait à régler les gages de manière globale conduisait aussi les religieuses à payer plusieurs années de salaire en une fois.

### 13. Les divers

La rubrique «divers» comprend tous les types de débours qui représentaient moins de 1% des dépenses totales des communautés. Elle comptait respectivement pour 4% et 2,3% de l'ensemble des débours consentis par les moniales de Sainte-Brigitte et celles de Notre-Dame<sup>205</sup>.

*Tableau XIII*  
*Dépenses diverses des couvents des brigitines et des lorraines*

	<i>Brigitines</i> <i>1764-1782</i>	<i>%</i>	<i>Lorraines</i> <i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Divers	966-17-06	30,2	929-15-03	21,6
Dons	243-04-09	7,6	676-17-06	15,8
Douceurs	86-02-03	2,7	5-16-00	0,1
Eclairage	34-08-00	1,2	1854-06-01	43,1
Impôts	0-00-00	0,0	259-01-06	6,0
Mercerie	707-01-05	22,2	0-00-00	0,0
Mobilier	0-00-00	0,0	283-00-00	6,6
Nettoyage	477-16-00	14,9	0-0-00	0,0
Notaire	0-00-00	0,0	174-07-06	4,1
Obsèques	25-16-09	0,8	49-03-00	1,1
Secrétariat	45-18-03	1,5	68-15-10	1,6
Transport	605-07-09	18,9	0-00-00	0,0
Total	3202-12-08	100,0	4301-02-08	100,0

#### 1. Les dons

Les deux couvents effectuaient des dons sous forme d'aumônes ou de gratifications.

Les brigitines ne firent qu'une seule aumône lorsqu'en 1771, elles offrirent deux cent florins à la sœur De Medina à l'occasion de son jubilé<sup>206</sup>. Elles faisaient égale-

ment des dons en nature à leurs principaux bienfaiteurs<sup>207</sup>, au contraire des religieuses de Notre-Dame. L'économe de ces dernières ne paraît pas avoir inscrit scrupuleusement les libéralités de sa communauté et la somme de 327 florins 12 sous 6 deniers que nous connaissons est sans doute sous-évaluée<sup>208</sup>. Nous ignorons en outre qui étaient les destinataires de ces prodigalités.

Les gratifications étaient données aux personnes qui faisaient des dons aux monastères ou à des porteurs et ne valaient jamais plus d'une dizaine de sous<sup>209</sup>.

## 2. *Les douceurs*

Les montants dépensés pour obtenir plus de confort étaient modestes dans les deux maisons. Ils portaient sur l'acquisition de tabac à priser<sup>210</sup> ou de thé. Cependant, plusieurs religieuses bénéficiaient de rentes de douceurs qui auraient pu leur permettre de s'octroyer de menus avantages.

Nous ne pouvons pourtant pas conclure que ces rentes rendaient le train de vie des sœurs beaucoup plus confortable comme c'était le cas pour les cisterciennes nobles du pays de Liège<sup>211</sup>. Rappelons en effet que toutes les moniales n'en bénéficiaient pas<sup>212</sup> et que toutes ne le dépensaient pas.

## 3. *L'éclairage*

Il est difficile de déterminer si la lumière du jour pénétrait abondamment dans les intérieurs des couvents. Les bâtiments des lorraines dont une partie de la façade donnait sur la place du Sablon bénéficiaient sans doute d'une illumination plus grande que ceux situés dans l'étroite rue de Rollebeek. Par contre, les jardins dont disposaient les deux monastères leurs permettaient de jouir davantage des rayons du soleil. Nous ignorons le type de vitres dont les cloîtres étaient munis et nous ne pouvons en tirer aucune conclusion à propos de la luminosité que les moniales en retiraient<sup>213</sup>. La clôture à laquelle elles étaient astreintes permet néanmoins d'imaginer que les fenêtres de façades étaient pourvues de petits carreaux moins onéreux mais qui filtraient mal la lumière extérieure.

La tombée du soir, rapide en automne et en hiver, et l'obligation de se lever au milieu de la nuit pour célébrer les matines contraignaient les religieuses à user de moyens artificiels pour s'éclairer.

La luminosité diffusée par l'âtre n'était pas suffisante pour lire ou pour effectuer des travaux d'aiguille ou d'écriture. De plus, les pièces qui ne possédaient pas de cheminées ou celles chauffées par un poêle étaient plongées dans l'obscurité. Les religieuses avaient alors recours à différents systèmes d'éclairage : la chandelle, la lampe à huile ou la lanterne.

Les lorraines déboursèrent beaucoup plus d'argent que les brigittines pour s'éclairer<sup>214</sup>. Dans le cas de ces dernières, trois éléments nous poussent pourtant à croire qu'elles dépensaient plus que ce que le tableau XIII laisse supposer. L'acquisition de chandelles était souvent associée dans les comptes à l'achat de sel et de savon et nous n'avons pas pu déterminer l'importance relative de chacun de ces produits au sein de la dépense réalisée<sup>215</sup>. La nature de l'huile achetée ne fut jamais spécifiée dans les registres et nous ignorons donc s'il s'agissait seulement d'huile à vocation alimentaire<sup>216</sup>. De même, les brigittines achetaient régulièrement du «*smout*», que l'on traduit communément aujourd'hui par saindoux, mais qui pouvait également figurer

de l'huile végétale et de l'huile de lampe<sup>217</sup>. Il est donc fort probable qu'une partie des 360 florins 4 sous employés pour acquérir cette denrée était destinée à éclairer le cloître<sup>218</sup>. Malgré ces corrections, les dépenses n'excédaient certainement pas 1% des débours généraux<sup>219</sup> et étaient sans doute proportionnellement assez proches de celles consenties par les lorraines.

Les religieuses de Sainte-Brigitte achetaient des chandelles ou ne payaient que leur confection<sup>220</sup>. Dans ce cas, elles apportaient une partie de la matière première (suif ou mèche), ce qui leur permettait de dépenser moins d'argent que pour le produit fini. Nous pensons qu'elles donnaient au marchand le suif obtenu lors de l'abattage annuel de la vache, manifestant de cette manière une certaine volonté d'autosuffisance. Celle-ci était cependant limitée puisqu'elles devaient malgré tout acheter des chandelles.

Les lorraines consacraient 58% de leurs dépenses d'éclairage pour acquérir des chandelles et 42% pour l'éclairage à la lampe. Elles constituaient des provisions de chandelles. Ces achats ne s'avéraient pourtant pas toujours suffisants pour la période envisagée initialement et elles effectuaient alors une emplette de soudure en attendant l'acquisition de la nouvelle réserve<sup>221</sup>. Il est assez curieux que les religieuses ne constituaient pas leur provision quand le besoin s'en faisait sentir pour éviter de devoir recourir à des achats supplémentaires. Elles associaient à cette attitude dispendieuse un choix moins onéreux puisqu'elles achetaient des chandelles et pas des bougies<sup>222</sup>.

Les religieuses de Notre-Dame n'acquiescèrent que deux lampes et trois lanternes durant l'ensemble de la période. Elles achetèrent également des mèches, mais l'essentiel des achats repris sous la rubrique «lampes» concernait l'huile. L'emploi des lampes à huile était peu facile, «il fallait maintenir le niveau de l'huile à une hauteur convenable, tirer la mèche au fur et à mesure de sa combustion, la moucher sans cesse pour conserver une flamme plus claire et éviter une fumée nauséabonde trop abondante»<sup>223</sup>. Les lampes étaient d'un usage peu répandu à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>224</sup>; les lorraines obéissaient donc à une habitude quelque peu différente et assez curieuse en raison des inconvénients de ce moyen d'éclairage.

#### 4. *Le notaire*

Les honoraires que les lorraines réglèrent à leur notaire Charles-François Jacobi en 1780 et 1781 concernaient sans doute les actes établis lors des emprunts qu'elles contractèrent en 1774 et 1775. Une fois encore, nous soulignerons ici la lenteur qu'elles pouvaient manifester pour honorer un créancier. Le notaire Charles Heernu prodigua gratuitement ses conseils aux brigittines qui lui firent néanmoins certains présents en nature (tarte, fruits, ...).

#### 5. *Les obsèques*

Les frais d'enterrements concernaient les gages du fossoyeur et l'impression des faire-part de décès. Nous ignorons le coût réel des obsèques des religieuses. Certaines d'entre elles avaient économisé de l'argent pour leurs funérailles qui ne demandaient alors aucun investissement de la part de la communauté<sup>225</sup>. La généralisation de cette pratique expliquerait pourquoi nous possédons si peu de renseignements à ce sujet. Les défuntes étaient sans doute inhumées dans le cimetière de la Chapelle, car nous n'avons relevé aucune mention relative à des enfouissements de moniales dans leur couvent ou dans leur église.

### 6. *Le secrétariat*

Cette rubrique comprend les dépenses de courrier et les achats de papier, de plumes, d'encre et de cire à cacheter. Les brigittines effectuaient également des débours auprès d'un imprimeur et d'un relieur. Nous possédons relativement peu de détails au sujet des ouvrages qu'elles réclamaient<sup>226</sup>.

### 7. *Le transport*

Nous nous sommes efforcé de consigner les dépenses relatives au transport des produits achetés par les brigittines dans les mêmes rubriques que les denrées concernées. En effet, comme les économes ne notaient pas toujours séparément le coût du produit et celui de son acheminement, il nous a semblé plus opportun de reprendre les deux types de débours sous une même rubrique. Toutefois, il est certains transports dont la nature du chargement n'était pas notée. Ils ont été repris dans la rubrique «divers». Cette situation ne s'est jamais présentée chez les lorraines.

### 8. *Les divers*

Cette rubrique regroupe des achats d'importance modeste dont nous détaillerons les plus significatifs.

L'acquisition de livres fut particulièrement faible chez les lorraines<sup>227</sup> et totalement inexistante chez les brigittines. Malgré l'impossibilité de reconstituer les bibliothèques des deux maisons, le constat que nous venons de dresser laisse à penser qu'elles devaient être bien pauvres. Aucun témoignage ne révèle d'ailleurs la qualité des bibliothèques d'un de ces monastères. Cette situation est par ailleurs assez normale pour un couvent contemplatif comme les brigittines. Guillaume Bosschaert déclarait en effet en 1784 au Comité de la caisse de religion que «de tout ce que possédoient les maisons religieuses supprimées, la partie la moins riche est celle des livres, les couvents de filles n'avoient pour la plupart que des livres de dévotion, et entre les bibliothèques des couvents d'hommes déjà supprimés, et celles des ci-devant Jésuites, il n'y a aucune comparaison»<sup>228</sup>. Nous pouvons également nous accorder avec Dominique Dinet<sup>229</sup> pour déclarer que la finalité des congrégations explique la pauvreté de leurs bibliothèques. Les religieuses contemplatives se consacraient à l'oraison et non à la culture et l'instruction dispensée par les ordres enseignants tels que celui des lorraines était assez rudimentaire et axée en priorité sur les principes de morale chrétienne<sup>230</sup>.

En 1781, une pensionnaire réclama aux lorraines le remboursement de l'excédent de pension qu'elle avait versé et qui montait à 25 florins 5 sous. C'est la seule fois où une réclamation de ce type se manifesta car habituellement, lorsqu'une pensionnaire s'absentait, les religieuses prolongeaient la durée de sa pension d'une période équivalente.

Nous avons déjà évoqué dans la rubrique relative à l'éclairage les dépenses d'huile des lorraines que nous avons préféré insérer dans les «divers» plutôt que dans une rubrique inadéquate<sup>231</sup>.

Plusieurs produits étaient groupés dans les comptes des deux communautés et, ignorant leur prix unitaire, nous avons été dans l'incapacité de les dissocier. Nous avons déjà traité ci-dessus des achats de chandelles des brigittines qui étaient associés à ceux de savon et de sel. D'autres denrées firent l'objet de groupements du même

genre tels que le savon et le sel, les achats de balais et de fruits, ou encore les gages du fendeur et du ramoneur<sup>232</sup>.

#### 14. Les dépenses d'entretien

Pour comparer les dépenses des brigittines et des lorraines avec celles d'autres communautés, nous disposons des déclarations de biens et revenus que les communautés régulières durent compléter sur ordre du gouvernement en 1787. L'étude de R. van Uytven et J. de Puydt relative aux finances des abbayes membres des Etats de Brabant est également riche d'informations<sup>233</sup>. Nous n'effectuerons pourtant des comparaisons qu'en rassemblant différentes dépenses que nous désignerons sous le terme de «dépenses d'entretien»<sup>234</sup>.

D'après les déclarations de 1787, ces dépenses représentaient en moyenne respectivement 78% et 74% des charges des monastères masculins et féminins bruxellois<sup>235</sup>. Le cas des abbayes de La Cambre et de Forest est fort contrasté, mais ne détonne aucunement en comparaison des chiffres obtenus pour les abbayes membres des Etats de Brabant. Toutes ces abbayes consacraient une plus petite part de leurs dépenses pour leur entretien que les couvents bruxellois grâce à l'importance de leur production propre et des recettes en nature de certaines de leurs dîmes, fermages et rentes<sup>236</sup>.

Les montants présentés par les cloîtres bruxellois avoisinaient presque systématiquement les 300 florins. Il ne faudrait pourtant pas voir là le signe d'une entente tactique entre ces différentes maisons<sup>237</sup>. Les pensions allouées aux religieux de la Compagnie de Jésus en 1773 ou à ceux des couvents supprimés en 1783 et 1784 étaient sues de tous. D'autre part, les estimations effectuées dans les milieux du gouvernement au sujet du coût de la vie dans les Pays-Bas autrichiens étaient sans doute également connues de différents ordres monastiques. Nous pouvons d'ailleurs opposer quelques réserves quant à la réalité d'estimations établies par des officiers publics qui pouvaient à tout le moins prétendre à un minimum de confort. On peut dès lors se demander si elles n'étaient pas plus proches de leurs conditions de vie ou de celles qu'ils auraient voulu connaître que véritablement représentatives du niveau de vie moyen. Quoi qu'il en soit, il est parfaitement plausible que les religieux se soient basés sur l'ensemble de ces chiffres avant d'estimer le coût de leur entretien afin de pouvoir prétendre, en cas de suppression, à une situation proche de celle des membres des couvents supprimés ou de celle que le gouvernement estimait réaliste. Le coût de l'entretien d'un religieux des abbayes membres des Etats de Brabant rend compte d'une plus grande diversité, comme en témoigne un coefficient de variation de 88%. Il n'a en outre pas pu être influencé par le montant des pensions du gouvernement<sup>238</sup>.

En ce qui concerne les lorraines et les ursulines, nous nous sommes basé sur la méthode utilisée par ces dernières pour estimer le coût de leur entretien<sup>239</sup>.

*Tableau XIV*  
*Coût de l'entretien moyen annuel dans les couvents des lorraines et des ursulines*

	<i>Lorraines</i>	<i>Ursulines</i>
Choristes	122-14	131-08
Converses	122-14	131-08
Domestiques*	161-06	118-13
Pensionnaires	94-16	84-14

\* coût d'entretien et gages



La confrontation des différents coûts d'entretien nous permet de remarquer que les sommes obtenues par calcul sont toutes bien inférieures à celles proposées dans les déclarations de 1787. Ce constat conforte un peu plus encore nos doutes quant à la véracité de ces dernières. Par ailleurs, les montants nécessaires à l'entretien d'une personne chez les apostolines, les annonciades, les bogards, les brigittines, les lorraines et les ursulines sont beaucoup moins importants que ceux déboursés dans les abbayes membres des Etats de Brabant. Si nous comparons en effet la situation chez les annonciades, couvent bruxellois où l'entretien était le plus coûteux, avec celle des abbayes de Tongerlo et de Sainte-Gertrude de Louvain, respectivement les moins et les plus généreuses au sujet de l'entretien de leurs membres, le débours effectué par les premières correspondait à 65% et à 7% de ce qu'y consacraient les deux autres. Or, les abbayes d'Etat bénéficiaient d'une importante autoconsommation et les dépenses consenties pour l'entretien de leurs membres étaient donc inférieures à ce qu'ils recevaient en réalité. Le fossé avec les couvents bruxellois était donc plus grand encore que celui que nous avons proposé.

Les sommes avancées par les religieuses bruxelloises n'étaient pourtant pas ridicules puisque les lorraines et les ursulines entretenaient plus d'une religieuse avec l'équivalent de ce que gagnait en un an une famille ouvrière de quatre à cinq personnes dont trois travaillaient. De même, l'entretien annuel d'une brigittine représentait un peu moins de la moitié des revenus annuels de cette même famille. La vie au sein de ces cloîtres était donc assez confortable si on la compare à celle du menu peuple.

#### 4. Les dettes

Les deux communautés étaient chargées de dettes lors de leur suppression et aucune n'était parvenue à éponger complètement celles qu'elles connaissaient déjà en 1764. La structure de leur endettement était fort différente. Les brigittines devaient l'essentiel de leur débit aux Etats de Brabant pour vingtièmes impayés, aux fournisseurs de produits alimentaires et de boissons ainsi qu'aux prestataires de soins médicaux. Les dettes des lorraines étaient surtout composées d'emprunts, d'achats d'ordre alimentaire et de vingtièmes. Les deux monastères se permettaient certaines libertés vis-à-vis des Etats de Brabant en payant irrégulièrement les montants des vingtièmes. Les brigittines se montraient néanmoins plus appliquées puisqu'en 1782 elles ne devaient plus que l'équivalent de treize années de cet impôt alors qu'en 1764, elles étaient grevées de trente-deux années d'arriérés.

Au-delà de ces particularismes, il faut souligner que la majorité des dettes des brigittines peuvent être qualifiées de dettes de consommation puisqu'elles concernaient des achats relatifs à l'entretien des religieuses. Nous avons déjà indiqué qu'elles payaient fréquemment avec retard certains de leurs fournisseurs. En outre, elles ne présentèrent aucun compte pour être soumis à l'approbation de l'archevêque après 1780, or c'était toujours peu avant ces présentations qu'elles apuraient les crédits qui leur avaient été consentis. D'autre part, l'avis de suppression du couvent ayant été rendu dès 1783, il n'est pas impossible que les religieuses n'aient pas hésité à ne pas honorer certains de leurs créanciers, laissant ce soin à l'administrateur qui allait être chargé de gérer leur patrimoine. La forte augmentation de l'endettement des brigittines s'explique donc par la conjonction de ces différentes explications.

Les dettes que les lorraines connaissaient en 1787 étaient de 15% inférieures à celles de 1764. Néanmoins, elles étaient beaucoup plus lourdes puisque les emprunts

en représentaient 40%, soit le double de la situation existante vingt ans auparavant. Il faut également remarquer que leur endettement s'était surtout aggravé en 1774 et 1775 lors du remboursement de gros créanciers, et entre 1784 et 1786, quand les recettes du cloître étaient au plus bas.

Les ursulines avaient supporté un très lourd endettement entre 1733 et 1766, mais présentaient des finances équilibrées depuis lors. Les couvents des bogards, des oratoriens et des apostolines étaient les seuls endettés parmi les douze autres maisons bruxelloises dont nous connaissons les finances en 1787. La majorité des dettes des bogards était de nature alimentaire alors que plus de la moitié du crédit des oratoriens résidait en produits de mercerie<sup>340</sup>. L'endettement n'était donc pas rare au sein des communautés conventuelles. De plus, son importance était variable, il n'était pas irréversible et se constituait essentiellement autour des biens de consommation courante.

L'emprise du crédit sur la vie quotidienne est encore aujourd'hui mal connue des historiens malgré son omniprésence sous l'Ancien Régime<sup>341</sup>. L'on peut toutefois considérer que les communautés religieuses bénéficiaient d'un statut qui rendait le monde marchand plus enclin à accepter des retards de paiement. Au-delà de la caution morale dont elles bénéficiaient, elles pouvaient offrir des garanties plus importantes que des particuliers, même dans le cas de monastères peu dotés comme les lorraines. Malgré ces avantages qui les assimilaient par certains aspects aux cercles les plus nantis de la société, les cloîtres n'étaient pas à l'abri de réclamations. Ils pouvaient d'ailleurs être déférés en justice comme ce fut le cas des lorraines en 1764. Nous n'avons rencontré qu'une seule situation de ce genre, mais cette faible fréquence n'est pas uniquement due à un respect particulier envers les porteuses du voile. La longueur et le coût d'un recours en justice incitaient certainement les créanciers à préférer la voie d'un règlement à l'amiable via un paiement échelonné ou par le troc<sup>342</sup>. La qualité des fournisseurs des couvents constitue également un élément d'explication. En effet, pour pouvoir livrer des quantités suffisantes pour l'entretien de plusieurs dizaines de personnes, ceux-ci devaient nécessairement disposer de ressources importantes. Ils pouvaient dès lors se montrer plus patients qu'un marchand détaillant davantage tributaire de la rentrée régulière des créances.

## 5. Conclusions

La structure des recettes des communautés des brigittines et des lorraines est représentative de ce que l'on pouvait rencontrer pour l'ensemble des couvents urbains peu nantis. Elle est caractérisée par différents éléments qui pouvaient représenter un danger pour la bonne santé financière de l'institution.

Ainsi, les lorraines, comme les autres maisons enseignantes féminines des ursulines et des visitandines, jouissaient majoritairement de revenus casuels. La rentabilité du pensionnat dépendait trop de la qualité de l'enseignement et de la renommée de ces monastères pour leur procurer une situation financière stable. Ainsi, nous ne pouvons pas être d'accord avec Martine Sonnet quand elle propose que le cumul des revenus du pensionnat et de la location de quartiers devait atteindre 40 à 60% des recettes pour assurer une autonomie matérielle plus fiable à la communauté<sup>343</sup>. En effet, ce type de recettes est autant tributaire des aléas de la conjoncture économique que les revenus des rentes ou de dons, et, il est, en outre, sujet aux fluctuations dont nous avons parlé ci-dessus. La rentabilité d'un pensionnat et de la location de chambres était donc fort aléatoire.

Ces constatations ne concernaient pas l'ensemble des couvents enseignants de la capitale où le couvent de Berlaymont, par exemple, jouissait d'une santé financière prospère. De même, il ne caractérisait pas particulièrement certaines congrégations; les ursulines de Mons, les religieuses de la congrégation de Notre-Dame et celles de la Visitation de Paris connaissaient ainsi des revenus importants. Elles ne s'appliquaient donc qu'à des maisons peu nanties et dont les recettes n'étaient pas assez diversifiées.

Les brigittines proposaient une structure de revenus plus variée, mais cela ne suffisait pourtant pas à leur garantir un niveau de vie élevé. Les aumônes, revenu casuel, étaient limitées à 20% des recettes ce qui les mettait à l'abri des effets d'une brusque crise économique. Par contre, les revenus locatifs et ceux des rentes n'étaient pas assez productifs. En effet, la majorité des gains qui en provenait était affectée à d'autres dépenses que l'entretien de la communauté. Les rentes étaient presque toutes fondées et la quasi-totalité de ce qu'elles rapportaient était consacrée à la célébration des offices religieux qui y étaient attachés. De même, les loyers perçus étaient trop souvent réinvestis dans l'entretien de leurs immeubles. De ce fait, le patrimoine non négligeable de cette communauté lui rapportait des revenus directs insuffisants. Ainsi, une répartition relativement homogène entre les types de recettes ne suffisait pas à garantir une autonomie matérielle stable à une maison religieuse. Il fallait en outre que cette homogénéité soit également génératrice de profits dont le monastère pouvait bénéficier directement.

Les brigittines avaient augmenté les loyers de leurs maisons lorsque l'ensemble des loyers de la capitale subirent une inflation. Les abbayes rurales avaient la réputation de louer leurs terres un tiers meilleur marché que les laïcs. La réalité était pourtant bien différente puisqu'elles pratiquaient un système de double comptabilité qui leur permettait d'encaisser discrètement la différence de loyer qui apparaissait officiellement avec ceux pratiqués par les propriétaires privés<sup>244</sup>. Cette attitude visant à échapper partiellement à la pression fiscale de l'Etat était impossible dans le chef des couvents urbains dont les propriétés se trouvaient en ville.

L'étude des recettes des couvents rend également compte de la réussite d'un des éléments du projet thérésien d'extinction progressive de nombreux monastères : l'interdiction de percevoir des dots promulguée en 1771. Seize ans plus tard, plusieurs maisons évoquaient encore avec raison cette réglementation pour justifier leur mauvaise situation financière.

L'exemple des couvents des brigittines et des lorraines est peu significatif si l'on s'interroge sur leur capacité à payer l'impôt. Nous avons en effet remarqué leurs difficultés importantes à honorer avec régularité les redevances fiscales. Cette attitude paraît pourtant inhabituelle car les autres monastères bruxellois ne semblent pas avoir connu ces problèmes<sup>245</sup>.

Les dépenses que les brigittines consacraient à l'entretien de leurs immeubles étaient très importantes et leur proportion avoisinait ce que l'on rencontrait auprès des abbayes membres des Etats de Brabant. Celles-ci connurent durant le XVIII<sup>e</sup> siècle une politique de construction somptuaire. Certaines d'entre elles participèrent même au financement de la construction d'édifices publics comme ce fut par exemple le cas lors de la création de la Place royale à Bruxelles en 1775<sup>246</sup>. Ces différentes raisons expliquent l'importance des débours qu'elles consacrèrent dans ce secteur. Les moniales du couvent de Sainte-Gertrude de Bruxelles ne possédaient que les bâtiments

exigus de leur couvent et allouaient autant d'argent à leur entretien que les brigittines. Par contre, les sœurs noires et les annonciades, dont les biens immobiliers étaient plus importants que ceux des brigittines, y consacraient proportionnellement quatre fois moins d'argent<sup>247</sup>. Il apparaît donc clairement que l'importance du patrimoine immobilier n'avait qu'un impact secondaire sur les dépenses d'une communauté dans ce domaine.

Les couvents proposaient un confort fruste mais suffisant. Ceux qui tenaient pension proposaient sans doute davantage de bien-être à leurs pensionnaires, mais les religieuses restaient respectueuses de la modestie imposée par la règle. Les sœurs paraissent aussi avoir assimilé certains des changements importants de l'évolution mobilière (adoption d'un mobilier spécialisé de rangement au détriment du coffre par exemple). Cependant, elles ne participèrent pas aux évolutions guidées par la mode. Sur le plan culinaire, c'est une fois encore l'utilité qui les poussait à maîtriser les nouvelles techniques et à acquérir un matériel plus moderne.

Les couvents achetaient peu. On semblait en effet y privilégier des ustensiles solides ou qu'il était facile de réparer plutôt que de participer pleinement au mouvement de consommation naissant. Les religieuses connaissaient ainsi les mêmes possibilités d'amélioration des conditions de vie que la majorité des citadins, mais y accédaient plus lentement, comme les habitants des campagnes<sup>248</sup>. La composition de leur vaisselle était assez exemplaire à cet égard; elle comportait quelques objets qui trahissaient une aisance relative, mais la majorité des ustensiles étaient de facture simple. Cette modestie s'explique également par la simplicité réclamée par la règle des communautés; il était ainsi plus humble de manger dans de la vaisselle de terre ou d'étain que d'employer de la porcelaine ou du cristal.

Sans doute faut-il également trouver dans cette recherche d'humilité la raison pour laquelle les religieuses ne se munissaient pas des moyens de chauffage les plus efficaces qu'elles connaissaient cependant.

Les dépenses des monastères féminins bruxellois n'étaient pas grevées par l'achat d'œuvres d'art ou de livres et on ne semblait faire cas du développement intellectuel des sœurs que dans bien peu de couvents. Ce constat est d'autant plus préoccupant pour les cloîtres enseignants où la formation proposée s'encomrait vraisemblablement assez peu d'éléments à vocation culturelle.

Les frais liés au culte pouvaient être fort lourds pour certains cloîtres, comme celui des brigittines par exemple. Le problème le plus important était que les revenus des rentes liées à des fondations de messes ne rapportaient rien puisqu'ils suffisaient à peine pour faire célébrer les offices demandés. Dans ce cas, la possibilité de réduire le nombre de messes permettait de ne pas dépenser plus que ce que rapportaient les rentes. Ce type de pratique était fréquent dans nos régions et dans le sud de la France, mais ne permettait en aucun cas d'augmenter les revenus.

Les communautés religieuses féminines nous sont apparues soucieuses de leur propreté. Le poids des dépenses de nettoyage dépendait également de l'engagement social des couvents. En effet, un monastère contemplatif avait plus de temps à consacrer à ces tâches qu'un cloître enseignant qui devait alors embaucher du personnel. La périodicité du curage des latrines variait selon les maisons, mais elle était de toute manière supérieure à ce que l'on rencontrait dans les demeures privées.

La situation financière des couvents de la capitale ne semblait pas catastrophique, même si les bénéfices engrangés étaient rarement plantureux. Cinq congrégations sur douze étaient endettées en 1787 ou au moment de leur suppression, mais une seule d'entre elles connaissait un endettement plus lourd que du simple crédit à la consommation. En outre, le passif de deux autres cloîtres était composé de récentes fournitures impayées et n'était donc pas le résultat d'un endettement durable. Tout comme le peuple, les couvents avaient donc recours au crédit, mais seule une minorité d'entre eux en abusait. L'endettement des monastères avait donc des causes bien éloignées de celles constatées pour la noblesse où il résultait essentiellement de dépenses exceptionnelles (fêtes, dettes de jeu, ...) ou de faits de guerre<sup>249</sup>.

Les couvents bruxellois connaissaient une situation financière beaucoup plus modeste que les abbayes implantées dans les faubourgs de la capitale ou que celles qui étaient membres des Etats de Brabant. Sans doute les communautés des riches claires, de Jéricho, du Berlaymont ou des chartreux connaissaient-elles une aisance considérable. Elle était pourtant loin d'approcher celle des abbayes. Les congrégations religieuses se répartissaient donc, tout comme la population séculière, à différents niveaux de l'échelle sociale. La part des différentes rubriques des dépenses ne variait pas uniquement selon l'importance des revenus des cloîtres. Cependant, les couvents les moins riches consacraient la majorité de leurs achats pour leur entretien alors que les communautés mieux pourvues pouvaient prétendre à plus d'aisance tout en dépensant moins d'argent.

Les monastères bénéficiaient de conditions de vie supérieures à celles des laïcs. En effet, la vie en communauté et un patrimoine immobilier minimal leur procuraient des avantages au point de vue des prix des denrées et des garanties vis-à-vis de leurs fournisseurs. Si, en raison de certaines caractéristiques monacales, ces conditions n'étaient pas toujours équivalentes à celles du groupe social séculier correspondant, on trouvait pourtant dans le couvent le plus pauvre un confort beaucoup plus grand que parmi les classes populaires les plus humbles. Ce décalage avait toutefois tendance à s'estomper à mesure que l'on grimpeait la pyramide sociale et l'on ne trouvait pas grande différence entre la vie d'une chanoinesse du chapitre noble d'Andenne et une dame de même extraction vivant dans le siècle<sup>250</sup>. *A contrario*, on peut légitimement se demander si cette convergence ne s'accompagnait pas d'un grand décalage entre l'assiduité religieuse des chanoinesse nobles et celle des sœurs de monastères plus modestes.

La gestion des finances des communautés variait également, mais seules les brigittines et les lorraines nous serviront cette fois de guides. D'emblée, la rigueur des brigittines s'oppose à la désinvolture des lorraines. Les premières étaient cependant habilement conseillées par leur notaire et nous pouvons nous interroger sur leur capacité à gérer seules leur patrimoine. L'attitude des lorraines est plus complexe car elles étaient pleinement conscientes des raisons de la faiblesse de leurs revenus et ne manifestèrent pourtant aucune velléité de changer les choses. Elles se retranchèrent ainsi derrière une attitude particulièrement fataliste. Les lorraines étaient également issues de milieux favorisés. Peut-être faut-il d'ailleurs voir dans leur appréhension de la gestion de leurs revenus et de leurs dépenses une attitude propre à des milieux moins attentifs à ces questions. Cependant, les brigittines, issues de familles d'artisans modestes plus enclins à se soucier de ces problèmes financiers, profitaient surtout d'avis

extérieurs. Les attitudes générées par le milieu familial et social dans lequel les religieuses avaient grandi pouvaient donc résister au caractère uniformisateur des règles monastiques, mais seules des études à venir permettront de dégager des réponses plus nettes à ce propos.

### Notes

<sup>1</sup> En raison des lacunes remarquées dans la comptabilité des deux cloîtres, notre analyse portera sur les années 1764 à 1782 pour les religieuses de Sainte-Brigitte et sur la période 1764 à 1786 pour les chanoines-ses de Notre-Dame de Saint Augustin.

<sup>2</sup> AGR, CC, n° 46889 ; CR, n° 186, 188.

<sup>3</sup> P. GODDING, *Histoire du droit privé dans les Pays-Bas autrichiens du 12<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, 1987, pp. 173-174, 480-481, 484.

<sup>4</sup> Le mont-de-piété de Bruxelles avait été fondé en 1618. Lors de la Révolution française, les couvents possédaient encore de nombreuses rentes à charge de l'institution. Ch. DE BROUQUEVILLE. «Le mont-de-piété de Bruxelles (1618-1795). Aperçu historique», *Cahiers bruxellois*, 1968, t. XIII, fasc. 1, pp. 32-34.

<sup>5</sup> Le canal était administré depuis 1704 par deux receveurs nommés par le magistrat. A. WAUTERS, *Documents concernant le canal de Bruxelles à Willebroeck précédés d'une introduction contenant un résumé de l'histoire de ce canal*, Bruxelles, 1882, p. XXI.

<sup>6</sup> La banque de Vienne avait été fondée en 1703 pour permettre au gouvernement de remédier à ses besoins d'argent. Sa principale occupation était de gérer un fonds d'amortissement de la dette publique par la vente d'obligations. H. COPPEJANS-DESMEDT, *Bijdrage tot de studie van de gegoede burgerij te Gent in de XVIII<sup>e</sup> eeuw. De vorming van een nieuwe sociaal-economische Stand ten Tijde van Maria Theresia*, Bruxelles, 1952, p. 129.

<sup>7</sup> Les rentes dues par les Domaines royaux d'Aire et par la ville d'Arras provenaient de la dot de Françoise Isabelle Brizeno qui était devenue religieuse du couvent le 29 août 1672 et était sans doute originaire de l'Artois. AGR, AEB, n° 13072.

<sup>8</sup> L. JANSSENS et L. DANCKAERT, «La grande propriété immobilière et son évolution», A. SMOLAR-MEYNART et J. STENGERS (dir.), *La région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, Liège, 1989, pp. 196-211 ; L. JANSSENS, «L'implantation des couvents», A. SMOLAR-MEYNART et J. STENGERS, *La région (...)*, pp. 146-159

<sup>9</sup> Voir annexe, tableaux II et III.

<sup>10</sup> Les montants que nous avons obtenus proviennent des déclarations que les couvents dressèrent en 1787 sur ordre du gouvernement. Les revenus avancés par les couvents masculins bruxellois nous ont paru peu crédibles et nous nous sommes abstenus de les utiliser pour dresser le tableau II. AGR, CC, n° 46889, 46890.

<sup>11</sup> Il s'agit d'une moyenne calculée à partir des années 1764 à 1783. Id., AEB, n° 12231.

<sup>12</sup> Il s'agit d'une moyenne calculée à partir des années 1783-1784. Id., n° 5779.

<sup>13</sup> Hormis à l'abbaye du Coudeberg où le revenu moyen par religieux était de 483 florins. R. VAN UYTVEN et J. DE PUYDT, «De toestand der abdijen in de oostenrijkse nederlanden, inzonderheid der statenabdijen in de tweede helft der 18<sup>e</sup> eeuw», *Bijdragen tot de Geschiedenis*, 1965, t. 48, p. 50.

<sup>14</sup> Le taux habituel était de 4% et avait baissé de 2% par rapport au XVII<sup>e</sup> siècle. Durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, certains taux pratiqués par les Etats de Brabant étaient de 3% seulement. P. GODDING, *Histoire (...)*, p. 480 ; P. LENDERS, «Controversen over de intrestvoet in de achttiende eeuw bij de conversie van de renten in Vlaanderen (1755-1777)», *RBPH*, 1977, t. LV, p. 1058.

<sup>15</sup> P. GODDING, *Histoire (...)*, p. 173. AGR, AEB, n° 12504.

<sup>16</sup> La part des revenus liée aux loyers a été incluse dans la rubrique «divers» du tableau des recettes du couvent des lorraines.

<sup>17</sup> AGR, AEB, n° 12459.

<sup>18</sup> L'indice 100 valait 987 florins 12 sous.

<sup>19</sup> On constate une augmentation de 49% du prix des loyers à Bruxelles durant cette période qui fait suite à une stagnation qui durait depuis 1656. G. AVONDT, «Een brusselse huishuurindex (1500-1800), barometer voor de economische conjunctuur in het Ancien Regime», *Annalen van de Faculteit Economische Sociale Politieke Wetenschappen VUB*, Bruxelles, 1973, p. 307.

<sup>20</sup> Nous ignorons le rôle que joua le notaire Heernu, qui conseillait les religieuses, dans le développement de cette gestion attentive. Il n'en fut toutefois pas l'instigateur puisque nous avons rencontré de telles préoccupations chez les moniales avant 1774, c'est-à-dire avant l'année où il devint le notaire attiré du monastère.

<sup>21</sup> Nous traiterons de la location de quartiers à des pensionnaires ou à des dames séculières lorsque nous aborderons le thème des pensions.

<sup>22</sup> Le locataire utilisait sans doute la cave comme dépôt. AGR, AEB, n° 13075.

<sup>23</sup> M. DE VROEDE, *Religieuses et béguines enseignantes dans les Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Louvain, 1996, p. 9.

<sup>24</sup> Elles réglaient une partie de leur dû tous les trois mois. Aucune pension ne fut jamais payée en nature comme c'était parfois le cas à Rennes. B. POCQUET DU HAUT-JUSSE, *La vie temporelle des communautés de femmes à Rennes au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1916, p. 111.

<sup>25</sup> Certains de ces revenus étaient inscrits de manière isolée dans le registre, mais il est également fréquent de les rencontrer groupés. Par exemple, le 5 novembre 1770, le général de Vogelsang paya pour sa fille une somme de 105 florins 5 sous pour «3 mois de sa pension celle de sa femme de chambre son entre et son quartier». Nous constatons une même confusion à propos des paiements des dames séculières, ainsi une certaine Hoys régla-t-elle 113 florins 13 sous le 17 septembre 1779 «pour 3 mois de sa pension celle de sa fille de chambre et du loyer de son quartier et son entre». AGR, AEB, n° 13075.

<sup>26</sup> M. HERESWITHA, «Le monastère des Chanoinesse régulières du Saint-Sépulcre à Bouvignes (1666-1797)», *A.S.A.N.*, Namur, 1970, t. 55, p. 245. M.-E. MONTULET-HENNEAU, *Les cisterciennes du pays mosan. Moniales et vie contemplative à l'époque moderne*, Bruxelles-Rome, 1990, p. 299.

<sup>27</sup> Contrairement à ce que propose P. Annaert, les lorraines demandaient des prix plus élevés que ces différentes institutions. P. ANNAERT, *Vie religieuse féminine et éducation entre Somme et Rhin. Les Ursulines et leurs collèges aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse inédite UCL, Bruxelles, 1990, vol. 5, p. 764.

<sup>28</sup> E. SCHOLLIERS, «Peilingen naar het consumptiepatroon in de pre-industriële samenleving», J. HANNES (dir.), *Consumptiepatroon en prijsindices*, Acta van het colloquium op 14 en 15 maart 1980 te Brussel gehouden, Bruxelles, VUB, 1981, p. 18.

<sup>29</sup> En effet, nous savons si une pensionnaire ou une séculière était présente au couvent pour une année donnée, mais nous ignorons dans la majorité des cas durant quels mois cette présence fut effective. Dans ces conditions, nous n'avons pu que comptabiliser le nombre maximum annuel de pensionnaires et de séculières.

<sup>30</sup> «Le 14 dito [septembre] reçu de madame Termeeren une année et demi de pension des demoiselles ses filles». «Le 26 dito [septembre] reçu de Madame de Rouveroy 15 mois de sa pension celle de sa femme de chambre le loier de son quartier (...) et 76 florins 17 sols 2 liard de surplus». AGR, AEB, n° 13075.

<sup>31</sup> «Le 30 dito [septembre] reçu de mademoiselle Louis pour toute sa vie la pension de 1 000 florins». Elle s'installa au couvent comme séculière. *Ibid.*

<sup>32</sup> M. SONNET, *L'éducation des filles au temps des lumières*, Paris, 1987, pp. 49, 326.

<sup>33</sup> Ordonnance du 13 mai 1771. J. DE LE COURT (éd.), *ROPBA*, Bruxelles, 1901, t. X, 3<sup>e</sup> série, 1770-1774, pp. 146-159.

<sup>34</sup> AAM, BL, n° 7.

<sup>35</sup> AGR, AEB, n° 12231 ; CC, n° 46889.

<sup>36</sup> Lettre du 27.08.1696. AGR, Lettres circulaires des visitandines de Mons, 1668-1787.

<sup>37</sup> La communauté emprunta cet argent «tot het betalen der pressante schulden». AGR, AEB, n° 12498, p. 25r.

<sup>38</sup> Elles empruntèrent en deux fois 2 333 florins 6 sous 8 deniers et 4 666 florins 13 sous 4 deniers en argent courant de Brabant. AGR, NGB, n° 6798, actes 113, 124.

<sup>39</sup> Id., n° 6799, acte 11.

<sup>40</sup> Les Etats de Brabant accordèrent un don de 474 florins, le magistrat de la ville alloua une aumône de 140 florins et une collecte publique rapporta 960 florins. Id., n° 12498, pp. 25-26.

<sup>41</sup> Id., n° 12459, p. 401.

<sup>42</sup> Lettre de la supérieure à l'archevêque du 17 septembre 1769. AAM, BL, n° 7.

<sup>43</sup> Le capital de cette obligation était de 840 florins 6 sous. AGR, AEB, n° 13075.

<sup>44</sup> Une recherche dans les archives de ces deux communautés nous a permis de constater que celles-ci avaient aussi effectué des dons qui n'avaient pas été inscrits par les économes des lorraines et des brigittines. AGR, AEB, n° 5773 ; 7311.

<sup>45</sup> La drêche désigne le produit qui restait au fond de la cuve-matière après le soutirage du moût. A. LAURENT, *Dictionnaire de la brasserie*, Bruxelles, 1875, p. 100. M. DE KEUKELEIRE, «La brasserie Schaeberdt-den Valck et son matériel. Vestiges archéologiques et données archivistiques», S. DEGRE, *Brasseries au quartier Sainte-Catherine*, Bruxelles, 1995, p. 70.

<sup>46</sup> Elles ne semblent ainsi avoir vendu de la graisse qu'en 1777 ainsi qu'une tête de vache par année de 1777 à 1781. AGR, AEB, n° 12469, p. 54 ; 12470, pp. 47-48 ; 12471, p. 47.

<sup>47</sup> Nous ignorons de quel type d'ornement il s'agissait étant donné le laconisme des sources à ce sujet : «Ontfangen (...) van freyeghijt van suster Marie Joseph Vander Beken». Id., n° 12469, p. 54.

<sup>48</sup> Telle est la définition du mot «*rosenkoek*» qu'il nous a semblé légitime de rapprocher du terme «*Roosenhoeijken*» que nous avons rencontré dans les archives. Id., n° 12459, p. 421 ; *Woordenboek den Nederlandsche Taal*, 1924, t. 13, col. 1331.

<sup>49</sup> Elles cédèrent ainsi une douche de cuivre en 1768, un vieux chaudron en 1777 et 234 livres (109 kilos) de plomb en 1778. AGR, AEB, n° 12497, p. 12 ; n° 12469, p. 54.

<sup>50</sup> Ces ventes leur rapportèrent plus de 500 florins en 1778 et 1779 et plus de 100 florins les deux années suivantes. Nous ignorons les raisons de ces ventes. Id., n° 12471.

<sup>51</sup> Ibid., AAM, BB, n° 7.

<sup>52</sup> AGR, AEB, n° 12443 ; NGB, n° 8784, actes 93, 95.

<sup>53</sup> Nous avons connaissance de ventes de ce type pour les années 1764-1767, 1771, 1775 et 1779-1783, mais nous ignorons si ce furent les seules qui eurent lieu. Id., AEB, n° 13075.

<sup>54</sup> La vente de vin leur rapporta plus de 884 florins entre 1779 et 1783. Ibid.

<sup>55</sup> Nous n'avons en effet trouvé mention de ce type de vente qu'à une seule reprise en 1765. Ibid.

<sup>56</sup> Elle se défit ainsi d'un clavecin en 1770 et vendit de «vieilles laines», une table et quelques mesures de bois en 1781. Ibid.

<sup>57</sup> P. BONNET, «La pratique des arts dans les couvents de femmes au XVII<sup>e</sup> siècle», *Bibliothèque de l'École des chartes*, Paris, 1989, t. 147, p. 436.

<sup>58</sup> L'absence de ces revenus chez les lorraines ne signifie nullement que de telles recettes n'aient jamais existé dans ce couvent, mais si elles furent perçues on ne les inscrivit jamais dans le registre de comptes. Nous ne connaissons ces recettes chez les brigittines que pour les années 1774-1782.

<sup>59</sup> «ontfangen wegens de rentmeester der capelle kercke over het wassche, ende repareren, van het lijnwaert». AGR, AEB, n° 12459, p. 415.

<sup>60</sup> Le 28 novembre 1768, la veuve Mahieu acquit pour 105 florins un caveau au pied de la chaire. Le 25 février 1778, un certain Joannes Aert fut enterré au pied de l'autel de Marie et son exécuteur testamentaire paya 31 florins 11 sous 6 deniers pour la cérémonie et l'achat de l'emplacement de la tombe. Id., n° 12497, p. 12 ; n° 12469, p. 54.

<sup>61</sup> Id., n° 13075.

<sup>62</sup> Voir annexe, tableaux III et V.

<sup>63</sup> La rubrique «divers» de ce tableau représente les achats d'aliments et de boissons pour lesquels nous n'avons pas pu déterminer la part de chacun.

<sup>64</sup> La plupart des auteurs ont en effet dû se limiter, essentiellement en raison des sources dont ils disposaient, à ne proposer que des évaluations des dépenses générales d'entretien sans en donner une description plus précise. Ainsi par exemple : R. VAN UYTVEN et J. DE PUYDT, «De toestand (...)», pp. 53-54 ; J.J. HEIRWEGH, «La situation de l'abbaye à la fin de l'Ancien Régime», *L'abbaye de Forest des origines à sa*



*suppression (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, (à paraître) ; P. ANNAERT, «Economie, religion et société dans les Pays-Bas méridionaux. Quelques réflexions sur les finances des monastères d'ursulines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», E. PUT, M.J. MARINUS et H. STORME (éd.), *Geloven in het verleden. Studies over het godsdienstig leven in de vroegmoderne tijd, aangeboden aan Michel Cloet*, Louvain 1996, pp. 252-269. Par contre, Cl. Bruneel mentionne la part des dépenses alimentaires de quatre couvents masculins et de huit monastères féminins en 1787 mais sans préciser de quelles maisons il s'agit et sans permettre ainsi de connaître leur rang social, ce qui rend la comparaison impossible. C. BRUNEEL, «Le coût de l'entretien des religieux et religieuses des Pays-Bas autrichiens en 1787», E. PUT, M.J. MARINUS et H. STORME (éd.), *Geloven (...)*, pp. 285-299.

<sup>65</sup> Tous les pourcentages de dépense alimentaire présentés ici sont des moyennes.

<sup>66</sup> Le revenu moyen par religieuse était moins important que celui des brigittines et des lorraines.

<sup>67</sup> Le revenu moyen par religieuse était supérieur à celui des brigittines, mais inférieur à celui des lorraines.

<sup>68</sup> Cl. JUVYNS, «La vie quotidienne des Riches-Claïres bruxelloises au XVII<sup>e</sup> siècle», *Cahiers bruxellois*, Bruxelles, 1966, t. XI, p. 25 ; AGR, AEB, n° 12231, 5779 ; CC, n° 46889.

<sup>69</sup> M. HERMANS, *Les jésuites à Mons aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Perspectives économiques et alimentaires*, mémoire inédit UCL, Louvain-la-Neuve, 1988, t. 1, p. 89 ; t. II, annexe n° 12-13, pp. 237-240 ; D. MORSA, «Consommation et crises de subsistances sous l'Ancien Régime. Permanences et discontinuités dans le budget des ursulines de Huy (1732-1741)», *ACHSBA*, Huy, 1978, t. XXXII, pp. 171, 182, 196 ; P. SERVAIS, «La consommation alimentaire à Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle : le cas de l'abbaye du Val-Benoît», *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, Paris, 1983, t. XXX, p. 87.

<sup>70</sup> W. FRIJHOFF et D. JULIA, «Un collège de cocagne : la consommation alimentaire au pensionnat de Molsheim à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle», *Société d'histoire et d'archéologie de Molsheim et environs*, annuaire 1986, p. 48. Nous n'avons pas pu utiliser les renseignements que propose M. Sonnet à propos des dépenses alimentaires de trois couvents parisiens dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, elle calcule ses pourcentages en fonction du montant des pensions payées par les élèves et pas par rapport aux dépenses totales de ces monastères. En outre, la comparaison qu'elle effectue avec les débours du pensionnat de Molsheim est erronée puisque les résultats relatifs au pensionnat sont calculés sur base des dépenses totales de l'institution. M. SONNET, *L'éducation des filles au temps des lumières*, Paris, 1987, pp. 51-52 ; W. FRIJHOFF et D. JULIA, «L'alimentation des pensionnaires à la fin de l'Ancien Régime (Auch, Beaumont-en-Auge, Molsheim et Toulouse)», *Annales E. S. C.*, Paris, 1975, 30 a., p. 493.

<sup>71</sup> Certaines années, celles-ci pouvaient représenter jusqu'à 40% des dépenses totales. M. HERMANS, *Les jésuites (...)*, t. I, pp. 101-102.

<sup>72</sup> J. ROMEUF, *Dictionnaire des sciences économiques*, Paris, 1956, vol. 1, p. 487.

<sup>73</sup> C. LIS et H. SOLY, *Te gek om los te lopen? Collocatie in de 18<sup>e</sup> eeuw*, 1990, p. 24 ; E. SCHOLLIERS, «Peilingen (...), p. 19.

<sup>74</sup> Ces travaux coûtèrent 4 660 florins 3 deniers. AGR, AEB, n° 12464, f° 77v-78v.

<sup>75</sup> Id., n° 12459, p. 315. Les travaux eurent vraisemblablement lieu en 1769.

<sup>76</sup> Id., p. 291.

<sup>77</sup> Id., p. 307.

<sup>78</sup> AGR, AEB, n° 12506.

<sup>79</sup> Seule la plus grande précision de certains registres nous a permis de déterminer qu'un jardinier effectua au moins 33 journées de travail en 1778, qu'il travailla pendant 34 journées en 1779 et durant un minimum de 23 journées en 1780. Aucune information relative à la nature des travaux entrepris ne figurait pourtant dans ces comptes. (Id., n° 12459, p. 53 ; 12470, p. 83). Au XVII<sup>e</sup> siècle, les urbanistes se nourrissaient des produits de leur potager et de leur verger dans lesquels deux jardiniers travaillaient 143 jours par an. (Cl. JUVYNS, «La vie (...), pp. 16-17).

<sup>80</sup> AGR, AEB, n° 13077.

<sup>81</sup> Nous ne connaissons pas la nature des semis qui étaient repiqués. Id., n° 13076.

<sup>82</sup> Les brigittines ne mentionnèrent ces travaux tous les ans qu'à partir de 1776 et les lorraines ne le mentionnaient pas chaque année non plus. Nous n'avons pas pu déterminer le nombre de pièces qui étaient munies de cheminées.

<sup>83</sup> Les religieuses remboursèrent 536 florins 18 sous 5 deniers en 1776, 416 florins 11 sous en 1777 et 382 florins 3 sous l'année suivante. Elles remboursèrent en outre les 350 florins avancés par la sœur Gonzales sous forme d'une rente viagère de 24 florins par an. Nous ignorons les noms des autres religieuses qui avaient accordé ce prêt.

<sup>84</sup> Pour de plus amples informations à ce sujet, se référer à notre thèse de doctorat inédite : M. LIBERT, *Habitudes alimentaires (...)*, t. I, pp. 149-150 ; t. II, pp. 49-55.

<sup>85</sup> Cette chapelle en l'honneur de la relique de la Croix fut érigée en 1270. G. DES MAREZ, *Guide illustré de Bruxelles. Monuments civils et religieux*, Bruxelles, 1979, p. 132. AGR, AEB, n° 12496 ; n° 12497, p. 13.

<sup>86</sup> Fondé au XV<sup>e</sup> siècle, le couvent des dominicains fut supprimé en 1796. Il possédait alors quelques terres, prairies et jardins en dehors de Bruxelles et un patrimoine de plus de 56 000 florins en capitaux de rente. Père ARTS, *L'ancien Couvent des Dominicains à Bruxelles*, Gand, 1922, pp. 119-120. AGR, AEB, n° 12469, f°100r ; n° 12469, f°100v ; n° 12459, p. 91.

<sup>87</sup> Ce monastère de chanoinesses régulières de Saint-Augustin fut créé au XV<sup>e</sup> siècle et fut supprimé en 1783 pour être réintégré sept ans plus tard et supprimé définitivement en 1796. Ce couvent possédait un riche patrimoine immobilier (biens dans la région bruxelloise ainsi que 34 maisons dans la ville) et bénéficiait en 1782 de 22 500 florins (plus 38 000 florins d'arrages dus au cloître) de revenus annuels pour une population de 26 religieuses. A. DESPY-MEYER, «Prieuré de Sainte-Elisabeth au Mont-Sion, à Bruxelles», *Monasticon belge, t. IV, Province de Brabant*, Liège, 1971, vol. 5, pp. 1289-1315. AGR, AEB, n° 12468, f°92r ; n° 12471, p. 113.

<sup>88</sup> AGR, AEB, n° 12499, p. 38 ; 12469, p. 85 ; 12470, p. 110 ; 12471, p. 110 ; 12465, p. 30b.

<sup>89</sup> Id., n° 13076, 13077.

<sup>90</sup> Pour de plus amples informations à ce sujet, se référer à notre thèse de doctorat inédite : M. LIBERT, *Habitudes alimentaires (...)*, t. I, pp. 151-152 ; t. II, pp. 55.

<sup>91</sup> AGR, AEB, n° 12499, p. 35 ; n° 12465, p. 30b ; n° 12498, p. 28 ; n° 12470, pp. 111-112 ; n° 12471, p. 111.

<sup>92</sup> Id., n° 13076, 13077.

<sup>93</sup> Comme les économes des deux communautés n'inscrivaient que rarement les dates de livraisons correspondant aux paiements qu'elles effectuaient, déterminer l'endettement des deux cloîtres au cours de la période relève de l'impossible.

<sup>94</sup> AAM, BL, n° 7. Elles devaient 27 221 florins 6 sous 6 deniers à leurs fournisseurs et avaient emprunté 6 883 florins 6 sous 6 deniers.

<sup>95</sup> Nous aborderons les conditions du remboursement de l'endettement des deux couvents vis-à-vis des vingtièmes dans le chapitre relatif aux impôts. Voir *infra*.

<sup>96</sup> L'affaire se déroula en 1772 et la somme monta à 180 florins, soit l'équivalent d'une année de pension. AGR, AEB, n° 13075.

<sup>97</sup> Id., n° 13049.

<sup>98</sup> Lettre de la supérieure Henault à l'archevêque de Malines du 17 février 1772. AAM, BL, n° 12.

<sup>99</sup> AGR, AEB, n° 12231 ; CC, n° 46889.

<sup>100</sup> Le principe de la «réduction» consistait à réduire le nombre de messes afin que leur coût corresponde au montant du revenu attaché à ces célébrations et dont bénéficiaient les religieuses. Cette pratique était courante au XVIII<sup>e</sup> siècle et se rencontrait déjà dans la région parisienne au siècle précédent. M. VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les attitudes devant la mort d'après les clauses des testaments*, Paris, 1973, p. 118. AAM, BB, N° 15 ; AGR, OFB, n° 2109 ; AEB, n° 12506.

<sup>101</sup> AGR, AEB, n° 12396. Nous n'avons pas repris le coût de l'huile dans la rubrique «culte» mais dans la rubrique «éclairage» de la rubrique «divers».

<sup>102</sup> C'est-à-dire 1 129 florins 18 sous pour les années 1764-1765, 6 247 florins 9 sous pour les années 1766-1776, 852 florins pour les années 1777 et 1781-1782, et 1 109 florins 8 sous pour les années 1778-1780 pour les messes et 950 florins pour les honoraires du confesseur.

<sup>103</sup> Sur les 31 fondations à charge du couvent, quatre furent créées entre la fondation du cloître et 1650, dix entre 1651 et 1675, une entre 1676 et 1700, six entre 1701 et 1725, neuf entre 1726 et 1750 et une entre 1751 et 1784. AGR, AEB, n° 12506.

<sup>104</sup> M. VOVELLE, *Piété baroque (...)*, pp. 114-116, 118.

<sup>105</sup> Il s'agit des deux rentes à charge des Etats de Brabant qui leur rapportaient 260 florins par an. Id., AEB, n° 13077.

<sup>106</sup> Les religieuses firent appel aux services d'un certain De Greve jusqu'en 1780 et d'un certain F. De Greve de 1781 à 1783. Nous ignorons si le second maître de chant était apparenté au premier. Ce dernier chantait déjà pour le cloître en 1736. J.-P. FÉLIX, «Le sort des orgues dans la province de Brabant (Belgique)

suite aux suppressions de couvents par Joseph II (1783-1789)», A. DUNNING, *Visitatio Organorum - Feestbundel voor Marten Albert Vente, aangeboden ter gelegenheid van zijn 65e Verjaardag*, Buren, 1980, t. 1, pp. 151-152 ; *La règle révelée et prescrite par la bouche propre et sacrée de Jesus Christ à sa bien-aimée épouse Sainte Birgitte Princesse de Nericie en Suède*, Douay, 1648, pp. 146-147.

<sup>107</sup> En 1787, c'est un certain de Coster qui jouait de l'orgue, mais nous ignorons depuis quand il occupait cette fonction et à quelles occasions les moniales faisaient appel à ses services. AGR, AEB, n° 13077.

<sup>108</sup> Id., n° 12471.

<sup>109</sup> Les autres ornements en argent consistaient en un calice, un ciboire, deux crucifix, une boîte aux Saintes huiles, une lampe, six chandeliers, un encensoir, deux burettes et six torchères («six bras d'argent avec leur placques»). Id., CR, n° 375.

<sup>110</sup> Id., AEB, n° 12505.

<sup>111</sup> Nous ne nous sommes pas risqué à effectuer une approche plus approfondie de l'orfèvrerie et du vêtement liturgique. Un excellent ouvrage publié par le musée en Piconrue rend bien compte de la distance entre ce type d'étude et la nôtre : *Beauxdimanches d'autrefois. Orfèvrerie et ornements liturgiques dans la province de Luxembourg*, Bastogne, 1991.

<sup>112</sup> AGR, AEB, n° 12505 ; CR, n° 52, 375.

<sup>113</sup> Il nous sera impossible de mener une analyse relative aux quantités de combustibles utilisées par les religieuses. En effet, nous ignorons si les paiements correspondaient aux livraisons, nous ne disposons que de quelques mentions indiquant les quantités et en outre celles-ci sont parfois exprimées de telle manière que nous n'avons pas pu les convertir en unités modernes (par exemple, les petits ou gros fagots).

<sup>114</sup> Les économes des deux couvents n'inscrivaient pas toujours avec précision le détail de leurs achats et nous n'avons pas pu toujours déterminer le coût spécifique de chaque produit acheté. Par exemple, les lorraines dépensèrent 8 florins 12 sous en 1770 pour l'achat de bois, son transport et son sciage. AGR, AEB, n° 13076.

<sup>115</sup> Les allumettes souffrées furent en usage dès le XVI<sup>e</sup> siècle. R. LECOQ, *Les objets de la vie domestique. Ustensiles en fer de la cuisine et du foyer des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1979, p. 47.

<sup>116</sup> Elles achetaient du bois (sans doute des bûches), des fagots et des «spoëls». Les «spoëls» désignaient des déchets de bois, on les appelait aussi «squettes». E. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts de Belgique. Des origines à la fin du régime autrichien*, Paris-Bruxelles, t. 2, pp. 27, 33.

<sup>117</sup> Les brigittines achetaient du charbon de bois et des «krieks». Les «krieks» désignaient des petits charbons de bois. AGR, CC, n° 510, f°220-225, 28.11.1697. (Nous devons tous nos remerciements à Sylvie Lefebvre qui nous a communiqué cette information). Les lorraines utilisaient du charbon de bois et des «braisettes» qui constituent vraisemblablement la traduction française la plus adéquate pour le mot «kriek». Le mot braise «désigne spécialement le bois formant un charbon léger qui se rallume facilement». A. REY (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris 1992, t. 1, p. 278.

<sup>118</sup> MANN (abbé), *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs : avec la description de ce qui s'y trouve de plus remarquable*, Bruxelles, 1785, vol. 2, t. 2, p. 237 ; D. ROCHE, «De la forêt exploitée à la forêt protégée et urbanisée, quelques réflexions sur le bois et la ville», J.L. BIGET, J. BOISSIERE et J.C. HERVE, *Le bois et la ville du moyen-âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Cloud, 1991, p. 5 ; Id., *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris 1997, pp. 146-149.

<sup>119</sup> A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance de l'intime. 3 000 foyers parisiens, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1988, pp. 334-336 ; MANN (abbé), *Abrégé (...)*, vol. 2, t. 2, p. 237.

<sup>120</sup> «Voor eerst een hout stoef genaemt cachel om hout in te branden». Id., n° 12505.

<sup>121</sup> Une étuve désigne un poêle de faïence. Ch. PERGAMENI, *Les archives historiques de la ville de Bruxelles. Notices et inventaires*, Bruxelles, s.d., p. 443. Nous ignorons si les autres poêles étaient en fonte ou en fer. AGR, CR, n° 375.

<sup>122</sup> A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance (...)*, p. 337 ; R. PLESSIX, «Les inventaires après décès : une piste d'approche de la culture matérielle des curés du Haut-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Les dynamismes culturels en France et au Québec. Colloque France-Québec. Rennes, 02 et 03.06.1988, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1988, t. 95, n° 4, p. 419 ; AGR, AEB, n° 13077 ; CGG, n° 1589.

<sup>123</sup> Pour cette raison, elles ont été reprises dans la rubrique «divers» du tableau des dépenses du couvent des lorraines.

<sup>124</sup> La paille désignait le sommier. O. MAGYAR-THEVENIN, «Etude comparative du mode de vie des recteurs et laboureurs. L'exemple du Vannetais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle», *Clercs et changement matériel*.

*Travail et cadre de vie (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Colloque du Centre d'Histoire Religieuse. Université de Rennes 2, 11-12.06.1987. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 1987, t. 94, n° 4, p. 499.*

<sup>125</sup> L'empilement des matelas était un moyen de se prémunir contre le froid. D. ROCHE, *Le Peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1981, p. 136. Les brigittines ne disposaient de matelas que pour les lits de leur infirmerie. AGR, AEB, n° 12505 ; CR, n° 375.

<sup>126</sup> *La règle révélée (...)*, chapitre III, p. 17 ; *La règle de Saint-Augustin à l'usage des religieuses de son ordre dites de la Congrégation Notre Dame*, Nancy, 1647, article XXVIII, p. 127.

<sup>127</sup> Il s'agit de l'abbesse des brigittines qui disposait de : «*een ledicant met blouwe behanghsels leywaert*». AGR, AEB, n° 12505.

<sup>128</sup> D. ROCHE, *Le Peuple (...)*, p. 135 ; A. PARDAILHE-GALABRUN, «*L'habitat et le cadre de vie des prêtres à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*», *Clercs et changement matériel (...)*, p. 514.

<sup>129</sup> Ces lits étaient en outre munis d'un sommier, d'un matelas, d'un traversin et de couvertures de laine. AGR, CR, n° 375.

<sup>130</sup> O. MAGYAR-THEVENIN, «*Étude comparative (...)*», pp. 499, 502 ; R. PLESSIX, «*Les inventaires (...)*», pp. 416-417.

<sup>131</sup> AGR, AEB, n° 12505 ; CR, n° 375.

<sup>132</sup> *Id.*, CR, n° 375.

<sup>133</sup> A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance (...)*, p. 304 ; D. HILER et L. WIEDMER, «*Le rat de ville et le rat des champs. Une approche comparative des intérieurs ruraux et urbains à Genève dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle*», M. BAULANT, A. SCHURMAN, P. SERVAIS, *Inventaires après-décès et ventes de meubles. Apports à une histoire de la vie économique et quotidienne (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Actes du séminaire tenu dans le cadre du 9<sup>e</sup> Congrès international d'Histoire Economique de Berne (1986), Louvain-la-Neuve, 1988, p. 135 ; F. WARO-DESJARDINS, «*Permanences et mutations de la vie domestique au XVIII<sup>e</sup> siècle : un village du Vexin français*», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, 1993, t. 40, p. 6.

<sup>134</sup> Il s'agit d'un siège à quatre pieds reliés généralement par huit traverses, muni d'un dossier fixe et d'un siège garnis (le plus souvent de cuir). R. FABRI, «*La chaise d'Espagne dans les Pays-Bas des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>*», *L'Estampille*, Paris, novembre 1979, n° 115, pp. 30, 36-38.

<sup>135</sup> «*Item seize mauvaises chaises de cuire d'espagne*». AGR, CR, n° 375.

<sup>136</sup> A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance (...)*, pp. 318-319.

<sup>137</sup> Il s'agit d'un secrétaire à dessus brisé avec abattant. J. PHILIPPE, «*Le mobilier des provinces wallonnes au XVIII<sup>e</sup> siècle*», H. HASQUIN (dir.), *La Wallonie, le pays et les hommes. t. II. Du XV<sup>e</sup> siècle au lendemain de la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 1978, p. 259.

<sup>138</sup> Les brigittines possédaient deux horloges qu'elles firent notamment entretenir en 1783. AGR, AEB, n° 12465, p. 23b. Cette précision des registres de comptes démontre les lacunes de l'inventaire des meubles dressé en 1784 puisque celui-ci ne mentionne la présence que d'une seule horloge. *Id.*, n° 12505.

<sup>139</sup> A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance (...)*, pp. 396-397.

<sup>140</sup> Paniers à pain ou à houblon achetés par les brigittines en 1779 et 1780 et paniers à salade, à légumes ou à destination non précisée acquis par les lorraines durant toute la période. En outre, les deux communautés faisaient régulièrement appel aux services d'un vannier pour réparer les objets en osier qu'elles possédaient.

<sup>141</sup> La crémaillère, tige de fer crantée accrochée à une potence scellée dans la paroi de la cheminée, permettait de suspendre au-dessus de la flamme les ustensiles munis d'une anse. Le trépied était constitué d'un cercle de fer muni de trois pieds sur lequel on posait les instruments de la batterie de cuisine propres à la cuisson.

<sup>142</sup> Il faut préciser que cette évolution n'était pas unanime en France. A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance (...)*, pp. 288-289 ; B. GARNOT, «*La culture matérielle du peuple de Chartres au XVIII<sup>e</sup> siècle : méthodes de recherche et résultats*», *Les dynamismes culturels (...)*, p. 406 ; F. WARO-DESJARDINS, «*Permanences (...)*», p. 7.

<sup>143</sup> Les réchauds sont des récipients métalliques dans lesquels on mettait de la braise et qui servaient à cuire, à réchauffer ou à maintenir des plats au chaud. Leur utilisation se généralisa en France dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance (...)*, p. 291 ; R. LECOQ, *Les objets (...)*, p. 104.

<sup>144</sup> B. KETCHAM-WHEATON, *L'office et la bouche. Histoire des mœurs de la table en France, 1300-1789*, Paris, 1984, p. 49.

<sup>145</sup> Le couvent acheta également des lardoirs en 1767 et 1772 et seule l'imprécision de l'inventaire des meubles de 1787 nous a empêché de trouver mention des autres ustensiles nécessaires (léchefrite, aiguilles

à brider, ...) pour la bonne préparation d'un rôti. AGR, AEB, n° 13076 ; R. LECOQ, *Les objets (...)*, pp. 118-145.

<sup>146</sup> A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance (...)*, p. 288.

<sup>147</sup> Nous ignorons toutefois si l'ensemble des dépenses effectuées auprès du ferblantier concernaient le matériel de cuisine.

<sup>148</sup> A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance (...)*, p. 290 ; P. SERVAIS, «Ustensiles de cuisine et vaisselle dans les campagnes du pays de Herve aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», M. BAULANT, A. SCHURMAN, P. SERVAIS, *Inventaires après-décès (...)*, p. 339.

<sup>149</sup> AGR, CR, n° 375.

<sup>150</sup> Il n'était pas rare à Paris de rencontrer des chaudrons «à laver vaisselle». A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance (...)*, p. 288.

<sup>151</sup> «toebehoorten tot een brouwerye noodigh». Id., AEB, n° 12505.

<sup>152</sup> Ibid. ; Id., CR, n° 375 ; P. BOUCAUD, «L'étain et le service de la table», *Trésors sur Table*, catalogue de l'exposition organisée par le Crédit Communal de Belgique du 16 mars au 24 juin 1984, Bruxelles, 1984, p. 63.

<sup>153</sup> Elles acquièrent notamment des «couteaux [et] fourchettes dassie» et, en 1775, six «tasses a choquolat» et six tasses à thé. AGR, AEB, n° 13076 ; CR, n° 375.

<sup>154</sup> P. BOUCAUD, «L'étain (...), pp. 63-64.

<sup>155</sup> Etant donné l'importance des biens que possédait cette ancienne religieuse, le montant de la pension annuelle dont elle bénéficiait, le détail des objets qu'elle avait déclaré avoir emportés lors de la suppression du couvent et le petit nombre d'années écoulées depuis lors, il est hautement improbable qu'elle ait pu acquérir l'ensemble des biens repris dans sa mortuaire entre 1784 et 1789. Certains d'entre eux ne peuvent donc qu'avoir appartenu au monastère avant sa suppression. AGR, NGB, n° 8798, acte 77.

<sup>156</sup> L'absence de documents relatifs à une vente de ce type (autorisation de l'archevêque, mention du montant récolté, ...) nous incite à privilégier l'hypothèse de l'escamotage.

<sup>157</sup> AGR, AEB, n° 13076 ; NGB, n° 8798, acte 77.

<sup>158</sup> L'archéologie aurait pu être d'un précieux secours en nous permettant de connaître la situation d'autres maisons conventuelles, mais elle est particulièrement discrète pour le XVIII<sup>e</sup> siècle et pour Bruxelles en particulier. *Het bisschoppelijk paleis te Antwerpen. Geschiedenis en Restauratie*, Anvers, 1993 ; K. DE GROOTE, «Het afval van de Rijke Klaren. Noodonderzoek in de voormalige abdij van Beaulieu te Petegem (gem. Wortegem-Petegem, prov. Oost-Vlaanderen)», *Archeologie in Vlaanderen. II*, Courtrai, 1992, pp. 335-412 ; Y. CABUY, S. DEMETER ET A. DE POORTER, *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles. 10. 2. Bruxelles. Pentagone. Découvertes archéologiques*, Bruxelles, 1997.

<sup>159</sup> Le miroir qu'elles achetèrent néanmoins en 1783 était sans doute destiné à la chambre d'une pensionnaire ou d'une séculière. AGR, AEB, n° 13076. *La règle (...)*, article X, p. 72.

<sup>160</sup> AGR, AEB, n° 12470, p. 75 ; 13076. Les dépenses relatives à ces travaux ont été regroupées dans la rubrique «bâtiment».

<sup>161</sup> «paie pour 11 rouleau de papier pour les angloises». Id., n° 13076.

<sup>162</sup> Id., n° 12505 ; CR, n° 68, 375.

<sup>163</sup> «Note de la liste faite des tableaux rares et précieux appartenant à des mainmortes, tant séculières qu'ecclésiastiques, qui se trouvent dans cette ville et cuve, par l'échevin De Doetinghem, à l'assistance du peintre Crockaert, le... octobre 1777», A. WAUTERS, *Inventaire des cartulaires et autres registres faisant partie des archives anciennes de la ville*, Bruxelles, 1888, pp. 528-534 (Précisions que les auteurs de cette description n'avaient pas pu entrer dans le couvent des lorraines) ; G.P. MENSAERT, *Le peintre amateur et curieux ou Description générale des Tableaux des plus habiles Maîtres, qui font l'ornement des Eglises, Couvents, Abbayes, Prieurés et Cabinets particuliers dans l'étendue des Pays-Bas Autrichiens. Ouvrage très-utile*, A Bruxelles, chez P. de Bast, 1763, 1 vol., 2 t.

<sup>164</sup> Guillaume Bosschaert (1737-1815), greffier de la Chambre d'Uccle et amateur d'art, avait été désigné par le Comité de la Caisse de Religion pour faire l'examen des œuvres d'art des couvents supprimés et établir avec l'aide du peintre André Lens la liste des tableaux de valeur (tableaux de première classe) et les réunir en dépôts à Anvers, Gand et Bruxelles pour en organiser la vente. Il fut également le fondateur du musée des Beaux-Arts de Bruxelles. Ch. LOIR, «G.J.J. Bosschaert», *NBN*, (à paraître).

<sup>165</sup> Au sujet des tableaux des couvents supprimés de Bruxelles (chartreux, riches et pauvres claires, Saint-Pierre, Sainte-Elisabeth, Béthanie, Jéricho, carmélites, annonciades, capucines et brigittines), Bosschaert déclara : «Il a été trouvé dans ces différens couvens un très-grand nombre de tableaux ; ils sont

détaillés dans un catalogue qui contient leur évaluation au plus bas possible, eu égard à la médiocrité de la plupart de ces tableaux». AGR, CR, n° 68.

<sup>166</sup> Victor-Honoré Janssens (1658-1736) était un peintre de scènes allégoriques, mythologiques, historiques et religieuses. Il créa également des cartons de tapisserie. Ecolé par Volders de 1668 à 1675, il effectua ensuite un voyage en Italie durant quatre ans. Il fut reçu franc-maître à Bruxelles en 1689 et nommé peintre de la cour de Charles VI en 1718. Il était considéré comme l'un des maîtres de la peinture bruxelloise de son époque. A. WAUTERS, «Janssens (Victor-Honoré)», *BN*, 1888-1889, t. X, col. 139-143 ; Ch. PERGAMENI, «Victor Janssens, peintre bruxellois (dit Victor-Honoré)», *Revue de l'Université de Bruxelles*, Bruxelles, 1922-1923, t. 28, pp. 199-206 ; « Janssens Victor », *Le dictionnaire des peintres belges du XIV<sup>e</sup> siècle à nos jours depuis les premiers maîtres des anciens Pays-Bas méridionaux et de la Principauté de Liège jusqu'aux artistes contemporains*, Bruxelles, 1994, vol. 1, pp. 559-560. «*Les amateurs disent que c'est la meilleure pièce de ce peintre (...)*». G.P. MENSAERT, *Le peintre (...)*, t. 1, p. 114.

<sup>167</sup> « (...) mais il a été trouvé si délabré, si usé qu'on n'a pas osé y toucher, on propose donc de le faire vendre en place avec les autres tableaux du même couvent.» AGR, CR, n° 68. Nous ignorons ce qu'il advint finalement de cette œuvre.

<sup>168</sup> Ce tableau avait dans un premier temps été attribué à Antoon Sallaerts (c.1590-1650), peintre d'histoire, de compositions religieuses et mythologiques, dessinateur et graveur considéré comme un suiveur de Pierre-Paul Rubens. «Sallaerts Antoon (Sallaert, Sallaerts)», *Le dictionnaire des peintres (...)*, 1995, vol. 2, p. 875. L'œuvre avait été estimée à 40 florins. AGR, CR, n° 68. Berthels avait acheté douze tableaux lors de cette vente pour un total de 431 florins. *Catalogue d'une collection de tableaux de plusieurs grands maîtres, Tels Rubens, Van Dyck, Crayer, Jordans, Van Oost, Eyckens, Van Thulden, Seghers, Janssens, Minderhout, & plusieurs autres, provenant des maisons Religieuses supprimées aux Pays-Bas, dont la vente se fera au Couvent des ci-devant Riches claires à Bruxelles, en argent de change*, A Bruxelles, de l'imprimerie d'Emmanuel Flon, MDCCCLXXXV.

<sup>169</sup> Le mécénat princier avait pris la relève de celui exercé par l'église au XVII<sup>e</sup> et jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. *Trésors d'art des églises de Bruxelles*. ASRAB, 1979, t. 76, pp. 78-81, 161-164.

<sup>170</sup> Nous ignorons le sujet de vingt-trois des tableaux que possédaient les sœurs.

<sup>171</sup> Comme elles représentaient moins de 1% des dépenses totales du couvent de Sainte-Brigitte, nous les avons reprises sous la rubrique «divers».

<sup>172</sup> *La règle révélée (...)*, pp. 18-21 ; *La règle de Saint Augustin (...)*, pp. 92-101.

<sup>173</sup> Elle possédait seize chemises, trente mouchoirs, douze cornettes, six serre-tête, six «serre-front», douze bonnets, deux corsets et deux déshabillés. AGR, CR, n° 375.

<sup>174</sup> M. BAULANT, «Ascétique ou douillette? L'existence des ecclésiastiques de Brie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Clercs et changement matériel (...)*, pp. 477-478. F. WARO-DESJARDINS, «Permanences (...)», p. 14.

<sup>175</sup> On peut raisonnablement imaginer que les religieuses pouvaient changer de chemise tous les deux ou trois jours, comme le préconisaient les médecins parisiens de l'époque. D. ROCHE, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1988, p. 71.

<sup>176</sup> MOHEAU, *Recherches et considérations sur la population de la France*, 1778, p. 262, cité par F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. tome 1. Les structures du quotidien : le possible et l'impossible*, Paris, 1979, p. 274.

<sup>177</sup> *La règle de Saint Augustin (...)*, article XVIII, p. 100. *La règle révélée (...)*, chapitre IV, p. 20.

<sup>178</sup> D. ROCHE, *Le Peuple (...)*, pp. 175-176.

<sup>179</sup> La siamoise est une étoffe mêlée d'une chaîne de fil de chanvre et d'une trame de coton ou mêlée de soie, de laine et de coton. La filotelle est une bourre de soie grossière qui, mélangée et filée à du coton, servait à fabriquer des articles de bonneterie de basse qualité. S. MARIÈRE, *Le vêtement de la classe populaire du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le duché de Luxembourg et la principauté de Liège*, Bruxelles, 1990, mémoire inédit ULB, vol. 2, pp. 4 et 7.

<sup>180</sup> *La règle de Saint-Augustin (...)*, article XVIII, pp. 97-101 ; *La règle révélée (...)*, chapitre IV, pp. 18-21.

<sup>181</sup> Plus précisément, les noirs, gris et bruns colorisent moins d'un quart des étoffes et le blanc un bon quart. A propos de la symbolique et l'apparition de costumes bicolores dans les ordres monastiques : M. PASTOUREAU, «L'église et la couleur des origines à la réforme», *Bibliothèque de l'École des chartes*, Paris, 1989, t. 147, pp. 222-226 ; D. ROCHE, *Le Peuple (...)*, p. 177.

<sup>182</sup> Comme elles représentaient moins de 1% des dépenses totales, nous les avons reprises sous la rubrique «divers» du tableau des dépenses des brigittines.

<sup>183</sup> AGR, CR, n° 375.

<sup>184</sup> AGR, Cartes et Plans, n° 610. Nous ignorons le nombre de points d'eau dont disposaient les religieuses de Notre-Dame dans leur cloître.

<sup>185</sup> Pour approvisionner les quartiers hauts de la ville, une machine hydraulique avait été construite à Saint-Josse-ten-Noode au début du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1788, 188 concessions privées (dont 24 à des institutions religieuses, refuges compris) avaient été accordées et branchées sur les canalisations qui provenaient de cette machine. M. VAN NIMMEN, «Aperçu de l'alimentation de Bruxelles en eau potable aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Cahiers bruxellois*, 1978, t. XXIII, pp. 38-39, 44.

<sup>186</sup> AGR., Cartes et Plans, n° 610, 1263b.

<sup>187</sup> D. BOUURIOT, «Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque pré-industrielle. Boues, immondices et gadoue à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Histoire Economie et Société*, Paris, 1986, t. 5, p. 522.

<sup>188</sup> «(...) aen de vrouw die de straet keert (...)». AGR, AEB, n° 12465, p. 26b. Les émoluments de cette dame représentaient près de 94% des dépenses de nettoyage du couvent.

<sup>189</sup> Ordonnances du 12 juillet 1766, du 10 juin 1771 et du 26 janvier 1774. J. DE LE COURT, *ROPBA*, Bruxelles, 1901, t. X, pp. 167-170, 458.

<sup>190</sup> Maria Joseph van den Moortel avait été placée à l'hôpital de Saint-Nicolas au pays de Waes en 1763 car elle avait perdu l'esprit. AAM, BL, n° 7.

<sup>191</sup> Si nous excluons les frais d'internement, les dépenses totales équivalent à 2 325 florins 9 sous 6 deniers et se partagent comme suit : apothicaire 62,4%, chirurgien 13,6% et médecin 24%.

<sup>192</sup> J. LAENEN, «Le clergé rural et l'impôt princier dans le droit local du Brabant», *Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller*, Louvain-Paris, 1914, t. II, pp. 2-10.

<sup>193</sup> Comme ils étaient inférieurs à 1% du total, nous avons repris les paiements d'impôts des lorraines sous la rubrique «divers» des dépenses de ce couvent.

<sup>194</sup> G. BIGWOOD, *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens. Etude historique de législation financière*, Louvain, 1900, pp. 57-58 et 60-61.

<sup>195</sup> «Décret du marquis de Prie approuvant les listes de personnes et communautés qui, dans la ville de Bruxelles et les villages de sa cuve, jouiront de la franchise des impôts sur la mouture, la bière, le vin et la viande, et portant règlement sur la matière», 21 juillet 1724, M. GACHARD, *ROPBA*, 1873, t. III, p. 418.

<sup>196</sup> AGR, AEB, n° 13076.

<sup>197</sup> A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, t. II, p. 453.

<sup>198</sup> G. BIGWOOD, *Les impôts (...)*, pp. 318-320.

<sup>199</sup> L'éclairage public au gaz fut instauré en 1819. L. CLERBOIS, *Histoire de l'éclairage public à Bruxelles*, Bruxelles, 1910, pp. 21-28, 36-40 et 57-60.

<sup>200</sup> G. BIGWOOD, *Les impôts (...)*, pp. 112-114.

<sup>201</sup> Elles auraient théoriquement dû payer annuellement 67 florins 17 sous 7 deniers. AGR, AEB, n° 12506.

<sup>202</sup> Les lorraines payaient 153 florins par an et pas 33 comme le laisse entendre l'état de biens dressé par l'administrateur Cattoir lors de la suppression du couvent. AGR, AEB, n° 13077 ; CR, n° 375 ; OFB, n° 1209.

<sup>203</sup> Ainsi par exemple en 1777, les Etats ordonnèrent «(...) de paier (...) aux suppliantes la somme de cent vingt six florins en considération particulière et sans conséquence, parmi quelles paient promptement une année de vingtièmes (...)». AGR, EB, n° 97.

<sup>204</sup> Elles avaient donc presque payé l'équivalent de 39 années de vingtièmes qui se partageaient en vingt-trois années antérieures et seize années postérieures à 1764. Id., n° 84-102.

<sup>205</sup> Nous avons traité des dépenses relatives aux impôts, à la mercerie, au mobilier et au nettoyage dans des chapitres spécifiques car elles représentaient pour une des deux communautés un débours total supérieur à 1% de l'ensemble de leurs décaissements.

<sup>206</sup> AGR, AEB, n° 12498, p. 24v.

<sup>207</sup> Elles offraient ainsi des fruits de leur verger à la baronne d'Overschie.

<sup>208</sup> Seules les aumônes des années 1765-1767, 1775 et 1779-1781 sont inscrites dans le registre des dépenses. Id., n° 13076.

<sup>209</sup> Ces gratifications représentaient une somme totale de 43 florins 4 sous 9 deniers chez les brigittines et de 349 florins 5 sous chez les lorraines.

<sup>210</sup> Priser était à la mode au XVIII<sup>e</sup> siècle et l'usage de la pipe était alors essentiellement le fait des petites gens et des campagnards. M. et M. VIGIE, *L'herbe à Nicot. Amateurs de tabac, fermiers généraux et contrebandiers sous l'Ancien Régime*, Paris, 1989, p. 80.

<sup>211</sup> M.-E. MONTULET-HENNEAU, «Pauvreté conventuelle et richesse temporelle chez les cisterciennes du pays mosan (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)», M. PACAUT et O. FATIO, *L'hostie et le denier. Les finances ecclésiastiques du haut Moyen Âge à l'époque moderne, Actes du colloque de la Commission internationale d'histoire ecclésiastique comparée tenu à Genève en août 1989*, Genève, 1991, p. 136.

<sup>212</sup> Lors de la suppression de leur monastère, dix brigittines (six choristes et quatre converses) sur dix-huit et sept lorraines (toutes choristes) sur treize bénéficiaient d'une rente «de douceur».

<sup>213</sup> A Paris, les grands panneaux vitrés remplaçaient les châssis de toile et le papier huilé ainsi que les petits carreaux et contribuaient à un meilleur éclairage. A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance (...)*, p. 341.

<sup>214</sup> La somme renseignée dans le tableau XIII était peut-être plus importante de 380 florins. En effet, nous n'avons pas pu déterminer si l'huile achetée pour l'équivalent de cette somme était destinée à l'éclairage ou à la cuisine. Nous avons repris ce montant sous la rubrique «divers» des dépenses des lorraines.

<sup>215</sup> Durant les années 1765-1773 et 1775-1778, les moniales dépensèrent 561 florins 4 sous 3 deniers pour l'achat de «seep sout ende ruete keerse». AGR, AEB, n<sup>o</sup> 12464, f<sup>o</sup>68r ; 12499, p. 45 ; 15200, p. 44. (Cette somme a été reprise sous la rubrique «divers» de ce chapitre).

<sup>216</sup> L'achat d'huile était malgré tout peu important puisqu'il ne représentait qu'une somme de 11 florins 18 sous pour l'ensemble des années 1764 à 1782. Nous avons arbitrairement repris ces dépenses sous la rubrique «aliment».

<sup>217</sup> J.A.N. KNUITTEL, *Woordenboek der Nederlandsche taal*, 's Gravenhage-Leiden, 1936, t. 14, col. 2213-2214.

<sup>218</sup> Nous ne disposons d'aucun élément qui nous permette de déterminer si les achats de «smout» étaient destinés aux préparations culinaires ou à l'éclairage. Arbitrairement, nous les avons repris sous la rubrique «aliment».

<sup>219</sup> Si nous imaginons en effet que la moitié des dépenses de «savon, sel et chandelles» ainsi que la moitié des achats de «smout» étaient consacrés à l'éclairage, nous obtenons une somme de 460 florins. En ajoutant à ce montant les 34 florins que nous connaissons, les débours relatifs à l'éclairage équivaldraient à près de 500 florins, soit 0,56% des dépenses totales du monastère.

<sup>220</sup> «den 26 8ber 1764 betaelt het maeke van rute keerse» ; en 1779, «(...) betaelt aen sieur Van Die Voet over het verwercken van 9 steenen en 3 ponden rauw ruet (...)». AGR, AEB, n<sup>o</sup> 12464, f<sup>o</sup>68r. ; 12470, p. 67.

<sup>221</sup> Id., n<sup>o</sup> 13076.

<sup>222</sup> Les chandelles étaient confectionnées avec du suif, de la poix ou de la résine et les bougies étaient fabriquées à base de cire ou de blanc de baleine. R. LECOQ, *Les objets (...)*, p. 276.

<sup>223</sup> Id., p. 290.

<sup>224</sup> A. PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance (...)*, p. 344.

<sup>225</sup> Ces économies ne suffisaient pas toujours et les brigittines durent ainsi combler la différence nécessaire aux funérailles de la sœur De Saeger en 1782 : «aen het supplement van het gene te kort is bevonden in de doos van suster De Saeger over het uijtvaert (...)». AGR, AEB, n<sup>o</sup> 12465, p. 28b.

<sup>226</sup> Nous savons seulement qu'en 1773 elles firent reliaer plusieurs bréviaires pour une somme de 5 florins 8 sous. Id., n<sup>o</sup> 12464, f<sup>o</sup>22r.

<sup>227</sup> Le registre des dépenses ne mentionne que l'achat de deux livres de grammaire en 1767 et de quelques directoires (livres liturgiques où sont indiqués les offices de chaque jour de l'année). Id., n<sup>o</sup> 13076.

<sup>228</sup> Lettre du 28 janvier 1784. Id., CR, n<sup>o</sup> 68.

<sup>229</sup> D. DINET, «Les bibliothèques monastiques de Bourgogne et de Champagne au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Histoire, Economie et Société*, Paris, 1983, t. 2, pp. 285-286.

<sup>230</sup> Nous aurions pu approcher un autre aspect de la vie intellectuelle et spirituelle des moniales à travers les images qu'elles possédaient, mais si nous savons que certaines d'entre elles en détenaient nous en ignorons les sujets. En outre, ce type d'achat relève spécifiquement d'une démarche personnelle et était effectué au moyen de l'argent de leur rente de douceur. C'est pourquoi nous n'en n'avons trouvé aucune mention dans les registres de dépenses des monastères. Au sujet des images de dévotion, se référer notamment à J. PIROTE, «Les images de dévotion du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours. Introduction à l'étude d'un «média»», *Imagiers de paradis. Images de piété populaire du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Bastogne, Musée en Piconrue, 1990, pp. 11-77.

<sup>231</sup> Leur montant s'élevait à 380 florins 5 sous 9 deniers.

<sup>232</sup> Au total, ces dépenses montèrent à une somme de 861 florins 14 sous 6 deniers dans le couvent de Sainte-Brigitte et de 341 florins 16 sous 6 deniers dans celui de Notre-Dame.



<sup>233</sup> R. VAN UYTVEN et J. DE PUYDT, «De toestand (...)», pp. 5-80.

<sup>234</sup> Les dépenses d'entretien renseignées par les déclarations de 1787 concernent les catégories suivantes : aliment, boisson, chauffage, domestiques, médecine, mercerie et nettoyage ; celles des abbayes d'Etat ne comprennent pas les salaires des domestiques. Voir annexe, tableau I.

<sup>235</sup> Les dépenses d'entretien étaient également majoritaires chez les carmélites et les visitandines parisiennes. M.-A. DUVIGNACQ-GLESSGEN, *L'ordre de la Visitation à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1994, p. 198 ; A.-F. RENAUDIN, «Histoire des carmélites parisiennes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Les religieuses, leur vie spirituelle et temporelle», *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1990 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Paris, Ecole des Chartes, 1990, p. 145.

<sup>236</sup> R. ULENS, «Le temporel des Communautés Religieuses et des Chapitres en Belgique à la fin de l'ancien régime», *Dossiers de l'Action Catholique*, Charleroi, décembre 1926, p. 8.

<sup>237</sup> En moyenne, le coût de l'entretien d'un religieux de chœur est estimé à 310 florins et celui d'un convers à 295 florins. Les religieuses du couvent de Sainte-Gertrude proposaient une somme de 280 florins et celles de la communauté des sœurs noires de 300 florins, qu'il s'agisse de choristes ou de converses. Une entente éventuelle entre différents cloîtres ne pourrait éventuellement se vérifier que dans de petites villes. Cf. BRUNEL, *L'entretien (...)*, pp. 288-289.

<sup>238</sup> J. VAN UYTVEN et J. DE PUYDT, «De toestand (...)», p. 53.

<sup>239</sup> Les ursulines calculèrent le coût de l'entretien de l'ensemble des personnes présentes dans le couvent à partir des seules dépenses d'alimentation, de chauffage et d'éclairage et ne partagèrent les autres débours relatifs à l'entretien (médecine, mercerie, ...) que pour les religieuses et les domestiques en y ajoutant le montant des gages pour ces dernières.

<sup>240</sup> En outre, les oratoriens n'avaient pas fait célébrer 2 000 messes de fondations, dont le coût représentait 5% de l'ensemble de leurs dettes. Nous ignorons la nature des dettes des apostolines. AGR, CC, n° 46889 ; P. ANNAERT, *Les ursulines (...)*, vol. II, p. 253.

<sup>241</sup> S.L. KAPLAN, *Le meilleur pain du monde. Les boulangers de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996, pp. 159-172.

<sup>242</sup> Toutes les caractéristiques que nous venons de citer caractérisent également l'attitude des boulangers parisiens vis-à-vis de leurs clients. S.L. KAPLAN, *Le meilleur pain (...)*, pp. 167-172.

<sup>243</sup> M. SONNET, *L'éducation (...)*, p. 49.

<sup>244</sup> F. ANTOINE, *La vente des biens nationaux dans le département de la Dyle*, Bruxelles, 1997, pp. 16-17.

<sup>245</sup> AGR, CR, n° 186, 188, 190.

<sup>246</sup> J. VAN UYTVEN et J. DE PUYDT, «De toestand (...)», tableau IV, p. 55 ; E. DE MOREAU, «La participation des abbayes belges aux travaux publics sous les règnes de Marie-Thérèse et de Joseph II», *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique, Classe de Lettres, 5<sup>e</sup> série*, Bruxelles, 1950, t. 36, pp. 537-546.

<sup>247</sup> L. JANSSENS et L. DANCKAERT, «La grande propriété (...)», tableaux, I, II et IV, pp. 197, 200, 204-205 ; AGR, AEB, n° 12231 ; CC, n° 46889.

<sup>248</sup> D. ROCHE, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1997.

<sup>249</sup> P. JANSSENS, «Le niveau de consommation et l'endettement de la noblesse aux Pays-Bas espagnols et autrichiens», «Proeve 't al, 't is prysselyck» *Verbruik in Europese steden (13<sup>de</sup>-18<sup>de</sup> eeuw)*. *Liber amicorum Raymond van Uytven. Bijdragen tot de geschiedenis*, Anvers, 1998, t. 81, pp. 235-243.

<sup>250</sup> J. FICHELET, «Le chapitre noble de Moustier-sur-Sambre et la chanoinesse de Pétrieu au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Etudes d'Histoire et d'Archéologie Namuroises dédiées à Ferdinand Courtoy*, Namur, 1952, t. 2, pp. 857-866.

# Alimentation et médecine

## 1. L'alimentation dans les couvents

L'intérêt de l'étude de l'alimentation des populations humaines n'est plus à démontrer. Déjà soulignée il y a plus de soixante ans par Henri Pirenne et Marc Bloch<sup>1</sup>, elle a reçu en France une confirmation décisive une trentaine d'années plus tard suite à l'enquête lancée par les *Annales* sous l'impulsion de Fernand Braudel<sup>2</sup>. Dans notre pays, la situation n'est pas aussi enthousiasmante<sup>3</sup> et, si l'époque contemporaine n'est plus inexplorée, l'Ancien Régime demeure une terre en friche<sup>4</sup>.

L'histoire de l'alimentation n'en reste pourtant pas moins essentielle pour qui étudie les conditions de vie de l'homme : elle traite d'un besoin physiologique élémentaire et intéresse de nombreux autres points de vue : économique, médical, culturel, religieux ou social<sup>5</sup>. Tous ces domaines ne seront pourtant pas abordés dans notre étude, essentiellement en raison de certaines carences d'informations au sein des archives que nous avons consultées. La parcimonie avec laquelle les comptes conventuels renseignent les prix des denrées nous empêchera de connaître leur évolution et de l'intégrer dans une réflexion économique plus large. Ignorant la nature des maladies des religieuses, nous ne pourrons pas déterminer si leur nourriture en était cause. Une approche culturelle au travers de manuels de cuisine sera impossible en raison de l'absence de catalogues des bibliothèques des cloîtres. Le respect des interdits alimentaires prescrits par l'église catholique pourra par contre être étudié et comparé à la situation que vivait la société séculière à cet égard. Une analyse qualitative et quantitative des produits consommés nous permettra également de situer l'alimentation des cloîtres sur le plan social. Nous étudierons aussi certaines préoccupations culturelles (par l'étude des produits en vogue) ou médicales (par la reconstitution du menu des malades).

Nous nous baserons sur les chiffres de « consommation » pour effectuer nos analyses; ils comprennent les dépenses et les dettes contractées durant la période et excluent les remboursements de dettes antérieures à 1764.

### 1. *L'alimentation*

Parmi les rubriques relatives à l'alimentation (aliments et boissons confondus); les trois groupes les plus importants chez les lorraines concernent tous des aliments

(viande, graisse, poisson). La bière y occupe seulement le quatrième rang alors qu'elle est la principale rubrique chez les brigittines, suivie par la graisse, la viande, le poisson et les céréales.

Si l'on considère les rubriques séparément, il est délicat d'établir des correspondances entre la consommation de ces deux monastères et celle d'autres maisons. Dans des institutions aisées comme les abbayes du Val-Benoît ou de La Cambre, on allouait environ 30% des dépenses pour acquérir de la viande, soit une proportion de même importance que chez les lorraines. Au collège huppé des jésuites de Mons on n'y consacrait que 20% des débours. De même, les achats de poissons représentaient environ 12% chez les brigittines et les lorraines, comptaient pour 15% et 18% à La Cambre et au Val-Benoît, pour 10% chez les jésuites de Mons et seulement pour 6% au couvent des apostolines de Bruxelles<sup>6</sup>.

Par contre, la part principale des débours de tous les cloîtres en matière d'alimentation était composée des dépenses relatives à la bière, à la graisse, à la viande, aux céréales et au poisson<sup>7</sup>. Seules les cisterciennes de La Cambre et du Val-Benoît faisaient exception, dont les dépenses en condiments et vin ou en œufs et vin occupaient la place prise ailleurs par les céréales et la bière. La brasserie de leurs domaines et leurs nombreuses terres agricoles expliquent ces divergences; l'autoconsommation leur permettait ainsi d'accroître la richesse de leurs tables. Les tentatives d'autosuffisance n'étaient pourtant pas toujours couronnées de succès comme en témoigne le cas des brigittines qui, malgré leur brasserie, consacraient l'essentiel de leurs débours alimentaires à la fabrication de la bière.

## 2. *Les aliments*<sup>8</sup>

Les préférences des brigittines et des lorraines allaient principalement aux graisses, aux viandes, aux céréales et aux poissons qui représentaient respectivement 80% et 79% de leur consommation générale alors que tous les autres types de variétés y comptaient au maximum pour 6%. La part réservée aux quatre groupes les plus importants variait beaucoup selon les communautés.

### 1. *Les viandes*

Les viandes représentaient respectivement 21% et plus de 38% du coût de la nourriture consommée chez les brigittines et les lorraines. Durant la période 1764-1783, les annonciades y consacraient près de 26% de leurs achats de nourriture, les cisterciennes de La Cambre plus de 33% et chez les apostolines et les bogards ces dépenses avoisinaient les 34% en 1783 et 1787<sup>9</sup>. La majorité de ces monastères bruxellois allouaient donc une part importante de leurs dépenses alimentaires en produits carnés.

Dans les couvents de Sainte-Brigitte et de Notre-Dame, le bœuf et la vache ainsi que le veau et le mouton étaient les plus consommés. Toutes ces viandes étaient achetées fraîches. Les religieuses recherchaient donc des produits de qualité; ce qui les différencie du peuple qui mangeait essentiellement de la viande salée ou séchée<sup>10</sup>.

Le porc était peu apprécié dans les deux communautés. Les lorraines n'achetaient qu'une à deux bêtes par an et il leur arrivait d'en revendre certains morceaux. Cet animal était fort déprécié au XVIII<sup>e</sup> siècle parmi les élites et sa consommation était surtout populaire. Son prix était pourtant plus élevé que celui des autres viandes : une livre de sa chair coûtait quatre sous et demi aux brigittines en 1781 et 1782 et une

même quantité de saucisses leur revenait à sept sous. L'explication fournie par Jean-Louis Flandrin à propos d'un phénomène similaire en France est sans doute également de mise dans notre cas; comme le porc pouvait être stocké, le paysan qui le vendait pouvait attendre la demande et maintenir un montant élevé ce que ne permettait pas la conservation plus courte de la viande de bœuf<sup>11</sup>.

*Tableau XV*  
*Consommation des viandes dans les couvents des brigittines et des lorraines<sup>12</sup>*

	<i>Brigittines</i> <i>1764-1782</i>	<i>%</i>	<i>Lorraines</i> <i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Abats	0-00-00	0,0	1228-14-00	3,0
Bœuf	773-07-06	16,6	9683-05-06	23,4
Bœuf/vache	1135-01-06	24,4	0-00-00	0,0
Charcuterie	0-00-00	0,0	421-15-06	1,0
Divers <sup>13</sup>	77-15-09	1,7	581-09-03	1,4
Porc	0-00-00	0,0	507-00-06	1,2
Vache	120-15-00	2,6	0-00-00	0,0
Veau	1446-05-06	31,1	0-00-00	0,0
Veau/mouton	525-18-00	11,3	24495-14-11	59,3
Veau/porc	258-17-00	5,6	0-00-00	0,0
Viande	0-00-00	0,0	3209-03-05	7,8
Volaille	310-05-03	6,7	1188-12-00	2,9
Total	4648-05-06	100,0	41315-15-01	100,0

La charcuterie, comme la viande de porc, était moins consommée et plus onéreuse que les autres viandes de boucherie.

Les abats jouissaient d'un statut particulier dans le monde culinaire d'Ancien Régime; présentés comme une nourriture de pauvre, ils étaient pourtant fort prisés pour créer les ragôts variés que réclamaient les principes d'une cuisine élaborée. Contrairement aux siècles précédents et suivants, le XVIII<sup>e</sup> ne pratiquait pas de distinctions entre abats «nobles» et «roturiers»<sup>14</sup>.

Les langues fumées ou bouillies, les pieds de veau ou de mouton ainsi que de la «triperie» se retrouvaient sur les tables conventuelles. La faible représentation de ce type de produit témoigne du peu de cas que l'on faisait de la mode culinaire. Elle rend également compte d'une plus grande qualité des repas dans les cloîtres que parmi le peuple où l'on ne dédaignait pas les abats.

Volaille et gibier caractérisaient les tables aisées et en 1787, le Conseil du Gouvernement estimait que «la volaille n'est assurément pas consommée par le commun du peuple; [et que] c'est un aliment qui semble réservé pour les gens aisés»<sup>15</sup>. Le conseiller des finances Henri Delplancq estimait également en 1776 que le gros gibier (cerf, chevreuil, ...) «ne doit pas être comptée dans les moyens de subsistance» étant donné le petit nombre de personnes auxquelles il était destiné<sup>16</sup>.

Les économes des deux communautés détaillaient rarement le type de volaille ou de gibier consommés et nous nous bornerons à quelques constatations générales au sujet des variétés rencontrées. Les lorraines achetaient du cerf, du chevreuil et du liè-

vre. Les brigittines se contentaient de petit gibier (alouettes, litornes (une variété de grive), perdrix et petits oiseaux). Les mêmes volailles (poulets, pigeons et dindons) garnissaient les tables des deux couvents.

Les chanoinesses de Saint-Augustin réservaient vraisemblablement ces produits à la consommation du cloître. Les religieuses de Sainte-Brigitte en achetaient principalement dans des circonstances inhabituelles : les présents alimentaires motivaient plus d'un achat sur quatre, ainsi que le régime des religieuses malades. Elles connaissaient donc une alimentation plus proche du peuple que les lorraines.

Il n'en était pas de même dans toutes les institutions religieuses. Les chanoines de la riche abbaye du Neufmoustier près de Huy achetaient beaucoup de volaille et de gibier, bénéficiaient d'une forte autoconsommation ainsi que de nombreux présents. En outre, il n'était pas rare qu'un de ces religieux s'offre quelques extra avec ses propres deniers. Les moines de l'abbaye de Saint-Hubert tentaient de devancer au maximum la saison d'un produit pour répondre à leur envie de gibier et disposaient aussi d'une riche basse-cour et de dons en nature. Les pensionnaires de Molsheim bénéficiaient d'une alimentation «élitiste» et mangeaient beaucoup de viande blanche. Les volailles et le gibier comptaient pour 6% des dépenses de bouche des cisterciennes du Val-Benoît. Une véritable hiérarchisation de la consommation existait en outre dans cette abbaye puisque l'abbesse en mangeait souvent, suivie des malades, des choristes, des converses et des domestiques (ces deux derniers groupes n'en consommant sans doute que très rarement). Les chanoinesses de la rue de Rollebeek proposaient vraisemblablement au moins deux types de ration car les séculières issues d'un milieu social aisé vivant au couvent n'étaient pas tenues aux rigueurs de la vie claustrale. De telles différences n'existaient pas chez les brigittines car la règle interdisait que l'abbesse bénéficie d'un meilleur menu que les religieuses<sup>17</sup>.

*Tableau XVI*  
*Approche quantitative de la consommation de viande en Europe*  
*en milieu conventuel, pensionnaire et urbain*<sup>18</sup>

<i>Monastères</i>	<i>Période étudiée</i>	<i>Quantité personne/an/kg</i>	<i>Quantité personne/jour/g</i>
Brigittines — Bruxelles	1783	39	108
Lorraines — Bruxelles	1785-1786	93	256
Val-Benoît — Liège	1726-1735	-	249
Ursulines — Mons	1741-1751	98	268
Ursulines — Carcassonne	1757-1767	75	-
<i>Pensionnats</i>	<i>Période étudiée</i>	<i>Quantité personne/an/kg</i>	<i>Quantité personne/jour/g</i>
Pensionnaires — Auch	1767-1777	-	221
Pensionnaires — Toulouse	1767-1777	-	173
Collégiens — Molsheim	1767-1777	-	295
Collégiens — Molsheim	1777-1787	-	271

Villes	Période étudiée	Quantité personne/an/kg	Quantité personne/jour/g
Cour de Bruxelles	1750	-	189-1665
Gand	1701-1750	43	-
Gand	1751-1790	30	-
Londres	fin XVIII <sup>e</sup>	83	-
Paris	fin XVIII <sup>e</sup>	-	188
Rome	1770-1790	21-29	-

L'alimentation carnée des brigittines était relativement faible par rapport aux autres communautés religieuses ou à des collèges, mais elles consommaient davantage que la population moyenne. Les lorraines connaissaient une meilleure situation et leurs rations pouvaient rivaliser avec celles d'abbayes aisées ou de pensionnats huppés. D'une manière générale, un religieux ou un pensionnaire mangeait plus de viande qu'un individu moyen.

Le prix des viandes achetées par la congrégation de Notre-Dame était plus élevé que ce que déboursaient les brigittines. Chez les chanoinesses, la livre de bœuf, de veau et de mouton coûtait deux sous en 1764 et trois sous et demi durant les années 1773-1779 et 1785-1786. Pour les années 1777-1784, les moniales de Sainte-Brigitte payaient deux sous et neuf deniers pour une livre de bœuf et trois sous pour du veau ou du mouton. Ces différences de prix entre les deux communautés s'expliquent sans doute par l'achat de viandes de meilleure qualité chez les lorraines qui devaient nourrir des pensionnaires et des séculières aisées et qui faisaient appel à des bouchers renommés.

Dans les monastères, le coût de la viande de bœuf était soit moindre, soit équivalent à celui de la viande de veau. A Louvain, ces deux produits valaient des montants identiques entre 1771 et 1783. A Anvers, les familles Dormer, Van Lidth et Plantin dépensèrent la même somme pour le bœuf durant toute la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. A l'hôpital Sainte-Elisabeth de cette ville, son prix fut relativement stable durant tout le siècle, tout en étant deux fois plus élevé que dans les demeures patriciennes susnommées. D'autre part, dans ces maisons, le veau et le mouton coûtaient plus cher que le bœuf<sup>19</sup>. Ces constatations s'opposent à celles formulées par Jean-Louis Flandrin à propos de la France et de l'Italie. Dans ces deux pays, le goût pour le bœuf, longtemps déprécié, grandit au cours du XVII<sup>e</sup> siècle pour atteindre un prix équivalent à celui du veau et du mouton dès 1644. La réhabilitation du bœuf s'était en outre accompagnée d'un rejet de la chair de la vache<sup>20</sup>. Les proportions de consommation des brigittines, des lorraines et de la cour confirment que le retrait du bœuf par rapport aux autres viandes persista aussi à Bruxelles jusqu'à la fin du Siècle des Lumières. En outre, les religieuses de Sainte-Brigitte continuèrent à manger de la vache. Nos régions ne furent donc pas entièrement conquises par l'exemple français.

## 2. Les graisses

Les graisses jouaient un rôle prépondérant dans l'alimentation conventuelle puisqu'elles représentaient près de 18% de la consommation totale des lorraines, au moins 20% de celle des communautés bruxelloises des annonciades, des apostolines, des bogards et de La Cambre, et plus de 23% de celle des brigittines.

Le beurre constituait plus de 90% des graisses utilisées par les religieuses. Cette situation était normale dans les Pays-Bas autrichiens qui se trouvaient dans une «zone de beurre» (où le beurre constituait le principal élément gras de l'alimentation). Nos régions étaient également caractérisées par le fait que le beurre y était abondamment utilisé en gras comme en maigre, à la différence d'autres contrées où il n'était prépondérant qu'en régime maigre<sup>21</sup>.

Le beurre pouvait être acheté frais, salé ou fondu. Le beurre frais le plus réputé provenait du village d'Anderlecht, au sud-ouest de Bruxelles, ou de la Campine brabançonne. Nous n'avons trouvé nulle mention de ces variétés dans les deux couvents où l'achat de beurre frais était exceptionnel<sup>22</sup>. L'essentiel du beurre acheté par les moniales était vraisemblablement salé. Du beurre fondu semble également avoir été utilisé par les lorraines, car elles payèrent quelques fois au marchand de beurre une somme supplémentaire pour l'accommoder<sup>23</sup>, c'est-à-dire pour le faire fondre dans de grandes chaudières afin d'en séparer le lait et les impuretés qui contribuaient à sa corruption. Grâce à cette opération, le beurre fondu pouvait être conservé durant environ deux ans<sup>24</sup>.

L'huile et le saindoux, produits qui pouvaient aussi bien servir à l'éclairage qu'à la cuisine, étaient aussi consommés par les lorraines et les brigittines<sup>25</sup>.

L'utilisation d'huile ou de saindoux dans les régions où le beurre était prépondérant n'est pas inhabituelle mais était toujours très minoritaire, ce qui paraît se confirmer ici. Le saindoux était employé dans les cuissons et l'huile dans les fritures ou pour assaisonner les salades, mais nous ignorons quel usage était préféré dans les couvents.

Le lard ne se trouvait sur les tables des religieuses que de manière exceptionnelle. Cette situation n'est pas étonnante puisque depuis le XVII<sup>e</sup> siècle il caractérisait surtout l'alimentation des campagnes et la cuisine aristocratique<sup>26</sup>.

### 3. *Les poissons*<sup>27</sup>

Les poissons et les crustacés constituaient plus de 14% de la consommation alimentaire des lorraines et près de 18% de celle des brigittines. Dans les communautés bruxelloises des apostolines, des bogards, de La Cambre et des annonciades, la part des achats de poisson variait entre 8% et 23%. L'importance des dépenses piscicoles différait donc considérablement selon les maisons et ne permet pas de dégager une tendance majoritaire comme pour la consommation de viande.

*Tableau XVII*  
*Consommation des poissons dans les couvents des brigittines et des lorraines*<sup>28</sup>

	<i>Brigittines</i> 1764-1782	%	<i>Lorraines</i> 1764-1786	%
Divers <sup>29</sup>	23-01-09	0,6	324-06-09	2,1
Poisson	0-00-00	0,0	10259-08-03	65,7
Poisson frais	2388-01-06	60,4	3897-06-02	25,0
Poisson salé	1543-15-09	39,0	1117-01-00	7,2
Total	3954-19-00	100,0	15598-02-02	100,0

Malgré des mesures protectionnistes prises dans les années 1764-1767, la pêche à la morue dans les Pays-Bas autrichiens fut longtemps dominée par celle des Provinces-Unies. Elle ne se libérera de cette forte concurrence, mais aussi de celle des pêches française et portugaise que dans les années 1780. De nombreuses voix se faisaient pourtant entendre en 1787 qui déploraient la mauvaise qualité de la pêche «nationale», son insuffisance à répondre à la demande de la population et le prix prohibitif des poissons salés étrangers. La pêche côtière, pourvoyeuse de poisson frais, est mal connue, mais devait également supporter la forte concurrence des pays voisins. D'après le conseiller aux finances Delplancq, le Brabant était riche en poissons d'eau douce, tout comme la majorité des provinces de nos régions, ce qui justifiait leur prix peu élevé. Ils étaient cependant plus chers que le poisson salé qui constituait une part importante de l'alimentation populaire<sup>30</sup>.

Les deux couvents faisaient plus de cas de poissons frais que de poissons salés. Cette préférence est plus nette chez les brigittines dont 60% de la consommation était constituée de poissons frais alors que chez les lorraines ils en représentaient 25% au minimum<sup>31</sup>. Dans la maison de la rue de Rollebeek, les 7% de poissons salés identifiés proviennent tous de la marée<sup>32</sup>. Il fallait trois jours pour conduire du poisson pêché à Ostende vers la minque bruxelloise<sup>33</sup>, et les poissons devaient être vendus très rapidement avant qu'ils ne se gâtent. Ces conditions d'acheminement difficiles contribuaient à maintenir le prix du poisson de mer frais assez élevé et c'est sans doute pour cette raison que les monastères se tournaient plus volontiers vers des poissons de mer salés ou des poissons frais d'eau douce.

Les lorraines disposaient d'un choix beaucoup plus varié de poissons de mer, mais les mêmes variétés de poissons d'eau douce se retrouvent dans les deux communautés<sup>34</sup>. Les cisterciennes du Val-Benoît achetaient également de plus grandes quantités et plus de variétés de poissons de mer que de rivière. Vingt-sept variétés de poissons se trouvaient à la cour du gouverneur général des Pays-Bas autrichiens et les lorraines en achetèrent seize espèces différentes<sup>35</sup>. Leur consommation s'avère donc plus proche de celle d'une riche abbaye que de celle de la cour, mais surtout, elle était beaucoup plus variée que celle du peuple.

La carpe représentait près d'un quart des poissons d'eau douce consommés par les lorraines. Des bienfaiteurs en offraient également aux deux communautés et les brigittines en recevaient au moins une fois l'an de l'abbesse de Val-Duchesse. Cette forte présence sur les tables des moniales peut surprendre; ce poisson avait en effet mauvaise réputation en raison de son origine (eaux boueuses et stagnantes) et de sa constitution jugée «pleine de suc impurs». Comme la majorité des gens qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, avaient consacré la carpe comme l'un des poissons les plus consommés, les lorraines ne s'étaient pas laissées impressionner par ce portrait peu flatteur<sup>36</sup>. La morue et la raie constituaient les deux variétés de poisson de mer les plus présentes dans les assiettes des moniales de la rue de Rollebeek. La morue était présente sous trois formes différentes; fraîche on l'appelait cabillaud, salée on la nommait morue et, séchée on la désignait sous le terme *stokvis*<sup>37</sup>. Ces précisions nous permettent de souligner que plusieurs sortes de poissons étaient présentes dans les cloîtres sous différentes formes, ce qui augmentait la variété proposée au goût des religieuses. La présence de la raie est plus étonnante puisqu'elle était considérée comme un mets raffiné et que les moines de l'abbaye de Saint-Hubert n'en achetaient que modéré-



ment. Peut-être ne faut-il d'ailleurs voir dans cette différence de consommation que l'effet d'un éloignement moins grand de la côte qui offrait aux religieuses bruxelloises un choix de poissons de mer plus important<sup>38</sup>.

Les brigittines consommaient des huîtres et des homards et les lorraines des huîtres et des moules. Les huîtres consommées dans nos régions provenaient essentiellement de Zélande et, dans une moindre mesure, de France ou d'Angleterre. Un soutien du gouvernement autrichien permit à la production ostendaise de se développer en sorte de rivaliser, dès 1767, avec les importations étrangères. Les huîtres constituaient en outre le mollusque le plus apprécié durant le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>.

La présence de ces produits était cependant très limitée et concernait moins de 1% des poissons mangés dans les deux communautés. Toutes les maisons religieuses des Pays-Bas autrichiens ou de la Principauté de Liège que nous connaissons en mangeaient également.

#### 4. *Les céréales*

La consommation alimentaire des brigittines comptait plus de 18% de céréales et celle des lorraines près de 8%. Les autres communautés bruxelloises témoignent également de grandes divergences; l'achat de grains était absent de la comptabilité de l'abbaye de La Cambre mais représentait près de 12% de celle des bogards et atteignait 19% et 20% chez les apostolines et les annonciades.

L'absence de dépenses céréalières chez les cisterciennes de La Cambre s'explique par l'importante production de leurs terres agricoles. Une aisance comparable signale l'opulent couvent urbain des riches-claires à Bruxelles où, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'on fabriquait le pain, brassait la bière, distribuait des aumônes grâce aux produits des récoltes, dont l'essentiel était d'ailleurs vendu<sup>40</sup>.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le froment constituait la céréale panifiable la plus consommée dans l'ensemble des villes des Pays-Bas autrichiens de même que dans les Provinces-Unies, en France ou en Angleterre. Cette importance était telle qu'en France, selon Voltaire, le terme blé désignait le froment. Le succès du froment dans les campagnes était plus mitigé et l'on pouvait assister dans nos régions à une consommation à caractère beaucoup plus régionaliste; seigle dans le nord et l'est, froment à l'ouest (Hainaut et Flandre Occidentale actuels) et épeautre dans le Namurois et le Luxembourg. En Angleterre, le goût pour le froment était beaucoup plus unanime puisque 70% de la population en consommait dès le milieu du Siècle des Lumières. L'importance de cette céréale dans les cuisines des deux couvents (elle représentait plus de 99% des céréales chez les brigittines et 94% chez les lorraines) était donc en accord avec les habitudes du temps dans les villes<sup>41</sup>.

Le prix moyen d'une rasière de froment à Bruxelles entre 1773 et 1782 valait 3 florins 7 sous 6 deniers et entre 1773 et 1786 il était de 3 florins 9 sous 10 deniers<sup>42</sup>. Les brigittines dépensaient en moyenne 214 florins par an pour acheter du froment, soit 63,6 rasières. Les lorraines y consacraient plus de 348 florins pour un équivalent de 99,9 rasières<sup>43</sup>. Les deux communautés recevaient des grains de différents bienfaiteurs dont les quantités peuvent respectivement être estimées à 16 et 18 rasières par an<sup>44</sup>. Les moniales de Sainte-Brigitte consommaient donc annuellement environ 79,6 rasières de froment et les lorraines environ 117,9 rasières. Si l'on considère qu'une rasière de froment permettait de produire 70 livres de pain (32,7 kilos)<sup>45</sup>, les

brigittines et les lorraines en fabriquaient 2 474,8 kilos et 3 859,5 kilos par an. En moyenne, une religieuse du couvent de Sainte-Brigitte mangeait donc 340 grammes de pain par jour et un convive du cloître de la rue de Rollebeek 179 grammes<sup>46</sup>.

Les résultats que nous venons de présenter doivent être considérés avec toute la prudence requise. Ils ont été obtenus à partir de chiffres moyens (prix, population, sommes dépensées, dons en nature), sur la base des prix des mercuriales des grains à Bruxelles (les plus bas du marché) et en ignorant la qualité de pain de froment obtenue. En outre, dans le cas des lorraines, nous n'avons pas tenu compte du fait que les pensionnaires et les séculières mangeaient sans doute un pain de meilleure qualité que les moniales, comme en témoignent les achats de pain blanc effectués par ce cloître.

La consommation quotidienne moyenne de pain est estimée à environ un kilo pour un ouvrier. Au Val-Benoît, les religieuses pouvaient compter sur un pain de froment de 458 grammes ou de seigle de 541 grammes et mangeaient soit l'un soit l'autre. A la cour de Bruxelles, en 1750, les différents convives qui avaient table chez le gouverneur général disposaient de deux pains par jour dont le poids oscillait entre 526 et 584 grammes. Au XVII<sup>e</sup> siècle, chaque religieuse du prieuré de Marcigny-les-Nonnains, dont le cardinal de Richelieu était le supérieur, recevait tous les jours un pain de 978 grammes. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dans les campagnes et les milieux populaires urbains savoyards, la ration de pain variait entre un kilo deux cents et deux kilos par personne et par jour. A Toulouse, la consommation quotidienne de pain variait dans la seconde moitié du Siècle des Lumières entre 660 et 742 grammes. Chez les ursulines de Carcassonne elle était de 711 grammes en 1774. Dans les années 1770, la consommation journalière de pain au collège de Molsheim n'était jamais inférieure à 660 grammes, même en période de crise frumentaire. A l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la consommation quotidienne de pain dans les Provinces-Unies était de 348 grammes dans les villes et de seulement 296 grammes dans les campagnes. En 1725 et 1759, les marins russes ou suédois consommaient quant à eux quotidiennement 529 grammes et 305 grammes de pain<sup>47</sup>.

Les rations de pain de froment que nous avons pu établir pour les deux communautés bruxelloises paraissent bien maigres en comparaison de ce que l'on connaissait ailleurs dans nos régions ou en Europe. L'on peut en effet considérer que l'ensemble de la population européenne mangeait au minimum 600 grammes de pain par jour si l'on fait exception des convives des princes, de l'exemple hollandais ou de certains marins. La qualité du pain consommé doit également être prise en compte et les moins grandes rations de pain s'accompagnaient le plus souvent d'une meilleure qualité et d'une plus grande diversité de la table. Qu'y a-t-il de comparable en effet entre le pain de fine fleur de farine de froment et de lait mélangé de Charles de Lorraine et le grossier pain de seigle lourd et difficile à digérer des paysans auvergnats ? En outre, «même de froment et même blanc, le pain paysan restait un gros pain, qu'on consommait rassis, alors que dans le haut de la société on mangeait des petits pains cuits du jour même»<sup>48</sup>.

L'orge et le seigle n'étaient consommés que chez les lorraines. Les brigittines utilisaient quantité d'orge mais elles le destinaient uniquement à la fabrication de leur bière et nous avons repris ce produit dans la rubrique concernant la brasserie.

Selon toute vraisemblance, les religieuses de la rue de Rollebeek utilisaient le seigle pour confectionner le pain de leurs domestiques comme le faisaient les cister-

ciennes de l'abbaye de la Paix-Dieu dans la principauté de Liège<sup>49</sup>. Le prix annuel moyen du seigle à Bruxelles de 1773 à 1786 était de 2 florins 3 sous 3 deniers. Annuellement, les lorraines achetaient sans doute un peu moins de deux rasières de seigle et en recevaient neuf de leurs bienfaiteurs. Si l'on considère qu'une rasière de seigle pouvait fournir 116 livres de pain (54,2 kilos), les moniales en produisaient annuellement 592,5 kilos. En moyenne chacun des quatre domestiques du monastère consommait donc quotidiennement 406 grammes de pain de seigle<sup>50</sup>. Ces quantités sont moins importantes que celles que nous avons pu observer pour l'ensemble de la population de nos régions et d'Europe. Néanmoins, elles étaient deux fois plus grandes que celles des moniales ou de leurs pensionnaires, soit des portions similaires à celles qui caractérisent les religieuses du Val-Benoît et un ouvrier.

Connu et apprécié des élites sociales dès le moyen âge, le riz était pourtant encore peu prisé dans nos régions au XVIII<sup>e</sup> siècle comme en témoignent les faibles quantités consommées dans les deux cloîtres<sup>51</sup>.

### 5. *La boulange*

Cette rubrique représente 3,6% et 4,6% de la consommation des brigittines et des lorraines. Nous avons délibérément isolé les dépenses de boulangerie de celles relatives aux céréales afin de mieux comparer ces dernières à la situation existante dans d'autres communautés et dans le siècle.

Les religieuses faisaient moudre leurs grains, puis pétrissaient et cuisaient elles-mêmes leurs pains<sup>52</sup>. Nous ignorons la nature des cuissons que les moniales payaient à l'extérieur. Ce procédé était cependant assez paradoxal puisqu'elles disposaient de l'outillage nécessaire pour effectuer seules ce type d'opérations. Peut-être s'agissait-il de la cuisson de viennoiseries dont les converses ignoraient le mode de préparation.

Les moniales achetaient du pain blanc composé de fine fleur de farine de froment mêlée à du lait qui constituait le meilleur type de pain sous l'Ancien Régime<sup>53</sup>. Ses achats sont relativement modestes, et étaient sans doute destinés à des occasions extraordinaires (fêtes, vêtements), ou pour les séculières chez les lorraines.

La consommation des pâtisseries était légèrement plus importante. Les brigittines achetaient des biscuits, des couques, des couques amères, des couques au sucre, des gimblettes (pâtisserie sèche en forme d'anneau), du pain à la grecque, du pain d'épice, des mastelles (petits pains à la cannelle) et des gaufres qu'elles destinaient aux jours de fêtes, aux malades ou pour des présents. Les lorraines mangeaient également des panisettes, des tartes et des tourtes, mais dédaignaient le pain à la grecque et le pain d'épice. Pour la plupart, il s'agit de pâtisseries sèches et les religieuses ne paraissent pas avoir été sensibles à l'évolution qui, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, verra se développer une pâtisserie plus sucrée<sup>54</sup>.

### 6. *Les œufs*

Les œufs représentaient un peu plus de 5% de la consommation alimentaire des brigittines et un peu plus de 3% de celle des lorraines. Les annonciades allouaient moins de 2% de leurs dépenses pour acheter leurs œufs et les religieuses de l'abbaye de La Cambre 4%. L'attitude de ces dernières est assez paradoxale puisqu'elles pouvaient compter sur la production d'une nombreuse basse-cour.

La consommation des œufs était interdite lors des jeûnes et du carême. La forte présence de l'œuf dans les cuisines d'autrefois s'explique par le fait qu'il servait de substitution à la viande en régime gras<sup>55</sup>.

### 7. Les légumes

Les légumes constituaient respectivement un peu plus de 2% et près de 6% de la consommation des religieuses de Sainte-Brigitte et des chanoinesses de Saint-Augustin. Chez les bogards bruxellois ce type de produits représentait près de 4% des dépenses d'alimentation et à l'abbaye de La Cambre, en association avec les fruits, seulement 1%. Les cisterciennes de La Cambre, comme celles du Val-Benoît ou du monastère de Rioseco en Vieille Castille<sup>56</sup>, possédaient de nombreux vergers et un riche potager. Elles ne devaient donc consacrer qu'une infime partie de leurs débours alimentaires à l'achat de fruits et de légumes. D'après le conseiller aux finances Delplancq, «les légumes de jardin sont en si grande abondance qu'on les a à fort bas prix dans les grandes villes»<sup>57</sup>. Ce constat explique peut-être pourquoi les achats de légumes étaient si faibles dans les comptabilités des cloîtres sans que leurs quantités soient peu importantes.

L'économe du couvent des lorraines ne précisa qu'à trois reprises les légumes achetés; habituellement elle se contentait d'un lapidaire «pour des legumes»<sup>58</sup>. Nous nous contenterons donc des renseignements glanés dans la comptabilité des brigittines.

Les pois et les fèves constituaient les deux légumes essentiels de la cuisine française médiévale. Malgré l'apparition des lentilles, des pois chiches et du haricot, la consommation des légumineuses connut une forte chute au XVI<sup>e</sup> siècle et un déclin moins marqué mais continu durant les deux siècles suivants<sup>59</sup>.

Pourtant, ces produits représentaient encore plus d'un cinquième des légumes achetés par les religieuses. Elles paraissent donc connaître une alimentation plus proche de celle du peuple que des milieux aisés.

Cinq variétés de haricots étaient consommées chez les religieuses de Sainte-Brigitte, qui tâchaient ainsi de varier le menu malgré le relatif conservatisme souligné ci-dessus.

Les racines (betteraves, carottes, navets et raves) réhabilitées aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles connurent un nouveau déclin au Siècle des Lumières où elles caractérisaient l'alimentation paysanne. Les choux et les endives, malgré une certaine vogue au XVII<sup>e</sup> siècle, ne furent jamais à la pointe de la mode culinaire. Leur essor fut même moins rapide que celui des autres légumes comme les pousses tendres, les chardons et les champignons<sup>60</sup>.

Les proportions que nous connaissons pour le couvent des brigittines sont trop faibles pour en tirer quelque conclusion. Nous signalerons néanmoins que tous ces légumes étaient présents sur la table des religieuses, ce qui rapproche davantage leurs habitudes alimentaires de celles du peuple que des milieux aisés.

L'introduction de la pomme de terre dans l'agriculture marqua une véritable révolution dans la culture et l'alimentation populaire européenne. Apportée d'Amérique du Sud en Espagne vers 1560, elle fut rapidement introduite en Italie, au Portugal et en Angleterre. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle elle fut cultivée en Westphalie et à Berlin pour essaimer vers l'Alsace et la Lorraine au tournant du siècle. Dans le reste du royaume

de France, la culture de ce tubercule ne connaîtra pourtant un véritable succès que durant les dernières années du Siècle des Lumières. Dans nos régions, la pomme de terre connut une extension très diversifiée tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Connue en Luxembourg, dans la principauté de Liège et dans les régions d'Ypres, de Dixmude et de Tielt dès la fin du siècle précédent, elle fut implantée à Gand aux alentours de la crise de 1709. Cultivée à Namur et en Hainaut dans le deuxième quart du siècle, elle connut une expansion importante dès après la crise de 1740 à Alost et Bruxelles. Elle s'implanta à Anvers vers 1750 et dans le nord-est des Pays-Bas méridionaux après la crise de 1770-1772. Dans les milieux aisés il allait falloir attendre les troubles de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour assister à une véritable consommation du tubercule, jusqu'alors limitée aux classes populaires<sup>61</sup>.

Nous pouvons noter la consommation de pommes de terre dès 1764 dans le couvent des lorraines à qui des bienfaiteurs en offrirent deux sacs<sup>62</sup>. Les quantités achetées par les brigittines sont trop incomplètement rapportées pour pouvoir en tirer des conclusions. Cet aliment n'était toutefois pas inconnu dans les deux couvents. Dans l'hypothèse où le tubercule y aurait été fort consommé, cela expliquerait pourquoi les quantités de pain y étaient aussi modestes.

#### 8. *Les condiments*

Plus de 3% de la consommation des brigittines étaient consacrés aux condiments alors qu'ils comptaient à peine pour plus de 1% chez les lorraines. Dans le couvent des bogards, les condiments représentaient près de 4% des dépenses alimentaires et 13% à l'abbaye de La Cambre<sup>63</sup>.

La muscade et le poivre étaient les deux épices les plus employées par les lorraines. Les autres variétés n'apparaissent qu'en quantité négligeable. Cette situation correspond partiellement à ce que l'on peut observer pour l'ensemble des Pays-Bas méridionaux où, à la même époque, on assistait à une augmentation de l'emploi du poivre et de la cannelle et à un net recul de la noix de muscade, des clous de girofle, du gingembre, du safran et de la vanille.

Aucune des deux communautés ne paraît avoir laissé place aux plantes aromatiques dans leurs préparations. En outre, il ne devait pas y en avoir une grande autoconsommation en raison de la faible production des jardins des couvents.

L'assaisonnement des plats préparés dans les cloîtres ne correspondait donc pas entièrement aux habitudes en vogue dans nos régions. Celles-ci s'approchaient par contre beaucoup plus de la réalité culinaire française qui avait sacrifié les épices au profit des plantes aromatiques afin de mieux souligner le goût des aliments<sup>64</sup>.

Le vinaigre était utilisé comme assaisonnement, comme condiment ou comme agent conservateur. Comme la moutarde, il avait surtout été employé pour confectionner des sauces acides au moyen âge. En France, la lente transformation culinaire signalée au sujet des épices se doublait d'une diminution de l'acidité des sauces au profit de sauces plus grasses<sup>65</sup>.

La forte présence du vinaigre et de la moutarde dans les deux communautés démontre que l'on y restait fidèle à des modes de préparation plus anciens. Le verjus, qui était fort en vogue au moyen âge et qui avait le plus souvent été remplacé par le vinaigre, était peu présent dans les cloîtres. Sans obéir aux dernières innovations françaises, les préparations culinaires conventuelles ne correspondaient donc plus à celles pratiquées dans le monde médiéval.

Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'importation de sel non raffiné dans nos régions s'effectuait essentiellement depuis l'Espagne. Dès 1760, le sel de gemme anglais prit l'ascendant et supplanta quasi complètement les importations méridionales. Le sel raffiné provenait principalement de Zélande et de Hollande et ce n'est qu'en 1756 que le gouvernement tenta pour la première fois de le concurrencer<sup>66</sup>.

Chaque moniale de Sainte-Brigitte et chaque convive du couvent de la rue de Rollebeek consommait respectivement 3 et 13 kilos de sel par an, soit 9 et 35 grammes par jour<sup>67</sup>. Entre 1759 et 1791, la consommation moyenne annuelle dans nos régions était de 8 à 9 kilos, soit de 22 à 25 grammes quotidiens. F. Braudel estimait la consommation moyenne européenne à 20 grammes par jour, soit le double d'aujourd'hui<sup>68</sup>. La faible présence du sel chez les brigittines peut s'expliquer par le fait que la nature de près de 80% des achats d'épices n'était pas précisée. Le cas des lorraines est plus paradoxal puisqu'elles usaient de plus de sel que la moyenne de la population alors qu'elles mangeaient beaucoup de produits frais, comme nous l'avons remarqué à propos de la viande et du poisson.

L'usage du sel le plus important concernait la conservation de la viande, du poisson, du beurre, du fromage, du gibier et, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, des légumes. De nombreux autres moyens de conservation étaient également connus; la dessiccation à l'air ou au four, la fumaison, la grillade, la cuisson répétée, la marinade (dans le vinaigre ou l'eau de vie par exemple), le confit, la congélation dans des glaciers, l'ensevelissement dans du sable ou la réduction en tablettes solubles dans l'eau<sup>69</sup>. Les deux monastères pratiquaient surtout la salaison et la marinade au vinaigre ce dont témoignent les tonneaux saumurés pour le beurre, les choux et la viande chez les brigittines<sup>70</sup> et la forte présence de vinaigre et de sel chez les lorraines.

### 9. *Les laitages*

Les laitages représentaient un peu plus de 1,5% de la consommation de nourriture des deux couvents.

La consommation de fromage était assez importante au sein de la population urbaine de nos régions. Les productions hollandaises et françaises étaient les plus réputées et les fromages de Suisse et de Parme se retrouvaient également sur quelques tables. Le fromage du Limbourg passait pour être le meilleur dans les Pays-Bas autrichiens et faisait même l'objet d'exportations. La majorité des fromages produits dans nos régions étaient à pâte molle et ne se conservaient pas très longtemps.

Les deux communautés mangeaient du fromage d'Edam ou de Hollande et les brigittines goûtaient aussi celui de Tirlemont ou encore du fromage blanc.

Les religieuses consommaient du lait, du lait frais ou du lait battu. Chez les religieuses de Sainte-Brigitte, un achat sur deux au moins était destiné aux malades pour qui, en outre, le babeurre avait la préférence. De plus, un peu moins de 10% des achats étaient utilisés en pâtisserie. La consommation était donc beaucoup moins importante que celle du paysan flamand qui à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en utilisait annuellement plus de 125 litres employés majoritairement sous forme de nourriture<sup>71</sup>.

### 10. *Les divers*

Cette rubrique regroupe tous les aliments ou les groupes d'aliments qui représentaient moins de 1% de la consommation totale de nourriture.

a) *Les fruits*

Les achats de fruits étaient particulièrement discrets dans les deux cloîtres. Les religieuses de Sainte-Brigitte et les convives des lorraines en choisissaient respectivement neuf et six variétés différentes. Ce tableau doit cependant être atténué car nous ignorons la nature exacte de 80% des achats de fruits des moniales de Saint-Augustin. Au reste, les sous-espèces n'étaient jamais spécifiées et une certaine diversité pouvait par conséquent exister. L'autoconsommation ne jouait certainement pas un grand rôle au vu de la petitesse des vergers des deux communautés. Les brigittines recevaient quelquefois des fruits de la part de différents bienfaiteurs mais nous ignorons l'importance et la fréquence de ces présents.

Tous les fruits n'étaient pas consommés nature, ils pouvaient aussi l'être en compote, en confiture ou gelée, en jus dans des sauces ou comme garnitures de plats. Les amandes ou les corinthes jouaient ce rôle dans les préparations pâtisseries et le citron était surtout employé pour assaisonner les plats au lieu du verjus qu'il avait supplanté<sup>72</sup>. Les citrons et les oranges étaient également destinés aux malades dans le couvent de Sainte-Brigitte où l'on n'usait de figues qu'à l'occasion des fêtes. Certains fruits étaient utilisés frais ou en conserve comme les raisins et les corinthes chez les lorraines ou les prunes et les pruneaux chez les brigittines. Cet usage témoigne de la volonté des deux communautés de manger des fruits en toute saison.

b) *Le transport*

Cette rubrique concerne le coût de transport de certains produits alimentaires. Ces dépenses n'étaient effectuées que dans le cas du beurre, de l'huile et du poisson chez les lorraines et les brigittines. Celles-ci payaient en outre le voiturage du jambon, des légumes, du sel et de la viande.

L'autorisation délivrée par l'archevêque de laisser une converse du couvent de la rue de Rollebeek quitter la clôture pour effectuer les achats en ville<sup>73</sup> explique pourquoi elles ne payaient le transport que pour des produits trop pondéreux. Chez les brigittines, où une telle licence n'existait pas, il est normal de rencontrer davantage de débours de ce type.

c) *Les récréations*

Les récréations constituaient les moments de détente quotidiens des religieuses. Certains fondateurs de messes exigeaient en plus de la célébration de l'un ou l'autre office que, chaque année à la même date, une collation soit distribuée aux religieuses lors de la récréation<sup>74</sup>. Habituellement, ces distributions ne faisaient pas l'objet d'une rubrique particulière dans les livres comptables des communautés. Elles étaient reprises sous la rubrique correspondant à la nature de la libéralité sans que le but pour lequel la denrée était achetée soit précisé.

A plusieurs reprises, les économes des lorraines mentionnèrent pourtant de telles distributions mais sans jamais en préciser ni la nature ni la raison. Nous pensons qu'elles étaient le résultat d'aumônes, ce qui expliquerait leur notation inhabituelle et leur caractère sporadique.

d) *Le sucre*

Sucre, sirop et miel se retrouvaient dans les cuisines des deux communautés. Ces produits étaient utilisés pour accommoder certains plats mais jouaient également un rôle dans la conservation des aliments. On considère généralement que le sucre fut d'abord surtout consommé dans les milieux aristocratiques puis de la grande bour-

geoisie et qu'ensuite il devint progressivement accessible au plus grand nombre. Cette hypothèse ne cadre pas avec la situation des Pays-Bas autrichiens où la demande paraissait égale quel que soit le milieu social. La quantité de sucre consommée dans nos régions était également plus faible que dans d'autres pays européens. On l'estime à environ 1,6 à 1,7 kilo par personne et par an durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle alors qu'en Angleterre elle était de quatre kilos en 1720-1729, de six kilos en 1780-1789 et qu'elle atteignit neuf kilos entre 1800 et 1809. Le sirop était surtout consommé par le petit peuple en cas de cherté des vivres mais le nombre limité de personnes qui en consommaient n'en faisait pas pour autant un produit marginal<sup>75</sup>.

#### e) *Les divers*

Cette rubrique est composée de tous les produits qui étaient présentés dans les registres sous forme d'agréats que nous n'avons pu dissocier et qui appartenaient à des types d'aliments différents. Certains d'entre eux étaient plus importants que d'autres; il s'agit des achats «fruits/dessert», «huile/épices», «poisson/fromage» et «saindoux/vinaigre». Tous les produits repris dans ces associations ne constituent qu'une très faible partie de la consommation totale de chacun d'entre eux en particulier et ne peuvent en aucune manière interférer dans les résultats que nous avons pu établir à leur propos<sup>76</sup>.

### 3. *Les boissons*

Les brigittines et les lorraines buvaient essentiellement de la bière qui comptait pour 67% et 90% de leur consommation respective. Le vin représentait la seconde boisson des cloîtres.

#### 1. *La bière*

La majorité des couvents et des abbayes possédaient leur propre brasserie et, à Bruxelles, seules les annonciades et les lorraines faisaient exception<sup>77</sup>. Il est cependant légitime de s'interroger sur le bénéfice généré par cette volonté d'autoconsommation. Les abbayes suburbaines et les couvents richement dotés installés dans les villes pouvaient compter sur leur propre production céréalière pour diminuer les montants de fabrication de la bière. Les autres institutions devaient acheter tous les produits nécessaires. L'entretien du matériel pouvait être plus rapidement amorti dans le cas des grandes institutions qui produisaient des quantités plus importantes que les besoins propres de la communauté. En outre, il n'était pas rare que les monastères fassent appel à un brasseur extérieur pour préparer la bière ce qui augmentait encore le coût de production<sup>78</sup>. Les brigittines allouaient 18% de leurs dépenses générales d'alimentation à la préparation de la bière et les jésuites de Mons environ 11% alors que les lorraines en consacraient 12% pour l'achat du produit fini<sup>79</sup>. Le cas des religieuses de Sainte-Brigitte démontre que la possession d'une brasserie grevait davantage le budget alimentaire que si elles avaient acheté leur bière chez un brasseur. L'exemple montois souligne que l'auto-production n'était pas bénéfique puisqu'elle réclamait le même investissement que dans le cas d'un couvent dénué d'une installation brassicole.

La bière constituait la principale boisson consommée dans les Pays-Bas autrichiens. Pourtant, son hégémonie, indiscutable dès la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle lors du recul de la concurrence du vin, fut déjà disputée dès le siècle suivant, suite à la



percée du genièvre, ainsi qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle avec l'essor des boissons coloniales. La consommation à Louvain est exemplaire à cet égard puisque l'on y consommait plus de 400 litres de bière par personne et par an vers 1628 et que cette quantité n'était plus que de 339 litres en 1775 pour diminuer encore sous la concurrence du café et atteindre 270 litres en 1785. Ce phénomène ne se rencontrait pas uniquement dans les villes brabançonnaises et était commun à l'ensemble des régions où la bière prédominait comme au Danemark ou dans les Provinces-Unies. Durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la consommation moyenne dans nos régions oscillait entre 250 et 350 litres par personne et par an<sup>80</sup>.

Nous ne pourrions traiter des quantités consommées qu'à propos des lorraines pour les années 1784 à 1786<sup>81</sup>. On y buvait quotidiennement 0,36 litre de bière blanche et 0,43 litre de bière brune, soit respectivement 131 et 157 litres par an. Ces quantités doivent être majorées de quelques litres en fonction des cadeaux dont le monastère bénéficiait chaque année et correspondent parfaitement à la consommation moyenne de la population à la même époque.

Il nous est impossible de déterminer si le taux d'alcool était élevé ou non<sup>82</sup>. La converse Chentinne n'eut droit qu'à de la petite bière lors de la retraite qui lui fut imposée par l'archevêque en 1782 et nous pouvons en conclure que la bière titrait habituellement un taux plus élevé que 1 ou 2% d'alcool. En outre, les lorraines reçurent en 1766 de la bière forte d'un de leurs bienfaiteurs, ce qui témoigne que tous les taux d'alcool se retrouvaient dans le couvent<sup>83</sup>.

Les religieuses buvaient principalement de la bière bruxelloise, mais les brigittines reçurent quelquefois de la bière de Louvain dont la réputation était grande et qui était très prisée à Bruxelles<sup>84</sup>. Cependant cette consommation était vraisemblablement limitée et n'était pas la conséquence d'un goût marqué pour les bières de qualité.

## 2. *Le vin*

Au haut moyen âge, les grandes abbayes de nos régions achetaient des terres à l'étranger dans des zones viticoles et acheminaient ces productions vers leur domaine de résidence. Dès le XII<sup>e</sup> siècle elles revendirent ces vignobles suite au développement du commerce et à celui de la viticulture dans nos contrées. La production de vin indigène connut alors un réel essor jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle où elle ne s'avéra plus assez rentable. En Brabant, les derniers ceps furent définitivement détruits au XVI<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup>, l'exploitation de la vigne avait pratiquement cessé dans nos régions où elle n'existait plus que de manière anecdotique dans certaines parties du Namurois, du Limbourg et du Luxembourg. L'impossibilité de soutenir la concurrence des vins étrangers et le refroidissement du climat expliquent ce recul généralisé<sup>85</sup>.

Les vins d'origine française représentaient 60% de la consommation viticole dans nos régions au XVI<sup>e</sup> siècle et vers 1780 ce taux était passé à 80%. Les vins des vallées rhénanes et de la Moselle avaient connu un phénomène inverse puisqu'ils ne représentaient plus qu'environ 9% des importations de vin dans nos régions à la fin du Siècle des Lumières, alors qu'ils avaient connu une importance de 25% deux siècles auparavant. Enfin, les vins méditerranéens, surtout espagnols, avaient effectué une percée remarquable puisque, quasi inconnus au XVI<sup>e</sup>, ils comptaient pour 5% des importations à la fin de l'Ancien Régime.

Ces proportions lissent cependant certains particularismes régionaux. Les vins du Rhin et de Moselle composaient ainsi 51%, 22% et 17% de la consommation dans le Limbourg, le Luxembourg et le Brabant. En outre, 89% des importations espagnoles étaient destinées à la Flandre où elles représentaient 10% de la consommation générale<sup>86</sup>.

Les vins blancs étaient majoritaires, même si durant les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle les vins rouges connurent davantage de succès comme le soulignait Derival en 1782 : «Le commun des buveurs préfère le vin blanc au rouge. A peine connoissoit-on celui-ci il y a vingt ans dans tout le Brabant»<sup>87</sup>. Les brigittines et les lorraines partageaient les goûts de leurs contemporains et la présence de Tursan<sup>88</sup> et de vin du Rhin correspondait à des affinités plus spécifiquement brabançonnaises. Le seul vin rouge que nous ayons rencontré était d'origine espagnole et était employé lors de fêtes ou destiné aux malades. De même, chez les brigittines, le vin du Rhin était toujours uniquement distribué à des religieuses en mauvaise santé.

La consommation annuelle par habitant avait diminué durant l'ensemble des temps modernes. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, elle était de vingt litres alors qu'à Namur elle n'était plus que de dix litres en 1750, qu'à Louvain on l'estime à un litre en 1765 et à un demi-litre en 1778 et qu'à Gand elle était de 16,5 litres, 14,3 litres et 11,7 litres durant les années 1761-1770, 1771-1780 et 1781-1790. Les jésuites de Mons consommaient près de 131 litres entre 1739 et 1751 et ceux d'Ypres 200 litres en 1772. Les couvents de Furnes connaissaient une consommation assez contrastée mais toujours supérieure à la norme puisqu'à la même époque les frères cellites buvaient 73 litres de vin par an, les capucins près de 71 litres, les sœurs noires 40 litres et les pénitents 20 litres. Cette consommation plus importante des communautés religieuses par rapport à la population se retrouve également à Lyon où la moyenne annuelle était de 150 litres alors que dans les huit couvents de la ville elle atteignait 494 litres<sup>89</sup>.

Nous n'avons pu approcher que la consommation des brigittines pour les années 1781 à 1783<sup>90</sup> où l'on buvait annuellement 589 litres de vin dont 42 étaient destinés à l'église et 31 à des présents. Chaque religieuse pouvait donc compter sur une ration de 25,8 litres par an. Celle-ci était supérieure à ce que pouvait espérer la majorité de la population, mais était assez faible au regard d'autres communautés monastiques. On soulignera aussi la part réduite de l'utilisation du vin à des fins liturgiques qui représentait seulement 7% de la consommation totale.

### 3. *Les alcools*

Le brandevin et le genièvre sont des alcools obtenus par distillation, le premier au départ du vin et le second à partir de céréales<sup>91</sup>. Le brandevin constitua rapidement un monopole hollandais par le contrôle du commerce entre les régions productrices du sud-ouest de la France avec les pays du nord de l'Europe. Le genièvre ne fut pas produit dans nos régions avant le XVI<sup>e</sup> siècle et sa production fut essentiellement clandestine jusqu'en 1713, en raison de fréquentes interdictions gouvernementales. Les autorités craignaient en effet le détournement de céréales panifiables et le développement d'une boisson nuisible pour la santé. Durant le Siècle des Lumières, les importations de brandevin connurent un net recul dans nos régions et le genièvre prit l'ascendant dans la consommation de la population. Le genièvre d'importation connut toujours une fortune plus grande que les productions nationales qui restaient limitées à

la clientèle des campagnes en raison de leur qualité plutôt médiocre. La consommation moyenne de spiritueux dans nos régions entre 1759 et 1791 était de 5 à 6 litres par personne et par an et était vraisemblablement plus élevée dans les villes que dans les campagnes. A la même époque, on peut l'estimer à Bruxelles à 9 litres, à 12 litres à Namur et à 11 à 12 litres à Anvers<sup>92</sup>.

Dans le couvent des lorraines, les seuls achats de brandevin concernaient une partie des gages des blanchisseuses ou des gratifications à des commissionnaires extérieurs<sup>93</sup> et nous n'avons trouvé aucune trace de genièvre. Peut-être faut-il en chercher l'explication dans les épisodes mouvementés que traversa la communauté au tournant des années 1750.

Chez les brigittines, entre 1777 et 1782, 63% du genièvre consommé était destiné à la sœur Dorothée. Celle-ci vit en effet son confort amélioré lorsqu'elle atteignit soixante-quinze ans et bénéficia alors d'un régime de faveur composé de fréquentes distributions de genièvre, de thé et de tabac à priser. Au reste, une part assez proche (5 à 7%) des deux boissons distillées était utilisée pour payer des salaires en nature ou pour distribuer quelques gratifications.

On consommait annuellement 5,4 litres de brandevin et 6,6 litres de genièvre, soit environ 12 litres d'alcool et chaque religieuse recevait donc une ration annuelle de 0,6 litre. Cette situation était très éloignée de la moyenne bruxelloise à la même époque mais à peine moins importante que celle connue par la population louvaniste<sup>94</sup>. A cette faible consommation s'applique peut-être la même explication que pour les chanoinesses de Saint-Augustin. En 1777, en effet, suite à des désordres qui avaient troublé la quiétude du monastère, l'archevêque de Malines avait rendu un décret dans lequel il intimait notamment de ne boire du brandevin que lorsque toutes les moniales seraient réunies<sup>95</sup>.

#### 4. *Les boissons coloniales*

Ramené par Cortès de son expédition mexicaine en 1528, le chocolat resta un monopole espagnol jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle où il conquiert le reste du continent en même temps que le thé et le café. On connaît mal la période où il apparut dans nos régions. L'introduction des deux autres breuvages semble s'être produite seulement au début du Siècle des Lumières, plus tardivement que dans le reste de l'Europe. Des préférences «nationales» se firent rapidement jour et à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le thé était surtout prisé en Angleterre et dans les Provinces-Unies, le café en France alors que le chocolat connaissait partout une consommation modérée et limitée à l'élite. La situation dans les Pays-Bas autrichiens se rapprochait fortement du cas français. Le café connut en effet une vogue sans cesse croissante pour devenir la boisson coloniale la plus consommée ; le thé subit une baisse modeste mais constante durant toute la seconde moitié du siècle et l'importance du chocolat fut toujours très réduite. En d'autres termes, la consommation annuelle de thé et de café par habitant représentait 75 grammes et environ 600 grammes à la fin du siècle alors que quarante ans plus tôt elles étaient respectivement de 175 et 140 grammes<sup>96</sup>.

Nous n'avons trouvé nulle trace de café ou de chocolat chez les chanoinesses de Saint-Augustin et seules six mentions de café et une seule concernant le chocolat figurent dans la comptabilité des brigittines. Le thé se retrouve plus souvent dans les deux couvents. Les lorraines en achetèrent à trente-deux reprises : douze fois pour les don-

ner en gages à des blanchisseuses, deux fois pour des sœurs malades et dix-huit fois pour la cuisine. Chez les moniales de Sainte-Brigitte, la totalité des achats fut destiné à la consommation de la sœur Dorothee<sup>97</sup>. Celle-ci consumma ainsi annuellement 1,14 kilo de thé entre 1777 et 1782, soit quinze fois plus que la moyenne de consommation dans nos régions. Cette situation n'en restait pas moins exceptionnelle et les boissons exotiques étaient rares dans les deux monastères. Deux raisons peuvent expliquer cet état de fait. En 1725, suite à une visite épiscopale, l'archevêque de Malines avait rendu un décret dans lequel il interdisait à toutes les religieuses du couvent des brigittines de boire du thé ou du café sans autorisation médicale<sup>98</sup>. Cette décision ne fut sans doute jamais levée et c'est vraisemblablement pourquoi l'emploi de ces produits était resté inhabituel. La seconde hypothèse qui pourrait expliquer l'absence de ces denrées réside dans les rentes de douceurs dont bénéficiaient certaines moniales. Les religieuses n'étaient donc peut-être pas aussi indifférentes aux boissons coloniales que ce que leur comptabilité laisse croire, mais cet intérêt relevait davantage de goûts personnels et n'était pas encouragé par le cloître.

#### 4. *Les interdits alimentaires*

De nombreuses religions imposent des interdits alimentaires à leurs fidèles, soit de manière absolue (ainsi le porc dans le judaïsme ou l'islam), soit de manière temporaire. Les restrictions que réclamait l'Église catholique étaient de ce dernier type et valaient lors des jeûnes. Le jeûne consistait à s'abstenir de tout aliment solide ou liquide depuis minuit jusqu'à la communion, qui était suivie du seul repas de la journée. Cette abstinence s'accompagnait d'une interdiction de manger de la viande, des œufs, des graisses et des produits laitiers. Le jeûne, signe de pénitence, était obligatoire tous les mercredis et vendredis, à la veille de jours marquants du calendrier liturgique (fêtes des Rogations, de la Saint-Jean, ...) ainsi que durant trois périodes de quarante jours maximum (avant Pâques (Carême), avant Noël (Avent) et après la Pentecôte). Le nombre total de jours jeûnés variait entre 205 et 225 jours par an. Ces dispositions sévères étaient surtout d'application au moyen âge. Durant l'époque moderne de nombreux assouplissements furent accordés par les autorités ecclésiastiques (tant par rapport au nombre d'aliments licites que des jours concernés), de sorte qu'au Siècle des Lumières c'est uniquement au sein du clergé qu'il était encore possible de rencontrer les rigueurs de l'abstinence la plus forte<sup>99</sup>.

Dans nos régions, la consommation de laitages et de graisses fondues était autorisée depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Le XVIII<sup>e</sup> fut surtout marqué par des demandes d'assouplissement de la réglementation quadragésimale. Ces adoucissements n'étaient théoriquement accordés que dans des cas précis (maladie, indigence, voyage, vieillesse) et étaient laissés à la discrétion épiscopale. Les périodes de chertés incitaient également les populations à réclamer un assouplissement de la rigueur du jeûne. Plusieurs conflits opposèrent cependant les autorités religieuses et le gouvernement des Pays-Bas autrichiens à propos de certaines dispenses refusées par des évêques et soutenues par le pouvoir civil<sup>100</sup>.

Selon la règle, les brigittines pouvaient manger de la viande au dîner les lundis, mardis, jeudis et dimanches. Lors du souper durant ces quatre jours, elles devaient se contenter de poisson, d'œufs ou de laitages. En outre, elles devaient observer une alimentation réglementée plus ou moins stricte durant environ 279 jours par an<sup>101</sup>. La

diversité des types de jeûne que les moniales devaient respecter explique pourquoi les dépenses d'œufs étaient si importantes et confirme qu'ils étaient bien utilisés comme substituts de la viande en régime maigre.

Dans le couvent des lorraines, les sœurs devaient respecter un jeûne plus ou moins sévère durant environ 130 jours par an<sup>102</sup>.

Nous disposons de peu d'éléments pour déterminer si les moniales respectaient scrupuleusement les principes du jeûne. Les dettes que les brigittines et les lorraines contractèrent auprès de leurs bouchers en 1783 et 1785-1786 rendent compte de deux réalités fort différentes pour le jeûne quadragésimal. Durant le Carême 1783 (du 27 mars au 15 avril) les moniales de Sainte-Brigitte n'achetèrent pas de viande de bœuf et acquirent seulement vingt-sept livres (12,6 kg) de veau<sup>103</sup>. Cette quantité était vraisemblablement destinée aux rations des dimanches<sup>104</sup> et était fort chiche si l'on considère qu'elle devait nourrir dix-huit religieuses durant sept jours. Chez les lorraines, les achats étaient plus fréquents et plus importants; le boucher de bœuf livra treize fois en 1785 (du 5 mars au 20 avril) et onze fois en 1786 (du 25 février au 12 avril) et celui de veau et mouton à seize et douze reprises<sup>105</sup>. La fréquence de ces livraisons et les quantités fournies nous incitent à croire que l'on ne mangeait pas de la viande que le dimanche lors du Carême. Si tel était le cas, les quantités ingurgitées étaient alors véritablement pantagruéliques puisque chaque convive aurait alors eu droit à une ration de sept à onze kilos pour se nourrir durant sept jours. Peut-être les chanoinesses de Saint-Augustin profitaient-elles de la période quadragésimale pour reconstituer leurs provisions de viande en conserve. Peut-être organisaient-elles des distributions publiques. Il n'existe cependant aucune mention de l'une de ces activités. En outre, nous n'avons rencontré aucune autorisation épiscopale qui aurait permis aux moniales de faire gras lors du Carême.

L'archevêque de Malines n'accorda à notre connaissance aucune dispense de maigre pour le Carême à des couvents, mais il en autorisa néanmoins plusieurs à manger gras à l'occasion de différents jeûnes. La majorité des libéralités de ce type concernait l'Avent et n'étaient pas rares à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les lorraines bénéficièrent de semblables autorisations en 1759, 1763 et de 1768 à 1782<sup>106</sup> et les brigittines uniquement en 1781. D'autres communautés bruxelloises comme les madelonnettes ou l'hôpital Saint-Jean bénéficièrent de dispenses assez régulières comme les lorraines. Quant aux ursulines, aux visitandines et aux religieuses de l'abbaye de Forest elles reçurent plusieurs dispenses pour la période qui précède le carême pendant les années 1782 à 1787. Les communautés dispensées devaient chaque fois se consacrer à différents exercices de dévotion pour compenser la libéralité qui leur était accordée<sup>107</sup>. La fréquence des autorisations accordées aux chanoinesses de la rue de Rollebeek s'explique vraisemblablement par leurs fonctions d'enseignantes. La majorité des autres congrégations «bénéficiaires» accomplissaient également une fonction sociale dont la lourdeur justifiait le recours à une alimentation plus riche.

Il est significatif de constater que dès le XVII<sup>e</sup> siècle, une congrégation religieuse connaissait des obligations d'abstinence moins sévères qu'au moyen âge comme c'était le cas pour la majorité de la population. En outre, le type de jeûne le plus sévère ne devait être respecté que sept fois par an dans le cloître de Sainte-Brigitte et s'accompagnait de certains adoucissements. Il apparaît donc clairement que les congrégations religieuses avaient elles aussi suivi la tendance modératrice en matière

d'interdits alimentaires et qu'elles n'hésitaient pas à demander des allègements lorsqu'elles en ressentaient le besoin.

## 2. La médicalisation des couvents

L'étude de la médecine peut s'entendre sous des angles divers et parfois fort éloignés car ils font appel à un bagage scientifique plus ou moins approfondi. Une approche des conceptions médicales, par exemple, sous-tend nécessairement de solides connaissances en médecine. L'historien pourra plus facilement s'intéresser à une histoire de la profession médicale, de ses institutions ou encore des rapports entre les malades et les prestataires de soins. Le cadre de notre enquête nous a naturellement mené dans ces dernières directions. Il nous paraît important d'insister sur le fait que c'est ici le patient et non le personnel soignant qui constituera le centre de nos interrogations. Le peu d'études relatives aux rapports des communautés religieuses avec le monde médical nous a incité à explorer plus avant ce terrain d'enquête encore en friche<sup>108</sup>.

La plupart des archives dont nous disposons à propos des couvents des brigittines et des lorraines ne contenaient de véritables informations que pour les années 1780 à 1784-1787<sup>109</sup>.

### 1. Les médecins

#### 1. Formation, encadrement et pratique des médecins au XVIII<sup>e</sup> siècle

Jusqu'en 1786, il était obligatoire d'avoir suivi les cours dispensés par l'université de Louvain si l'on voulait pratiquer la médecine dans nos régions. Les titres auxquels l'on pouvait prétendre étaient ceux de licencié ou de docteur. Cette formation durait un peu plus de quatre années. Les cours étaient prodigués par quatre professeurs primaires et deux professeurs royaux et avaient pour thèmes la médecine théorique (anatomie, physiologie et hygiène) et la médecine pratique (pathologie spéciale, clinique et thérapeutique). En 1696, le gouvernement imposa un cours de chimie, mais le laboratoire ne fut installé que soixante ans plus tard. Un cours de botanique et une brève initiation aux drogues simples qu'utilisaient les apothicaires furent introduits dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion du chef et président du Conseil privé Neny. Les cours de chimie et de botanique restaient toutefois exclus des matières d'examen. En 1776, la leçon de clinique se donnait au lit des malades de l'hôpital de la ville. Le médecin occupait le sommet de la pyramide hiérarchique médicale et était considéré comme supérieur au chirurgien et au pharmacien en raison de sa formation livresque et de son bagout bien qu'il fût souvent «plus habile à disserter en latin qu'à se livrer à une observation raisonnée». En 1788, Joseph II tenta de réformer cet enseignement trop théorique en proposant la création de cours pratiques, mais la révolution brabançonne allait balayer cette tentative de rénover l'université<sup>110</sup>.

Dans le courant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, des collèges de médecine furent créés dans de nombreuses villes des Pays-Bas autrichiens. Celui de Bruxelles fut fondé en 1641. Ces institutions avaient pour tâche première de contrôler l'ensemble des professions médicales. Ce sont elles qui dispensaient les titres et diplômes et qui faisaient passer les examens des candidats chirurgiens, apothicaires et sages-femmes. Les délégués de ces collèges avaient également pour tâche d'inspecter les pharmacies ainsi

que de limiter et de contrôler les honoraires des praticiens. La formation des chirurgiens et apothicaires relevait également de leurs attributions. Les collèges étaient soumis à l'autorité des magistrats urbains malgré une certaine autonomie corporatiste. Les autorités réglementaient également l'exercice de la médecine par voie d'ordonnances. Certaines villes disposaient d'un ou de plusieurs médecins et chirurgiens pensionnaires qui avaient pour tâche d'apporter leurs soins aux pauvres. La ville de Bruxelles ne disposait pas de fonctionnaire de ce type au XVIII<sup>e</sup> siècle malgré une tentative infructueuse du gouverneur général Charles de Lorraine pour rétablir en 1773 cette fonction qui avait existé au XIV<sup>e</sup> siècle dans la capitale. Si dans les villes les médecins étaient suffisamment contrôlés, il n'en allait pas de même dans les campagnes où ils étaient peu nombreux et où l'on pouvait rencontrer nombre de praticiens d'une médecine non officielle<sup>11</sup>. Cette implantation essentiellement urbaine n'est pas spécifique à nos régions, des recherches menées en France, en Angleterre ou au Québec témoignent de situations identiques<sup>12</sup>.

Au plan régional, le duché de Brabant, plus urbanisé, présentait une plus grande densité médicale que les duchés de Luxembourg et de Limbourg. La situation brabançonne était aussi de loin plus brillante qu'en Anjou ou en Bretagne<sup>13</sup>.

A Bruxelles, l'on recensait un médecin pour 1 548 habitants en 1758. Ce taux avait quelque peu diminué dans les années qui suivirent puisqu'en 1784-1789, un médecin pouvait compter sur une clientèle potentielle de 1 488 patients et en 1796 sur 1 228 patients. La capitale des Pays-Bas présentait une médicalisation plus importante que dans la plupart des autres villes de nos régions, mais aussi qu'à Paris, à Londres ou en Bretagne<sup>14</sup>.

L'implantation des médecins au sein de la ville de Bruxelles n'était pas du tout uniforme. En 1775, les deux quartiers les plus huppés de la ville<sup>15</sup> accueillaient 15 des 39 médecins admis par le collège de médecine. Le second quartier dans lequel était situé le couvent des lorraines comptait six cabinets et un seul médecin résidait dans le troisième quartier où se trouvaient les brigittines. En 1796, dans certaines sections la densité était telle que le rapport médecin-patients potentiels n'était plus que de un pour 776, alors que dans d'autres sections plus défavorisées cette proportion était de un médecin pour 5700 habitants<sup>16</sup>. En France, la ville de Caen témoigne aussi d'une implantation inégale des praticiens selon le renom des quartiers. En outre, l'ensemble des résultats que nous avons proposés ne constituent que des moyennes et si la clientèle potentielle d'un médecin bruxellois variait entre 1 228 et 1 548 individus durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est évident que le nombre réel de patients était de loin inférieur. Une généralisation du nombre de visites effectuées par un médecin de Bruxelles à l'ensemble de ses confrères de la capitale laisse à penser qu'à peine 16% de la population aurait réellement eu recours à leurs services<sup>17</sup>.

Les consultations consistaient essentiellement en un interrogatoire des patients et de leurs proches. Les seules observations que les praticiens acceptaient d'effectuer étaient celles «du faciès, de la langue, des yeux et surtout du pouls, des urines, des selles et du sang». Lorsqu'une auscultation proprement dite s'avérait nécessaire, le médecin faisait appel à un chirurgien. Le caractère principalement oral des visites des médecins explique l'importance que connurent les consultations par correspondance jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le patient remplissait un questionnaire envoyé par le médecin et le lui retournait, parfois accompagné d'un flacon d'urine ou de sang. Le praticien effectuait alors son diagnostic et faisait porter ses prescriptions au malade<sup>18</sup>.

Les honoraires des médecins bruxellois variaient selon le type de prestation qu'ils avaient effectuée. Durant les années 1778-1780, une visite coûtait 7 ou 14 sous. Une consulte et une conférence au domicile du patient, c'est-à-dire une visite effectuée en compagnie d'un autre médecin ou d'un chirurgien, coûtaient respectivement 2 florins 16 sous et 1 florin 8 sous. Les médecins acceptaient également les paiements en nature. A Liège, à la même époque, les honoraires des médecins étaient plus élevés puisqu'une visite au cabinet pouvait revenir à 1 florin et une visite à domicile à 2 florins<sup>119</sup>.

## 2. *Les rapports entre les couvents et les médecins*

La période pour laquelle nous disposons d'informations sur les médecins que les religieuses appelaient à leur chevet est trop courte pour que nous puissions déterminer avec précision si certains d'entre eux peuvent être présentés comme des médecins habituels. Seul le docteur Des Mares<sup>120</sup> pourrait éventuellement bénéficier de ce titre officieux auprès des brigittines<sup>121</sup>. Par contre, il est certain que les deux communautés ne faisaient pas appel qu'à un seul praticien. Entre 1778 et 1784, nous retrouvons pas moins de cinq médecins au couvent des brigittines<sup>122</sup>. Celui de la rue de Rollebeek accueille les services de trois médecins entre 1783 et 1787<sup>123</sup>. Cette diversité ne signifie pas non plus que chaque religieuse avait son médecin puisque nous en avons rencontré plusieurs qui, dans les deux monastères, faisaient appel au diagnostic de médecins différents<sup>124</sup>. Le recours à l'avis de nombreux médecins paraît avoir été une habitude assez répandue dans les milieux conventuels bruxellois. Nous avons ainsi rencontré deux médecins au couvent de Jéricho entre 1778 et 1783, six chez les chartreux entre 1763 et 1777, deux à l'abbaye de La Cambre entre 1770 et 1780 et deux chez les ursulines entre 1762 et 1781<sup>125</sup>. Cette situation n'excluait pas non plus que certaines communautés religieuses passent contrat avec un médecin pour s'assurer ses services pendant un délai donné. L'abbaye de Parc-les-Dames à Wesemael conclut ainsi un contrat avec un médecin entre 1733 et 1759. Ces accords prévoyaient quatre visites annuelles au début de chaque saison pour un salaire déterminé. En outre, le médecin devait répondre aux consultations par correspondance et examiner les religieuses qui se rendaient à son cabinet. Par contre, il était prévu de lui compter un supplément d'honoraires pour ses frais de déplacement s'il était appelé à se rendre à l'abbaye en dehors des quatre visites annuelles<sup>126</sup>. Les chanoines du Neufmoustier, tout comme les cisterciennes en pays mosan, s'attachaient régulièrement par contrat les services de médecins<sup>127</sup>. Cette pratique paraît donc davantage liée à des institutions implantées dans les campagnes et relativement isolées par rapport à l'offre médicale urbaine. Les cisterciennes de La Cambre ne s'embarraient pourtant pas de telles associations et une généralisation en fonction des ordres monastiques ne peut pas non plus être opérée en l'occurrence.

Les gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens faisaient également appel aux services de plusieurs médecins : Marie-Elisabeth comptait sur les soins de trois médecins à la fin de sa vie en 1740 et pas moins de 14 praticiens s'interrogèrent sur les maladies de Charles de Lorraine entre 1744 et 1780<sup>128</sup>. Si des similitudes existaient entre les religieuses et les gouverneurs généraux, les attitudes n'étaient pourtant pas tout à fait identiques. Le niveau social des princes leur permettait de faire appel à des praticiens extérieurs à la ville, frais auxquels les religieuses ne faisaient face que de



manière exceptionnelle<sup>129</sup>. Nous ne pouvons pourtant pas, faute d'études en la matière, effectuer d'autres comparaisons pour savoir si cette pratique était habituelle dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle ou si elle se limitait à certains groupes sociaux. Par contre, les religieuses des couvents des lorraines et des brigittines faisaient appel aux services d'un médecin qui soignait également le gouverneur général Charles de Lorraine. Il s'agit du médecin Dumont dans le cas des filles de Sainte-Brigitte et du médecin Van Lierde chez les lorraines. Par ailleurs, le médecin Albate soignait également le gouverneur, les religieuses de l'abbaye de La Cambre et les chartreux. De même, le médecin Marette visitait Charles de Lorraine, les chartreux et les chanoinesse du couvent de Berlaymont<sup>130</sup>. Les communautés conventuelles n'hésitaient donc pas à faire appel à des praticiens qui possédaient une clientèle de renom. Il nous paraît cependant improbable qu'un lien important puisse être établi entre les visites que recevait le prince et celles des religieux, et nous pouvons tout au plus remarquer l'existence de certaines convergences.

Nous rencontrons également certains médecins dans plusieurs maisons différentes<sup>131</sup>, mais le potentiel médical de la ville de Bruxelles rend cette constatation assez logique. Nous ne pouvons donc pas dire qu'ils s'étaient constitués une clientèle essentiellement conventuelle.

Parmi les cinq médecins qui soignèrent les brigittines, le docteur Caels ne rendit des visites et n'effectua des consultes que pour une seule religieuse. Ce médecin était réputé et, à l'époque où il apparaît au couvent, il était déjà auréolé d'un prix de l'Académie Impériale. Les quatre autres praticiens effectuèrent des visites d'une manière plus régulière. Parmi eux, Dumont était également médecin de Charles de Lorraine et avait été élu préfet du collège de médecine de la ville de 1772 à 1774. Des Mares fut également fort actif au sein du collège de médecine où il exerça plusieurs charges. Quant à Previnaire, il fut couronné par l'Académie Impériale, mais après la période où il soignait les religieuses. Il s'occupait d'ailleurs d'elles au début de sa carrière, quand sa renommée restait à faire. Enfin, Verdeyen paraît avoir été le plus discret puisque nous ne lui connaissons ni carrière scientifique, ni fonction au sein du collège de médecine. Par contre, lorsqu'il prodigua ses soins, il pouvait se targuer d'une expérience longue de 18 années. Nous rencontrons donc au chevet des moniales des praticiens aussi différents qu'un jeune débutant, qu'un médecin discret mais expérimenté, qu'un docteur de renom et qu'un praticien qui bénéficiait de la reconnaissance de ses pairs. En outre, les religieuses n'hésitaient pas à faire appel à un spécialiste si besoin était.

Un médecin de la cour, Jacques-Emmanuel Van Lierde, exerçait également chez les lorraines. Ce dernier était en outre fort actif au sein du collège de médecine et bénéficiait de 24 ans d'expérience lorsqu'il apparaît pour la première fois auprès du couvent. Jean-Corneille Jacobs était assez jeune lorsqu'il soignait les chanoinesse du monastère de Notre-Dame, mais il bénéficiait déjà d'un grand renom et comptait une clientèle composée des meilleures familles de la ville. Gaspard Joseph Michel est indiscutablement un personnage plus complexe. Il était sans conteste moins prestigieux que ses deux confrères, mais réclamait des honoraires plus élevés; son expérience était en outre de 24 années lorsqu'il soigna les lorraines pour la première fois. Les religieuses du couvent de la rue de Rollebeek semblaient donc faire appel surtout à des hommes d'expérience et de renom.

Comme nous l'avons déjà évoqué ci-dessus, le médecin Michel pratiquait des prix assez élevés puisqu'il demandait 14 sous pour une visite. Jean Corneille Jacobs

par contre réclamait sept sous<sup>132</sup>. Chez les brigittines, le médecin Dumont prestait une visite pour 10 sous six deniers alors que tous ses collègues (Des Mares, Caels, Previnaire et Verdeyen) demandaient sept sous<sup>133</sup>. Dans les deux couvents les prix étaient donc quasi identiques. Le surcoût des prestations du médecin Dumont s'explique peut-être par son renom. Par contre, Gaspard Joseph Michel ne connaissait pas les avantages d'une charge aussi prestigieuse. D'après les tarifs qu'il pratiquait entre 1778 et 1780, nous pouvons nous demander si la différence de coût (7 ou 14 sous la visite) n'était pas liée au fait que les prestations étaient effectuées dans son cabinet ou au domicile du patient<sup>134</sup>. Il aurait ainsi appliqué aux religieuses le tarif habituel pour ses déplacements. Peut-être les autres médecins réclamaient-ils aussi par charité des honoraires moins importants.

Les prix des conférences et des consultations étaient tout à fait identiques, peut-être en raison de leur caractère commun, quels que soient les médecins qui les effectuaient. Une conférence revenait à un florin huit sous et une consultation coûtait deux florins 16 sous<sup>135</sup>.

La répartition géographique des médecins au sein de la ville de Bruxelles en 1775 était très déséquilibrée<sup>136</sup>. Les lorraines ne recrutaient pourtant pas leurs médecins parmi les deux quartiers les plus huppés et l'origine géographique des médecins des brigittines était plus variée encore. Le caractère de proximité ne constitua jamais un élément déterminant dans le choix du praticien. En effet, seul un médecin de chaque communauté était installé dans leur voisinage. S'il est important de souligner que Pierre Ignace Des Mares était non seulement le plus proche, mais aussi le plus régulier des médecins des brigittines, il semble toutefois quelque peu audacieux de présenter ces deux éléments comme caractéristiques du recrutement du médecin habituel de ce couvent. L'endroit où les praticiens étaient installés ne paraît donc pas avoir joué un rôle prépondérant dans les critères qui motivaient le recours à leurs services.

## 2. *Les chirurgiens*

### 1. *Formation, encadrement et pratique des chirurgiens au XVIII<sup>e</sup> siècle*

Les chirurgiens se différenciaient principalement des médecins parce que leur profession relevait de l'artisanat et qu'ils ne pouvaient traiter que les maladies externes<sup>137</sup>. Selon les statuts bruxellois de 1705, la fonction du chirurgien est de «faire des cures, des incisions, mettre des cataplasmes, saigner, extraire du sang, soit du bras, du pied, de la main, de la langue ou d'un autre membre (...), arracher une ou des dents, faire la barbe, raser, exercer le métier de barbier, couper ou façonner les cheveux»<sup>138</sup>. Dans de nombreuses villes, barbiers et chirurgiens étaient membres de la même corporation. Les deux professions étaient pourtant fort différentes et ce jusque dans la forme d'admission au sein du métier. Aucun signe ne distinguait pourtant les échoppes des uns et des autres. En 1746 comme en 1775, les chirurgiens bruxellois admettaient que la plupart d'entre eux ne vivaient que grâce à leurs activités de barbiers. D'aucuns y voyaient la cause de la piètre qualité des soins apportés par les chirurgiens<sup>139</sup>.

En 1705, il était prévu que la formation du chirurgien bruxellois dure cinq années : les deux premières années il devait assister un maître chez lequel il logeait, puis il devait suivre un stage de trois ans auprès d'un «franc-maître». Après cet apprentissage, le candidat devait présenter un examen devant le collège de médecine puis se

faisait admettre à la preuve qui comportait quelques opérations : aiguiser des lancettes, pratiquer trois saignées (au bras, à la main et au pied) et arracher deux dents cariées. En 1775, les conditions d'admission n'avaient pas changé<sup>140</sup>.

La complaisance lors de l'examen et la mauvaise qualité de la formation des chirurgiens étaient unanimement reconnues. Pour parfaire leurs connaissances, certains candidats n'hésitaient pas à aller suivre des cours à Paris ou s'engageaient dans l'armée ou la marine. Malgré plusieurs tentatives d'améliorer la formation des chirurgiens, il faudra attendre les décisions prises par le régime français après 1795 pour voir apparaître les bases véritables d'une formation digne de ce nom dans nos régions<sup>141</sup>.

Durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, d'importants conflits émaillèrent également les rapports que les chirurgiens entretenaient avec les médecins. A la sujétion d'ordre académique, s'ajoutait une dépendance totale dans le cadre de l'exercice de leur profession. Les chirurgiens ne pouvaient pas effectuer de visites auprès d'un malade si ce dernier n'avait pas reçu au préalable celle d'un médecin qui, seul, pouvait poser un diagnostic. Ensuite seulement, le chirurgien pouvait apporter les soins nécessaires. A Bruxelles, plusieurs disputes éclatèrent dans le courant du Siècle des Lumières à ce sujet. Le chirurgien Germain perdit ainsi le bénéfice des nombreuses visites qu'il avait effectuées auprès d'un patient d'origine irlandaise parce qu'il n'avait pas pris soin d'en référer à un médecin pour effectuer le diagnostic<sup>142</sup>.

Le nombre de chirurgiens installés dans la ville de Bruxelles était beaucoup plus important que celui des médecins : en 1755, ils étaient 104 (maîtres ou valets); en 1761, on en dénombrait 58 et en 1776 ils étaient au nombre de 67. Selon les différentes estimations, il y aurait donc eu 10, 14 ou 18 chirurgiens pour 10 000 habitants, alors qu'à Louvain ce chiffre devait être de 10, à Anvers de 11, à Paris de 7,7 et à Namur de 6,8. La répartition des chirurgiens dans la ville de Bruxelles était également beaucoup plus homogène que celle des médecins<sup>143</sup>.

Les honoraires des chirurgiens variaient selon l'intervention qu'ils devaient effectuer. Le coût d'une consultation à Anvers dans les années 1780 était de sept sous. Au niveau des soins proprement dit, un chirurgien rural brabançon réclamait 7 sous pour une saignée au pied, 7 à 21 sous pour un emplâtre ou un lavement et 28 sous pour l'application d'un vésicatoire. Les soins apportés à des affections plus graves (fractures, entorses, abcès, ...) variaient en fonction de la difficulté de l'opération et coûtaient plusieurs florins. A Namur, vers 1770, une saignée ou l'extraction d'une dent coûtait environ 20 sous<sup>144</sup>.

## 2. *Les rapports entre les couvents et les chirurgiens*

Les lorraines reçurent les soins du chirurgien François Depester<sup>145</sup> de manière régulière de 1775 à 1787 et faisaient partie de sa clientèle dès le début de sa carrière. L'existence d'un praticien habituel n'excluait pourtant pas le recours aux soins d'autres chirurgiens et c'est dans ce sens qu'il faut interpréter la présence de Pierre Ignace Germain auprès des lorraines en 1786 et 1787<sup>146</sup>. Arnoud Pierre Godefroy<sup>147</sup> et Charles Godecharles<sup>148</sup> soignèrent les brigittines durant une période de quatre ans. La gratuité concédée aux religieuses par ce dernier nous permet toutefois de le considérer comme un chirurgien habituel du couvent. Nous ignorons par contre si ces sœurs faisaient appel aux services de plusieurs chirurgiens en même temps.

Certaines communautés religieuses passaient également des contrats avec un chirurgien. De 1766 à 1775, un certain Jadot fut ainsi chargé de raser et d'apporter des soins élémentaires de chirurgie aux chartreux<sup>149</sup>. Les religieuses des abbayes de Forest et de Parc-les-Dames à Wesemael se liaient également à des chirurgiens par contrat annuel. A Forest, en 1737 et 1738, le praticien devait être payé en nature (muids de seigle et de froment) et en argent (100 florins par an) et ne pouvait administrer aucun remède ni pénétrer dans le couvent sans en avoir obtenu l'autorisation de la supérieure. Les soins qu'il devait apporter étaient à sa charge, hormis ceux qui auraient été prescrits par un médecin. En 1754, le salaire n'était plus payé qu'en argent et le chirurgien s'engageait en outre à se rendre à l'abbaye deux fois par semaine<sup>150</sup>. Il pouvait donner des remèdes aux malades sans que ceux-ci aient auparavant reçu la visite d'un médecin et c'est l'abbesse qui donnait alors son approbation à propos des prescriptions médicamenteuses. Nous n'avons rencontré une telle liberté thérapeutique que dans le cas de cette abbaye. D'après les conditions des contrats annuels qu'ils passaient avec la communauté de Wesemael, les chirurgiens acceptaient de soigner toutes les religieuses qui se trouveraient à l'infirmerie ainsi que les familiers de l'abbaye. En outre, ils ne pouvaient administrer aucun médicament qui n'ait été prescrit par un médecin et devaient même se rendre à Louvain pour en consulter un si l'abbesse le réclamait. Enfin, il n'était prévu aucun dédommagement pour les soins qu'ils administraient (cataplasme, bandage, ...). Les émoluments se chiffraient annuellement à 40 florins entre 1733 et 1758 et à 63 florins en 1767<sup>151</sup>. La conclusion d'un contrat pour s'attacher les services d'un chirurgien était donc plus habituelle<sup>152</sup> que pour les médecins et cette pratique ne se limitait pas aux seules abbayes rurales. Les congrégations religieuses se souciaient donc de pouvoir bénéficier d'un service médical minimum en se ménageant le droit de faire appel à un chirurgien à tout moment.

Les religieuses de Parc-les-Dames faisaient en outre figurer une clause de non-exclusivité dans leurs contrats et n'hésitaient donc pas à se faire soigner par d'autres praticiens si elles en ressentaient le besoin. La mobilité des chirurgiens au sein des monastères paraît moins grande que pour les médecins. Le nombre de chirurgiens attachés à la personne du gouverneur général Charles de Lorraine était inférieur à celui des médecins. Au total, on dénombre six chirurgiens et 14 médecins autour du prince de 1745 à 1780<sup>153</sup>. A la Cour comme dans les couvents, l'on recourait donc moins aux conseils de plusieurs chirurgiens en même temps mais ceux-ci apparaissent davantage que les médecins comme des personnes de confiance.

Il est assez difficile de déterminer si certains chirurgiens prodiguaient plus particulièrement leur soins à une clientèle conventuelle. Tout comme pour les médecins, nous avons pu constater que certains d'entre eux apparaissaient dans les comptes de différentes communautés, mais le nombre de couvents pour lesquels nous disposons de renseignements est trop peu élevé pour que nous puissions en tirer des conclusions définitives<sup>154</sup>.

Le renom des chirurgiens qui soignaient les brigittines et les lorraines est moins brillant que celui des médecins. Seul Jacques Chinay exerça une charge au sein du corps des chirurgiens<sup>155</sup> et aucun des praticiens rencontrés auprès des moniales ne travaillait pour le prince.

Le coût que réclamaient les chirurgiens pour leurs différentes interventions était inférieur à celui réclamé par les médecins. Entre 1781 et 1784, Arnoud Pierre Godefroy demandait aux brigittines quatre, sept ou huit sous pour une saignée, sept sous pour une extraction dentaire et trois sous six deniers pour une simple visite<sup>156</sup>. Les mêmes religieuses payaient également trois sous six deniers pour l'application d'un vésicatoire<sup>157</sup>. De 1781 à 1786, les lorraines payaient au chirurgien Depester trois sous six deniers pour une visite, une extraction dentaire ou une saignée. En 1786 et 1787, les prix d'une saignée et d'une visite avaient doublé et revenaient alors à sept sous. Une conférence coûtait un florin huit sous, soit le même prix que ce que réclamait le médecin<sup>158</sup>. En 1786 et 1787, Paul Ignace Germain réclamait aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame 14 sous pour une visite ou un pansement et quatre florins quatre sous pour l'application d'un pessaire<sup>159</sup>. Enfin, la pose d'un emplâtre coûta six sous en 1765 et 14 sous en 1787<sup>160</sup>. Tous ces prix sont inférieurs à ceux cités pour les villes d'Anvers et de Namur ainsi que pour le Brabant rural. Une certaine forme d'aumône pourrait expliquer ces faibles coûts. Par ailleurs, le grand nombre de chirurgiens bruxellois les confrontait à une plus grande concurrence dont leurs honoraires se ressentaient. En outre, peut-être les chirurgiens appliquaient-ils des tarifs préférentiels aux couvents pour s'assurer leur fidélité.

Nous ne pensons pas que les petits prix rencontrés soient liés au piètre renom éventuel des chirurgiens. En effet, il est relativement illogique de penser que les religieuses ne faisaient appel qu'à des chirurgiens de second ordre alors que nous avons remarqué qu'elles n'hésitaient pas à recourir aux soins de médecins prestigieux. En outre, les coûts des consultations, pour raisonnables qu'ils puissent paraître, n'en étaient pas moins relativement onéreux pour la majeure partie de la population. Nous rappellerons qu'un ouvrier non qualifié gagnait huit à neuf sous par jour de travail<sup>161</sup>, ce qui signifie qu'une simple visite chez un chirurgien pouvait lui coûter l'équivalent d'une demi-journée à une journée et demie de travail.

Le seul chirurgien des moniales de Sainte-Brigitte dont nous connaissons l'adresse habitait rue Haute, non loin du couvent. Dans le cas des sœurs de la congrégation de Notre-Dame, deux des trois praticiens que nous avons rencontrés étaient installés dans la rue du cloître ou sur la place avoisinante. Le critère de proximité paraît donc avoir joué un rôle aussi important que la réputation dans le choix du chirurgien.

### 3. *Les apothicaires*

#### 1. *Formation, encadrement et pratique des apothicaires au XVIII<sup>e</sup> siècle*

Comme les chirurgiens, les apothicaires ne formaient pas une corporation indépendante et étaient également soumis à l'autorité du collège de médecine. Pour pouvoir ouvrir une officine, ils étaient contraints de devenir membre du métier des merciers qui détenait la mainmise sur l'utilisation des balances et des poids. De telles associations se retrouvaient également dans d'autres villes des Pays-Bas autrichiens, mais aussi en Italie ou en Espagne<sup>162</sup>. Cette cohabitation ne se fit pas sans heurts et les apothicaires de nos régions tentèrent vainement à maintes reprises de créer leur propre corporation. En France, ce n'est qu'en 1777 qu'une déclaration royale les sépara définitivement des merciers-épiciers.

Lors de la fondation du collège de médecine en 1641, le magistrat bruxellois avait créé un «corps des apothicaires», mais ceux-ci ne pouvaient détenir aucun poste à responsabilité au sein du collège. Les pharmaciens tentèrent de se dégager de cette trop grande emprise, mais les accommodements obtenus en 1646 furent révisés quatre ans plus tard et leur sujétion initiale fut à nouveau effective. En 1724, suite à leurs réclamations, ils obtinrent le droit de participer à l'élection du greffier et du bedeau du collège, mais une nouvelle tentative pour se libérer complètement de son contrôle échoua<sup>163</sup>.

Si l'aspect pratique ne semblait pas avoir été négligé dans la formation des apothicaires, il en allait tout autrement de leur éducation scientifique. Certains pharmaciens avaient pourtant pu bénéficier d'une formation plus complète et il n'était pas rare, en France tout au moins, que des médecins soient également détenteurs d'un diplôme d'apothicaire.

La tutelle des médecins ne s'arrêtait pas à l'examen des candidats apothicaires. Deux fois par an, les pharmaciens devaient ouvrir leurs officines à une commission nommée par le collège de médecine qui contrôlait la qualité des remèdes et qui vérifiait si aucune fraude dans la préparation ou la vente des médicaments n'avait été effectuée. Les apothicaires pouvaient fournir certains remèdes sans prescription médicale, mais pour la majorité d'entre eux, (dont notamment «les poisons, purgatifs violents, opiat dangereux et autres produits mortels»<sup>164</sup>) ils devaient nécessairement disposer d'une ordonnance médicale. En outre, ils étaient tenus de se conformer au mode de préparation recommandé par le codex publié par la ville et de vendre les médicaments selon la taxe officielle.

Ces deux astreintes ne faisaient pas l'objet de leurs moindres critiques. En 1641, le magistrat de Bruxelles avait en effet fait publier en latin une pharmacopée à laquelle on avait ajouté une tarification. Ce codex fut revu et complété en 1671 et en 1702 et une nouvelle taxation vit le jour en 1737. Dix ans plus tard, le gouvernement publia un codex pour tout le pays dont le collège de médecine de Bruxelles semble avoir patronné le projet. Les apothicaires n'avaient été associés à la rédaction d'aucune des versions de la pharmacopée et ce dédain manifeste des médecins à leur égard n'était pas de nature à améliorer leurs rapports. Les apothicaires se plaignaient également de l'obligation de respecter scrupuleusement les préparations reprises dans le codex même si celles-ci leur paraissaient erronées ou s'ils connaissaient d'autres manières de confectionner les remèdes<sup>165</sup>.

La profession d'apothicaire faisait théoriquement l'objet d'un monopole. Il était explicitement interdit aux communautés religieuses (couvents ou hôpitaux), aux épiciers ainsi qu'à toute autre personne de débiter ou vendre aucune drogue tant pure que mélangée. Les apothicaires devaient effectivement souffrir la concurrence de ces différents groupes qui n'étaient pas liés aux mêmes contraintes et qui pouvaient donc proposer des produits à de meilleurs prix mais parfois aussi de mauvaise qualité.

Les congrégations religieuses pouvaient s'avérer être des concurrents redoutables pour les pharmaciens. Les conciles de Clermont (1130), de Reims (1131) et de Latran (1139) interdirent aux religieux d'encore exercer la médecine en dehors de leurs couvents en raison des nombreux abus que ces sorties généraient. Le pape Innocent III étendit l'interdiction aux opérations chirurgicales lors du concile de Latran de 1215, et cinq années plus tard, le pape Honorius III enjoignit au clergé séculier de respecter les

interdictions relatives à la pratique de la médecine<sup>166</sup>. Ce rappel à l'ordre et ce retour au cloître n'empêcha pas les religieux conventuels de continuer à s'intéresser à la médecine mais plus spécifiquement au point de vue pharmaceutique. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux monastères tiraient profit de la vente de plantes médicinales ou de remèdes dont ils gardaient le mode de préparation secret<sup>167</sup>. En France, quelques plaintes de pharmaciens aboutirent à la saisie de la production de certains couvents, mais le plus souvent elles restèrent sans effets. Il semble même que des monastères vendaient publiquement les remèdes destinés aux pauvres à qui ils refusaient de les donner. Dans nos régions, la pharmacie de l'hôpital de Louvain vendait déjà des remèdes à la population en 1667. En 1725, un chirurgien de la cité la considérait comme une pharmacie comme les autres et, en 1782, elle fournissait la moitié des remèdes de la ville. Cette situation n'était pourtant pas commune à l'ensemble des pharmacies hospitalières de l'archevêché de Malines. Il n'était pas rare en effet que les sœurs qui s'en occupaient achètent auprès d'apothicaires privés la majorité des remèdes composés dont elles avaient besoin mais également de nombreux simples. Il arrivait aussi que l'hôpital ne dispose pas de pharmacie et soit contraint, comme à Grammont, d'acheter tous ses remèdes à l'extérieur. L'abbaye Saint-Pierre de Gand faisait appel aux fournitures d'un apothicaire depuis le XV<sup>e</sup> siècle, mais nous ignorons si elle se procurait ainsi la totalité des remèdes dont elle avait besoin. Le cas de l'abbaye bénédictine d'Orval regroupe toutes les caractéristiques de la pharmacie conventuelle. L'abbaye disposait d'un jardin dans lequel poussaient quelques plantes médicinales. Il est toutefois abusif de lui attribuer la possession d'un jardin botanique médicinal proprement dit et elle devait s'approvisionner en plantes ou en drogues auprès d'apothicaires extérieurs. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le religieux responsable de l'apothicairerie avait étudié la pharmacie, l'anatomie et la chirurgie à Paris. Cette situation semble néanmoins quelque peu exceptionnelle dans le chef d'un ecclésiastique responsable d'une pharmacie abbatiale. L'abbaye vendait des remèdes et en donnait aux pauvres. Elle fournissait également des spécialités renommées. Son «eau d'arquebusade» était par exemple particulièrement appréciée de l'épouse du ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, le comte de Cobenzl<sup>168</sup>. Ainsi, tout en étant fort indépendante et tout en constituant un véritable centre pharmaceutique pour sa région, il n'en restait pas moins vrai que l'abbaye pouvait avoir recours aux services d'apothicaires extérieurs. Même s'ils pouvaient représenter une certaine concurrence, les monastères ne parvenaient donc pas à se passer totalement des services des apothicaires.

L'implantation des pharmaciens était essentiellement urbaine. Dans le duché de Brabant, 95% des membres de cette profession étaient installés dans les villes en 1755. Les campagnes présentaient en effet de faibles besoins médicamenteux notamment parce que les médecins et chirurgiens ruraux n'hésitaient pas à préparer eux-mêmes certains remèdes. Le nombre de pharmaciens qui tenaient une officine dans la ville de Bruxelles était moins élevé que celui des chirurgiens et relativement équivalent à celui des médecins. L'on comptait ainsi en 1767 un apothicaire pour 2 066 habitants et en 1795 il pouvait espérer une clientèle potentielle de 1 571 personnes. La répartition des officines à l'intérieur de la ville était analogue à celle des cabinets médicaux. Les apothicaires étaient ainsi plutôt implantés dans les quartiers un, deux et huit et n'étaient quasiment pas présents dans les quartiers quatre, six et neuf<sup>169</sup>.

Dans les autres villes des Pays-Bas autrichiens, la situation était relativement proche de celle constatée pour Bruxelles alors que dans les campagnes du duché de Brabant il n'y avait, en 1755, qu'un apothicaire pour 32 047 habitants<sup>170</sup>.

L'installation d'un pharmacien dans une cité n'était pas toujours libre et le magistrat pouvait en limiter le nombre. Une telle pratique était d'application dans différentes villes des Provinces-Unies (Nimègue, Breda, Delft ou La Haye) mais également à Strasbourg en Alsace ou à Nancy en Lorraine. Anvers fut la seule ville brabançonne à avoir appliqué une telle limitation et des tentatives similaires à Gand et à Malines ne furent pas couronnées de succès. Espérant de meilleurs gains, certains apothicaires bruxellois étaient favorables à cette situation qui leur aurait permis de renouveler leurs médicaments en temps voulu et de proposer ainsi des produits de meilleure qualité<sup>171</sup>.

## 2. *Les rapports entre les couvents et les apothicaires*

La confiance et l'attachement des communautés conventuelles pour leurs apothicaires semblaient plus grands encore que pour leurs chirurgiens. En effet, Jean-Charles Boisrobert<sup>172</sup> livra des remèdes aux lorraines de 1768 à 1786<sup>173</sup> et Antoine Gilson procura des médicaments aux brigittines de 1767 à 1784<sup>174</sup>. Cette fidélité n'empêchait pas les religieuses des deux couvents d'avoir recours aux services d'autres pharmaciens. Toutefois, nous ne pensons pas que des motifs concurrentiels aient uniquement motivé ces changements de fournisseurs. J.B. Smet est le seul autre apothicaire que nous ayons rencontré dans les comptes des lorraines. Il leur livra des remèdes de 1784 à 1787<sup>175</sup>. Or, à cette époque, Jean-Charles Boisrobert était âgé d'environ 67 ans. Il est donc plausible d'imaginer que c'est en raison de son âge que les religieuses se tournèrent vers un autre fournisseur. Boisrobert ne pouvait peut-être plus satisfaire à toutes leurs demandes et avait peut-être conseillé de s'adresser à un de ses collègues pour l'épauler, ou bien, pour préparer sa succession. Les chanoinesses de Saint-Augustin ont sans doute également acheté des remèdes à l'hôpital Saint-Jean en 1765 et 1766<sup>176</sup>, mais ces contacts étant antérieurs à ceux qu'elles connurent avec Boisrobert, il ne peut donc être question de concurrence. Il ne semble pas que les brigittines aient été motivées par les mêmes raisons. Outre Gilson, trois autres apothicaires leurs livrèrent des médicaments : Jean Gillis en 1764, Jean-Baptiste Van Den Sande et Boniface Waefelaerts en 1780 et 1781. En outre elles eurent recours aux services du droguiste De Pré<sup>177</sup> de 1777 à 1779 et achetèrent des remèdes à l'hôpital Saint-Jean en 1780 et 1781.

Les chartreux bruxellois<sup>178</sup> et les moniales du couvent de Berlaymont<sup>179</sup> paraissaient toujours se fournir chez le même apothicaire. Les religieuses de l'abbaye de La Cambre se procuraient des remèdes chez différents pharmaciens ou droguistes dont certains étaient régulièrement appelés<sup>180</sup>. Nous ne disposons pas de renseignements suffisants pour déterminer si d'autres couvents constituaient aussi une clientèle d'habitues pour les apothicaires<sup>181</sup>. Contrairement à ce que nous avons pu constater à propos des médecins et des chirurgiens, aucune congrégation ne passa de contrat avec un apothicaire<sup>182</sup>. En outre, ces derniers n'étaient pas spécialisés dans la clientèle conventuelle<sup>183</sup>. Les riches-claires avaient toutefois passé un accord avec un pharmacien dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : en contrepartie du prêt d'une parcelle de leur jardin pour cultiver ses plantes médicinales, celui-ci s'était engagé à fournir gratuitement aux religieuses les remèdes dont elles avaient besoin<sup>184</sup>.



Hormis l'hôpital Saint-Jean, seules les carmélites semblent avoir fait commerce de remèdes à Bruxelles<sup>185</sup>.

Les apothicaires qui livraient les couvents des lorraines et des brigittines bénéficiaient de renommées égales. Jean-Charles Boisrobert et Antoine Gilson furent maîtres des preuves durant de nombreuses années. Les autres pharmaciens auxquels les religieuses de Sainte-Brigitte eurent recours jouissaient aussi d'une bonne réputation : Jean Gillis était pharmacien et médecin, et Jean-Baptiste Van Den Sande était célèbre pour ses publications scientifiques.

Les apothicaires qui fournissaient les lorraines étaient tous situés dans le voisinage immédiat du couvent alors que les brigittines n'hésitaient pas à recourir aux services de pharmaciens plus éloignés.

Comme nous l'avons écrit ci-dessus, il était possible que les couvents cultivent une partie des plantes dont ils avaient besoin pour préparer les remèdes<sup>186</sup>. Tous les monastères ne possédaient pourtant pas de jardin médicinal et nous avons vu que cette situation pouvait même exister dans des communautés hospitalières. Nous pensons que les lorraines et les brigittines étaient également dépourvues de telles installations, car ni les inventaires de biens dressés lors de leur suppression, ni les plans que nous avons pu consulter n'en indiquent la présence<sup>187</sup>. En outre, les quelques achats de plantes et de semences effectués par les lorraines concernaient toujours des plantes potagères<sup>188</sup>. Les brigittines possédaient malgré tout six plants de laurier en pots lors de leur suppression<sup>189</sup>. Cependant, les deux monastères achetaient des remèdes composés mais aussi des simples, ce qui prouve que même s'ils possédaient leur propre jardin, celui-ci ne suffisait pas pour leur procurer toutes les plantes nécessaires.

Il est assez difficile de déterminer si les autres cloîtres de la capitale possédaient ou non des plantations thérapeutiques. Les chartreux, les minimes ainsi que les moniales des couvents du Berlaymont, de Sainte-Elisabeth, des annonciades, de Bethanie, de Jéricho, des ursulines et de l'abbaye de La Cambre disposaient peut-être de jardins médicaux, mais se fournissaient aussi auprès de pharmaciens<sup>190</sup>. Cette dépendance, totale ou non, n'était d'ailleurs pas caractéristique des seules communautés bruxelloises comme nous l'avons vu ci-dessus.

#### 4. *La morbidité dans les couvents*

Nous disposons de peu de renseignements directs à propos des maladies dont souffraient les moniales<sup>191</sup>. En outre, l'essentiel de ces informations concerne les années qui précèdent directement la suppression des couvents et nous ne pourrions pas étendre nos analyses à l'ensemble de la période envisagée initialement.

Les comptes que l'apothicaire Smet rendit à l'administrateur du couvent des lorraines en 1787 pour en obtenir le règlement<sup>192</sup> auraient pu contenir de riches informations, mais les remèdes qu'il avait livrés étaient pour la plupart des préparations standardisées, peu personnalisées, qui ne permettent pas de tirer de conclusions nettes quant à la pathologie des religieuses<sup>193</sup>. Ils nous apportent néanmoins quelques renseignements intéressants. Il semble qu'il n'y avait pas de fébrifuges et que les «anodins» étaient rares<sup>194</sup>. Les autres remèdes, tout comme ceux que nous avons rencontrés dans le registre des comptes, nous apprennent surtout qu'ils sont conformes à la thérapeutique de l'époque. Nous retrouvons ainsi des sudorifiques (gaïac<sup>195</sup>, liqueur de sureau<sup>196</sup>), des laxatifs et des astringents (rhubarbe<sup>197</sup>, «pilule de renard»<sup>198</sup>, pilule

de tartre de Schröder<sup>199</sup>). D'autres médicaments témoignent aussi de la lutte contre des affections bénignes comme le rhume ou la toux (régliasse, «corne de cerf»<sup>200</sup>).

Chez les brigittines, nous avons relevé des fébrifuges (camomille, tartre), des laxatifs (corinthes, manne<sup>201</sup>, rhubarbe, séné), des astringents (giroflée), des calmants (basilic, onguent de peuplier), des toniques (esprit d'armoise) et des produits entrant dans la composition d'emplâtres (poudre de lin<sup>202</sup>). Nous avons aussi relevé des remèdes contre l'apoplexie (eau de mélisse), les maladies de poitrine (pain de sucre) ou la toux (régliasse).

Les dépenses relatives aux prestations des chirurgiens et des médecins ne comprennent pas beaucoup plus de renseignements que ce que nous avons pu découvrir avec les apothicaires. Nous connaissons de manière très précise le nombre de fois où les religieuses ont dû subir des saignées ou encore le nombre de visites que les médecins ont effectuées entre 1781 et 1784 chez les brigittines et entre 1781 et 1787 chez les lorraines; mais dans la majorité des cas, nous ignorons les raisons de ces interventions et leur portée thérapeutique. Ces données ne peuvent donc que nous servir d'indicatrices sur la gravité de l'état de santé des moniales.

En moyenne, on effectuait près de 23 visites mensuelles chez les lorraines, soit un peu plus de 274 visites annuelles alors que pour le cloître de Sainte-Brigitte, on en compte un peu plus de 12 par mois et de 145 par an. Le nombre de visites que recevaient les moniales était toutefois très inégal. En effet, sur huit lorraines, quatre firent l'objet de 993 des 1052 visites recensées<sup>203</sup>. Chez les brigittines, 218 des 522 visites enregistrées pour l'ensemble du couvent concernaient seulement deux religieuses. Les deux communautés comprenaient donc quelques sœurs dont la santé était manifestement fort altérée. Les soins prodigués aux autres moniales indiquent des maladies bénignes. Cependant, environ la moitié des communautés souffrait de diverses affections et nous pensons que l'âge relativement avancé de nombreuses religieuses n'est pas étranger à cette situation<sup>204</sup>.

Entre 1778 et 1780, 60% des patients du médecin Michel faisaient appel à ses services moins de cinq fois par an. Il est assez délicat, à notre avis, d'associer ce type de résultat à une sensibilisation plus ou moins accrue de ces personnes à la nécessité de recourir aux soins du corps médical. Pour effectuer une telle approche, nous devrions avoir connaissance de la nature des maladies qui accablaient les patients, ou, de manière idéale, être au courant de l'évolution du mal depuis les premiers symptômes ressentis. E. Schelstraete signale que le médecin Michel notait rarement la nature des prestations qu'il effectuait. Nous ne comprenons donc pas sur quels éléments il se base pour déclarer que les patients «attendaient les moments extrêmes pour accumuler subitement les visites»<sup>205</sup>. Le nombre de visites effectuées auprès d'un malade ne peut donc nous renseigner que sur la gravité de l'affection dont il souffrait.

Plus de la moitié des saignées administrées chez les brigittines le furent à seulement trois religieuses et les treize autres, comme l'ensemble des lorraines, en reçurent environ une par an. La situation dentaire des chanoinesses de Saint-Augustin était également meilleure puisqu'une seule sœur dut subir des extractions contre six brigittines<sup>206</sup>. Comme l'analyse des visites des médecins nous l'avait démontré, seules quelques religieuses semblaient souffrir d'ennuis de santé importants et les interventions des chirurgiens s'inscrivaient généralement dans le cadre d'affections bénignes.

Il n'est pas aisé de présenter les maladies que nous avons rencontrées au cours de nos dépouillements, étant donné l'évolution de la terminologie médicale<sup>207</sup>. Comme nous ne disposons quasiment jamais d'une description des symptômes de ces affections, nous ne pourrions pas entreprendre des analyses fort étendues.

La brigittine Anna Maria Ghijs fut sans doute atteinte de la maladie la plus grave. Entre 1781 et 1782, elle reçut 121 visites de différents médecins, fit l'objet d'une conférence et de deux consultations. Elle souffrait vraisemblablement de tuberculose<sup>208</sup> et les médecins lui proposèrent en dernier recours d'effectuer un séjour à la station thermale d'Aix-la-Chapelle<sup>209</sup>.

La brigittine Van Coeckelbergh était «hidropique». L'hydropisie désigne aujourd'hui une rétention d'eau dans l'organisme. Il peut s'agir d'un épanchement liquide de la cavité pleurale (hydrothorax), d'un épanchement de la cavité péritonéale (ascite) ou d'une infiltration de sérosité dans les tissus de l'organisme et surtout dans les tissus conjonctifs (œdème)<sup>210</sup>.

La brigittine De Saeger, comme la lorraine Scutin, fut «atteinte d'apoplexie». Cette affection désignait une congestion cérébrale et concerne aujourd'hui l'arrêt brutal d'un organe ou de l'organisme tout entier<sup>211</sup>. La sœur Scutin devint infirme à la suite de cette attaque et avait constamment besoin d'assistance.

Plusieurs religieuses furent également victimes d'autres types de traumatismes. La brigittine De Raedt fit une violente chute en 1783 et fut incapable de récupérer la mobilité de son bras gauche. La supérieure de la congrégation des lorraines contracta une entorse en 1787 et la même année la sœur Charlotte Hiel souffrit d'un prolapsus. L'abbesse des brigittines était affligée d'arthrose ou de rhumatismes et en 1788 elle avait «le corps tellement courbé, [qu']elle a grande difficulté de respirer»<sup>212</sup>. Une autre religieuse de la communauté des lorraines se fit soigner pour une hernie gangrenée<sup>213</sup>. Le fait que cette affection était gagnée par une importante infection pourrait signifier que les religieuses ne se résolvaient à faire appel au médecin qu'en dernier recours.

Parmi toutes les maladies que nous avons rencontrées ci-dessus, seule la tuberculose est contagieuse. La majorité des autres affections peuvent trouver leur cause dans le fait que les religieuses étaient en moyenne âgées d'environ 64 ans lorsque leurs maux survenaient. Si l'on considère en outre que l'espérance de vie à 20 ans durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle était de 40 ans en moyenne pour des religieuses brabançonnaises<sup>214</sup>, on remarquera que les moniales des deux couvents bruxellois devenaient malades à un âge relativement avancé. Cette raison n'est bien sûr pas la seule cause de ces différentes affections, mais elle en constitue un commun dénominateur intéressant.

Parmi les autres causes de contraction des maladies, l'hygiène ne semble pas devoir être incriminée. C'est d'ailleurs sans doute pour cette raison que les deux communautés furent épargnées par les épidémies qui frappèrent nos régions à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>215</sup>. Les deux maisons possédaient leurs propres puits et leurs eaux n'étaient pas infectées comme les points d'eau publics pouvaient l'être<sup>216</sup>. En outre, les brigittines possédaient une blanchisserie et les lorraines consacraient 1,35% de leurs dépenses moyennes totales aux frais de nettoyage. Toutes ces indications tendent à montrer qu'elles n'étaient pas insensibles aux préoccupations hygiéniques. La clôture protégeait également les religieuses des infections extérieures.

Deux autres maladies frappèrent également les deux couvents : l'alcoolisme et les troubles d'ordre psychiatrique. L'alcoolisme avait plus particulièrement frappé le couvent des lorraines dont trois religieuses buvaient entre 1747 et 1752<sup>217</sup>. Nous ignorons quelle attitude fut prise pour les empêcher de se livrer à leur penchant pour la bouteille.

Les troubles mentaux frappèrent trois religieuses du couvent de Sainte-Brigitte et deux lorraines. Hormis pour la sœur Huyghens qui était sénile, nous n'avons aucune information sur la pathologie qui caractérisait les dérangements des autres moniales. La sœur Bockstael fut peut-être internée parce qu'elle était tombée amoureuse<sup>218</sup>. Dans ces conditions, c'est la déviance face à la règle monastique que l'on aurait cherché à traiter et pas la folie au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Une telle attitude n'était pourtant pas anormale à l'époque puisque l'on regroupait sous l'acception du terme folie les dérangements de mœurs ou d'esprits, les folies simulées ou véritables, les délires et les mensonges<sup>219</sup>. Les brigittines gardaient ces malades au sein de leur monastère alors que les lorraines avaient recours à la collocation. Cette divergence s'explique par le rôle social de ces dernières qui ne pouvaient pas se permettre de garder en leurs murs des sœurs dont le comportement aurait pu être préjudiciable pour leurs écolières-pensionnaires et plus encore pour leur réputation en ville<sup>220</sup>. Il s'agit d'ailleurs de la seule situation où les deux maisons apportaient une réponse aussi différente face à un même problème d'ordre médical.

### 5. *La mortalité dans les couvents*

La petitesse des échantillons dont nous disposons et le caractère lacunaire des informations nous ont empêché de mener des investigations fort importantes au sujet de la mortalité dans les couvents<sup>221</sup>.

Nous avons néanmoins pu déterminer que huit moniales de Sainte-Brigitte et neuf sœurs de la communauté de Notre-Dame avaient plus de 50 ans lors de leur décès. En d'autres termes, 80% des brigittines et 50% des lorraines mourraient quinquagénaires. Ces chiffres semblent confirmés par ceux que nous avons établis lors de la suppression des deux cloîtres puisque 66% des moniales de l'ordre du Saint-Sauveur et 57% des lorraines avaient alors plus de 50 ans. Ces derniers chiffres doivent pourtant être tempérés par le fait que la population des deux communautés était alors décroissante depuis plusieurs années et que l'espérance de vie pouvait en être déformée<sup>222</sup>.

Nous avons déjà souligné ci-dessus que l'espérance de vie des religieuses brabançonnaises entre 1750 et 1799 était d'un peu plus de 40 ans lorsqu'elles avaient atteint l'âge de 20 ans. L'étude menée par Dominique Dinet démontre que la situation était fort proche dans les cloîtres féminins des diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon puisqu'entre 1720 et 1790 62,6% des moniales mourraient à plus de 60 ans<sup>223</sup>. L'ébauche que nous avons tracée pour les deux couvents bruxellois témoigne donc d'une tendance un peu moins optimiste.

### 3. *Conclusions*

Les habitudes alimentaires des communautés urbaines présentaient de nombreuses similitudes avec les milieux aisés du monde séculier. Comptant une importante population (une vingtaine de personnes en moyenne), elles devaient se tourner vers

des fournisseurs qui pouvaient livrer de grandes quantités et dont la qualité des produits était assurée. Comme les couches aisées de la population, elles pouvaient prétendre à une plus grande diversité de produits et les consommaient dans des quantités plus importantes que l'individu moyen. On mangeait ainsi au moins cinq fois plus de viande dans un couvent que dans les classes populaires.

La consommation de nombreuses variétés de poisson frais, tout comme celle de produits carnés frais, distinguaient également les couvents du peuple qui mangeait ces produits salés, séchés ou fumés.

Les volailles et le gibier se retrouvaient surtout dans les monastères aisés. Dans les cloîtres enseignants ces aliments étaient réservés aux pensionnaires et aux séculières et les couvents modestes en consommaient aussi peu que le commun du peuple.

La grande consommation de graisses et plus particulièrement de beurre s'inscrivait par contre parfaitement dans les habitudes alimentaires de nos régions. Les couvents restaient aussi tout à fait imperméables à la mode culinaire française qui, afin de privilégier le goût des aliments, invitait à remplacer les épices par des aromates et les sauces acides par des sauces grasses.

À l'inverse de la recherche constante de plats raffinés et variés à laquelle on assistait dans les milieux aisés, les plats proposés dans des monastères urbains modestes étaient monotones, comme dans les milieux populaires. Les ordres enseignants proposaient sans doute, en raison de l'importante population non religieuse qu'ils abritaient, des menus plus variés que dans les cloîtres contemplatifs, mais il est douteux de penser que les religieuses bénéficiaient aussi de ces préparations. La situation que présentaient les abbayes périurbaines ou campagnardes était par contre parfaitement assimilable à celle des milieux aisés.

Les monastères bruxellois témoignaient d'habitudes relativement communes en matière de boisson. Comme la majorité de la population bruxelloise, on y prisait la bière de Louvain et comme la plupart des Brabançons on y consommait plus volontiers les vins blancs de Tursan et du Rhin. Une fois encore, seules les abbayes pouvaient prétendre à des caves aussi bien fournies que la noblesse séculière.

Les quantités consommées variaient également et dans les cloîtres on buvait moins de bière, plus de vin et plus d'eau que parmi le peuple. Les quelques études disponibles permettent également de penser que la consommation de vin était plus importante dans les communautés masculines que féminines.

La consommation de boissons coloniales (café, thé et chocolat) restait marginale, relevant davantage de goûts personnels et n'était pas encouragée dans les cloîtres.

Pour les couvents urbains peu dotés, la recherche de l'autoconsommation n'était pas nécessairement bénéfique puisqu'ils ne disposaient pas gratuitement des produits de base et qu'ils ne pouvaient pas amortir leurs installations par une grande production. Le cas des brigittines est patent qui dépensaient plus pour produire de la bière dans leur propre brasserie que les lorraines qui achetaient la bière à un brasseur indépendant.

Les interdits alimentaires prescrits par la religion catholique avaient fait l'objet de nombreux adoucissements durant l'époque moderne et concernaient surtout la société civile. Dans nos régions, la consommation de laitages et de graisses fondues était autorisée depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et plusieurs jours de jeûne avaient été supprimés. La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle fut surtout caractérisée par des demandes d'adoucis-

sement de la rigueur du carême ainsi que par des conflits de compétence entre les autorités civiles et ecclésiastiques pour déterminer laquelle des deux pouvait accorder les dispenses de jeûne.

Les monastères ne dérogeaient pas à cette volonté d'adoucir les interdits alimentaires mais dans des limites beaucoup plus modérées. Ainsi, les dispenses dont certains couvents bénéficièrent ne concernèrent jamais la période du carême et même quand elles se répétaient durant plusieurs années consécutives, elles ne prirent jamais une forme définitive. En outre, les raisons qui justifiaient les libéralités épiscopales concernaient vraisemblablement la lourdeur de l'engagement social des religieuses (enseignement, soins hospitaliers) ou les difficultés financières d'une communauté. C'est pourquoi le nombre de maisons conventuelles qui bénéficiaient de ces assouplissements était limité.

L'importance du nombre de médecins, de chirurgiens et d'apothicaires garantissait aux Bruxellois un meilleur encadrement médical que dans la majorité des autres villes des Pays-Bas autrichiens mais aussi que dans d'autres capitales européennes comme Paris ou Londres. Par contre, la formation du personnel médical ne témoignait pas d'un grand dynamisme et la majorité des praticiens étaient mal formés. Cette déficience de l'enseignement médical replaçait Bruxelles dans une norme commune à la majorité des cités européennes. Les médecins, les chirurgiens et les apothicaires s'épuisaient en outre dans de fréquentes querelles qui caractérisaient aussi les relations entre ces professions dans le reste de l'Europe.

L'attitude des communautés religieuses, tant urbaines que rurales, peut, dans ces conditions, passer pour exemplaire. Elles faisaient ainsi appel à des praticiens renommés, expérimentés ou attachés de longue date à leur institution. Cette fidélité ne les empêchait cependant pas de confronter les diagnostics pour obtenir la guérison des malades. D'autre part, si certains praticiens pouvaient être plus particulièrement liés à un monastère, aucun ne paraît s'être spécialisé dans la clientèle conventuelle.

Certaines communautés se préoccupaient même de prévention puisqu'elles exigeaient des praticiens qui se liaient à elles par contrat qu'ils visitent leur monastère plusieurs fois par an.

Cet encadrement médical de qualité permet de comprendre pourquoi les couvents étaient relativement peu perméables aux infections. Une bonne hygiène explique également le petit nombre de maladies contagieuses rencontrées à l'intérieur des monastères. La bonne qualité et les quantités suffisantes de nourriture que mangeaient les religieuses garantissent que les maux dont elles souffraient ne relevaient pas de la sous-alimentation. Les conditions de vie relativement confortables qu'elles connaissaient au regard de celles des membres des classes populaires expliquent enfin pourquoi l'âge au décès y était bien supérieur à l'espérance de vie des nourrissons à leur naissance dans la population générale<sup>224</sup>.

## Notes

<sup>1</sup> H. PIRENNE, «Un grand commerce d'exportation au moyen âge : les vins de France», *Annales d'histoire économique et sociale*, Paris, 1933, 5 a., n° 21, pp. 225-243 ; M. BLOCH, «Sel et produits de remplacement», extrait de l'*Encyclopédie française* cité par J.-J. HEMARDINQUER, *Pour une histoire de l'alimentation*, Paris, 1970, pp. 295-296.

<sup>2</sup> *Annales E.S.C.*, Paris, 1961, 16 a., n° 3. L'histoire de l'alimentation fera par la suite l'objet d'autres enquêtes dans les Annales et trouvera une sorte de consécration en 1996 lors de la parution aux éditions Fayard d'une volumineuse *Histoire de l'alimentation* dirigée par J.-L. Flandrin et M. Montanari. Ce dernier avait déjà tenté l'aventure quelques années plus tôt en publiant une ambitieuse histoire de l'alimentation en Europe. M. MONTANARI, *La faim et l'abondance. Histoire de l'alimentation en Europe*, Paris, 1995 (collection *Faire l'Europe*).

<sup>3</sup> En 1954, M.-A. Arnould soulignait pourtant encore l'importance de ce domaine de l'histoire et l'apathie dans laquelle il se trouvait. M.-A. ARNOULD, «L'Alimentation vue sous l'aspect historique», *XXIV<sup>e</sup> Semaine Sociale Universitaire sur l'Alimentation*, Bruxelles, 1954, pp. 61-72. Il faut d'ailleurs signaler que l'Institut de Sociologie Solvay de l'Université Libre de Bruxelles avait déjà organisé une semaine sociale ayant l'alimentation pour thème en 1936, mais l'histoire n'y tint qu'une portion congrue. *XVIII<sup>e</sup> Semaine Sociale Universitaire sur l'Alimentation*, Bruxelles, 1936.

<sup>4</sup> C. LIS et H. SOLY, «Food Consumption in Antwerp between 1807 and 1859 : A Contribution to the Standard of Living Debate», *Economic History Review*, Oxford, 1977, t. 30, pp. 460-486. P. SCHOLLIERS, *Arm en rijk aan tafel : tweehonderd jaar eetcultuur in België*, Bruxelles, 1993 ; Id., «Historical food research in Belgium : development, problems and results in the 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> centuries», H.J. TEUTEBERG (éd.), *European Food History. A Research Review*, Londres-New York, 1992, pp. 71-89. Les travaux de E. Scholliers et H. Van der Wee pour le XVI<sup>e</sup> siècle sont certes non négligeables, mais ils apparaissent bien isolés et le seul ouvrage relatif au XVIII<sup>e</sup> siècle, rédigé par C. Vandenbroeke présente des conclusions relativement controversées. E. SCHOLLIERS, *Loonarbeid en hongers. De levensstandaard in de XV<sup>e</sup> en XVI<sup>e</sup> eeuw te Antwerpen*, Anvers, 1960 ; H. VAN DER WEE, «Voeding en dieet in het Ancien Regime», *Spiegel Historiaal, maandblad voor geschiedenis en archeologie*, Deventer, 1966, 1a., n° 2, pp. 94-101 ; E. SCHOKKAERT et H. VAN DER WEE, «A Quantitative Study of food Consumption in the Low Countries during the Sixteenth Century», *Journal of European Economic History*, Rome, 1988, vol. 17, n° 1, pp. 131-158 ; C. VANDENBROEKE, *Agriculture et alimentation*, Gand-Louvain, 1975.

<sup>5</sup> Nous n'avons pas pu nous baser sur les résultats de fouilles archéologiques pour aborder la consommation alimentaire. En effet, toutes les références que nous avons consultées concernaient des périodes trop antérieures à la nôtre ou dont les renseignements étaient trop peu précis. A. ERVYNCK et W. VAN NEER, «De voedselvoorziening in de Sint-Salvatorsabdij te Enname (stad Oudenaarde, prov. Oost-Vlaanderen)», *Archeologie in Vlaanderen. II*, Courtrai, 1992, pp. 419-434 ; A. GAUTIER, «Enkele dierresten uit de abdij ten Duinen te Koksijde», *De Duinen*, Koksijde, 1983-1984, n° 13-14, pp. 61-63 ; Id., «Zeevruchten, vis, gevogelte en kalfsgebraad voor het Kortrijkse minderbroedersklooster (1600-1675 A.D.)», *Noodopgraving in het klooster van de Kortrijkse minderbroeders*, Courtrai, 1990, pp. 21-25 ; B. GUEVORTS, A. BUYLE et R. PEUCHOT, «Les restes animaux», *Entre Grand-Place et Saint-Nicolas : un pelletier et un potier bruxellois à la fin du moyen âge*. ASRAB, Bruxelles, 1994, t. 59, pp. 171-174.

<sup>6</sup> M. HERMANS, *Les jésuites à Mons aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Perspectives économiques et alimentaires*, mémoire inédit, UCL, 1988, p. 263 ; P. SERVAIS, «La consommation alimentaire à Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle : le cas de l'abbaye du Val-Benoît», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, 1983, t. XXX, p. 87. AGR, AEB, n° 5779, 12231 ; CC, n° 46889.

<sup>7</sup> *Ibid.* ; Cl. BRUNEEL, «Le coût de l'entretien des religieux et religieuses des Pays-Bas autrichiens en 1787», E. PUT, M.J. MARINUS et H. STORME (éd.), *Geloven in het verleden. Studies over het godsdienstig leven in de vroegmoderne tijd, aangeboden aan Michel Cloet*, Louvain, 1996, p. 297.

<sup>8</sup> Voir annexe, tableau VI.

<sup>9</sup> AGR, AEB, n° 5779, 12231 ; CC, n° 46889.

<sup>10</sup> Ce souci n'était pas commun à l'ensemble du clergé et au Collège d'Arras, les maigres quantités de viandes ingurgitées aux repas de midi et du soir étaient constituées de viande salée. G. DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la révolution : le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Lille, 1991, p. 281.

<sup>11</sup> J.-L. FLANDRIN, «Prix et statut gastronomique des viandes : réflexions sur quelques exemples des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Alimentazione e nutrizione - Secc. XIII-XVIII*, Actes de la XVIII<sup>e</sup> semaine d'études de l'Institut F. Datini (22-27 avril 1996), Florence, 1997, pp. 609-610.

<sup>12</sup> AGR, AEB, n<sup>o</sup> 12464, 12465, 12469-12471, 12496-12501, 12506, 12509, 13060, 13074, 13076-13078 ; CR, n<sup>o</sup> 365, 375 ; AAM, BL, n<sup>o</sup> 7.

<sup>13</sup> La rubrique «divers» comprend les abats, la charcuterie, le gibier et le porc chez les brigittines et l'abattage, le gibier et des achats combinés chez les lorraines.

<sup>14</sup> S. MENNEL, *Français et Anglais à table du moyen-âge à nos jours*, Paris, 1987, pp. 449-450.

<sup>15</sup> Cité par C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, p. 328.

<sup>16</sup> H. DELPLANCO, *Dictionnaire du commerce et de l'industrie des Pays-Bas*, 1776, f<sup>o</sup>84r. (AGR, CF, n<sup>o</sup> 8580).

<sup>17</sup> J. CHARNEUX, «La table des moines ou un quart de siècle d'alimentation à l'abbaye de Saint-Hubert. 1717-1742», *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'Histoire*, Saint-Hubert, 1981, t. V, pp. 153-154 ; W. FRIJHOFF et D. JULIA, «Un collège de cognac : la consommation alimentaire au pensionnat de Molsheim à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle», *Société d'histoire et d'archéologie de Molsheim et environs. Annuaire 1986*, s.l., 1986, p. 50 ; P. SERVAIS, «La consommation (...), p. 92 ; T. TELLIER, «Aspects de la vie quotidienne au Neufmoustier au XVIII<sup>e</sup> siècle», *ACHSBA*, Huy, 1977, t. XXXI, p. 132 ; *La règle révisée et prescrite par la bouche propre et sacrée de Jesus Christ a sa bien aimée épouse sainte Birgitte Princesse de Nericie en Suede*, Douay, 1648, pp. 94-96.

<sup>18</sup> AGR, AEB, n<sup>o</sup> 12509 ; CR, n<sup>o</sup> 375. M. HERMANS, *Les jésuites (...)*, p. 201 ; W. FRIJHOFF et D. JULIA, «L'alimentation des pensionnaires à la fin de l'Ancien Régime (Auch, Beaumont-en-Auge, Molsheim et Toulouse)», *Annales E.S.C.*, Paris, 1975, 30 a., n<sup>o</sup> 2-3, p. 495 ; B. GARNOT, *Le peuple au siècle des Lumières. Echech d'un dressage culturel*, Paris, 1990, p. 34 ; J.-J. HEMARDINQUER, «Note sur l'alimentation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales E.S.C.*, 1968, 23 a., n<sup>o</sup> 4, p. 821 ; M. LIBERT, *Les habitudes alimentaires à la cour de Bruxelles au XVIII<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement en 1749-1750*, mémoire inédit, ULB, 1991, vol. II, pp. 24, 38 ; P. SERVAIS, «La consommation (...), pp. 87, 103 ; C. VANDENBROEKE, «Kwantitatieve en kwalitatieve aspecten van het vleesverbruik in Vlaanderen», *Tijdschrift voor sociale geschiedenis*, s.l., 1983, 9 a., p. 242 ; J. VEDEL, «La consommation alimentaire dans le haut languedoc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Annales E.S.C.*, 1975, 30 a., n<sup>o</sup> 2-3, p. 485.

<sup>19</sup> H. VAN DER STUKKEN, «De levensduurte in de stad Leuven op het einde van het Oude Regime», *Mededelingen van de Geschiedenis van Oudheidkundige Kring van Leuven en omgeving*, Louvain, 1961, t. I, p. 20 ; E. SCHOLLIERS, «Prijzen en lonen te Antwerpen en in het Antwerpse (16<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> eeuw)», C. VERLINDEN (éd.), *Dokumenten voor de geschiedenis van prijzen en lonen in Vlaanderen en Brabant*, Bruges, 1965, t. 2, vol. 2, pp. 693, 705-711.

<sup>20</sup> J.-L. FLANDRIN, «Choix alimentaires et art culinaire (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)», J.-L. FLANDRIN et M. MONTANARI, *Histoire (...)*, p. 661 ; Id., «Prix et statut (...), p. 600. D'après Lemery, «la chair de la vache, et celle du taureau ne sont pas, à beaucoup près, aussi salutaires ni aussi agréables que celle du bœuf ; aussi ne s'en sert-on gueres parmi les aliments». L. LEMERY, *Traité des aliments*, Paris, 1755, t. II, p. 34.

<sup>21</sup> A la zone du beurre (Nord de la France, Angleterre, Pays-Bas autrichiens et Provinces-Unies) s'opposait une zone où l'huile était prédominante (Sud de la France, Italie, Espagne). J.-L. FLANDRIN, «Le goût et la nécessité : sur l'usage des graisses dans les cuisines d'Europe occidentale (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)», *Annales E.S.C.*, Paris, 1983, 38 a., pp. 380-381. Derival expliquait en outre que le beurre était de première nécessité «pour les Brabançons qui mangent tout au beurre». DERIVAL, *Le voyageur dans les Pays-Bas Autrichiens*, Amsterdam, 1782-1783, vol. 1, pp. 122-123.

<sup>22</sup> Le beurre frais représentait moins de 1% des achats de beurre des deux couvents.

<sup>23</sup> AGR, AEB, n<sup>o</sup> 13076.

<sup>24</sup> H. DELPLANCO, *Dictionnaire (...)*, f<sup>o</sup>17r. ; MANN (abbé), *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs : avec la description de ce qui s'y trouve de plus remarquable*, Bruxelles, 1785, t. 2, vol. 2, p. 41 ; *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle, et des arts et métiers*, Copenhague, 1759, vol. 1, col. 465-466.

<sup>25</sup> Nous avons déjà souligné cette question dans le chapitre relatif aux finances des couvents à propos des dépenses d'éclairage. Cependant, même l'hypothèse d'un usage exclusivement non-alimentaire des quantités ici proposées n'aurait qu'une incidence minime sur les conclusions que nous pouvons en tirer. En effet, leur absence des cuisines des cloîtres ne ferait qu'accroître l'écrasante prépondérance du beurre et ne modifierait pas non plus les analyses que nous avons effectuées à propos de l'éclairage.

<sup>26</sup> L. BUREMA, *De voeding in Nederland van de middeleeuwen tot de twintigste eeuw*, Assen, 1953, p. 164 ; M. MONTANARI, «Condimento, fondamento. Le materie grasse nella tradizione alimentare europea», *Alimentazione e nutrizione (...)*, p. 47 ; J.-L. FLANDRIN, «Le goût (...), p. 375.



<sup>27</sup> Les rapports entre la consommation de poissons et le respect des jeunes seront abordés dans le chapitre relatif aux interdits alimentaires prescrits par l'église.

<sup>28</sup> AGR, AEB, n° 12464, 12465, 12469-12471, 12496-12501, 12506, 12509, 13060, 13074, 13076-13078 ; CR, n° 365, 375 ; AAM, BL, n° 7.

<sup>29</sup> Il s'agit de crustacés et de poissons non déterminés chez les brigittines ; et de crustacés et de poissons/crustacés non distincts chez les lorraines.

<sup>30</sup> H. DELPLANCO, *Dictionnaire (...)*, f°83r.-v. ; H.A.H. BOELMANS KRANENBURG, «Visserij in de Zuidelijke Nederlanden. 1650-1795», *AGN*, Haarlem, t. 8, pp. 261-264 ; H. VAN HOUTTE, *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Gand, 1920, pp. 271-274.

<sup>31</sup> Les économistes n'indiquant que rarement la variété des poissons achetés, nous sommes contraint de nous baser sur des minima.

<sup>32</sup> Seuls 1% des poissons salés sont identifiables chez les brigittines.

<sup>33</sup> F. LADRIER, «Le commerce du poisson de mer à Namur au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Namurcum*, Namur, 1968, t. 40, p. 57.

<sup>34</sup> L'importance des poissons d'eau douce et de mer nous est mal connue en raison de l'imprécision avec laquelle les économistes tenaient leurs registres ; ceux que nous avons pu identifier représentent 18,2% et 0,3% de la consommation piscicole totale des brigittines et 10,5% et 22,5% de celle des lorraines. Nous avons pu identifier 12 variétés de poissons de mer chez les lorraines contre trois chez les brigittines.

<sup>35</sup> M. LIBERT, *Les habitudes (...)*, vol. 1, p. 88 ; P. SERVAIS, «La consommation (...), pp. 92-94.

<sup>36</sup> L. BÉRARD, «La consommation du poisson en France : des prescriptions alimentaires à la prépondérance de la carpe», L. BODSON (éd.), *L'animal dans l'alimentation humaine : les critères de choix*, Actes du colloque International tenu à Liège du 26 au 29 septembre 1986, Liège, 1988, pp. 174-176.

<sup>37</sup> J. AUDOUY, «L'emploi du sel dans la conservation du poisson au XVIII<sup>e</sup> siècle», R. MOLLAT (dir.), *Le rôle du sel dans l'histoire*, Paris, 1968, pp. 113-114 ; M. TOUSSAINT-SAMAT, *Histoire naturelle et morale de la nourriture*, Paris, 1987, p. 243.

<sup>38</sup> J. CHARNEUX, «La table (...), p. 153.

<sup>39</sup> H. DESMEDT, «De oesterbanken van Oostende. Een voorbeeld van economische interventie-politiek in de XVIII<sup>e</sup> eeuw», *RBPB*, Bruxelles, 1951, t. XXIX, pp. 496-512 ; L. MOULIN, *Les liturgies de la table. Une histoire culturelle du manger et du boire*, Paris, 1989, p. 359.

<sup>40</sup> Cl. JUVYNS, «La vie quotidienne des riches-claires bruxelloises au XVII<sup>e</sup> siècle», *Cahiers Bruxellois*, Bruxelles, 1966, t. XI, pp. 15-16.

<sup>41</sup> S.L. KAPLAN, *Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'ancien régime*, Paris, 1988, pp. 30-31 ; E. THOEN, «Précis d'histoire du seigle en Flandre du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles : culture et consommation», J.P. DEVROEY, J.J. VAN MOL, Cl. BILLEN (éd.), *Le seigle. Histoire et ethnologie*, Bruxelles, 1995, pp. 113-114 ; C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, p. 110 ; A.M. VAN DER WOUDE, «De consumptie (...), pp. 134-135.

<sup>42</sup> J. CRAEYBECKX, «De prijzen van graan en van brood te Brussel (1501-1795)», C. VERLINDEN (dir.), *Dokumenten (...)*, 1959, t. 1, pp. 494-495.

<sup>43</sup> Les sommes annuelles dépensées par les couvents constituent les moyennes de l'ensemble des sommes dépensées pendant les années 1764-1782 chez les brigittines et 1764-1786 chez les lorraines.

<sup>44</sup> Nous avons extrapolé pour l'ensemble de la période les renseignements que nous possédions pour les années 1779 à 1781 pour les brigittines, et 1764 et 1765 pour les lorraines. AGR, AEB, n° 12470, 12471, 13076.

<sup>45</sup> Selon la qualité de pain que l'on souhaitait obtenir, une rasière de froment équivalait à 83 ou 55 livres de pain ; soit en moyenne à 70 livres. J. CRAEYBECKX, «Brood en levensstandaard. Kritische nota betreffende de prijs van het brood te Antwerpen en te Brussel in de 17<sup>e</sup> en 18<sup>e</sup> eeuw», *Cahiers d'histoire des prix*, Louvain, 1958, t. 3, p. 147.

<sup>46</sup> Le couvent des brigittines comptait une population moyenne entre 1773 et 1782 de 21 religieuses, et les lorraines accueillait en moyenne 55 personnes (15 religieuses, 27 pensionnaires et 13 séculières) entre 1773 et 1786.

<sup>47</sup> P. COUPERIE, «Régimes alimentaires dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle», *Annales E.S.C.*, Paris, 1963, 18 a., n° 6, pp. 1135-1136 ; W. FRIJHOFF et D. JULIA, «Un collège (...), p. 54 ; M. LIBERT, *Les habitudes (...)*, vol. 1, pp. 115-116 ; H. NEVEUX, «L'alimentation du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Essai de mise au point», *Revue d'histoire Economique et Sociale*, Paris, 1973, p. 353 ; J. et R. NICOLAS, *La vie quotidienne en Savoie aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1979, p. 180 ; E. SCHOLLIERS, «Peilingen (...), p. 11 ; P. SERVAIS, «La consumma-

tion (...), pp. 99, 103 ; A.M. VAN DER WOUDE, «De consumptie (...), pp. 148-149 ; J. VEDEL, «La consommation (...), p. 480.

<sup>48</sup> J.-L. FLANDRIN, «L'alimentation paysanne en économie de subsistance», J.-L. FLANDRIN et M. MONTANARI, *Histoire de l'alimentation (...)*, p. 605 ; M. LIBERT, *Les habitudes (...)*, vol. 1, p. 115 ; A. POITRINEAU, «L'alimentation populaire en Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales E.S.C.*, Paris, 1962, 17 a., p. 324.

<sup>49</sup> M.-E. MONTULET-HENNEAU, «Contribution à l'histoire des abbayes cisterciennes de la principauté de Liège : la Paix-Dieu (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)», *ACHSBA*, Huy, 1981, t. 35, p. 172.

<sup>50</sup> Nous devons émettre les mêmes remarques de prudence qu'au sujet des quantités de pain de seigle consommées par les religieuses. A propos des quantités de grains reçues par les moniales, nous avons extrapolé à l'ensemble de la période les renseignements que nous possédions pour les années 1764-1766. AGR, AEB, n° 13076. J. CRAEYBECKX, «De prijzen (...), p. 500 ; Id., «Kritische nota (...), p. 159.

<sup>51</sup> J.-L. FLANDRIN, «L'alimentation paysanne (...), p. 555.

<sup>52</sup> Chez les lorraines, c'était une converse qui était chargée de la confection et de la cuisson, elle préparait «de dixneuf à vingt pain trois ou quatre fois par semaine et sela toute l'année entière». L'on cuisait donc entre 57 et 80 pains par semaine, mais nous ignorons leur poids. AAM, BL, n° 5.

<sup>53</sup> M. ARPIN, *Historique de la meunerie et de la boulangerie depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'année 1914*, Paris, 1948, t. 2, pp. 154-157 ; S.L. KAPLAN, *Le meilleur pain du monde. Les boulangers de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996, pp. 64-69 ; P. LINDEMANS, «Ûit het archief der Brusselsche ambachten. I. Het brood en het bakkersambacht», *Eigen Schoon en de Brabander*, s.l., 1945, t. 28, pp. 59-60.

<sup>54</sup> B. KETCHAM WHEATON, *L'office et la bouche. Histoire des mœurs de la table en France. 1300-1789*, Paris, 1984, pp. 224-225.

<sup>55</sup> A. GOTTSCHALK, *Histoire de l'Alimentation et de la Gastronomie depuis la Préhistoire jusqu'à nos jours*, Paris, 1948, t. 2, p. 213.

<sup>56</sup> P. SERVAIS, «La consommation (...), p. 87 ; F. BRUMONT, «Les finances du monastère de Rioseco, en Vieille Castille (1650-1700)», *L'économie cistercienne. Géographie. Mutations. Flaran*, abbaye de Flaran, 1981, t. 3, p. 226.

<sup>57</sup> H. DELPLANCQ, *Dictionnaire (...)*, f°84v.

<sup>58</sup> En 1771 le couvent acheta des pois, en 1772 des cornichons et en 1781 des pois et des fèves sèches. AGR, AEB, n° 13076.

<sup>59</sup> J.-L. FLANDRIN, *Chronique de Platine. Pour une gastronomie historique*, Paris 1992, pp. 196-197.

<sup>60</sup> Id., pp. 193-196 ; Id., «L'alimentation paysanne (...), p. 608. Les choux étaient aussi présents dans la cuisine des lorraines qui en reçurent de différents bienfaiteurs. AGR, AEB, n° 13076.

<sup>61</sup> M. REVELARD, «La Culture de la Pomme de Terre en Hainaut au XVIII<sup>e</sup> Siècle», *La vie wallonne*, Liège, 1965, t. 29, n° 312, pp. 244-245 ; C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, pp. 237-250 ; Id., «La culture de la pomme de terre en Belgique (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)», *Plantes et cultures nouvelles en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne. Flaran*, abbaye de Flaran, 1990, t. 12, pp. 116-117 ; B. KETCHAM WHEATON, *L'office (...)*, pp. 114-115.

<sup>62</sup> AGR, AEB, n° 13076.

<sup>63</sup> Le sel représentait 16% des dépenses condimentaires des cisterciennes de La Cambre. AGR, AEB, n° 5779.

<sup>64</sup> *Le cuisinier français*, texte présenté par J.-L. FLANDRIN, P. et M. HYMAN, Paris, 1983, pp. 16-18 ; R. VAN UYTVEN, «Herbes et épices dans les villes des Pays-Bas du sud», *Saveurs de paradis. Les routes des épices*, Bruxelles, 1992, CGER, Catalogue de l'exposition tenue du 27.03 au 14.06.1992, p. 89.

<sup>65</sup> J.-L. FLANDRIN, «Le goût (...), p. 378 ; M. GODARD, *Le goût de l'aigre. Essai de gastronomie historique*, Paris, 1991, pp. 171, 185-202, 217.

<sup>66</sup> P. JEANNIN, «Le marché du sel marin dans l'Europe du Nord du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle», M. MOLLAT (dir.), *Le rôle (...)*, pp. 83-93 ; E. RAMLOT-STILMAN, «Une tentative de monopole d'état sous Marie-Thérèse. La raffinerie de sel d'Ostende. 1756-1770», *Contributions à l'Histoire économique et sociale*, Bruxelles, t. V, 1968-1969, pp. 68-69 ; C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, p. 473.

<sup>67</sup> Si l'on considère le prix du sel à Anvers dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (environ 10 florins par sac), les brigittines et les lorraines consommaient respectivement 0,2 sac et 2,6 sacs de sel par an, soit environ 32 et 318 litres. Le poids spécifique du sel est de 2,17 kilos par litre, les brigittines consommaient donc 52,08 kilos et les lorraines 687,89 kilos par an. E. SCHOLLERS, «Prijzen (...), pp. 829-832 ; C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, p. 477.

<sup>66</sup> C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, p. 476 ; F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1979, t. 1, p. 178.

<sup>69</sup> J.-F. BERGIER, *Une histoire du sel*, Fribourg, 1982, pp. 16, 123-126, 130-139 ; E. HÖRANDNER, «Storing and Preserving Meat in Europe : Historical Survey», A. FENTON et E. KISBAN (éd.), *Food in Change. Eating Habits from the Middle Ages to the Present Day*, Glasgow, 1986, pp. 53-59 ; MANN (abbé), «Mémoire sur la conservation des alimens», *Mémoires de l'Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, Bruxelles, 1788, t. V, pp. 148-166 ; S. THORNE, *The History of Food Preservation*, Londres, 1986, pp. 15-16.

<sup>70</sup> AGR, AEB, n° 12509.

<sup>71</sup> Cette forte consommation était due aux importantes quantités de babeurre laissées par la production de beurre et de fromage. R. VAN UYTVEN, «Le combat des boissons en Europe du moyen âge au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Alimentazione e nutrizione (...)*, p. 55.

<sup>72</sup> *Le cuisinier françois (...)*, p. 23 ; M. GODARD, *Le goût (...)*, pp. 162-171 ; B. KETCHAM WHEATON, *L'office (...)*, pp. 138-139, 228-229.

<sup>73</sup> AAM, BL, n° 5.

<sup>74</sup> Par exemple, Martin Robyns exigea que le jour commémoratif de sa mort chaque religieuse du couvent des lorraines reçoive une demi-pinte de vin et une portion particulière dont l'importance était laissée à la discrétion de la supérieure. Id., n° 7.

<sup>75</sup> H. DECEULAER, «Een «siropoorlog» in de tweede helft van de 18de eeuw? Commerciële conflicten rond een vergeten ersatzprodukt uit de volksvoeding», *Bijdragen tot Geschiedenis*, 1991, t. 74, pp. 48, 64-65 ; S. MINTZ, *Sucre blanc, misère noire. Le goût et le pouvoir*, Paris, 1991, pp. 87-88, 140 ; R. TANNAHILL, *Food in History*, Londres, 1975, p. 219 ; C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, p. 570 ; G. WIEGELMANN, «Zucker und Süßwaren im Zivilisationprozess der Neuzeit», J. TEUTEBERG et G. WIEGELMANN (dir.), *Unsere tägliche Kost, Geschichte und regionale Prägung*, Munster, 1986, p. 150.

<sup>76</sup> Voici la liste de toutes les denrées concernées par ce type de phénomène : amande, beurre, cannelle, citron, concombre, corinthe, cornichon, crème de tarte, «dessert», épices, farine, fromage, fruit, graisse, hareng saur, huile, moutarde, muscade, orange, pain, poisson, poivre, riz, safran, saindoux, salade, sel, sucre, viande et vinaigre. Chez les lorraines, la rubrique «divers» comprenait aussi des produits achetés chez l'épicier dont la nature n'était pas précisée.

<sup>77</sup> AGR, AEB, n° 186, 5772, 11912, 12163, 12373, 12896, 12509, 13078, 13105 et 13370 ; Archives du Berlaymont, B 23 ; C. JUVVNS, «La vie quotidienne (...), p. 15 ; E. AERTS et E. PUT, «Jezuïetenbier. Bierhistorische beschouwingen bij een brouwhandleiding uit 1627», *Volkskunde*, s.l., 1992, t. 93, n° 2, pp. 109-110. Dans le reste des Pays-Bas autrichiens, la situation était vraisemblablement fort semblable comme en témoignent les exemples de Saint-Hubert, des jésuites de Mons ou des sépulcrines de Bouvignes. J. CHARNEUX, «La table (...), p. 158 ; M. HERMANS, *Les jésuites (...)*, p. 195 ; M. HERESWITHA, «Le monastère des Chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre à Bouvignes (1666-1797)», *ASAN*, Namur, 1970, t. 55, p. 247.

<sup>78</sup> Les brigittines et les ursulines de Bruxelles avaient toujours recours à un brasseur extérieur, et même chez les jésuites où un frère était normalement chargé d'effectuer ce travail on faisait appel à un homme de métier dès les années 1750 parce que la population du couvent était insuffisante pour pourvoir à l'ensemble des tâches. AGR, AEB, n° 12470, 13370 ; E. AERTS et E. PUT, «Jezuïetenbier (...), pp. 109-110.

<sup>79</sup> M. HERMANS, *Les Jésuites (...)*, pp. 156, 195-197.

<sup>80</sup> E. AERTS et R. UNGER, «Brewing in the Low Countries», E. AERTS, L.M. CULLEN et R.G. WILSON (éd.), *Production, Marketing and Consumption of Alcoholic Beverages since the Late Middle Ages*, Louvain, 1990, pp. 96-100 ; E. AERTS, «Het hoofdelijk bierverbruik in de Zuidelijke Nederlanden (ca. 1400-1800). Enkele kanttekeningen», «*Proeve 't al, 't is prysselyck*» *Verbruik in Europese steden (13<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> eeuw)*. *Liber amicorum Raymond van Uytven. Bijdragen tot de Geschiedenis*, Anvers, 1998, t. 81, pp. 43-60 ; K. GLAMANN, «Beer and Brewing in Pre-Industrial Denmark», *The Scandinavian Economic History Review*, Copenhague, 1962, t. X, pp. 130-140 ; C. LIS et H. SOLY, *Te gek om los te lopen? Collocatie in de 18de eeuw*, Anvers, 1990, p. 45 ; C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, pp. 534-536 ; R. VAN UYTVEN, «De Leuvense bierindustrie in de XVIII<sup>e</sup> eeuw», *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, 's-Gravenhage-Anvers, 1961, t. XVI, n° 3, pp. 201-202 ; Id., «De drankcultuur in de Zuidelijke Nederlanden tot de XVIII<sup>e</sup> eeuw», *Drinken in het verleden*, catalogue d'exposition 09.06-05.08.1973, Louvain, 1973, pp. 34-35.

<sup>81</sup> AGR, AEB, n° 13078. Les brigittines produisaient leur propre bière mais ne renseignaient jamais le résultat de cette production et il est impossible de la déterminer à partir des seules quantités d'orge rensei-

gnées dans les registres comptables. (L'impossibilité de cette opération nous a été confirmée par madame De Keukeleire, que nous remercions pour ses éclaircissements).

<sup>82</sup> Même en connaissant tous les éléments nécessaires (que nous ne possédons pas), une estimation du degré d'alcool dans les bières sous l'Ancien Régime reste aléatoire. Néanmoins, on peut considérer que la teneur en alcool variait comme aujourd'hui entre 1% et 11%. E. AERTS, «La teneur en alcool de la bière dans les Pays-Bas, 1400-1800», T. RÏS (éd.), *A Special Brew ... Essays in Honour of Kristof Glamann*, Odense, 1993, pp. 115-118.

<sup>83</sup> AGR, AEB, n° 13076 ; AAM, BL, n° 5.

<sup>84</sup> M. DE KEUKELEIRE, *La tradition brassicole bruxelloise (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*. (à paraître).

<sup>85</sup> J. HALKIN, «Etude historique sur la culture de la vigne en Belgique», *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, Liège, 1895, t. 9, pp. 73-74, 107-108, 112, 124 ; H. PIRENNE, «Un grand commerce (...)», pp. 229, 236 ; R. VAN UYTVEN, «De drankcultuur (...)», pp. 22-25 ; H. VAN WERVEKE, «Comment les établissements religieux belges se procuraient-ils du vin au haut moyen-âge ?», *RBPH*, Bruxelles, 1923, t. II, pp. 644, 658, 661.

<sup>86</sup> J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce d'importation : les vins de France aux anciens Pays-Bas (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1938, p. 30 ; G. ELEWAUT, «Drinken, eten en overnachten in een herberg. Kleinhandelsprijs en sociale situering aan de hand van citaten van de primaire herbergfuncties in de Zuidelijke Nederlanden, 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> eeuw», *Bijdragen tot Geschiedenis*, 1989, t. 72, pp. 34-37 ; C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, pp. 516-519 ; R. VAN UYTVEN, «De drankcultuur (...)», p. 28 ; Id., «Het verbruik van land- en vreemde wijnen in Brabant gedurende de 16<sup>e</sup> eeuw», *De Brabantse Folklore*, Bruxelles, 1965, n° 167, p. 335.

<sup>87</sup> DERIVAL, *Le voyageur (...)*, t. I, p. 351.

<sup>88</sup> Il s'agit d'un vin du pays de l'Adour et des Gaves (sud-ouest de la France) qui en 1775 était considéré par les habitants de cette région «comme de première nécessité à tout le Brabant». R. DION, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1959, p. 431.

<sup>89</sup> A. COSEMANS, «Alcoholisme en drankbestrijding in vroeger eeuwen», *Handelingen Zuidnederlandse Maatschappij voor Taal en Letterkunde en Geschiedenis*, Audenarde, 1956, t. X, p. 86 ; J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce (...)*, p. 30 ; G. DURAND, *Vin, vigne et vigneron en lyonnais et beaujolais*, Paris, 1979, pp. 48, 54, 102 ; M. HERMANS, *Les jésuites (...)*, p. 171 ; C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, p. 521 ; Id., «Evolutie van het wijnverbruik te Gent (14<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> eeuw)», *Album offert à Charles Verlinden à l'occasion de ses trente ans de professorat*, Gand, 1975, p. 389 ; R. VAN UYTVEN, «De drankcultuur (...)», p. 29.

<sup>90</sup> AGR, AEB, n° 12471.

<sup>91</sup> Une certaine confusion régnait durant l'Ancien Régime pour distinguer ces deux produits. Il était fréquent de nommer les deux boissons «brandevin», mais le produit le plus fort distillé à partir de céréales était toujours appelé genièvre. G. ELEWAUT, «Drinken (...)», p. 34.

<sup>92</sup> P. BONENFANT, *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'ancien régime*, Bruxelles, 1934, p. 70 ; F. BRAUDEL, *Civilisation (...)*, t. I, pp. 207-211 ; A. COSEMANS, «Alcoholisme (...)», pp. 93-103 ; C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, pp. 547-557 ; R. VAN UYTVEN, «Le combat (...)», pp. 68-72.

<sup>93</sup> Les cisterciennes du Val-Benoît achetaient également uniquement de l'eau-de-vie pour payer certains salaires en nature. Peut-être cette pratique était-elle donc assez courante dans le monde conventuel. P. SERVAIS, «La consommation (...)», pp. 94-95.

<sup>94</sup> Les louvanistes buvaient 0,975 litre de brandevin en 1748 et 0,722 litre en 1780. L. VAN BUYTEN, «Het brandewijn- en tabaksverbruik in het kwartier Leuven tijdens de regering van Maria-Theresia (1740-1780)», *Medelingen van de Geschiedenis en Oudheidkundige Kring voor Leuven en Omgeving*, Louvain, 1961, t. I, pp. 14-15. Il faut néanmoins tenir compte du fait que les rations proposées étaient sans doute quelque peu sous-estimées. C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, p. 563, note 60.

<sup>95</sup> AAM, M, n° 184, f°325r-330r.

<sup>96</sup> F. BRAUDEL, *Civilisation (...)*, t. I, pp. 213-223 ; M. LIBERT, «La consommation du chocolat dans les Pays-Bas autrichiens», *Chocolat. De la boisson élitare au bâton populaire. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Catalogue de l'exposition organisée par la CGER du 23.02 au 02.06.1996, Bruxelles, 1996, pp. 77-80 ; L. SWAELEN, «Chocolade, een culinaire geschiedenis», *De brabantse folklore en geschiedenis*, Bruxelles, 1990, n° 267-268, pp. 258-259 ; C. VANDENBROEKE, *Agriculture (...)*, pp. 566-567 ; R. VAN UYTVEN, «De drankcultuur (...)», p. 17 ; C. ANNE WILSON, *Food and drink in Britain from the Stone Age to recent times*, Londres, 1991, pp. 405-417.

<sup>97</sup> C'est aussi pour elle que le couvent avait acquis du chocolat en 1778.

<sup>98</sup> Décret du 25 juin 1725 consécutif à la visite du 3 août 1724. AAM, BB, n° 4.

<sup>99</sup> M. DEMBINSKA, «Fasting and Working Monks : Regulations of the fifth tot eleventh Centuries», A. FENTON et E. KISBAN (éd.), *Food in Change (...)*, pp. 153-159 ; P. GILLET, *Par mets et par vins. Voyages et Gastronomies en Europe (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1985, pp. 127-156 ; M. MONTANARI, *La faim (...)*, pp. 109-115 ; J. TOPOLSKI, «Religious Fasting as a Kind of the Food Taboo in Poland in the 16<sup>th</sup>-17<sup>th</sup> Centuries», *Alimentazione (...)*, pp. 555-568.

<sup>100</sup> J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse (1749-1753)*, Anvers, 1901, p. 234 ; E. PUT, *Onrust in de zielzorg. J.T.J. Wellens, 17de bisschop van Antwerpen, en zijn pastoraal beleid (1776-1784)*, Bruxelles, 1983, pp. 132-142 ; A. VERHAEGEN, *Le cardinal de Franckenberg. Archevêque de Malines (1726-1804)*, Bruges, [1889], pp. 32-34, 40-49 ; R. WILLAERT, *De evolutie van de vastwetgeving in de Zuidelijke Nederlanden, voornamelijk in de bisdommen Brugge en Ieper, als resultaat van kerkelijke bezorgdheid en politieke interventie (1691-1794)*, Louvain, mémoire de licence inédit, KUL, 1981, pp. 13-14, 97-99, 101-102, 205-206.

<sup>101</sup> *La règle révélée (...)*, pp. 29-33, 132-135.

<sup>102</sup> *La règle de saint Augustin à l'usage des religieuses de son ordre dites de la Congrégation de Nostre Dame*, Nancy, 1647, pp. 69-70.

<sup>103</sup> AGR, AEB, n° 12509.

<sup>104</sup> Le dimanche étant considéré comme un jour de fête par excellence, il était permis de consommer de la viande ce jour-là même en Carême. C. CALLEWAERT, «La durée et le caractère du Carême ancien dans l'église latine», *Collationes Brugenses*, Bruges, 1913, t. XIII, p. 91.

<sup>105</sup> Le boucher de bœuf livra 413 livres (193,2 kg) en 1785 et 265 livres (123,9 kg) en 1786. Le boucher de veau et mouton fournit 706 livres (330,2 kg) en 1785 et 485 livres (226,8 kg) en 1786. Au total, on consomma 523,4 kilos en 1785 et 350,7 kilos en 1786. AGR, CR, n° 375.

<sup>106</sup> Il est probable que les chanoinesses de Saint-Augustin aient bénéficié de dispenses avant 1769 puisque cette année-là la supérieure demanda une dispense «encore à cette occasion». L'habitude s'ancre rapidement puisqu'en 1780 la supérieure demanda «la faveur accoutumée de faire gras l'aveut prochain». AAM, BL, n° 17.

<sup>107</sup> AAM, M, n° 52, f° 6r-v, 104r, 188v, 226r ; n° 53, f° 9r, 21r, 46r, 58r, 66v, 131r, 156r, 172r, 193r, 229r, 249r ; n° 54, f° 99v, 144v, 259r ; n° 55, f° 2r, 25r, 47r, 49r, 71v, 72v, 99r, 102r, 131r, 132r, 133v.

<sup>108</sup> Dans son brillant article au sujet de la médicalisation dans les Pays-Bas autrichiens, Claude Bruneel fait notamment à peine allusion aux pratiques qui avaient cours dans les couvents. De même et assez curieusement, les ouvrages que nous avons consultés à propos des communautés hospitalières ne proposent aucune approche de la pratique médicale relative aux religieuses alors que le secteur des soins prodigués par ces institutions est toujours fort bien étudié. Cl. BRUNEEL, «L'aurore de la médicalisation dans les Pays-Bas autrichiens», *ASBHH*, 1993, t. XXVIII, p. 17 ; J. OCKELEY, *De gasthuiszusters en hun ziekenzorg in het aartsbisdom Mechelen in de 17<sup>e</sup> en de 18<sup>e</sup> eeuw*, Bruxelles, 1992, 2 vol. ; *Het Sint-Elisabethziekenhuis te Antwerpen. 750 jaar Gasthuis op 't Elzenveld 1238-1988*, Liège, Crédit Communal, 1988.

<sup>109</sup> Cette situation provient du fait que les deux communautés avaient des dettes vis-à-vis des médecins, chirurgiens et apothicaires qui leur prodiguaient des soins. De ce fait, ces créanciers présentèrent aux administrateurs des deux couvents des notes circonstanciées des sommes qui leur étaient dues par les religieuses. Ces notes, véritables acquits de comptes, sont bien plus détaillées que les registres de dépenses des cloîtres dans lesquels les noms des praticiens n'étaient d'ailleurs que rarement inscrits. AGR, AEB, n° 12509 ; CR, n° 365, 375.

<sup>110</sup> B. BERNARD, *Patrice-François de Neny (1716-1784). Portrait d'un homme d'état*, Bruxelles, 1993, pp. 170-172 ; Cl. BRUNEEL, *La mortalité dans les campagnes : le duché de Brabant aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Louvain 1977, t. I, pp. 169-171 ; Id., «Au cœur des réformes : la faculté de médecine de Louvain dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle», Cl. BRUNEEL et P. SERVAIS (éd.), *La formation du médecin : des lumières au laboratoire*, Actes du colloque du 9 décembre 1988, Louvain-la-Neuve, 1989, p. 24, 29, 40 ; R. DARQUENNE, «Médecine et chirurgie hainuyères au siècle des lumières», *ACAM*, Mons, 1978, (1976-1977), t. 70, pp. 146-154.

<sup>111</sup> C. BROECKX, *Histoire du Collegium medicum Bruxellense*, Anvers, 1862, p. 12, 421 ; Cl. BRUNEEL, «L'aurore (...), p. 16 ; R. SCHEPPERS, *De opkomst van het medisch beroep in België. De evolutie van de wetgeving en de beroepsorganisaties in de 19<sup>e</sup> eeuw*, Amsterdam-Atlanta, 1989, pp. 15-19 ; M. VAN ROY,

«De medische verzorging in Vlaanderen tijdens de 17<sup>e</sup> en 18<sup>e</sup> eeuw», R. VAN HEE (dir.), *Heelkunde in Vlaanderen door de eeuwen heen*, Anvers, 1990, p. 126, 128-133.

<sup>112</sup> J.-P. GOUBERT et B. LEPETIT, «Les niveaux de médicalisation des villes françaises à la fin de l'ancien Régime», J.-P. GOUBERT (éd.), *La médicalisation de la société française. 1770-1830*, Waterloo, 1982, pp. 45-67 ; R. LESSARD, «De France à Nouvelle-France : La pratique médicale canadienne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Les dynamismes culturels en France et au Québec. Colloque France-Québec. Rennes, 02-03.06.1988, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1988, t. 95, n° 4, p. 422 ; R. PORTER, «The patient in England, c.1660-c.1800», A. WEAR (éd.), *Medicine in Society. Historical essays*, Cambridge, 1992, pp. 92-93.

<sup>113</sup> Cl. BRUNEEL, «L'aurore (...)», p. 8 ; F. LEBRUN, *Les hommes et la mort en Anjou au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Paris-La Haye, 1971, p. 218 ; J. MEYER, «L'enquête de l'Académie de Médecine sur les épidémies 1774-1794», *Etudes rurales*, Paris, 1969, n° 34, p. 22.

<sup>114</sup> Cl. BRUNEEL, «L'aurore (...)», p. 8 ; J.-P. GOUBERT, *Malades et médecins en Bretagne. 1770-1790*, Rennes, 1974, p. 87 ; J. MEYER, «L'enquête (...)», pp. 19-20 ; M. RAMSEY, *Professional and popular medicine in France. 1770-1830. The social world of medical practice*, Cambridge, 1988, p. 60.

<sup>115</sup> Il s'agit des quartiers un et huit qui regroupaient notamment la Cour, les bâtiments du gouvernements, les hôtels nobles, des commerces de luxe ou encore des demeures de gens de loi. A. VANRIE, «Le XVIII<sup>e</sup> siècle», M. MARTENS (dir.), *Histoire de la ville de Bruxelles*, Toulouse, 1978, p. 235.

<sup>116</sup> Les sections à forte densité médicale étaient les sections 5 et 7 (approximativement le quartier du parc et ses alentours immédiats) et la section la plus défavorisée était la section numéro 3. Cl. BRUNEEL, «L'aurore (...)», p. 9.

<sup>117</sup> J.-C. PERRROT, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-La Haye, 1975, t. II, p. 884 ; E. SCHELSTRAETE, «Le registre des visites d'un médecin bruxellois (1778-1780)», *Cahiers bruxellois*, Bruxelles, 1985, (1981-1984), t. 26, pp. 31, 35.

<sup>118</sup> F. LEBRUN, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1995, 2<sup>e</sup> édition, pp. 59-62 ; P. DELAUNAY, *La vie médicale aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1935, p. 184. Un ouvrage à la fois instructif et amusant rend bien compte des conditions de la consultation par correspondance dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : D. TEYSSEIRE (éd.), *Obèse et impuissant. Le dossier médical d'Elie-de-Beaumont. 1765-1776*, Grenoble, 1995.

<sup>119</sup> M. FLORKIN, «Honoraires médicaux et chirurgicaux du passé, en France et au pays de Liège», *Revue médicale de Liège*, 1971, vol. XXVI, n° 13, p. 465 ; E. SCHELSTRAETE, «Le registre (...)», pp. 34-35.

<sup>120</sup> Des notices biographiques des médecins des couvents des brigittines et des lorraines figurent dans notre thèse de doctorat. M. LIBERT, *Habitudes alimentaires (...)*, t. 2, pp. 41-48.

<sup>121</sup> Il effectua des consultations au couvent entre 1778 et 1784. AGR, AEB, n° 12469, 12470, 12509.

<sup>122</sup> Il s'agit des médecins Caels (1780-1781), Des Mares (1778-1784), Dumont (1782-1784), Previnaire (1780-1782) et Verdeyen (1782).

<sup>123</sup> Il s'agit des médecins Jacobs (1783-1787), Michel (1786-1787) et Van Lierde (1783-1786).

<sup>124</sup> La chanoinesse de Notre-Dame Angélique le Francq reçut ainsi des visites du docteur Michel et du docteur Jacobs. La brigittine Jeanne Willems fit appel aux services du docteur Previnaire et du médecin Dumont. AGR, AEB, n° 12509 ; CR, n° 375.

<sup>125</sup> AGR, AEB, n° 5772, 11912, 11913, 12896, 13370. Tous les chiffres que nous venons de présenter pour les différentes communautés doivent être considérés comme des minima en raison du caractère lacunaire des registres que nous avons consultés.

<sup>126</sup> Précisons que ce supplément d'honoraires était tarifé. Id., n° 1020.

<sup>127</sup> T. TELLIER, «Aspects (...)», p. 163 ; M.-E. MONTULET-HENNEAU, *Les cisterciennes du pays mosan. Moniales et vie contemplative à l'époque moderne*, Bruxelles, 1990, p. 591.

<sup>128</sup> Ils ne pratiquèrent bien sûr pas tous en même temps, mais ils étaient plusieurs à être présents chaque année. *Almanach de la cour de Bruxelles sous la domination autrichienne et française, la monarchie des Pays-Bas et le gouvernement belge de 1795 à 1840*, H. TALLIER (éd.), Bruxelles, 1864, p. 18.

<sup>129</sup> Les religieuses de l'abbaye de La Cambre firent ainsi appel aux soins d'un médecin hollandais en 1789. AGR, AEB, n° 5772.

<sup>130</sup> *Almanach de la cour (...)*, p. 18 ; AGR, AEB, n° 5772, 11912, 12509 ; CR, n° 375 ; Archives du couvent de Berlaymont, B 22.

<sup>131</sup> Par exemple, le médecin Mommens soignait les religieuses du couvent de Jéricho (1778-1783), du couvent des ursulines (1774) et les cisterciennes de l'abbaye de La Cambre (1770-1780). AGR, AEB, n° 5772, 12896, 13370.

<sup>132</sup> AGR, CR, n° 375.

<sup>133</sup> AGR, AEB, n° 12509.

<sup>134</sup> Si cette hypothèse se vérifiait, elle impliquerait que l'estimation des revenus de ce médecin pourrait être plus élevée que celle proposée par E. Schelstraete puisqu'il déclare que les visites à domicile étaient plus nombreuses que celles reçues au cabinet. Nous disposons toutefois de trop peu d'éléments pour remettre véritablement en cause les estimations logiquement étayées par cet auteur. E. SCHELSTRAETE, «Le registre (...)», pp. 32, 35.

<sup>135</sup> AGR, AEB, n° 12509 ; CR, n° 375.

<sup>136</sup> *Almanach nouveau pour l'année 1775 ou le Guide Fidèle Tant des Etrangers que Domiciliés dans la Ville de Bruxelles*, Bruxelles, pp. 58-59.

<sup>137</sup> Plus précisément «toutes les opérations qui exigent l'emploi de la main ou de certains instruments». F. LEBRUN, *Se soigner (...)*, p. 37 ; J. SAUVEUR, *Histoire de la législation médicale belge*, Bruxelles, 1862, p. 31.

<sup>138</sup> R. BOISSON, *Chroniques chirurgicales, ou histoire des barbiers, chirurgiens, dentistes de Belgique et du Nord de la France*, Bruxelles, 1970, p. 406.

<sup>139</sup> Cl. BRUNEEL, «Du barbier à l'artiste : les tentatives de réforme du métier des chirurgiens bruxellois au XVIII<sup>e</sup> siècle», *ASBHH*, 1988, t. XXIII-XXIV (1985-1986), p. 7-9.

<sup>140</sup> R. BOISSON, *Chronique (...)*, pp. 406-409 ; Cl. BRUNEEL, «Du barbier (...)», p. 10.

<sup>141</sup> Cl. BRUNEEL, «Du barbier (...)», pp. 12-18, 20-25 ; R. DARQUENNE, «Médecine (...)», pp. 163-165 ; R. SCHEPPERS, *De opkomst (...)*, pp. 36-39.

<sup>142</sup> Ce chirurgien prodigua par ailleurs des soins aux religieuses du couvent des lorraines. C. BROECKX, *Histoire (...)*, pp. 435-436 ; L.J. VANDEWIELE, «De chirurgijnsapothek tijdens het ancien régime», R. VAN HEE (dir.) *Heelkunde (...)*, p. 165.

<sup>143</sup> Seuls les quartiers 5 et 9 paraissent moins favorisés puisqu'ils n'accueillaient que deux chirurgiens chacun alors que la moyenne est de 7 à 8 chirurgiens par quartier. De même, les quartiers 2 et 3 qui accueillaient respectivement dix et douze chirurgiens étaient les plus densément peuplés. *Almanach nouveau (...)*, pp. 58-59. Cl. BRUNEEL, «Du barbier (...)», p. 8 ; C. HULPIAU, «Le métier des chirurgiens-barbiers à Namur au XVIII<sup>e</sup> siècle», *ASBHH*, 1988, t. XXIII-XXIV (1985-1986), p. 38.

<sup>144</sup> La variation des prix des lavements était fonction de leur composition. Cl. BRUNEEL, «Le livre de comptes d'un chirurgien rural en Brabant (1758-1788)», *Bijdragen tot de Geschiedenis*, 1979, t. 62, p. 263 ; C. HULPIAU, «Le métier (...)», p. 46.

<sup>145</sup> Des notices biographiques des chirurgiens des couvents des brigittines et des lorraines figurent dans notre thèse de doctorat. M. LIBERT, *Habitudes alimentaires (...)*, t. 2, pp. 41-48.

<sup>146</sup> AGR, AEB, n° 13076, 13078 ; CR, n° 375.

<sup>147</sup> Il presta de 1781 à 1784. Id., AEB, n° 12465 ; CR, n° 365.

<sup>148</sup> Il presta entre 1771 et 1774. Id., AEB, n° 12498, p. 31.

<sup>149</sup> Les religieux versaient une pension annuelle de 50 florins «om onse religieusen te raseren» et pour des soins de «clyné chirurgie». Id., n° 11912.

<sup>150</sup> Les honoraires annuels étaient toujours de 100 florins. Id., n° 7156.

<sup>151</sup> Id., n° 1020.

<sup>152</sup> L'abbaye du Neufmoustier et les cisterciennes du pays mosan se liaient aussi par contrats avec des chirurgiens. T. TELLIER, «Aspects (...)», p. 162 ; M.-E. MONTULET-HENNEAU, *Les cisterciennes (...)*, p. 591.

<sup>153</sup> *Almanach de la cour (...)*, p. 18.

<sup>154</sup> Joseph Godecharles soigna ainsi les brigittines de 1771 à 1774, les cisterciennes de La Cambre en 1773 et les ursulines de 1764 à 1776. AGR, AEB, n° 5772, 12498 et 13370.

<sup>155</sup> Il fut doyen du corps des chirurgiens de 1764 à 1766 et de 1773 à 1775.

<sup>156</sup> La différence de prix se justifiait certainement en fonction de l'endroit où la saignée était effectuée. Ainsi dans le duché de Brabant, une saignée au pied revenait à sept sous. AGR, CR, n° 365 ; AEB, n° 12509.

<sup>157</sup> Id., AEB, n° 12509. Un vésicatoire est un médicament topique appliqué sur la peau et utilisé comme révulsif. A. DOMART et J. BOURMEUF, *Nouveau Larousse Médical*, Paris 1990, p. 1089-1090.

<sup>158</sup> AGR, AEB, n° 13078 ; CR, n° 375.

<sup>159</sup> Un pessaire désignait une espèce de suppositoire servant à provoquer les règles ou à guérir les maladies de l'utérus ainsi qu'un petit appareil utilisé pour remédier aux déviations de la matrice. A. REY (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, 1992, t. 2, p. 1492.

<sup>160</sup> AGR, AEB, n° 13076, 13078. Un emplâtre est un remède composé de plusieurs simples et destiné à être appliqué extérieurement. *Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1771, t. 3, p. 672.

<sup>161</sup> E. SCHOLLERS, «Peilingen naar het consumptiepatroon in de pre-industriële samenleving», J. HANNES (dir.), *Consumptiepatronen en prijsindices*, Acta van het colloquium op 14 en 15 maart te Brussel gehouden, Brussel, VUB, 1981, p. 18.

<sup>162</sup> C'était par exemple le cas à Anvers, Arlon, Dinant, Huy, Liège ou Mons.. Les apothicaires pouvaient également faire partie d'autres corporations comme celle des épiciers-droguistes à Bruges, ou encore celle des merciers-épiciers-ciriers et graissiers dans les villes de Louvain, Malines, Tournai et Gand. C. BROECKX, «Notice sur J.B.A. Van Den Sande», *Journal de Pharmacie*, Anvers, 1846, t. 2, pp. 445-446 ; G. DILLEMANN, M. BONNEMAIN et A. BOUCHERIE, *La Pharmacie française. Ses origines. Son histoire. Son évolution*, Paris, 1992, p. 21 ; M. DURIEUX, «La pharmacie liégeoise au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales pharmaceutiques belges*, Bruxelles, 1956, a. 7, n° 12, pp. 490-491 ; A. GUISLAIN, «Origine et évolution des premières réglementations pharmaceutiques en Belgique», *BCBHP*, 1964, n° 32, p. 11 ; G. KALLINICH, *Pharmacies Anciennes. Intérieurs et Objets*, Fribourg, 1977, p. 54.

<sup>163</sup> E. SERGYSSELS, «Historique des Apothicaires de Bruxelles», *Journal de Pharmacie de Belgique*, 1930, n° 36-41, pp. 10-12, 18-19, 23 et 41-48.

<sup>164</sup> E. SERGYSSELS, «Historique (...)», pp. 31-32.

<sup>165</sup> Une réédition latine de la pharmacopée de 1702 fut réalisée en 1739 et 1759 et une version traduite en néerlandais parut non officiellement en 1742 et 1775. Aucune de ces quatre publications ne contient de modification par rapport au texte de 1702. C. BROECKX, *Histoire du Collegium (...)*, pp. 12-17 ; L.J. VANDEWIELE, *Geschiedenis van de Farmacie in België met een inleiding tot de algemene geschiedenis van de farmacie*, Beveren, 1981, pp. 133, 153, 155-156.

<sup>166</sup> E. SERGYSSELS, «Historique (...)», p. 46 ; F. STERNON, *Quelques aspects de l'Art pharmaceutique et du Médicament à travers les âges*, Liège, 1933, pp. 91-92 ; L.J. VANDEWIELE, *Geschiedenis (...)*, pp. 71, 133.

<sup>167</sup> Citons par exemple l'«Eau de Mélisse des Carmes déchaussés», le «Baume tranquille du Père Aignan», la «Poudre des Chartreux» ou encore l'«Eau rouge des Jacobins».

<sup>168</sup> P. BOUSSEL, H. BONNEMAIN et F.J. BOVE, *Histoire de la Pharmacie et de l'Industrie Pharmaceutique*, Paris, 1982, p. 184 ; Chr. DE BACKER, «De oudste apotekers te Gent in het archief van de St. Pietersabdij», *BCBHP*, 1977, n° 54, pp. 25-40 ; J.L. HOLLENFELTZ, «La pharmacie d'Orval à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et ses spécialités», *Bulletin trimestriel annexé aux Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, Arlon, 1927, a. 5, n° 1, pp. 49-57 ; Id., «Notes sur l'abbaye d'Orval», *Pro medico*, Paris, 1929, t. 6, n° 2, pp. 44-46 ; n° 3, pp. 88-93 et n° 4, pp. 155-158 ; J. OCKELEY, *De gasthuiszusters (...)*, vol. 2, pp. 642-644 ; J.L.V. TOURNIER, *Rôle du clergé et des congrégations religieuses dans la préparation et la distribution des médicaments avant la révolution*, Paris, 1938, pp. 70, 72-73 et 87-90. De même, les religieuses de l'hôpital Saint-Jean de Bruges utilisèrent de tout temps les préparations d'apothicaires privés malgré leur pharmacie fort bien achalandée. J. VANDEWIELE, «De apotheek en de apothekers van het Sint-Janshospitaal te Brugge», *Sint-Janshospitaal te Brugge, 1188/1976*, catalogue de l'exposition tenue du 05.06 au 31.08.1976, Bruges, 1976, t. 1, pp. 146-147.

<sup>169</sup> *Almanach nouveau (...)*, 1775, pp. 60-61 ; Cl. BRUNEEL, *La mortalité (...)*, t. 1, p. 180 ; A. GUISLAIN, «Limitation des pharmacies en Belgique sous l'Ancien Régime», *BCBHP*, 1961, n° 27, p. 11.

<sup>170</sup> Il faut ajouter que cette proportion moyenne variait selon les endroits à l'intérieur du duché et que si dans le quartier de Louvain un pharmacien pouvait compter sur une clientèle potentielle de 26 650 habitants, il n'y avait par contre aucun apothicaire dans le quartier de Bruxelles. Cl. BRUNEEL, *La mortalité (...)*, t. 1, p. 181 ; A. GUISLAIN, «Limitation (...)», pp. 10-11.

<sup>171</sup> C'était le cas notamment du pharmacien Jean-Baptiste Van Den Sande chez qui les brigittines se procuraient des remèdes. C. BROECKX, «Notice sur J.B.A. Van Den Sande (...)», p. 328.

<sup>172</sup> Des notices biographiques des apothicaires des couvents des brigittines et des lorraines figurent dans notre thèse de doctorat. M. LIBERT, *Habitudes alimentaires (...)*, t. 2, pp. 41-48.

<sup>173</sup> AGR, AEB, n° 13076.

<sup>174</sup> AGR, AEB, n° 12464, 12470, 12509.

<sup>175</sup> AGR, CR, n° 375.

<sup>176</sup> Fondé au XIII<sup>e</sup> siècle, l'hôpital Saint-Jean était devenu le seul hôpital de la ville de Bruxelles au XVIII<sup>e</sup> siècle. P. BONENFANT, «L'hôpital Saint-Jean», *ASBHH*, 1965, t. III, p. 79. AGR, AEB, n° 13076.

<sup>177</sup> Les achats effectués chez ce droguiste peuvent laisser croire que les moniales préparaient elles-mêmes certains médicaments.



<sup>178</sup> Ils achetèrent des médicaments au pharmacien van Bellinghen de 1764 à 1775. (Il faut préciser que cet apothicaire était également médecin et qu'à ce titre il soignait les chartreux) AGR, AEB, n° 11912, 11913.

<sup>179</sup> L'apothicaire Meert leurs vendit des remèdes de 1757 à 1794. Id., n° 12263 ; Archives du Berlaymont, B 23.

<sup>180</sup> C'est le cas du droguiste Hendrickx (1770-1781) et d'un certain «Rigouts» (1781-1795). Id., n° 5772.

<sup>181</sup> Gilson procura néanmoins des remèdes aux minimes durant trois ans (1790-1792), comme Seulin le fit pour les religieuses du couvent de Jéricho (1781-1783) ou encore comme Van Bellinghen pour les ursulines. Id., n° 12163, 12896 et 13370.

<sup>182</sup> Les cisterciennes en pays mosan passaient contrat avec des apothicaires mais nous ignorons les modalités de ces associations. M.-E. MONTULET-HENNEAU, *Les cisterciennes (...)*, p. 591.

<sup>183</sup> Tous les pharmaciens que nous avons rencontrés livraient deux couvents à la fois. C'était le cas de Gilson (brigitines, minimes), de Meert (Berlaymont, Sainte-Elisabeth (AGR, AEB, n° 13106)) ou encore de Van Bellinghen (chartreux, Jéricho).

<sup>184</sup> C. JUVVNS, «La vie quotidienne (...), p. 20.

<sup>185</sup> AGR, AEB, n° 11912.

<sup>186</sup> En France, plusieurs couvents d'ursulines vendaient même une partie de leur récolte de plantes médicinales. M. Marie DE CHANTAL GUEUDRE, *Histoire de l'Ordre des Ursulines en France*, Paris, 1958, vol. 2, p. 151.

<sup>187</sup> AGR, AEB, n° 12506, 13077 ; Cartes et Plans, n° 210, 610, 2163B.

<sup>188</sup> Par exemple, en 1767, «paye pour 200 plantes d'andives semences et jon». AGR, AEB, n° 13076.

<sup>189</sup> AGR, AEB, n° 12506. Le laurier était connu pour ses vertus médicales, mais il était également employé dans des préparations culinaires et nous ignorons lequel de ces deux usages était privilégié chez les brigitines. L. LEMERY, *Traité des alimens*, Paris, 1755, t. 1, pp. 430-431 ; N. LEMERY, *Dictionnaire (...)*, p. 301.

<sup>190</sup> Id., n° 11912, 12163, 12263, 13106, 12231, 12373, 12896, 13370 et 5772.

<sup>191</sup> La majorité des dépenses relatives aux soins de santé ne renseignaient que le montant de la somme qui avait été payée, la date du paiement et le praticien (le nom de ce dernier était d'ailleurs rarement inscrit).

<sup>192</sup> Ces comptes concernent les préparations qu'il livra aux religieuses entre le 24 août 1784 et le 23 mars 1787. AGR, CR, n° 375.

<sup>193</sup> Qu'il nous soit permis ici d'adresser tous nos remerciements au professeur D. Gourevitch, directeur d'études à l'École des Hautes Etudes de Paris, qui nous a apporté une aide substantielle pour permettre une compréhension optimale des comptes de pharmaciens dont nous disposions.

<sup>194</sup> Un anodin désignait un remède destiné à calmer la douleur. A. REY (dir.), *Dictionnaire historique (...)*, t. 1, p. 82.

<sup>195</sup> AGR, CR, n° 375. Le bois, l'écorce et la gomme de gaïac étaient notamment considérés comme sudorifiques. N. LEMERY, *Dictionnaire ou traité universel des drogues simples. Où l'on trouve leurs différens noms, leur origine, leur choix, les principes qu'elles renferment, leurs qualitez, leur étymologie, & tout ce qu'il y a de particulier dans les Animaux, dans les Vegetaux, & les Mineraux*, Rotterdam, Chez Jean Hofhout, 1727, 4<sup>e</sup> éd., p. 245.

<sup>196</sup> AGR, CR, n° 375. Les fleurs de sureau étaient réduites en poudre que l'on dissolvait «dans quelque liqueur appropriée». N. LEMERY, *Dictionnaire (...)*, pp. 481-482.

<sup>197</sup> AGR, AEB, n° 13076. La substance saline de la rhubarbe était considérée comme purgative et la substance huileuse comme astringente. N. LEMERY, *Dictionnaire (...)*, p. 460.

<sup>198</sup> AGR, AEB, n° 13076. Les pilules du sieur Renard étaient réputées pour leurs vertus purgatives et antiscorbutiques et étaient fort prisées par les marins. A. GUISLAIN, «Les apothicaires (...), pp. 18-19.

<sup>199</sup> AGR, CR, n° 375. Ces pilules avaient des vertus laxatives. N. LEMERY, *Pharmacopée Universelle, contenant Toutes les compositions de pharmacie qui sont en usage dans la Médecine, tant en France que par toute l'Europe, leurs Doses, les manières d'opérer les plus simples & les meilleures : avec un lexicon pharmaceutique, plusieurs remarques, et des raisonnements Sur chaque Opération*, Paris, 1768, 5<sup>e</sup> éd., t. 2, p. 508.

<sup>200</sup> AGR, AEB, n° 13076. La corne de cerf est un nom vulgaire du plantain. A. HATZFELD et A. DARMESTETER, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1920, t. 1, p. 544 ; F. STARY, *Plantes médicinales*, Prague, 1992, pp. 156-157.

<sup>201</sup> AGR, AEB, n° 12465, p. 4. La manne était une purge douce. *Dictionnaire universel (...)*, t. 5, p. 802.

<sup>202</sup> AGR, AEB, n° 12471, p. 13. La poudre de lin entrain dans la composition de cataplasmes émoullissants. A. HATZFELD et A. DARMESTETER, *Dictionnaire (...)*, t. 2, p. 1408.

<sup>203</sup> Ces résultats couvrent les périodes du mois de juin 1783 à la fin mars 1787 pour les lorraines et de décembre 1780 à la fin juin 1784 pour les brigittines. Le laconisme partiel des sources nous amène à considérer ces résultats comme des minima. AGR, AEB, n° 12509, 13076 ; CR, n° 375.

<sup>204</sup> En 1780, la moyenne d'âge des religieuses du couvent des brigittines était de 54,8 ans, et chez les lorraines, en 1783, elle était de 51,7 ans.

<sup>205</sup> E. SCHELSTRAETE, «Le registre (...)». pp. 31-33.

<sup>206</sup> La période considérée couvre les années 1781-1787 chez les lorraines et 1782-1784 chez les brigittines. AGR, AEB, n° 12509 ; CR, n° 375.

<sup>207</sup> Deux raisons expliquent ce décalage : d'une part nos connaissances par rapport aux maladies et les noms de ces dernières ont évolué, d'autre part les maladies elles-mêmes ont changé de fréquence et de caractères. J.P. PETER, «Une enquête de la Société Royale de Médecine (1774-1794) : Malades et maladies à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales E.S.C.*, 1967, a. 22, n° 4, pp. 724-725.

<sup>208</sup> Qu'il nous soit permis de remercier ici le professeur T. Appelboom, professeur à la faculté de médecine et directeur du Musée de la Médecine de l'Université Libre de Bruxelles pour avoir établi ce diagnostic rétrospectif. Il s'agit de la seule fois où nous avons eu recours à ce type d'analyse car nous ne disposons d'aucun autre cas aussi bien documenté. A propos du diagnostic rétrospectif, se référer à : J. C. SOURNIA, «Discipline du diagnostic rétrospectif», N. BULST et R. DELORT, *Maladies et société (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Actes du colloque de Bielefeld, novembre 1986, Paris, 1989, pp. 57-64.

<sup>209</sup> Sans être nouvelles, les cures thermales connurent une grande vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle et la station d'Aix-la-Chapelle figurait parmi les plus réputées d'Europe. O. FAURE, *Histoire sociale de la médecine*, Paris, 1994, p. 31 ; V. GIELEN, *Mille Ans de Voisinage. Liège, Aix-la-Chapelle, Maestricht*, Eupen, 1980, p. 143.

<sup>210</sup> AGR, CR, n° 138 ; A. DOMART et J. BOURMEUF, *Nouveau Larousse (...)*, pp. 102, 502 et 701.

<sup>211</sup> A. REY (dir.), *Dictionnaire historique (...)*, t. 1, p. 90 ; A. DOMART et J. BOURMEUF, *Nouveau Larousse (...)*, p. 87.

<sup>212</sup> AGR, CGG, n° 1607.

<sup>213</sup> Nous ignorons le nom de cette religieuse. AGR, CR, n° 375.

<sup>214</sup> Cl. BRUNEL, *La mortalité (...)*, t. 1, p. 440.

<sup>215</sup> Nous pensons notamment aux épidémies de dysenterie qui frappèrent nos régions en 1779, 1781 et 1783 et à l'épidémie de fièvre putride qui sévit en 1772-1773. Id., pp. 520-522 ; Id., «L'épidémie de dysenterie de 1779 dans les Pays-Bas autrichiens», *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, Bruxelles, 1979, CXLV, pp. 191-395 + carte ; Id., «Un problème de gouvernement : le pouvoir face à l'épidémie de fièvre putride à Bruxelles en 1772-1773», A.E. IMHOF, *Mensch und Gesundheit in der Geschichte*, Actes d'un colloque international tenu à Berlin, 20-23 septembre 1978, Husum, 1980, pp. 199-221.

<sup>216</sup> Certaines communautés religieuses de la capitale bénéficiaient même d'une distribution d'eau privée en 1788. Les deux couvents ne furent en outre jamais victimes d'inondations, calamités qui jouaient un rôle important dans l'infection des puits. M. VAN NIMMEN, «Aperçu de l'alimentation de Bruxelles en eau potable aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Cahiers bruxellois*, Bruxelles, 1978, t. XXIII, p. 44. A propos de l'infection des points d'eau publics, se référer notamment à E. VAN CAUWENBERGHE et E. MEEL, «Overheids-initiatief aangaande leefmilieu, de openbare hygiëne en veiligheid in enkele steden van de Zuidelijke Nederlanden uit de pre-industriële tijd (17de en 18de eeuw)», *L'initiative publique des communes en Belgique. Fondements historiques (Ancien Régime)*, Actes du I<sup>er</sup> Colloque International, Bruxelles, 1984, n° 65, (Crédit Communal de Belgique, Collection Histoire, série in-8°), pp. 268-270 ; et pour quelques cas particuliers : M. LIBERT, «Aperçu des préoccupations hydriques à Mons au XVIII<sup>e</sup> siècle», *ACAM*, Mons, 1994, t. 76, pp. 169-184 ; M. LIBERT, «La question de l'eau à Namur au XVIII<sup>e</sup> siècle», *ASAN*, Namur, 1994, t. 68, pp. 307-337.

<sup>217</sup> Il s'agit des sœurs de Chanclos, Roger et 't Kint. AAM, BL, n° 5.

<sup>218</sup> D'après le témoignage d'un curé de Mons, «la passion d'amour a part dans sa folie». Cette situation était peut-être due à une conversion forcée, mais nous manquons d'éléments pour étayer cette hypothèse.

<sup>219</sup> M. FOUCAULT, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, 1996 (rééd. de l'éd. orig. 1972), pp. 150-159 ; C. LIS et H. SOLY, *Te gek om los te lopen ? Collocatie in de 18<sup>de</sup> eeuw*, s.l., 1990, pp. 29-38 ; I. MANS, *Zin den zotheid. Vijf eeuwen cultuurgeschiedenis van zotten, onnozelen en zwakzinnigen*, Amsterdam, 1998.

<sup>220</sup> La supérieure du couvent expliquait à l'archevêque en 1769 que la sœur Bockstael «a eu l'esprit perdu pendant plusieurs années, ce qui a obligé (en vue de la jeunesse qui se trouvait dans cette maison) de la mettre en pension pendant 10 ans». AAM, BL, n° 7.

<sup>221</sup> Sur l'ensemble des 28 religieuses (dix brigittines et 18 lorraines) décédées dans les deux monastères entre 1764 et 1787, nous ne connaissons que l'âge au décès de onze d'entre elles et les fourchettes d'âge dont nous disposons à propos des 17 autres moniales couvrent des périodes de cinq à 22 ans.

<sup>222</sup> J. RUWET, «Les inégalités devant la mort. Les Pays-Bas et la principauté de Liège du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle», P. HARSIN et E. HELIN (éd.), *Problèmes de mortalité. Méthodes, sources et bibliographie en démographie historique*, (Colloque international tenu à l'Université de Liège du 18 au 20 avril 1963), Liège, 1965, p. 444.

<sup>223</sup> D. DINET, «Mourir en religion aux dix-septième et dix-huitième siècles. La mort dans quelques couvents des diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon», *Revue historique*, 1978, 102<sup>e</sup> année, t. 259, p. 36.

<sup>224</sup> Le nouveau-né pouvait espérer une longévité de 38 à 43 ans durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cf. BRUNEEL, *La mortalité (...)*, t. 1, p. 416.

# Conclusions

Notre incursion dans le quotidien des religieuses bruxelloise nous a amené à rencontrer des comportements et des habitudes de vie prévisibles ou au contraire surprenants. Elle nous a surtout permis de mettre en lumière un certain nombre de caractéristiques représentatives de la vie conventuelle en milieu urbain.

L'ensemble des couvents bruxellois connaissaient un niveau d'aisance bien inférieur à celui que l'on pouvait rencontrer dans les opulentes abbayes membres des Etats de Brabant ou des alentours immédiats de la capitale. Cependant, ils bénéficiaient de conditions meilleures que la majorité des laïcs. La vie en communauté et la seule possession des bâtiments de leur couvent leur permettaient de connaître les mêmes conditions d'achat et de garantie auprès de leurs fournisseurs que celles dont bénéficiaient les milieux séculiers aisés.

Une bonne structure des revenus était primordiale pour assurer la viabilité financière d'une communauté religieuse et si celle-ci n'était pas établie, une gestion rigoureuse ne suffisait pas à garantir un niveau de vie élevé. Idéalement, les ressources devaient se répartir équitablement entre quatre ou cinq sources de revenus de nature différente où le casuel devait nécessairement se limiter à une part réduite. Nous avons ainsi pu nous rendre compte que les confortables revenus du couvent des lorraines étaient difficilement gérables car ils étaient majoritairement constitués de recettes casuelles. Quant aux brigittines, leur bonne gestion ne les empêchait pas de souffrir des frais considérables grevant leurs revenus.

Les couvents urbains dont les biens immobiliers étaient essentiellement situés en ville ne pouvaient pas échapper aussi facilement que les abbayes rurales à la pression fiscale. La majorité des couvents bruxellois semble d'ailleurs avoir honoré avec régularité les redevances fiscales qui leur incombaient.

Par contre, les monastères faisaient souvent appel au crédit comme la majorité de la population, ce à quelque niveau social que ce soit. Les communautés religieuses bénéficiaient pourtant d'avantages propres ou habituellement réservés à l'élite. Ainsi, les commerçants pouvaient remettre les sommes dues par charité, ce qu'ils étaient moins enclins à faire avec des particuliers. Les couvents pouvaient aussi proposer certains services gratuits à leur fournisseur, en compensation du remboursement partiel de leurs dettes. Au reste, l'attitude des créanciers dépendait de l'importance de la

dette mais aussi de leur capacité à continuer leurs activités en se passant de l'argent qui leur était dû. Les couvents qui faisaient appel à de gros fournisseurs semblaient donc relativement à l'abri sur ce point puisque les quantités demandées concernaient un nombre important de personnes. Le recours à la solution judiciaire n'était pas systématiquement rejeté mais il n'était favorable à aucune des deux parties. En exposant au grand jour les signes de leur incurie, les couvents pouvaient en effet inciter d'autres créanciers à recouvrer leur dû et précipiter leur ruine. De leur côté, les fournisseurs devaient engager des procédures longues, coûteuses et dont le résultat n'était pas nécessairement garanti.

Sur le plan financier, la situation générale des monastères bruxellois ne paraît cependant pas catastrophique. Néanmoins, l'ordonnance de Marie-Thérèse qui, en 1771, avait interdit aux novices d'encore apporter une dot lors de leur profession avait occasionné un sérieux manque à gagner pour plusieurs d'entre eux. Cependant, même les couvents en difficulté financière connaissaient des conditions de vie acceptables et l'entretien annuel d'une religieuse d'un couvent modeste coûtait environ la moitié de ce que gagnait en un an une famille ouvrière de cinq personnes disposant de trois revenus. Dans le même ordre d'idées, nous devons souligner la grande disparité qui existait entre les abbayes et la majorité des couvents urbains puisque les dépenses consenties par les annonciades, maison bruxelloise où l'entretien était le plus coûteux, correspondait à 7% seulement de ce que l'abbaye de Sainte-Gertrude de Louvain, l'abbaye d'Etat la plus généreuse, allouait pour l'entretien d'un de ses membres.

L'importance des dépenses alimentaires dans les comptes conventuels était variable mais n'illustre pas la première loi proposée par Engel selon laquelle la part des dépenses consacrées à l'alimentation augmente de façon absolue mais diminue de façon relative à mesure que croît le revenu. Ce constat déjà établi par Daniel Roche pour la société civile française<sup>1</sup> s'appliquait donc à l'ensemble de la société du XVIII<sup>e</sup> siècle, tant séculière que régulière.

Les tables des monastères bruxellois présentaient un aspect contrasté : des produits frais et diversifiés étaient présents en quantité suffisante, mais proposés dans des préparations monotones et sans apprêts. Ici encore, de grandes divergences séparaient les couvents urbains les plus modestes des grosses abbayes, mais également des monastères urbains mieux nantis. De même, les cloîtres enseignants présentaient vraisemblablement deux, voire trois types de préparations selon qu'elles étaient destinées aux pensionnaires et séculières, aux choristes et converses, ou aux domestiques.

L'autarcie alimentaire en milieu conventuel n'existait pas. La consommation de produits cultivés ou fabriqués par les communautés religieuses leur permettait uniquement de consacrer davantage d'argent pour se procurer des denrées plus luxueuses. Cette autoconsommation diminuait également selon que l'on se trouvait dans une abbaye opulente, dans un couvent urbain richement doté ou dans un cloître plus modeste<sup>2</sup>. Une recherche d'autosuffisance caractérisait cependant l'ensemble de ces maisons bien qu'elle pût s'avérer loin d'être bénéfique, comme en témoignent les montants élevés consacrés par les brigittines à la production de leur propre bière.

La vaisselle utilisée dans les cloîtres variait également selon le type de maison et de convive. Chaque couvent possédait cependant au minimum quelques verres de cristal, un service en porcelaine et des couverts en argent, ce qui était loin d'être le cas de la majorité de la population.

L'aménagement des monastères restait imperméable aux nouveautés et aux modes qui traversaient le Siècle, du moins pour les plus modestes d'entre eux. Des tableaux de piètre facture invitant à la dévotion, au souvenir ou à l'imitation de religieux (hommes ou femmes) exemplaires étaient accrochés à des murs blanchis à la chaux et baignaient dans une lumière diffuse que laissaient filtrer de petites fenêtres. Un mobilier fonctionnel remplissait les pièces et les lieux spécialisés (cuisine, brasserie, ...) étaient munis de tous les ustensiles nécessaires. Les règles des communautés définissaient l'affectation des différentes pièces des monastères et il est intéressant de signaler qu'en la matière les cloîtres avaient devancé depuis longtemps le phénomène de spécialisation des pièces qui n'allait gagner les classes aisées de la population séculière que dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Cette forme d'avant-gardisme est d'autant plus surprenante que les couvents, et surtout les couvents urbains modestes, ne participaient pas pleinement au mouvement de consommation naissant et que les conditions d'amélioration de leurs manières de vivre correspondaient davantage à celles des habitants des campagnes qu'à celles des citadins.

Ce qui est vrai pour la peinture peut également s'appliquer aux bibliothèques conventuelles et il nous faut bien constater un désintérêt manifeste des religieuses envers une certaine forme de développement intellectuel.

L'hygiène semblait par contre susciter une réelle attention dans les monastères féminins qui disposaient de plusieurs points d'eau qui n'étaient pas corrompus par des déversements intempestifs d'ordures ou par des infiltrations dues à une trop grande proximité des lieux d'aisance. Les latrines étaient d'ailleurs curées régulièrement.

Ce souci hygiénique s'accompagnait d'un engagement médical important. Les religieuses faisaient en effet appel à des praticiens renommés, expérimentés ou attachés de longue date à leur institution et n'hésitaient pas à réclamer plusieurs avis si elles l'estimaient nécessaire. Une certaine forme de prévention se faisait jour également puisque plusieurs couvents engageaient par contrat écrit des médecins ou des chirurgiens à leur prodiguer un certain nombre de visites et de soins durant un délai déterminé. Cet encadrement médical privilégié, doublé d'une bonne nourriture et de l'absence des risques liés à la maternité, permettait aux sœurs d'espérer une longévité supérieure à celle qu'elles auraient sans doute connue si elles ne s'étaient retirées du monde.

Les couvents se souciaient relativement peu de l'exploitation de jardins médicinaux. La règle de la congrégation de Notre-Dame prévoyait pourtant qu'une sœur devait en entretenir un et qu'elle devait recourir le moins souvent possible aux services d'un apothicaire<sup>4</sup>. Si les pharmacies de l'hôpital de Louvain ou de l'abbaye d'Orval jouissaient d'une renommée et d'une clientèle considérables, elles ne connaissaient cependant pas une totale autonomie et dépendaient d'apothicaires privés pour des composés mais aussi pour certains simples. Nous sommes donc assez éloigné de l'image fort répandue de l'autarcie pharmaceutique conventuelle pourtant désirée par les fondateurs d'ordres eux-mêmes.

Le monde monastique présentait les mêmes disparités sociales que la société civile et de multiples correspondances existaient entre certaines abbayes et le milieu dont étaient issues les religieuses qui en faisaient partie. Ces ressemblances se nuançaient pourtant à mesure que l'on descendait l'échelle sociale et les sœurs des couvents urbains modestes présentaient à la fois des attitudes conformes à leur milieu social

d'origine et correspondant à un milieu moins favorisé. Malgré ces rapprochements, dans un monde où les souvenirs de disettes étaient présents, où le gîte des familles nombreuses se limitait souvent à une pièce unique, où la lutte contre le froid restait un défi quotidien, la situation des religieuses peut passer pour confortable.

Ces avantages étaient surtout perceptibles pour les converses qui provenaient essentiellement des milieux défavorisés et qui, même en connaissant de moins bonnes conditions de vie que les choristes, rencontraient au couvent un confort auquel elles n'auraient pas pu prétendre en restant dans le monde.

Le personnel ancillaire connaissait les mêmes conditions de travail dans les cloîtres que dans les maisons privées et sans doute les sœurs reproduisaient-elles là les attitudes qu'elles avaient pu observer dans leur famille avant leur entrée en religion.

Ne parvenant pas à éradiquer complètement tous les défauts des sœurs, le monde monastique n'arrivait pas non plus à vaincre quelques stéréotypes véhiculés dans le monde séculier à propos des cloîtres. Certaines religieuses reproduisaient ainsi des images négatives de la vie claustrale qu'elles avaient apprises étant enfant ou qu'elles avaient elles-mêmes développées en réaction aux interdits sévères liés à la vie monacale.

Ainsi, comme le peuple, les monastères recherchaient quelques adoucissements des interdits alimentaires, mais dans des limites plus modérées. Leurs demandes ne concernèrent jamais la période du carême et elles furent toujours acceptées en raison de la lourdeur de leur engagement social ou de leurs difficultés financières. Par contre, la population n'hésitait pas à réclamer un adoucissement du carême et la cherté des denrées justifiait toujours l'accord épiscopal.

Au terme de notre étude, il apparaît que, face à des problèmes similaires, les religieuses développaient généralement les mêmes mécanismes dans leurs rapports avec le monde extérieur que ceux que les séculiers entretenaient entre eux, et seul leur encadrement médical relevait d'attitudes qui leur étaient propres.

Pour médiocres qu'elles nous paraissent, les conditions matérielles en vigueur dans les couvents étudiés définissent un standard de confort alors inconnu de la majorité de la population. Pour des femmes de milieu modeste, l'entrée au monastère devait donc signifier l'accès à une qualité de vie, d'un point de vue strictement matériel, nettement meilleure que celle que le monde leur réservait et dont l'avantage essentiel était, sans aucun doute, de les prémunir contre la précarité.

#### Notes

<sup>1</sup> D. ROCHE, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1997.

<sup>2</sup> C. BILLEN, «La gestion domaniale d'une grande abbaye périurbaine : Forest à la fin du moyen âge», *Peasants & Townsmen in medieval Europe. Studia in honorem Adriaan Verhulst*, J.-M. DUVOSQUEL et E. THOEN (éd.), Gand, 1995, pp. 506-507 ; C. JUVVYNS, «La vie quotidienne des Riches-Clares bruxelloises au XVII<sup>e</sup> siècle», *Cahiers bruxellois*, Bruxelles, 1966, t. XI, p. 18.

<sup>3</sup> A. PARDAILHÉ-GALABRUN, *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1988.

<sup>4</sup> *La règle de saint Augustin à l'usage des religieuses de son ordre dites de la congrégation de Nostre Dame*, Nancy, 1647, pp. 359-376.

# Annexes





*Tableau I*  
*Revenus et dépenses des couvents féminins bruxellois*  
*et des abbayes de La Cambre et de Forest*<sup>1</sup>

	<i>Annonciades</i> <sup>2</sup> (1764-1783)		<i>Apostolines</i> <sup>3</sup> (1783)		<i>Brigittines</i> (1764-1782)	
Revenus	7462-19		8968-17		3721-03	
Dépenses	7696-14		8766-05		3755-13	
Bâtiment	544-16	7%	195-00	2%	863-18	23%
Charges pieuses	18-19	0%	350-00	4%	517-13	14%
Divers	1375-19	19%	0-00	0%	168-11	4%
Domestiques	70-09	1%	0-00	0%	0-00	0%
Entretien	5686-10	73%	7985-08	91%	2094-06	56%
Rentes passives	0-00	0%	235-17	3%	111-05	3%
	<i>Lorraines</i> (1764-1786)		<i>Sainte-Gertrude</i> (1787)		<i>Sœurs noires</i> (1787)	
Revenus	8940-14		4653-18		4715-08	
Dépenses	8797-09		5232-13		4821-19	
Bâtiment	200-07	2%	949-01	18%	200-00	4%
Charges pieuses	460-19	5%	261-11	5%	334-08	7%
Divers	1598-10	19%	12-00	0%	0-00	0%
Domestiques	154-10	2%	602-00	12%	0-00	0%
Entretien	6090-07	69%	3360-00	64%	3900-00	81%
Rentes passives	292-16	3%	48-00	1%	387-11	8%
	<i>Ursulines</i> (1787)		<i>La Cambre</i> (1783-1784) <sup>5</sup>		<i>Forest</i> (1787)	
Revenus	12593-06		42943-02		72611-05	
Dépenses	12433-13		41006-09		71259-04	
Bâtiment	777-02	6%	12133-16	30%	4000-00	6%
Charges pieuses	938-16	8%	3274-04	8%	2718-16	4%
Divers	205-16	2%	3026-09	7%	1776-18	2%
Domestiques	0-00	0%	1599-05	4%	0-00	0%
Entretien	10463-13 <sup>4</sup>	84%	12834-08	31%	48027-25	67%
Rentes passives	48-00	0%	8138-11	20%	14776-05	21%

<sup>1</sup> AGR, CC, n° 46889, 46890.

<sup>2</sup> Id., AEB, n°12231.

<sup>3</sup> Il s'agit des dépenses effectuées entre le 23 novembre 1782 et le 23 novembre 1783. Id., CC, n°46889.

<sup>4</sup> Nous n'avons pas pu dissocier les salaires des domestiques des dépenses d'entretien, faute de renseignements suffisamment précis.

<sup>5</sup> Il s'agit d'une moyenne établie à partir des années 1783-1784. AGR, AEB, n°5779.

*Tableau II*  
*Recettes du couvent des brigittines, 1764-1782*

<i>Recettes</i>	<i>1764-1782</i>	<i>%</i>
Aumône	13984-09-08	19,8
Culte	946-15-07	1,4
Dot	1500-00-00	2,1
Emprunt	1685-12-05	2,4
Location	18764-07-06	26,5
Rente	31328-00-01	44,3
Vente	2493-09-03	3,5
Total	70702-14-04	100

*Sources* : AGR, AEB, n° 12459, 12496-12498, 12501, 12504.

*Tableau III*  
*Dépenses du couvent des brigittines, 1764-1782*

<i>Dépenses</i>	<i>1764-1782</i>	<i>%</i>
Alimentation	31179-17-00	43,7
Bâtiment	16414-01-04	23
Chauffage	4140-10-06	5,8
Culte	9835-11-06	13,8
Divers	3202-12-08	4,5
Impôts	921-09-01	1,3
Médecine	1203-10-04	1,7
Mobilier	1376-03-06	1,9
Remboursement	979-16-00	1,4
Rente	2113-15-02	2,9
Total	71357-07-01	100

*Sources* : AGR, AEB, n° 12464, 12465, 12468-12471, 12496-12501, 12506.

*Tableau IV*  
*Recettes du couvent des lorraines, 1764-1786*

<i>Recettes</i>	<i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Demi-pension	3733-13-00	1,8
Divers	1929-04-10	0,9
Don	27881-18-08	13,6
Dot	4275-00-00	2,1
Emprunt	11666-14-00	5,7
Pension	146885-02-04	71,4
Rente	9265-00-08	4,5
Total	205636-13-06	100

*Sources* : AGR, AEB, n° 13060, 13075, 13077 ; EB, n° 84, 88, 89, 97-101 ; CR, n° 375 ; AAM, BL, n° 7.

*Tableau V*  
*Dépenses du couvent des lorraines, 1764-1786*

<i>Dépenses</i>	<i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Alimentation	114577-06-03	56,6
Bâtiment	4609-00-03	2,3
Chauffage	12676-02-00	6,3
Culte	10602-00-00	5,2
Divers	4301-02-08	2,1
Domestiques	3554-08-00	1,8
Médecine	3832-17-06	1,9
Mercerie	6244-01-09	3,1
Nettoyage	2748-01-07	1,4
Remboursement	32461-18-06	16,0
Rente	6734-17-10	3,3
Total	202341-16-04	100

*Sources* : AGR, AEB, n° 13060, 13074, 13076, 13077 ; AAM, BL, n° 7.

*Tableau VI*  
*Consommation de nourriture dans les couvents des brigittines et des lorraines*

	<i>Brigittines</i> <i>1764-1782</i>	<i>%</i>	<i>Lorraines</i> <i>1764-1786</i>	<i>%</i>
Boulanges	795-03-06	3,5	4892-03-00	4,6
Céréales	4096-00-09	18,3	8527-05-03	7,9
Condiments	761-02-00	3,7	1435-17-03	1,3
Divers	699-18-06	3,1	4650-01-03	4,3
Graisse	5204-12-03	23,3	19279-11-03	17,9
Laitages	337-19-09	1,5	1675-12-08	1,6
Légumes	478-13-08	2,1	6406-15-09	6,0
Œufs	1189-10-09	5,3	3371-15-06	3,1
Poisson	3954-19-00	17,7	15598-02-02	14,5
Viande	4798-05-03	21,5	41740-13-10	38,8
Total	22316-05-05	100	107577-17-11	100

*Sources* : AGR, AEB, n° 12464, 12465, 12469-12471, 12496-12501, 12506, 12509, 13060, 13074, 13076-13078 ; CR, n° 365, 375 ; AAM, BL, n° 7.

# Sources et bibliographie

## 1. Sources

### *Archives Générales du Royaume*

#### *Archives Ecclésiastiques du Brabant*

Couvent des brigittines, n<sup>os</sup> 12384-12509.

Couvent Notre-Dame des lorraines, n<sup>os</sup> 13033-13078.

Abbaye de La Cambre, n<sup>os</sup> 5772, 5773, 5779.

Abbaye de Forest, n<sup>os</sup> 7156, 7311.

Abbaye de Parc, n<sup>o</sup> 1020.

Couvent des chartreux, n<sup>os</sup> 11912, 11913.

Couvent des minimes, n<sup>o</sup> 12049.

Couvent des annonciades, n<sup>o</sup> 12231.

Couvent du Berlaymont, n<sup>o</sup> 12263.

Couvent de Jéricho, n<sup>o</sup> 12896.

Couvent de Sainte-Elisabeth, n<sup>o</sup> 13106.

Couvent des ursulines, n<sup>os</sup> 13370, 13373.

Gestion du notaire Cattoir, n<sup>os</sup> 13480, 13482, 13485, 13486.

*Administration Centrale du Département de la Dyle*, n<sup>os</sup> 436, 438, 2179.

*Cartes et Plans*, n<sup>os</sup> 210, 610, 2163, 2163B, 2614.

*Chambre des Comptes*, n<sup>os</sup> 48238-48241, 46889-46890.

*Chambre des Comptes, Papiers des Officiers Comptables*, n<sup>o</sup> 876.

*Chancellerie autrichienne des Pays-Bas*, n<sup>os</sup> 293, 310, 311, 472, 509, 2621.

*Comité de la Caisse de Religion*, n<sup>os</sup> 45, 52, 68, 138-139, 147, 168, 186, 365, 375.

*Conseil d'Etat et de Régence*, n<sup>o</sup> 371.

*Conseil des Finances*, n<sup>os</sup> 680, 685-686, 852, 2619-2620, 8233, 8259, 8580.

*Conseil de Gouvernement Général*, n<sup>os</sup> 1379, 1584, 1589, 1607-1608, 2612.

*Conseil Privé autrichien*, cartons n<sup>os</sup> 27, 28, 30, 455, 461, 516, 831, 852.

*Conseil Privé espagnol*, n<sup>o</sup> 1120.

*Correspondance administrative de la chambre des comptes réformée*, n<sup>o</sup> 1998.

*Etats de Brabant*, n<sup>os</sup> 84-102, 409.

*Maison de Charles de Lorraine*, n<sup>os</sup> 110-112

**Notariat Général de Brabant**

Notaire Ghijs, n° 5316bis.

Notaire Heermu, n° 8783, 8784, 8785, 8786, 8787, 8788, 8789, 8790, 8791, 8794/2, 8798, 8802/1.

Notaire Jacobi, n° 6782, 6790, 6798, 6799.

*Office Fiscal de Brabant*, n° 346 (microfilm n° 1386<sup>17</sup>), 1209.

*Vente des Biens Nationaux*, affiches 37, 74, 76, 79, 115, 118, 168, 200, 231, 234, 313, 336 et 384.

**Archives de l'Archevêché de Malines**

*Brussel Brigittinen*, n° 1-18.

*Brussel Lorreinen*, n° 1-17.

*Mechliniensia*, registres n° 52-55, 181, 184.

**Archives de la Ville de Bruxelles**

*Archives anciennes*, liasse 796, n° 20, 27.

*Cartes et plans*, Grandes Dimensions, n° 3.

*Archives du couvent de Berlaymont*, B 22, B 23.

**2. Bibliographie**

- G.A.M. ABBINK, *Handboek van de kerkgeschiedenis. IV. De kerk ten tijde van het vorstelijk absolutisme en de verlichting (17<sup>e</sup> en 18<sup>e</sup> eeuw)*, Nimègue-Utrecht, 1965.
- K. ADALSTEN, *De heilige Birgitta van Zweden. Mystieke en ordestichteress*, Bruges, 1960.
- E. AERTS, «Het hoofdelijk bierversbruik in de Zuidelijke Nederlanden (ca. 1400-1800). Enkele kanttekeningen», «*Proeve 't al, 't is prysselyck*» *Verbruik in Europese steden (13<sup>de</sup>-18<sup>de</sup> eeuw)*. *Liber amicorum Raymond van Uytven. Bijdragen tot de Geschiedenis*, Anvers, 1998, t. 81, pp. 43-60.
- et R. UNGER, «Brewing in the Low Countries», E. AERTS, L.M. CULLEN et R.G. WILSON (éd.), *Production, Marketing and Consumption of Alcoholic Beverages since the Late Middle Ages*, Louvain, 1990, pp. 92-101.
- et E. PUT, «Jezuïetenbier. Bierhistorische beschouwingen bij een brouwhandleiding uit 1627», *Volkskunde*, s.l., 1992, t. 93, n° 2, pp. 94-133.
- , «La teneur en alcool de la bière dans les Pays-Bas, 1400-1800», T. RIIS (éd.), *A Special Brew... Essays in Honour of Kristof Glamann*, Odense, 1993, pp. 109-140.
- P. ANNAERT, *Les ursulines au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Essai d'Analyse du recrutement de cinq monastères : Givet, Mons, Namur, Bruxelles et Tournai*, Louvain-la-Neuve, mémoire inédit, UCL, 1981, 3 vol.
- , *Vie religieuse féminine et éducation entre Somme et Rhin. Les Ursulines et leurs collèges aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, 1990, Thèse de doctorat inédite UCL, 6 vol.
- , *Les collèges au féminin. Les Ursulines aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Namur, 1992.
- , «Les finances des monastères d'ursulines aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Le cas des Pays-Bas méridionaux», E. PUT, M.J. MARINUS et H. STORME (éd.), *Geloven in het verleden. Studies over het godsdienstig leven in de vroegmoderne tijd, aangeboden aan Michel Cloet*, Louvain 1996, pp. 253-269.

- C. ANNE WILSON, *Food and drink in Britain from the Stone Age to recent times*, Londres, 1991.
- F. ANTOINE, *La vente des biens nationaux dans le département de la Dyle*, Bruxelles, 1997.
- M.-A. ARNOULD, «L'Alimentation vue sous l'aspect historique», *XXIV<sup>e</sup> Semaine Sociale Universitaire sur l'Alimentation du 18 au 23 octobre 1954*, Bruxelles, 1955, pp. 61-72.
- M. ARPIN, *Historique de la meunerie et de la boulangerie depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'année 1914*, Paris, 1948, 2 t.
- Père ARTS, *L'ancien Couvent des Dominicains à Bruxelles*, Gand, 1922.
- M.-E. AUBRY, «La congrégation de Notre-Dame à Nancy et l'éducation des filles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Annales de l'Est*, 1974, 5<sup>e</sup> série, 26<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 1, pp. 75-96.
- J. AUDOUY, «L'emploi du sel pour la conservation du poisson au XVIII<sup>e</sup> siècle», R. MOLLAT (dir.), *Le rôle du sel dans l'histoire*, Paris, 1968, pp. 113-124.
- G. AVONDT, «Een brusselse huishuurindex (1500-1800), barometer voor de economische conjunctuur in het Ancien Regime», *Annalen van de Faculteit Economische Sociale Politieke Wetenschappen VUB*, Bruxelles, 1973, pp. 303-332.
- M. BAULANT, «Ascétique ou douillette ? L'existence des ecclésiastiques de Brie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Clercs et changement matériel. Travail et cadre de vie (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Colloque de Centre d'Histoire Religieuse. Université de Rennes 2, 11-12.06.1987. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1987, t. 94, pp. 475-486.
- L. BERARD, «La consommation du poisson en France : des prescriptions alimentaires à la prépondérance de la carpe», L. BODSON (éd.), *L'animal dans l'alimentation humaine : les critères de choix*, Actes du colloque International tenu à Liège du 26 au 29 septembre 1986, Liège, 1988, pp. 171-180.
- J.-F. BERGIER, *Une histoire du sel*, Fribourg, 1982.
- B. BERNARD, *Patrice-François de Neny (1716-1784). Portrait d'un homme d'état*, Bruxelles, 1993.
- G. BIGWOOD, *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens. Etude historique de législation financière*, Louvain, 1900.
- C. BILLEN, «La gestion domaniale d'une grande abbaye périurbaine : Forest à la fin du moyen âge», *Peasants & Townsman in medieval Europe. Studia in honorem Adriaan Verhulst*, J.-M. DUVOISQUÉ et E. THOEN (éd.), Gand, 1995, pp. 493-515.
- Birgitta van Zweden 1303-1373. 600 jaar kunst en cultuur van haar kloosterorde*, Tentoonstelling. Museum voor Religieuze Kunst, Uden, 22 maart-25 mei 1986.
- Het bisschoppelijk paleis te Antwerpen, Geschiedenis en Restauratie*, Anvers, 1993.
- R. BITSCH, «Trinken, Getränke, Trunkenheit», I. BITSCH, T. EHLERT et X. VON ERTSDORFF (éd.), *Essen und Trinken in Mittelalter und Neuzeit*, Sigmaringen, 1987, pp. 191-200.
- R.C. BLITZ, «The Religious Reforms of Joseph II (1780-1790) and their Economic Significance», *The Journal of European Economic History*, Rome, 1989, vol. 18, n<sup>o</sup> 3, pp. 583-594.
- H.A.H. BOELMANS KRANENBURG, «Visserij in de Zuidelijke Nederlanden. 1650-1795», *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, Haarlem, t. 8, pp. 261-264.
- R. BOISSON, *Chroniques chirurgicales ou histoire des barbiers, chirurgiens, dentistes de Belgique et du Nord de la France*, Bruxelles, 1970.
- M. BONARIA LAI et G. USAI, «L'alimentazione dei frati dell'Osservanza francescana a Cagliari», *Gli archivi per la storia dell'alimentazione. Atti del convegno Potenza-Matera, 5-8 settembre 1988*, Rome, 1995, t. III, pp. 1644-1686.
- P. BONENFANT, *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Bruxelles, 1934, 2 vol.



- P. BONNET, «La pratique des arts dans les couvents de femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Bibliothèque de l'École des chartes*, Paris, 1989, t. 147, pp. 433-472.
- P. BOUCAUD, «L'étain et le service de la table», *Trésors sur Table*, catalogue de l'exposition organisée par le Crédit Communal de Belgique du 16 mars au 24 juin 1984, Bruxelles, 1984, pp. 62-64.
- D. BOUDRIOT, «Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque pré-industrielle. Boues, immondices et gadoue à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Histoire Economie et Société*, Paris, 1986, t. 5, n° 4, pp. 515-528.
- P. BOUSSEL, H. BONNEMAIN et F.J. BOVE, *Histoire de la Pharmacie et de l'Industrie Pharmaceutique*, Paris, 1982.
- F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1979, 3 t. *Brigitte de Suède, Révelations, Prologue et Règle conventuelle du Saint Sauveur copiées par Rubens (F.J.)*, s.l., 1679.
- C. BROECKX, *Histoire du Collegium medicum Bruxellense*, Anvers, 1862.
- F. BRUMONT, «Les finances du monastère de Rioseco, en Vieille-Castille (1650-1700)», *L'économie cistercienne. Géographie. Mutations, Flaran*, abbaye de Flaran, 1981, t. 3, pp. 219-226.
- C. BRUNEEL, *La mortalité dans les campagnes : le duché de Brabant aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Louvain 1977, 2 vol.
- , «L'épidémie de dysenterie de 1779 dans les Pays-Bas autrichiens», *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, Bruxelles, 1979, CXLV, pp. 191-395 + carte.
- , «Le livre de comptes d'un chirurgien rural en Brabant (1758-1788)», *Bijdragen tot de Geschiedenis*, 1979, t. 62, pp. 255-265.
- , «Un problème de gouvernement : le pouvoir face à l'épidémie de fièvre putride à Bruxelles en 1772-1773», A.E. IMHOF (éd.), *Mensch und Gesundheit in der Geschichte*, Actes d'un colloque international tenu à Berlin, 20-23 septembre 1978, Husum, 1980, pp. 199-221.
- , «Du barbier à l'artiste : les tentatives de réforme du métier des chirurgiens bruxellois au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales de la Société Belge d'Histoire des Hôpitaux et de la Santé Publique (ASBHH)*, 1988, t. XXIII-XXIV (1985-1986), pp. 3-32.
- , «Au cœur des réformes : la faculté de médecine de Louvain dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle», C. BRUNEEL et P. SERVAIS (éd.), *La formation du médecin : des lumières au laboratoire*, Actes du colloque du 9 décembre 1988, Louvain-la-Neuve, 1989, pp. 13-41.
- , «L'aurore de la médicalisation dans les Pays-Bas autrichiens», *ASBHH*, 1993, t. XXVIII, pp. 3-33.
- , «Le coût de l'entretien des religieux et religieuses des Pays-Bas autrichiens en 1787», E. PUT, M.J. MARINUS et H. STORME (éd.), *Geloven in het verleden. Studies over het godsdienstig leven in de vroegmoderne tijd, aangeboden aan Michel Cloet*, Louvain 1996, pp. 285-299.
- L. BUREMA, *De voeding in Nederland van de middeleeuwen tot de twintigste eeuw*, Assen, 1953.
- J. CHARNEUX, «La table des moines ou un quart de siècle d'alimentation à l'abbaye de Saint-Hubert. 1717-1742», *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'Histoire*, Saint-Hubert, 1981, t. V, pp. 139-160.
- L. CLERBOIS, *Histoire de l'éclairage public à Bruxelles*, Bruxelles, 1910.
- H. COPPEJANS-DESMEDT, *Bijdrage tot de studie van de goeode burgerij te Gent in de XVIII<sup>e</sup> eeuw. De vorming van een nieuwe sociaal-economische Stand ten Tijde van Maria*

*Theresia*, Bruxelles, 1952.

- A. COSEMANS, «Alcoholisme en drankbestrijding in vroeger eeuwen», *Handelingen Zuidnederlandse Maatschappij voor Taal en Letterkunde en Geschiedenis*, Audenarde, 1956, t. X, pp. 81-127.
- P. COUPERIE, «Régimes alimentaires dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle», *Annales E.S.C.*, Paris, 1963, 18a., n° 6, pp. 1133-1152.
- J. CRAEYBECKX, «Brood en levensstandaard. Kritische nota betreffende de prijs van het brood te Antwerpen en te Brussel in de 17<sup>e</sup> en 18<sup>e</sup> eeuw», *Cahiers d'histoire des prix*, Louvain, 1958, t. 3, pp. 133-162.
- , «De prijzen van graan en van brood te Brussel (1501-1795)», C. VERLINDEN (dir.), *Dokumenten voor de geschiedenis van prijzen en lonen in Vlaanderen en Brabant*, Bruges, 1959, t. 1, pp. 481-503.
- , *Un grand commerce d'importation : les vins de France aux anciens Pays-Bas (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1958.
- F. DAELEMANS et K. VAN HONACKER, «Het Brussels dienstpersoneel in 1796», *Arbeid in veelvoud. Een huldboek voor Jan Craeybeckx en Etienne Scholliers*, Bruxelles, 1988, pp. 161-169.
- R. DARQUENNE, «Médecine et chirurgie hainuyères au siècle des lumières», *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, Mons, 1978, (1976-1977), t. 70, pp. 139-176.
- CHR. DE BACKER, «De oudste apothekers te Gent in het archief van de St. Pietersabdij», *Bulletin du Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie (BCBHP)*, 1977, n° 54, pp. 25-40.
- CH. DE BROQUEVILLE, «Le mont-de-piété de Bruxelles (1618-1795). Aperçu historique», *Cahiers Bruxellois*, 1968, t. XIII, fas. 1, pp. 27-66.
- J. DE BROUWER, *De kerkelijke rechtspraak en haar evolutie in de bisdommen Antwerpen, Gent en Mechelen tussen 1570 en 1795*, Tielt, 1971-1972.
- H. DECEULAER, «Een «siroopoorlog» in de tweede helft van de 18<sup>e</sup> eeuw ? Commerciële conflicten rond een vergeten ersatzprodukt uit de volksvoeding», *Bijdragen tot Geschiedenis*, 1991, t. 74, pp. 47-67.
- K. DE GROOTE, «Het afval van de Rijke Klaren. Noodonderzoek in de voormalige abdij van Beaulieu te Petegem (gem. Wortegem-Petegem, prov. Oost-Vlaanderen)», *Archeologie in Vlaanderen. II*, Courtrai, 1992, pp. 335-412.
- M. DE KEUKELEIRE, «La brasserie *Schaecbert-den Valck* et son matériel. Vestiges archéologiques et données archivistiques», S. DEGRE, *Brasseries au quartier Sainte-Catherine. Archéologie à Bruxelles*, 2, Bruxelles, 1995, pp. 67-76.
- , *La tradition brassicole bruxelloise (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, (à paraître).
- P. DELAUNAY, *La vie médicale aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1935.
- M. DEMBINSKA, «Fasting and Working Monks : Regulations of the fifth tot eleventh Centuries», A. FENTON et E. KISBAN (éd.), *Food in Change. Eating Habits from the Middle Ages to the Present Day*, Glasgow, 1986, pp. 153-159.
- E. DE MOREAU, «La participation des abbayes belges aux travaux publics sous les règnes de Marie-Thérèse et de Joseph II», *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres, 5<sup>e</sup> série*, Bruxelles, 1950, t. 36, pp. 537-546.
- G. DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la révolution : le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Lille, 1991.
- , «Les déviances ecclésiastiques dans les anciens diocèses des Pays-Bas méridionaux aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : répression, ecclésiologie et pastorale», B. GARNOT (dir.), *Le clergé délinquant (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Dijon, 1985, pp. 75-92.

- DERIVAL, *Le voyageur dans les Pays-Bas Autrichiens ou Lettre sur l'état actuel de ces pays*, Amsterdam, 1782-1783, 6 vol.
- H. DERREAL, *Un missionnaire de la Contre-Réforme, Saint Pierre Fourier et l'Institution de la Congrégation de Notre-Dame*, Paris, 1965.
- G. DE SCHEPPER, «Marie-Thérèse et Joseph II. Leur politique à l'égard des maisons religieuses dans les Pays-Bas», *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1939, n° 35, pp. 509-529.  
—, *La réorganisation des paroisses et la suppression des couvents dans les Pays-Bas autrichiens sous le règne de Joseph II*, Louvain-Bruxelles, 1942.
- H. DESMEDT, «De oesterbanken van Oostende. Een voorbeeld van economische interventie-politiek in de XVIII<sup>e</sup> eeuw», *RBPH*, Bruxelles, 1951, t. XXIX, pp. 496-512.
- R. DEVOS, *Les visitandines d'Annecy aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Annecy, 1973.
- M. DE VROEDE, *Religieuses et béguines enseignantes dans les Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Louvain, 1996.
- Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle, et des arts et métiers*, Copenhague, 1759, 5 vol.
- G. DILLEMANN, M. BONNEMAIN et A. BOUCHERIE, *La Pharmacie française. Ses origines. Son histoire. Son évolution*, Paris, 1992.
- D. DINET, «Mourir en religion aux dix-septième et dix-huitième siècles. La mort dans quelques couvents des diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon», *Revue historique*, 1978, 102<sup>e</sup> année, t. 259, pp. 29-54.  
—, «Les bibliothèques monastiques de Bourgogne et de Champagne au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Histoire, Economie et Société*, Paris, 1983, t. 2, pp. 281-302.  
—, «Le recrutement des réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.). Un bilan», *Histoire Economie et Société*, Paris, 1986, t. 5, n° 4, pp. 509-513.  
—, *Vocation et fidélité. Le recrutement des Réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Paris, 1988.
- R. DION, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1959.
- M. DURIEUX, «La pharmacie liégeoise au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales pharmaceutiques belges*, Bruxelles, 1956, a.7, n° 12, pp. 489-535.
- M.-A. DUVIGNACQ-GLESSGEN, *L'ordre de la Visitation à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris 1994.
- G. ELEWAUT, «Drinken, eten en overnachten in een herberg. Kleinhandelsprijs en sociale situering aan de hand van citaten van de primaire herbergfuncties in de Zuidelijke Nederlanden, 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> eeuw», *Bijdragen Tot Geschiedenis*, 1989, t. 72, pp. 27-57.
- A. ERVYNCK et W. VAN NEER, «De voedselvoorziening in de Sint-Salvatorsabdij te Ename (stad Oudenaarde, prov. Oost-Vlaanderen)», *Archeologie in Vlaanderen.II*, Courtrai, 1992, pp. 419-434.
- R. FABRI, «La chaise d'Espagne dans les Pays-Bas des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>», *L'Estampille*, Paris, novembre 1979, n° 115, pp. 29-38.
- O. FAURE, *Histoire sociale de la médecine*, Paris, 1994.
- J. FICHEFET, «Le chapitre noble de Moustier-sur-Sambre et la chanoinesse de Pétrieu, au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Etudes d'Histoire et d'Archéologie Namuroises dédiées à Ferdinand Courtoy*, Namur, 1952, t. 2, pp. 857-866.
- J.-L. FLANDRIN, P. et M. HYMAN, *Le cuisinier français*, Paris, 1983.  
—, «Le goût et la nécessité : sur l'usage des graisses dans les cuisines d'Europe occidentale (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)», *Annales E.S.C.*, Paris, 1983, 38 a., pp. 369-401.

- , *Chronique de Platine. Pour une gastronomie historique*, Paris 1992.
- , «L'alimentation paysanne en économie de subsistance», J.-L. FLANDRIN et M. MONTANARI, *Histoire de l'alimentation*, Paris, 1996, pp. 597-627.
- , «Choix alimentaires et art culinaire (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)», J.-L. FLANDRIN et M. MONTANARI, *Histoire de l'alimentation*, Paris, 1996, pp. 657-681.
- , «Prix et statut gastronomique des viandes : réflexions sur quelques exemples des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Alimentazione e nutrizione. Secc. XIII-XVIII, Actes de la XVIII<sup>e</sup> semaine d'études de l'Institut F. Datini (22-27 avril 1996)*, Florence, 1997, pp. 591-610.
- M. FLORKIN, «Honoraires médicaux et chirurgicaux du passé, en France et au pays de Liège», *Revue médicale de Liège*, 1971, vol. XXVI, n° 13, pp. 464-469.
- M. FOUCAULT, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, 1996 (rééd. de l'éd. orig. 1972).
- W. FRIJHOFF et D. JULIA, «L'alimentation des pensionnaires à la fin de l'Ancien Régime (Auch, Beaumont-en-Auge, Molsheim et Toulouse)», *Annales E. S. C.*, Paris, 1975, 30 a., n° 2-3, pp. 491-506.
- , «Un collège de cognac : la consommation alimentaire au pensionnat de Molsheim à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle», *Société d'histoire et d'archéologie de Molsheim et environs. Annuaire 1986*, s.l., 1986, pp. 45-76.
- B. GARNOT, «La culture matérielle du peuple de Chartres au XVIII<sup>e</sup> siècle : méthodes de recherche et résultats», *Les dynamismes culturels. en France et au Québec. Colloque France-Québec. Rennes, 02 et 03.06.1988, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1988, t. 95, n° 4, pp. 401-410.
- , *Le peuple au siècle des Lumières. Echec d'un dressage culturel*, Paris, 1990.
- A. GAUTIER, «Enkele dierresten uit de abdij ten Duinen te Koksijde», *De Duinen, Koksijde*, 1983-1984, n° 13-14, pp. 61-63.
- , «Zeevruchten, vis, gevogelte en kalfsgebraad voor het Kortrijkse minderbroedersklooster (1600-1675 A.D.)», *Noodopgraving in het klooster van de Kortrijkse minderbroeders*, Courtrai, 1990, pp. 21-25.
- P. GILLET, *Par mets et par vins. Voyages et Gastronomies en Europe (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1985.
- K. GLAMANN, «Beer and Brewing in Pre-Industrial Denmark», *The Scandinavian Economic History Review*, Copenhagen, 1962, t. X, pp. 128-140.
- E. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts de Belgique. Des origines à la fin du régime autrichien*, Paris-Bruxelles, 1927-1934, 4 t.
- M. GODARD, *Le goût de l'aigre. Essai de gastronomie historique*, Paris, 1991.
- P. GODDING, *Histoire du droit privé dans les Pays-Bas autrichiens du 12<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, 1987.
- A. GOTTSCHALK, *Histoire de l'Alimentation et de la Gastronomie depuis la Préhistoire jusqu'à nos jours*, Paris, 1948, 2 t.
- J.-P. GOUBERT, *Malades et médecins en Bretagne. 1770-1790*, Rennes, 1974.
- et B. LEPETT, «Les niveaux de médicalisation des villes françaises à la fin de l'Ancien Régime», J.-P. GOUBERT (éd.), *La médicalisation de la société française. 1770-1830*, Waterloo, 1982, pp. 45-67.
- M. MARIE DE CHANTAL GUEUDRE, *Histoire de l'Ordre des Ursulines en France*, Paris, 1958, 3 vol.
- B. GUEVORTS, A. BUYLE et R. PEUCHOT, «Les restes animaux», *Entre Grand-Place et Saint-Nicolas : un pelletier et un potier bruxellois à la fin du moyen âge*. ASRAB, Bruxelles, 1994,

t. 59, pp. 161-180.

- A. GUISLAIN, «Limitation des pharmacies en Belgique sous l'Ancien Régime», *BCBHP*, 1961, n° 27, pp. 3-12.
- , «Origine et évolution des premières réglementations pharmaceutiques en Belgique», *BCBHP*, 1964, n° 32, pp. 8-14.
- , «A propos d'un projet de règlement général de l'exercice de la pharmacie dans les Pays-Bas autrichiens», *BCBHP*, 1968, n° 39, pp. 1-14.
- J.-P. GUTTON, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, 1981.
- J.J. HECHT, *The Domestic Servant Class in Eighteenth-Century England*, Londres, 1956.
- M. HEIMBUCHER, *Die Order und Kongregationen des Katholische Kirche*, Munich, 1965, 2 vol.
- J.-J. HEIRWEGH, «La situation de l'abbaye à la fin de l'Ancien Régime». G. DESPY et A. DIERKENS (dir.), *L'abbaye de Forest des origines à sa suppression (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, à paraître.
- J.-J. HEMARDINQUER, «Note sur l'alimentation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales E.S.C.*, Paris, 1968, 23 a., n° 4, pp. 819-822.
- , *Pour une histoire de l'alimentation*, Paris, 1970.
- A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles (nouvelle édition du texte original, augmentée de nombreuses reproductions de documents choisis par M. Martens)*, Bruxelles, 1968-1972, 4 t. + index.
- M. HERESWITHA, *De vrouwenkloosters van het heilig graf in het prinsbisdom Luik vanaf hun ontstaan tot aan de Fransche revolutie. 1480-1798*, Anvers-Louvain, 1941.
- , «Le monastère des Chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre à Bouvignes (1666-1797)», *A.S.A.N.*, Namur, 1970, t. 55, pp. 271-261.
- M. HERMANS, *Les jésuites à Mons aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Perspectives économiques et alimentaires*, mémoire inédit UCL, Louvain-la-Neuve, 1988.
- D. HILER et L. WIEDMER, «Le rat de ville et le rat des champs. Une approche comparative des intérieurs ruraux et urbains à Genève dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle», M. BAULANT, A. SCHURMAN, P. SERVAIS, *Inventaires après-décès et ventes de meubles. Apports à une histoire de la vie économique et quotidienne (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Actes du séminaire tenu dans le cadre du 9<sup>ème</sup> Congrès international d'Histoire Economique de Berne (1986), Louvain-la-Neuve, 1988, pp. 131-151.
- J.-J. HOEBANX, «Note sur la déclaration des biens et revenus du clergé brabançon de 1787», *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, Bruxelles, 1968, pp. 433-445.
- E. HORANDNER, «Storing and Preserving Meat in Europe : Historical Survey», A. FENTON et E. KISBAN (éd.), *Food in Change. Eating Habits from the Middle Ages to the Present Day*, Glasgow, 1986, pp. 53-59.
- J.L. HOLLENFELTZ, «La pharmacie d'Orval à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et ses spécialités», *Bulletin trimestriel annexé aux Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, Arlon, 1927, a.5, n° 1, pp. 49-57.
- , «Notes sur l'abbaye d'Orval», *Pro medico*, Paris, 1929, t. 6, n° 2, 3 et 4, pp. 44-46, pp. 88-93 et pp. 155-158.
- C. HULPIAU, «Le métier des chirurgiens-barbiers à Namur au XVIII<sup>e</sup> siècle», *ASBHH*, 1988, t. XXIII-XXIV (1985-1986), pp. 33-47.
- E. JACQUES, «L'abbaye de La Cambre, les Brigittines et le monastère de Port-Royal», *Cahiers bruxellois*, 1971-1972, t. XV-XVI, pp. 9-17.
- L. JANSSENS et L. DANCKAERT, «La grande propriété immobilière et son évolution», A. SMOLART-MEYNART et J. STENGERS (dir.), *La région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville*

- d'aujourd'hui*, Liège, 1989, pp. 196-211.
- , «L'implantation des couvents», A. SMOLART-MEYNART et J. STENGERS (dir.), *La région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, Liège, 1989, pp. 146-159.
- P. JANSSENS, «Le niveau de consommation et l'endettement de la noblesse aux Pays-Bas espagnols et autrichiens», «*Proeve 't al, 't is prysselyck*» *Verbruik in Europese steden (13<sup>de</sup>-18<sup>de</sup> eeuw)*. *Liber amicorum Raymond van Uytven. Bijdragen tot de Geschiedenis*, Anvers, 1998, t. 81, pp. 235-243.
- P. JEANNIN, «Le marché du sel marin dans l'Europe du Nord du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle», M. MOLLAT (dir.), *Le rôle du sel dans l'histoire*, Paris, 1968, pp. 73-93.
- Cl. JUVYNS, «La vie quotidienne des Riches-Clares bruxelloises au XVII<sup>e</sup> siècle», *Cahiers bruxellois*, Bruxelles, 1966, t. XI, pp. 13-28.
- G. KALLINICH, *Pharmacies Anciennes. Intérieurs et Objets*, Fribourg, 1977.
- S.L. KAPLAN, *Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'ancien régime*, Paris, 1988.
- , *Le meilleur pain du monde. Les boulangers de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996.
- B. KETCHAM-WHEATON, *L'office et la bouche. Histoire des mœurs de la table en France, 1300-1789*, Paris, 1984.
- M.-A. KLEIN, «La Congrégation Notre-Dame à Saint-Nicolas-de-Port, 1605-1792», *Le Pays Lorrain*, 1983, t. 64, n° 2, pp. 91-104.
- R. KOERPERICH, *Les Lois sur la Mainmorte dans les Pays-Bas catholiques. Etude sur l'édit du 15 septembre 1753, ses précédents et son exécution*, Louvain, 1922.
- A. KUSSMAUL, *Servants in husbandry in early modern England*, Cambridge, 1981.
- F. LADRIER, «Le commerce du poisson de mer à Namur au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Namurcum*, Namur, 1968, t. 40, pp. 56-68.
- J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse (1749-1753)*, Anvers, 1901.
- , «Etude sur la Suppression des Couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant», *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, Anvers, 1905, LVII, 5<sup>e</sup> série, t. VII, pp. 343-464.
- , «Le clergé rural et l'impôt princier dans le droit local du Brabant», *Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller*, Louvain-Paris, 1914, t. II, pp. 1-12.
- , *Introduction à l'Histoire Paroissiale du Diocèse de Malines. Les Institutions*, Bruxelles, 1924.
- , *Kerkelijk en godsdienstig Brabant vanaf het begin der IV<sup>e</sup> tot de XVI<sup>e</sup> eeuw of Voorgeschiedenis van het Aartsbisdom Mechelen*, Anvers, 1935-1936, 2 vol.
- Cl. LANGLOIS, «Les religieuses et leur action sur la société à l'époque moderne et contemporaine», *Les religieuses dans le cloître et dans le monde des origines à nos jours. Actes du 2<sup>e</sup> colloque international du CERCOR Poitiers 29.9-2.10.1988*, Saint-Etienne, 1994, pp. 797-803.
- A. LAURENT, *Dictionnaire de brasserie*, Bruxelles, 1875.
- F. LEBRUN, *Les hommes et la mort en Anjou au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Paris-La Haye, 1971.
- , *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1995, 2<sup>e</sup> édition.
- R. LECOQ, *Les objets de la vie domestique. Ustensiles en fer de la cuisine et du foyer des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1979.

- J. LEFEVRE, «Le prélude de la suppression des abbayes par Joseph II. 1781-1782», *Analecta Praemonstratensia*, 1927, t. 3, pp. 113-124.
- P. LEFEVRE, *L'organisation ecclésiastique de la Ville de Bruxelles au Moyen Age*, Louvain, 1942.
- L. LEMERY, *Traité des alimens où l'on trouve la différence, et le choix, qu'on doit en faire ; les bons et les mauvais effets, qu'ils peuvent produire ; leurs principes ; les circonstances où ils conviennent*, Paris, 1755, 3<sup>e</sup> éd., 2 t.
- N. LEMERY, *Dictionnaire ou traité universel des drogues simples. Où l'on trouve leurs différens noms, leur origine, leur choix, les principes qu'elles renferment, leurs qualitez, leur étymologie, & tout ce qu'il y a de particulier dans les Animaux, dans les Vegetaux, & les Mineraux*, Rotterdam, Chez Jean Hofhout, 1727, 4<sup>e</sup> éd.
- , *Pharmacopée Universelle, contenant Toutes les compositions de pharmacie qui sont en usage dans la Médecine, tant en France que par toute l'Europe, leurs Doses, les manières d'opérer les plus simples & les meilleures : avec un lexicon pharmaceutique, plusieurs remarques, et des raisonnemens Sur chaque Opération*, Paris, 1768, 5<sup>e</sup> éd., 2 t.
- Dom R. LEMOINE, *Le monde des religieux. Tome XV. L'époque moderne. 1563-1789*, Paris, s.d.
- P. LENDERS, «Controversen over de intrestvoet in de achttiende eeuw bij de conversie van de renten in Vlaanderen (1755-1777)», *RBPH*, 1977, t. LV, pp. 1037-1068.
- R. LESSARD, «De France à Nouvelle-France : La pratique médicale canadienne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Les dynamismes culturels en France et au Québec. Colloque France-Québec. Rennes, 02-03.06.1988, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1988, t. 95, n<sup>o</sup> 4, pp. 421-433.
- M. LIBERT, *Les habitudes alimentaires à la cour de Bruxelles au XVIII<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement en 1749-1750*, mémoire inédit, ULB, Bruxelles, 1991, 2 vol.
- , «Aperçu des préoccupations hydriques à Mons au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, Mons, 1994, t. 76, pp. 169-184.
- , «La question de l'eau à Namur au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales de la Société Archéologique de Namur*, Namur, 1994, t. 68, pp. 307-337.
- , «Fressen und sauffen» : de «lichte» maaltijden van Karel-Alexander van Lotharingen», *Tijdschrift voor Sociale Geschiedenis*, 1995, t. 21, pp. 166-180.
- , «La consommation du chocolat dans les Pays-Bas autrichiens», *Chocolat. De la boisson élitaine au bâton populaire. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Catalogue de l'exposition organisée par la CGER du 23.02 au 02.06.1996, Bruxelles, 1996, pp. 77-80.
- P. LINDEMANS, «Uit het archief der brusselsche ambachten. I. Het brood en het bakkersambacht», *Eigen Schoon en de Brabander*, s.l., 1945, t. 28, pp. 58-67.
- C. LIS et H. SOLY, «Food Consumption in Antwerp between 1807 and 1859 : A Contribution to the Standard of Living Debate», *Economic History Review*, Oxford, 1977, t. 30, pp. 460-486.
- , *Te gek om los te lopen ? Collocatie in de 18<sup>e</sup> eeuw*, Anvers 1990.
- E. LOPEZ, «Théorie et pratique de la clôture à l'époque moderne et contemporaine», *Les religieuses dans le cloître et dans le monde des origines à nos jours. Actes du 2<sup>e</sup> colloque international du CERCOR Poitiers 29.9-2.10.1988*, Saint-Etienne, 1994, pp. 559-572.
- O. MAGYAR-THEVENIN, «Etude comparative du mode de vie des recteurs et laboureurs. L'exemple du Vannetais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle», *Clercs et changement matériel. Travail et cadre de vie (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Colloque de Centre d'Histoire Religieuse. Université de*

- Rennes 2, 11-12.06.1987. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1987, t. 94, n° 4, pp. 497-506.
- MANN (abbé), *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs : avec la description de ce qui s'y trouve de plus remarquable*, Bruxelles, 1785, 3 t., 2 vol.
- , «Mémoire sur la conservation des aliments», *Mémoires de l'Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, Bruxelles, 1788, t. V, pp. 148-166.
- I. MANS, *Zin den zotheid. Vijf eeuwen culturgeschiedenis van zotten, onnozelen en zwakzinnigen*, Amsterdam, 1998.
- S. MARLIERE, *Le vêtement de la classe populaire du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le duché de Luxembourg et la principauté de Liège*, Bruxelles, 1990, mémoire inédit ULB, 2 vol.
- S. MENNEL, *Français et Anglais à table du moyen-âge à nos jours*, Paris, 1987.
- J. MEYER, «L'enquête de l'Académie de Médecine sur les épidémies 1774-1794», *Etudes rurales*, Paris, 1969, n° 34, pp. 7-69.
- S. MINTZ, *Sucre blanc, misère noire. Le goût et le pouvoir*, Paris, 1991.
- M. MONTANARI, *La faim et l'abondance. Histoire de l'alimentation en Europe*, Paris, 1995 (collection : *Faire l'Europe*).
- , «Condimento, fondamento. Le materie grasse nella tradizione alimentare europea», *Alimentazione e nutrizione Secc. XIII-XVIII, Actes de la XVIII<sup>e</sup> semaine d'études de l'Institut F. Datini (22-27 avril 1996)*, Florence, 1997, pp. 27-51.
- M.-E. MONTULET-HENNEAU, «Contribution à l'histoire des abbayes cisterciennes de la principauté de Liège : la Paix-Dieu (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)», *Annales du Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts*, Huy, 1981, t. 35, pp. 105-228.
- , *Les cisterciennes du pays mosan. Moniales et vie contemplative à l'époque moderne*, Bruxelles-Rome, 1990.
- , «Pauvreté conventuelle et richesse temporelle chez les cisterciennes du pays mosan (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)», M. PACAUT et O.FATIO, *L'hostie et le denier. Les finances ecclésiastiques du haut Moyen Age à l'époque moderne. Actes du colloque de la Commission internationale d'histoire ecclésiastique comparée tenu à Genève en août 1989*, Genève, 1991, pp. 131-136.
- , «La clôture chez les cisterciennes du pays mosan : une porte entr'ouverte ...», *Les religieuses dans le cloître et dans le monde des origines à nos jours. Actes du 2<sup>e</sup> colloque international du CERCOR Poitiers 29.9-2.10.1988*, Saint-Etienne, 1994, pp. 615-633.
- D. MORSA, «Consommation et crises de subsistances sous l'Ancien Régime. Permanences et discontinuités dans le budget des ursulines de Huy (1732-1741)», *Annales du cercle hutois des sciences et beaux-arts*, Huy, 1978, t. XXXII, pp. 169-201.
- L. MOULIN, *Le s liturgies de la table. Une histoire culturelle du manger et du boire*, Paris, 1989.
- P. MOUREAUX, «Le grand commerce à Bruxelles en 1771», *Etudes sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1977, t. IV, pp. 33-48.
- H. NEVEUX, «L'alimentation du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Essai de mise au point», *Revue d'histoire Economique et Sociale*, Paris, 1973, II, n° 3, pp. 336-379.
- J. et R. NICOLAS, *La vie quotidienne en Savoie aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1979.
- M.-Th. NOTTER, «Le carmel de Blois (1625-1790) essai de sociologie religieuse», *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, mars 1978, t. 85, n° 1, pp. 53-65.
- T. NYBERG, *Birgittinische Klostergründungen des Mittelalters*, Leiden, 1965.



- J. OCKELEY, *De gasthuiszusters en hun ziekenzorg in het aartsbisdom Mechelen in de 17<sup>de</sup> en de 18<sup>de</sup> eeuw*, Bruxelles, 1992, 2 vol. (ABB, numéro spécial 44).
- A. PARDAILHE-GALABRUN, «L'habitat et le cadre de vie des prêtres à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Clercs et changement matériel. Travail et cadre de vie (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Colloque du Centre d'Histoire Religieuse. Université de Rennes 2, 11-12.06.1987. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1987, t. 94, n° 4, pp. 507-517.  
—, *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1988.
- M. PASTOUREAU, «L'église et la couleur des origines à la réforme», *Bibliothèque de l'École des chartes*, Paris, 1989, t. 147, pp. 203-230.
- L. PEE, «Het dubbel klooster der heilige Brigitta of «Maria-Troon» te Dendermonde», *Oudheidkundige Kring van het Land van Dendermonde. Gedenkschriften*, 1978-1979, série 4:4, pp. 211-314.
- Ch. PERGAMENI, «Victor Janssens, peintre bruxellois (dit Victor-Honoré)», *Revue de l'Université de Bruxelles*, Bruxelles, 1922-1923, t. 28, pp. 199-206.
- J.-C. PERROT, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-La Haye, 1975, 2 t.
- E. PERSOONS, «Handschriften uit kloosters in de Nederlanden in Wenen», *Archives et Bibliothèques de Belgique*, Bruxelles, 1967, t. 38, pp. 89-107.  
—, «De reguliere clerus : een statistische benadering», *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, Haarlem, 1980, t. 9, pp. 389-536.
- J.P. PETER, «Une enquête de la Société Royale de Médecine (1774-1794) : Malades et maladies à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales E.S.C.*, 1967, a. 22, n° 4, pp. 711-751.
- Cl. PETITFRERE, *L'œil du maître. Maîtres et serviteurs, de l'époque classique au romantisme*, Bruxelles, 1986.
- J. PHILIPPE, «Le mobilier des provinces wallonnes au XVIII<sup>e</sup> siècle», H. HASQUIN (dir.), *La Wallonie, le pays et les hommes. t. II. Du XVI<sup>e</sup> siècle au lendemain de la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 1978, pp. 254-264.
- V. PIETTE, «Des «infirmières» avant les infirmières. Le personnel soignant laïque dans les hôpitaux bruxellois au 19<sup>e</sup> siècle», *Sextant*, Bruxelles, hiver 1994-1995, n° 3, pp. 39-59.
- P. PIEYNS-RIGO, «Couvent de Notre-Dame de Lorraine, à Diest», *Monasticon belge. t. IV. Province de Brabant*, Liège, 1971, vol. 5, pp. 1373-1375.  
—, «Couvent de Notre-Dame de Lorraine, à Bruxelles», *Monasticon belge. t. IV. Province de Brabant*, Liège, 1971, vol. 5, pp. 1361-1371.
- H. PIRENNE, «Un grand commerce d'exportation au moyen âge : les vins de France», *Annales d'histoire économique et sociale*, Paris, 1933, 5a., n° 21, pp. 225-243.
- J. PIROTTE, «Les images de dévotion du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours. Introduction à l'étude d'un «média»», *Imagiers de paradis. Images de piété populaire du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Bastogne, Musée en Piconrue, 1990, pp. 11-77.
- R. PLESSIX, «Les inventaires après décès : une piste d'approche de la culture matérielle des curés du Haut-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Les dynamismes culturels en France et au Québec. Colloque France-Québec. Rennes, 02 et 03.06.1988, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1988, t. 95, n° 4, pp. 411-420.
- B. POCQUET DU HAUT-JUSSE, *La vie temporelle des communautés de femmes à Rennes au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1916.
- A. POITRINEAU, «L'alimentation populaire en Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales E.S.C.*, Paris, 1962, 17a., pp. 323-331.
- R. PORTER, «The patient in England, c.1660-c.1800», A. WEAR (éd.), *Medicine in Society.*

- Historical essays*, Cambridge, 1992, pp. 91-118.
- E. PUT, *Onrust in de zielzorg. J.T.J. Wellens, 17<sup>de</sup> bisschop van Antwerpen, en zijn pastoraal beleid (1776-1784)*, Bruxelles, 1983.
- E. RAMLOT-STILMAN, «Une tentative de monopole d'état sous Marie-Thérèse. La raffinerie de sel d'Ostende 1756-1770», *Contributions à l'Histoire économique et sociale*, Bruxelles, t. V, 1968-1969, pp. 24-86.
- M. RAMSEY, *Professional and popular medicine in France. 1770-1830. The social world of medical practice*, Cambridge, 1988.
- La règle révélée et prescrite par la bouche propre et sacrée de Jesus Christ a sa bien aimée épouse sainte Birgitte Princesse de Nericie en Suede*, Douay, 1648.
- La règle de saint Augustin a l'usage des religieuses de son ordre dites de la congrégation de Nostre Dame*, A Nancy, Par Anthoine Charlot Imprimeur, demeurant devant la Primatiale, MDCXLVII.
- Religieuses de la congrégation de Notre-Dame chanoinesses régulières de saint-Augustin*, Paris, 1926.
- E. RENARD, *La Mère Alix le Clerc. Première Religieuse de la Congrégation de Notre-Dame (1576-1622)*, Paris, 1935.
- A.-F. RENAUDIN, «Histoire des carmélites parisiennes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Les religieuses, leur vie spirituelle et temporelle», *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1990 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Paris, Ecole des Chartes, 1990, pp. 141-150.
- M. REVELARD, «La Culture de la Pomme de Terre en Hainaut au XVIII<sup>e</sup> Siècle», *La vie wallonne*, Liège, 1965, t. 29, n° 312, pp. 244-252.
- G. REYNES, *Couvents de femmes. La vie des religieuses cloîtrées dans la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1987.
- D. ROCHE, *Le Peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1981.
- , *La culture des apparences. Une histoire du vêtement. XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1989.
- , «De la forêt exploitée à la forêt protégée et urbanisée, quelques réflexions sur le bois et la ville», J.L. BIGET, J. BOISSIERE et J.C. HERVE, *Le bois et la ville du moyen-âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Cloud, 1991, pp. 3-15.
- , *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris 1997.
- F. RUF, «Die Suppe in der Geschichte der Ernährung», I. BITSCH, T. Ehlert et X. VON ERTSDORFF (éd.), *Essen und Trinken in Mittelalter und Neuzeit*, Sigmaringen, 1987, pp. 165-181.
- J. RUWET, «Les inégalités devant la mort. Les Pays-Bas et la principauté de Liège du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle», P. HARSIN et E. HELIN (éd.), *Problèmes de mortalité. Méthodes, sources et bibliographie en démographie historique. (Colloque international tenu à l'Université de Liège du 18 au 20 avril 1963)*, Liège, 1965, pp. 441-455.
- J. SABATIER, *Figaro et son maître. Maîtres et domestiques à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1984.
- U. SANDER-OLSEN, «Handschriften en boeken uit het birgittinessenklooster Maria Troon te Dendermonde», *Ons Geestelijk Erf*, 1990, t. 64, pp. 389-406.
- , «Schilderijen uit het birgittijnenklooster», *Hoboecken 1135*, Hoboken, 1990, t. 5, n° 1, pp. 19-26.
- , «Arbejdspraksis og arbejdssetos i birgittinernes nonnekonvent», *Odense University Studies in History and Social Sciences*, Odense, 1991, t. 150, pp. 329-348.

- J. SAUVEUR, *Histoire de la législation médicale belge*, Bruxelles, 1862.
- E. SCHELSTRAETE, «Le registre des visites d'un médecin bruxellois (1778-1780)», *Cahiers bruxellois*, Bruxelles, 1985, (1981-1984), t. 26, pp. 29-41.
- R. SCHEPPERS, *De opkomst van het medisch beroep in België. De evolutie van de wetgeving en de beroepsorganisaties in de 19<sup>e</sup> eeuw*, Amsterdam-Atlanta, 1989.
- E. SCHOKKAERT et H. VAN DER WEE, «A Quantitative Study of food Consumption in the Low Countries during the Sixteenth Century», *Journal of European Economic History*, Rome, 1988, vol. 17, n° 1, pp. 131-158.
- E. SCHOLLIERS, *Loonarbeid en honger. De levensstandaard in de XV<sup>e</sup> en XVI<sup>e</sup> eeuw te Antwerpen*, Anvers, 1960.
- , «Prijzen en lonen te Antwerpen en in het Antwerpse (16<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> eeuw)», C. VERLINDEN (éd.), *Dokumenten voor de geschiedenis van prijzen en lonen in Vlaanderen en Brabant*, Bruges, 1965, t. 2, vol.2, pp. 641-1056.
- , «Peilingen naar het consumptiepatroon in de pre-industriële samenleving», J. HANNES (dir.), *Consumptiepatroon en prijsindices. Acta van het colloquium op 14 en 15 maart 1980 te Brussel gehouden*, Bruxelles, VUB, 1981, pp. 9-20.
- P. SCHOLLIERS, «Historical food research in Belgium : development, problems and results in the 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> centuries», H.J. TEUTEBERG (éd.), *European Food History. A Research Review*, Londres-New York, 1992, pp. 71-89.
- , *Arm en rijk aan tafel : tweehonderd jaar eetcultuur in België*, Bruxelles, 1993.
- E. SERGYSELS, «Historique des Apothicaires de Bruxelles», *Journal de Pharmacie de Belgique*, 1930, n° 36-41, pp. 5-60.
- P. SERVAIS, «La consommation alimentaire à Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle : le cas de l'abbaye du Val-Benoît», *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, Paris, 1983, t. XXX, pp. 84-108.
- , «Ustensiles de cuisine et vaisselle dans les campagnes du pays de Herve aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», M. BAULANT, A. J. SCHURMAN, P. SERVAIS, *Inventaires après-décès et ventes de meubles. Apports à une histoire de la vie économique et quotidienne (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Actes du séminaire tenu dans le cadre du 9<sup>e</sup> Congrès international d'Histoire Economique de Berne (1986)*, Louvain-la-Neuve, 1988, pp. 333-346.
- Het Sint-Elisabethziekenhuis te Antwerpen. 750 jaar Gasthuis op 't Elzenveld 1238-1988*, Liège, Crédit Communal, 1988.
- A. SMOLAR-MEYNART, *La justice ducale du plat pays, des forêts et des chasses en Brabant (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle). Sénéchal, Maître des Bois, Gruyer, Grand Veneur*, Bruxelles, 1991.
- P. SOETART, *De bergen van barmhartigheid in de Spaanse, de Oostenrijkse en de Franse Nederlanden (1618-1795)*, Bruxelles, 1986.
- M. SONNET, *L'éducation des filles au temps des lumières*, Paris, 1987.
- J.C. SOURNIA, «Discipline du diagnostic rétrospectif», N. BULST et R. DELORT, *Maladies et société (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Actes du colloque de Bielefeld, novembre 1986, Paris, 1989, pp. 57-64.
- F. STARY, *Plantes médicinales*, Prague, 1992.
- F.M. STEELE, *The story of the Bridgettines*, Londres, 1910.
- F. STERNON, *Quelques aspects de l'Art pharmaceutique et du Médicament à travers les âges*, Liège, 1933.
- L. SWAELLEN «Chocolade, een culinaire geschiedenis», *De brabantse folklore en geschiedenis*, Bruxelles, 1990, n° 267-268, pp. 256-283.
- R. TANNAHILL, *Food in History*, Londres, 1975.

- T. TELLIER, «Aspects de la vie quotidienne au Neufmoustier au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales du Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts*, Huy, 1977, t. XXXI, pp. 123-167.
- D. TEYSSEIRE (éd.), *Obèse et impuissant. Le dossier médical d'Elie-de-Beaumont. 1765-1776*, Grenoble, 1995.
- J. THILL (Abbé), «La congrégation de Notre-Dame à Luxembourg. 1627-1927», *Publications de la Section Historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, Luxembourg, 1926, t. XI, pp. 307-384.
- E. THOEN, «Précis d'histoire du seigle en Flandre du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles : culture et consommation», J.P. DEVROEY, J.J. VAN MOL, Cl. BILLEN (éd.), *Le seigle. Histoire et ethnologie*, Bruxelles, 1995, pp. 101-116.
- S. THORNE, *The History of Food Preservation*, Londres, 1986.
- A. THON, «Les religieuses en Belgique du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Approche statistique», *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1976, t. VII, pp. 1-54.
- M. TJADER-HARRIS (dir.), *Birgitta of Sweden. Life and selected revelations*, New York-Mahwah, 1990.
- J. TOPOLSKI, «Religious Fasting as a Kind of the Food Taboo in Poland in the 16th-17th Centuries», *Alimentazione e nutrizione. Secc. XIII-XVIII, Actes de la XVIII<sup>e</sup> semaine d'études de l'Institut F. Datini (22-27 avril 1996)*, Florence, 1997, pp. 555-568.
- J.L.V. TOURNIER, *Rôle du clergé et des congrégations religieuses dans la préparation et la distribution des médicaments avant la révolution*, Paris, 1938.
- M. TOUSSAINT-SAMAT, *Histoire naturelle et morale de la nourriture*, Paris, 1987.
- Trésors d'art des églises de Bruxelles. Annales de la Société Archéologique de Bruxelles*, 1979, t. 56.
- R. ULENS, «Le temporel des Communautés Religieuses et des Chapitres en Belgique à la fin de l'ancien régime», *Dossiers de l'Action Catholique*, Charleroi, décembre 1926.
- L. VAN BUYTEN, «Het brandewijn- en tabaksverbruik in het kwartier Leuven tijdens de regering van Maria-Theresia (1740-1780)», *Medelingen van de Geschiedenis en Oudheidkundige Kring voor Leuven en Omgeving*, Louvain, 1961, t. 1, pp. 3-17.
- E. VAN CAUWENBERGHE et E. MEEL, «Overheidsinitiatief aangaande leefmilieu, de openbare hygiëne en veiligheid in enkele steden van de Zuidelijke Nederlanden uit de pre-industriële tijd (17<sup>de</sup> en 18<sup>de</sup> eeuw)», *L'initiative publique des communes en Belgique. Fondements historiques (Ancien Régime)*, Actes du 11<sup>e</sup> Colloque International, Bruxelles, 1984, n<sup>o</sup> 65, (Crédit Communal de Belgique, Collection Histoire, série in-8<sup>o</sup>), pp. 257-285.
- C. VANDENBROEKE, *Agriculture et alimentation*, Gand-Louvain, 1975.
- , «Evolutie van het wijnverbruik te Gent (14<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> eeuw)», *Album offert à Charles Verlinden à l'occasion de ses trente ans de professorat*, Gand, 1975, pp. 369-411.
- , «Kwantitatieve en kwalitatieve aspecten van het vleesverbruik in Vlaanderen», *Tijdschrift voor sociale geschiedenis*, s.l., 1983, 9 a., pp. 221-257.
- , «La culture de la pomme de terre en Belgique (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)», *Plantes et cultures nouvelles en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Flaran, 1990, t. 12, pp. 115-129.
- R. VAN DEN HAUTE, «A table avec les chanoines de Dieleghem», *Notre comté-Ons graafschap*, s.l., 1992, t. 22, pp.
- H. VAN DER STUKKEN, «De levensduurte in de stad Leuven op het einde van het Oude Regime», *Mededelingen van de Geschiedenis en Oudheidkundige Kring van Leuven en omgeving*, Louvain, 1961, t. 1, pp. 18-24.

- H. VAN DER WEE, «Voeding en dieet in het Ancien Regime», *Spiegel Historiae, maandblad voor geschiedenis en archeologie*, Deventer, 1966, 1a., n° 2, pp. 94-101.
- A.M. VAN DER WOUDE, «De consumptie van graan, vlees en boter in Holland op het einde van de achttiende eeuw», *AAG Bijdragen*, Wegeningen, 1963, n° 9, pp. 127-153.
- C. VAN DE WIEL, «De begijnhoven en de vrouwelijke kloostergemeenschappen in het aartsbisdom Mechelen (1716-1801). Deel III : De contemplatieve kloostergemeenschappen», *Ons Geestelijk Erf*, 1972, t. 46, pp. 278-281, pp. 395-401.  
—, «Birginitessen te Brussel van 1623 tot 1784», *Ons Geestelijk Erf*, Anvers, 1982, t. 56, pp. 175-183.
- L.J. VANDEWIELE, «De apotheek en de apothekers van het Sint-Janshospitaal te Brugge», *Sint-Janshospitaal Brugge, 1188/1976*, Catalogue de l'exposition tenue du 05.06 au 31.08.1976, Bruges, 1976, t. 1, pp. 140-149.  
—, *Geschiedenis van de Farmacie in België met een inleiding tot de algemene geschiedenis van de farmacie*, Beveren, 1981.  
—, «De chirurgijnsapotheek tijdens het ancien régime», R. VAN HEE (dir.), *Heelkunde in Vlaanderen door de eeuwen heen*, Anvers, 1990, pp. 164-175.
- C. VAN GESTEL, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis; sive descriptio archi-diocesis illius; item urbium, oppidorum, pagorum, domini-orum, monasteriorum, castellarumque sub eà, in XI. Decanatus divisa. Cum toparcharum inscriptionibus sepulcralibus, ex monasteriorum tabulis, principum diplomatibus insertis, et inspectionibus locorum verificata*, La Haye, 1724, 2 t.
- H. VAN HOUTTE, *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Gand, 1920.
- M. VAN NIMMEN, «Aperçu de l'alimentation de Bruxelles en eau potable aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Cahiers bruxellois*, 1978, t. XXIII, pp. 35-47.
- A. VANRIE, «Le XVIII<sup>e</sup> siècle», M. MARTENS (dir.), *Histoire de la ville de Bruxelles*, Toulouse, 1978, pp. 233-270.
- M. VAN ROY, «De medische verzorging in Vlaanderen tijdens de 17<sup>e</sup> en 18<sup>e</sup> eeuw», R. VAN HEE (dir.), *Heelkunde in Vlaanderen door de eeuwen heen*, Anvers, 1990, pp. 126-141.
- R. VAN UYTVEN, «De leuvense bierindustrie in de XVIII<sup>e</sup> eeuw», *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, 's-Gravenhage-Anvers, 1961, t. XVI, n° 3, pp. 193-227.  
— et J. DE PUYDT, «De toestand der abdijen in de oostenrijkse nederlanden, inzonderheid der statenabdijen in de tweede helft der 18<sup>e</sup> eeuw», *Bijdragen tot de Geschiedenis*, 1965, t. 48, pp. 5-80.  
—, «Het verbruik van land- en vreemde wijnen in Brabant gedurende de 16<sup>e</sup> eeuw», *De Brabantse Folklore*, Bruxelles, 1965, n° 167, pp. 299-337.  
—, «De drankcultuur in de zuidelijke Nederlanden tot de XVIII<sup>e</sup> eeuw», *Drinken in het verleden*, catalogue d'exposition 09.06-05.08.1973, Louvain, 1973, pp. 7-49.  
—, «Herbes et épices dans les villes des Pays-Bas du sud», *Saveurs de paradis. Les routes des épices*, Bruxelles, Catalogue de l'exposition tenue du 27.03 au 14.06.1992, 1992, CGER, pp. 75-89.  
—, «Le combat des boissons en Europe du moyen âge au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Alimentazione e nutrizione Secc. XIII-XVIII, Actes de la XVIII<sup>e</sup> semaine d'études de l'Institut F. Datini (22-27 avril 1996)*, Florence, 1997, pp. 53-89.
- H. VAN WERVEKE, «Comment les établissements religieux belges se procuraient-ils du vin au haut moyen-âge ?», *RBPB*, Bruxelles, 1923, t. II, pp. 643-662.

- J. VEDEL, «La consommation alimentaire dans le haut languedoc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Annales E.S.C.*, Paris, 1975, 30 a., n° 2-3, pp. 478-490.
- A. VERHAEGEN, *Le cardinal de Franckenberg. Archevêque de Malines (1726-1804)*, Bruges, [1889].
- M. et M. VIGIE, *L'herbe à Nicot. Amateurs de tabac, fermiers généraux et contrebandiers sous l'Ancien Régime*, Paris, 1989.
- M. VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les attitudes devant la mort d'après les clauses des testaments*, Paris, 1973.
- F. WARO-DESJARDINS, «Permanences et mutations de la vie domestique au XVIII<sup>e</sup> siècle : un village du Vexin français», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, 1993, t. 40, pp. 3-29.
- A. WAUTERS, *Inventaire des cartulaires et autres registres faisant partie des archives anciennes de la ville*, Bruxelles, 1888.
- G. WIEGELMANN, «Zucker und Süßwaren im Zivilisationprozess der Neuzeit», J. TELTEBERG et G. WIEGELMANN (dir.), *Unsere tägliche Kost, Geschichte und regionale Prägung*, Munster, 1986, pp. 135-153.
- R. WILLAERT, *De evolutie van de vastwetgeving in de Zuidelijke Nederlanden, voornamelijk in de bisdommen Brugge en Leper, als resultaat van kerkelijke bezorgdheid en politieke interventie (1691-1794)*, Louvain, mémoire de licence inédit, KUL, 1981.
- O. ZELLER, «Rapports ancillaires et mobilité des domestiques à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Histoire économie et société*, Paris, 1982, t. 11, n° 2, pp. 237-275.



# Table des matières

Remerciements .....	7
Abréviations .....	9
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>II</b>
1. Les sources .....	13
2. La monnaie, les unités de mesure et le vocabulaire .....	17
3. Le recours à l'informatique .....	18
<b>Chapitre I : APPROCHE HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE .....</b>	<b>23</b>
1. La vie religieuse conventuelle à Bruxelles et dans les Pays-Bas autrichiens ...	23
2. Le couvent des brigittines .....	24
1. L'ordre du Saint Sauveur. Origine et historique .....	24
2. Organisation d'un couvent de brigittines .....	25
3. La maison de Bruxelles .....	26
3. Le couvent de Notre-Dame des lorraines .....	29
1. La congrégation de Notre-Dame. Origine et historique .....	29
2. Organisation d'un couvent de la congrégation de Notre-Dame .....	30
3. La maison de Bruxelles .....	31
4. Statut social de la population des couvents .....	35
1. Evolution du recrutement .....	35
2. Origine géographique des religieuses .....	35
3. Origine sociale des religieuses .....	38
1. Nobles et roturières .....	38
2. Origine socio-professionnelle .....	38
4. Origine socio-géographique des pensionnaires et des séculières .....	41
1. Les pensionnaires et les demi-pensionnaires .....	41



2. Les dames séculières .....	43
5. Les domestiques .....	43
5. Les monastères et le monde .....	46
1. Le respect de la règle .....	46
1. Le respect de la clôture .....	46
2. Les dissensions internes .....	47
2. L'assistance des séculiers aux cultes .....	48
3. Les fournisseurs .....	48
4. Les réseaux de relations sociales des couvents .....	50
6. Conclusions .....	52
Chapitre II : SITUATION FINANCIERE .....	63
1. Le patrimoine .....	63
1. Les capitaux de rentes .....	63
2. Les biens immobiliers .....	64
2. Les recettes .....	64
1. Les rentes .....	65
2. Les locations .....	65
3. Les demi-pensions et les pensions .....	66
4. Les dots .....	67
5. Les emprunts .....	68
6. Les dons .....	68
7. Les ventes .....	69
8. Les revenus du culte .....	70
9. Les divers .....	70
3. Les dépenses .....	70
1. Les dépenses alimentaires .....	70
2. Les bâtiments .....	72
3. Les rentes .....	73
1. Les remboursements d'emprunts .....	73
2. Les rentes .....	74
3. Les cens .....	74
4. Les remboursements .....	74
5. Le culte .....	75
6. Le chauffage .....	77
7. Le mobilier .....	78
1. Le mobilier .....	78
2. La préparation des repas .....	80
3. La vaisselle .....	81
4. La décoration intérieure .....	82

8. La mercerie .....	83
9. Le nettoyage .....	84
1. La blanchisserie .....	85
2. Les latrines .....	85
3. Le nettoyage .....	85
4. Les produits d'entretien .....	86
10. La médecine .....	86
11. Les impôts .....	87
1. Les impôts indirects .....	87
2. La taxe sur les réverbères .....	88
3. Les vingtièmes .....	88
12. Les domestiques .....	89
13. Les divers .....	89
1. Les dons .....	89
2. Les douceurs .....	90
3. L'éclairage .....	90
4. Le notaire .....	91
5. Les obsèques .....	91
6. Le secrétariat .....	92
7. Le transport .....	92
8. Les divers .....	92
14. Les dépenses d'entretien .....	93
4. Les dettes .....	94
5. Conclusions .....	95
Chapitre III : ALIMENTATION ET MEDECINE .....	111
1. L'alimentation dans les couvents .....	111
1. L'alimentation .....	111
2. Les aliments .....	112
1. Les viandes .....	112
2. Les graisses .....	115
3. Les poissons .....	116
4. Les céréales .....	118
5. La boulange .....	120
6. Les œufs .....	120
7. Les légumes .....	121
8. Les condiments .....	122
9. Les laitages .....	123
10. Les divers .....	123
a) Les fruits .....	124

b) Le transport .....	124
c) Les récréations .....	124
d) Le sucre .....	124
e) Les divers .....	125
3. Les boissons .....	125
1. La bière .....	125
2. Le vin .....	126
3. Les alcools .....	127
4. Les boissons coloniales .....	128
4. Les interdits alimentaires .....	129
2. La médicalisation des couvents .....	131
1. Les médecins .....	131
1. Formation, encadrement et pratique des médecins au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	131
2. Les rapports entre les couvents et les médecins .....	133
2. Les chirurgiens .....	135
1. Formation, encadrement et pratique des chirurgiens au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	135
2. Les rapports entre les couvents et les chirurgiens .....	136
3. Les apothicaires .....	138
1. Formation, encadrement et pratique des apothicaires au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	138
2. Les rapports entre les couvents et les apothicaires .....	141
4. La morbidité dans les couvents .....	142
5. La mortalité dans les couvents .....	145
3. Conclusions .....	145
CONCLUSIONS .....	161
Annexes .....	165
Sources et bibliographie .....	171
Sources .....	171
Bibliographie .....	172
Table des matières .....	189



Au couvent, la vie est rythmée par les différents offices religieux. Le quotidien ne se résume pourtant pas à cette succession de célébrations liturgiques et le monde monastique rencontre des préoccupations communes à l'ensemble de la population. Ce sont ces réalités-là que Marc Libert a voulu mettre en lumière. Comment appréhendait-on à l'abri de la clôture des phénomènes aussi banals que le manger, le boire, la protection contre le froid, l'éclairage, le rapport au monde médical ou culturel ?

L'auteur s'est attaché à faire un point détaillé de ces questions pour deux monastères féminins bruxellois durant le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. De multiples comparaisons avec d'autres couvents et abbayes de la capitale et de l'ensemble du territoire « belge » ont permis de mieux éclairer la vie matérielle dans les cloîtres. En outre, la naissance des phénomènes de « consommation de masse » au sein de la société séculière a aussi pu être appréhendée à l'aune de la réalité conventuelle.

En tentant de dépeindre le quotidien de la vie religieuse, cet ouvrage s'engage dans une voie trop longtemps négligée des historiens de la vie monastique et de la vie matérielle.

Docteur en Philosophie et Lettres de l'Université libre de Bruxelles, Marc Libert est attaché scientifique aux Archives générales du Royaume. Il est licencié spécial en histoire du christianisme et collaborateur scientifique auprès du professeur Hervé Hasquin

ISBN 2-8004-1216-X



9 4782800 412160

## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### ***1. Droits d'auteur***

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

#### ***2. Responsabilité***

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### ***3. Localisation***

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <[http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\\_du\\_fichier.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf)> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

## Utilisation

### 4. *Gratuité*

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

### 5. *Buts poursuivis*

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles ([editions@admin.ulb.ac.be](mailto:editions@admin.ulb.ac.be)).

### 6. *Citation*

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

### 7. *Liens profonds*

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

## Reproduction

### 8. *Sous format électronique*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

### 9. *Sur support papier*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

### 10. *Références*

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.